

Paquet 3U.01

Coordination du développement urbanistique par axe

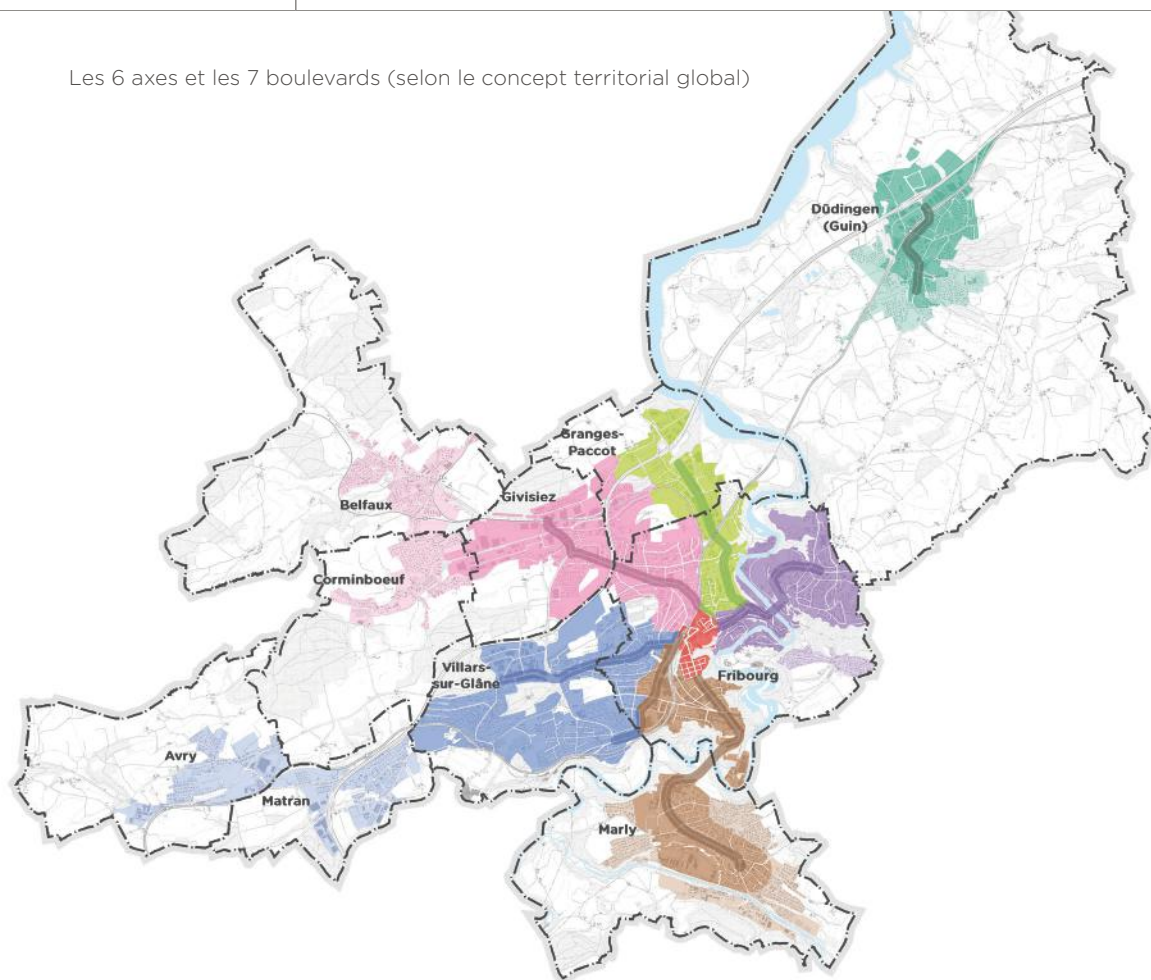
Mesure globale

Type : non infrastructurelle

Priorité : A

Coûts : 760'000 CHF

Les 6 axes et les 7 boulevards (selon le concept territorial global)



Mesure

Objectifs

Au niveau du développement territorial, force est de constater que la planification des infrastructures liées à la mobilité est déjà bien avancée alors que celle en lien avec le développement urbain vers l'intérieur (nouvelle orientation du développement selon la LAT) est encore lacunaire. Des études de base approfondies (identification détaillée des potentiels et stratégie coordonnée d'urbanisation) font encore défaut. Il convient notamment de définir de quelle manière l'agglomération fribourgeoise pourra être restructurée et densifiée vers l'intérieur tout en augmentant la qualité de vie. C'est un enjeu important à la fois pour l'accueil de la population ainsi que de nouvelles places de travail, afin d'assurer un développement harmonieux et la prospérité de la région.

Le concept territorial du PA3 prévoit une agglomération bipolaire. Le centre cantonal est structuré en 5 axes allant des communes de la couronne vers le centre et s'arrêtant au site stratégique de la gare de Fribourg, véritable pivot multifonctionnel. Le centre régional de Düdingen constitue le 6e axe. Ces 6 axes, en tant que bassins versants, forment des espaces fonctionnels appropriés pour développer et coordonner les stratégies et mesures, ainsi que pour appliquer la stratégie d'urbanisation du PA3 (priorités d'urbanisation 1, 2 et 3).

Le concept territorial définit en outre 6 boulevards se rejoignant vers le pivot du centre cantonal et 1 boulevard traversant le centre régional. Ce sont les colonnes vertébrales au niveau du fonctionnement, de l'organisation et de la perception des axes qui méritent une planification ad hoc. Afin de coordonner les volets urbanisation, mobilité, nature et paysage ainsi que pour garantir la plus-value et la qualité de chaque intervention urbanistique, une vision globale par axe est nécessaire.

Description

les 6 axes sont les suivants:

- 3U.01.01: axe Schönberg - Basse-ville.
- 3U.01.02: axe Marly - Pérolles.
- 3U.01.03: axe Avry - Villars-sur-Glâne.
- 3U.01.04: axe Belfaux - Givisiez.
- 3U.01.05: axe Granges-Paccot - Agy.
- 3U.01.06: axe Düringen.

La démarche se déroule en 3 phases:

1) Concept de développement par axe

Pour chaque axe, il faut établir une étude de base comprenant:

- l'analyse quantitative et la spatialisation du potentiel de densification et de la capacité d'accueil (étude détaillée par quartier et approche multipolaire (pôles de gare et pôles identitaires): secteurs construits/en densification, secteurs en extension, opportunités et obstacles de réalisation, prise en compte du patrimoine culturel bâti/vestiges).
- l'établissement d'un scénario réaliste de développement pour les 15 prochaines années.
- la stratégie de développement spatiale et la définition des étapes en coordination avec la stratégie d'urbanisation.

Le concept de développement par axe traitera notamment les éléments suivants (y compris les aspects de transports et nature & paysage issus des autres mesures):

- l'identification des centralités communales et de quartier.
- l'identification des pôles d'habitation et d'activités.
- la mixité fonctionnelle et sociale.
- les équipements et les espaces publics (y compris les écoles).
- la typologie des quartiers et le potentiel de densification y relatif.
- l'implantation des installations à forte fréquentation (IFF).

2) Plan des mesures par axe

Sur la base du concept de développement par axe, il faut établir pour chaque axe un plan « coordonné » des mesures comprenant toutes les mesures du PA classées de manière temporelle et spatiale, en fonction des interdépendances.

3) Concept d'exploitation et d'aménagement par boulevard

Il s'appuie sur le concept de développement par axe et le plan des mesures.

Pour chaque boulevard, il faut établir un plan d'aménagement de l'espace rue visant le fonctionnement des transports tous modes confondus d'une part et à favoriser la qualité de l'espace urbain d'autre part. Il renforce ainsi l'identité du lieu, le sentiment d'appartenance et la qualité de vie. Ce concept d'exploitation et d'aménagement des boulevards traitera notamment des éléments suivants:

- la gestion de la circulation tous modes confondus selon la stratégie sectorielle de mobilité, le profil-type routier et les mesures de mobilité y relatives.
- la concentration des fonctions urbaines, les secteurs de densification accrue, l'espace rue, le front bâti, l'architecture et les éléments paysagers (plantations, mobilier urbain, éclairage, etc.).
- les priorités et les étapes de réalisation des mesures.

Opportunité

L'accueil en habitants et emplois supplémentaire à l'horizon 2030 nécessite une approche dépassant les limites communales pour éviter la multiplication des études sectorielles, au profit d'une approche par bassin versant (axe) permettant de quantifier et spatialiser le potentiel d'accueil en adéquation avec la planification des transports, la nature et le paysage. Des réflexions urbanistiques fines et multithématiques (espaces publiques, mixités, etc.) permettent d'assurer la qualité urbaine. Le rôle de pilote accordé à l'Agglomération garantit la cohérence de la vision d'ensemble ainsi que la coordination temporelle et spatiale des mesures.

Utilité

CE1 Développe un concept d'exploitation et d'aménagement par boulevard garantissant une cohabitation tous modes confondus sur le réseau viaire.

CE2 : Concentre les habitants et emplois en coordination avec les transports et garantit la cohérence avec la vision d'ensemble du PA3 ainsi que la continuité avec le PA2. Améliore les espaces publics et, plus généralement, la qualité urbaine.

CE3: Améliore la qualité des espaces verts et ouverts avec leurs intégrations en tant qu'éléments de la vision globale par axe, dès le départ.

CE4: Réduit la consommation de sol agricole et la dispersion des nouvelles surfaces bâties.

Effets escomptés

Une vision d'ensemble pour le développement urbanistique de chaque axe ainsi que pour les boulevards à identité forte partagée par l'Agglomération et les communes concernées.

Une base consolidée pour la mise en œuvre des mesures d'urbanisation et de mobilité coordonnée entre les communes du même axe.

Compétences

Instance responsable

Agglomération

Instances concernées

Agglomération
communes
canton (SeCA, SPC, SMO)

Communes concernées

toutes

Tâches de l'Agglomération

Piloter les 3 phases de la vision globale pour chaque axe et chaque boulevard comprenant :

- Le concept de développement par axe.
- Le plan des mesures par axe.
- Le concept d'exploitation et d'aménagement par boulevard.

Mettre en place un système de pilotage et de controlling de la réalisation des mesures permettant de suivre la coordination du développement par axe / boulevard. Les études spécifiques déjà réalisées seront prise en compte. Pour chaque mesure concernant l'axe, les travaux se dérouleront en étroite collaboration avec les communes et ces dernières seront informées des interdépendances existantes avec les mesures de(s) autre(s) commune(s) concernées.

Vérifier l'intégration des mesures et le respect des priorités d'urbanisation dans les révisions des plans d'aménagement locaux des communes (PAL) et dans les plans d'aménagements de détail (PAD) dans le cadre de la procédure d'examen pilotée par le canton.

Tâches des communes

Participer à l'élaboration :

- du concept de développement par axe.
- du plan des mesures par axe.
- du concept d'exploitation et d'aménagement par boulevard.

Reprendre les éléments de la vision globale dans le PAL en respectant les priorités d'urbanisation fixées dans le rapport stratégique du PA3 et la vision globale par axe.

Planifier la réalisation, sous le pilotage de l'Agglomération, des mesures en coordination avec les communes du même axe et fournir les informations nécessaires au controlling effectué par l'Agglomération.

Tâches du Canton

Participer, pour le secteur stratégique cantonal Bluefactory, à l'élaboration des concepts de développement et les plans de mesures par axe (Axe Marly - Péroilles).

Participer, pour les routes cantonales, à l'élaboration des concepts exploitation et d'aménagement par boulevard.

Réalisation

Programme et délais

- Etablissement des concepts de développement par axe.
- Etablissement des concepts d'exploitation et d'aménagement pour les boulevards.
- Mise en place du système de pilotage et de controlling de la réalisation des mesures par axe.

Priorité et horizon de réalisation

● A: 2019 - 2022

Etat de la coordination avec le plan directeur

- Pas d'état de coordination
- Information préalable
- Coordination en cours
- Coordination réglée

Pertinence de la mesure par rapport au plan directeur cantonal

Plan directeur cantonal en cours de révision.

Financement

Agglomération de Fribourg, communes concernées.

Autres

Mesures corrélées et liens à la conception

Mesure 3U.02.00 Renouvellement urbain et densification de la zone à bâtir.
Paquet 3U.03 Planification et consolidation des sites stratégiques d'agglomération.

Données de base, études réalisées

Etude Raum+ pour l'agglomération fribourgeoise (2015, Agglomération de Fribourg).
Diverses études spécifiques déjà réalisées par les communes ou le canton.

Mesure 3U.02.00	Renouvellement urbain et densification de la zone à bâtir
Mesure globale	Type : non infrastructurelle
Priorité : A	Coûts : 700'000 CHF



Mesure

Objectifs

La concentration des habitants/emplois attendus, à l'horizon 2030, à l'intérieur des limites de l'urbanisation et prioritairement dans la zone à bâtir existante, constitue l'objectif principal du PA3.

Le potentiel quantitatif ainsi que les étapes sont évalués dans le cadre de la coordination du développement par axe (paquet 3U.01). La qualité de densification, soit la manière la plus appropriée de développer les secteurs déjà bâtis et les nouveaux secteurs, constitue également un élément essentiel pour maintenir des espaces de vie de qualité, assurer une saine cohabitation entre les zones d'activités et l'habitat ainsi que le sentiment de bien-être des habitants.

Pour la zone à bâtir existante (surfaces en densification), une stratégie de densification différenciée selon le contexte spatial doit être poursuivie. Dans cette perspective, une étude urbanistique qualitative doit être menée sur la base des résultats des concepts de développement par axe (paquet 3U.01). L'analyse détaillée de la structure du contexte bâti et de la population/des emplois permet de répartir les différentes formes et degrés de densification de manière cohérente.

Pour les nouvelles zones à bâtir (surfaces en extension), il convient d'abord de respecter les priorités et les densités minimales définies par la stratégie d'urbanisation du PA3 (priorités 2 et 3, voir rapport stratégique, U2). Il est de plus recommandé, afin de garantir la qualité urbanistique de chaque projet, de mener une procédure qualifiée (MEP, concours) dans le but d'optimiser la relation densité / qualité. Enfin, la densité retenue sera traduite par un indice brut d'utilisation du sol (IBUS) à fixer dans le règlement communal d'urbanisme.

L'Agglomération et les communes doivent dans ce contexte fournir un support technique (« boîte à outil », savoir-faire professionnel) et politique (soutien dans la procédure) adapté afin de faciliter la mise en œuvre et de garantir la qualité des projets (espaces publics, architecture, etc.). Cette tâche implique notamment l'adoption d'un rôle proactif et opérationnel de toutes les autorités publiques concernées. Les communes sont dans ce contexte notamment amenées à entrer en contact direct avec les promoteurs ou les propriétaires de parcelles clés afin de les motiver à adhérer à la démarche.

Description

1) Sondage de la propriété, mobilisation du potentiel effectif et plan d'actions (communes)

- Réflexion sur la morphologie des quartiers (typologie, patrimoine), le cycle de renouvellement, la structure des âges des habitants ainsi que du potentiel de densification effectif et mobilisable, etc.
- Analyse de la structure de la propriété, sondage et prise de contact directe auprès des propriétaires.
- Analyse / mise en place d'une politique foncière active.
- Analyse / mise en place des mesures contre la thésaurisation pour les terrains encore libres de constructions.
- Mobilisation du potentiel effectif par l'élaboration d'un programme de réalisation avec plan d'actions.

2) Assistance dans les questions de densification (Agglomération)

- Etablissement et mise à disposition d'une « boîte à outils » axée sur la pratique (outils de planification et d'incitation, mesures contre la thésaurisation, etc.).
- Echange continu d'informations, p. ex. organisation d'ateliers (« Best practice »).
- Appui technique et politique de l'Agglomération pour les projets de renouvellement d'envergure.

3) Garantie de la qualité urbanistique

- La commune encourage les procédures qualifiées conformes aux règles reconnues (concours, mandat d'études parallèles ou équivalent).
- Instauration d'une « commission qualité ».

L'Agglomération fait appel à des spécialistes indépendants reconnus pour conseiller les architectes, les maîtres d'ouvrage et les communes sur toutes les questions relatives à la qualité des formes architecturales et des aménagements extérieurs.

Opportunité

Avec les objectifs de densification de la LAT et du PA3 (stratégie d'urbanisation en trois étapes avec première priorité aux zones à bâtir existantes) un rôle proactif et opérationnel des autorités publiques est opportun, voire nécessaire. Le potentiel identifié et spatialisé dans les concepts urbanistiques par axe (fiche 3U.01.00) est ainsi mobilisé.

Utilité

CE1: Favorise l'intégration du concept de mobilité douce et de transport public et facilite la cohérence des projets avec le réseau de transport à l'échelle de l'agglomération.

CE2: Augmente la densité en habitants et emplois en priorité sur les zones existantes. Définit une politique concrète et efficace de densification que les autorités publiques peuvent appliquer dans leur quotidien.

CE4: Réduit la consommation de sol agricole et la dispersion des nouvelles surfaces bâties.

Effets escomptés

Une densification de la zone à bâtir existante différenciée en fonction du contexte, assurant la qualité du cadre de vie et facilitée par un rôle actif des collectivités publiques à toutes les échelles (Agglomération, communes, canton).

Compétences

Instance responsable communes Agglomération	Instances concernées Agglomération communes Autres acteurs publics / privés (promoteurs, propriétaires, CFF, TPF, etc.)	Communes concernées toutes
--	---	--------------------------------------

Tâche de l'Agglomération

Etablir et mettre à disposition une « boîte à outils » visant à assister les communes dans leurs démarches de densification. Sur demande des communes et/ou des propriétaires/promoteurs, donner un soutien technique et politique pour assurer la bonne suite des projets. Organiser des ateliers d'échanges d'informations. Soutenir les communes dans les questions relatives à la qualité urbaine. Instaurer une Commission « qualité » à disposition des communes. Vérifier le respect des objectifs de densité (IBUS, habitants-emplois/ha) dans les révisions générales ou partielles des PAL ou dans les PAD, dans le cadre de la procédure d'examen pilotée par le canton. Vérifier également la qualité de l'espace public.

Tâches des communes

Analyser le potentiel de densification mobilisable et la structure de la propriété. Etablir des plans d'actions. Assumer un rôle actif dans la planification et réalisation des projets de densification. Prendre contact avec les propriétaires/promoteurs des parcelles clés situées sur le territoire communal, les informer sur leurs possibilités de densification et offrir le soutien nécessaire dans le projet (avec l'assistance de l'Agglomération). Atteindre les objectifs de densité (IBUS, habitants-emplois/ha) dans les révisions générales ou partielles des PAL et veiller à leur intégration dans les PAD initiés par des particuliers.

Tâche du Canton

Vérifier et soutenir (par le biais d'une campagne d'information et de sensibilisation) les projets de densification dans le cadre de la procédure d'examen des PAL ou PAD, particulièrement en présence de projets qualitativement exemplaires.

Réalisation

Programme et délais

- Mise en place de la Commission « qualité ».
- Mise à disposition de la « boîte à outils ». Sondage de la propriété, mobilisation du potentiel effectif et établissement de plans d'actions.
- Lancement/poursuite des projets de densification à toutes échelles selon le calendrier spécifique.

Priorité et horizon de réalisation

● A: 2019 - 2022

Etat de la coordination avec le plan directeur

- Pas d'état de coordination
- Information préalable
- Coordination en cours
- Coordination réglée

Pertinence de la mesure par rapport au plan directeur cantonal

Plan directeur cantonal en cours de révision.

Financement

Agglomération de Fribourg, communes concernées.

Autres

Mesures corrélées et liens à la conception

Paquet 3U.01 Coordination du développement urbanistique par axe.
Paquet 3U.03 Planification et consolidation des sites stratégiques d'agglomération.

Données de base, études réalisées

Etude Raum+ pour l'agglomération fribourgeoise (2015, Agglomération de Fribourg).

Paquet 3U.03

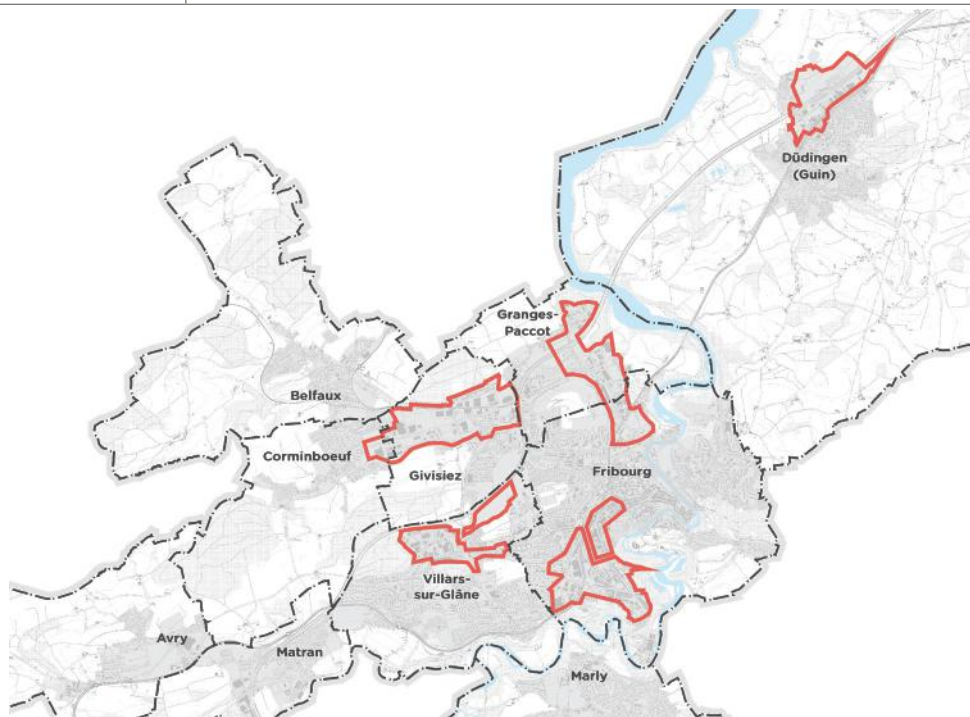
Planification et consolidation des sites stratégiques d'agglomération

Mesure globale

Type : non infrastructurelle

Priorité : A

Coûts : 630'000 CHF



Mesure

Objectifs

Les sites stratégiques jouent un rôle moteur dans le développement de l'agglomération entière en raison de leur potentiel élevé en termes d'habitants et d'emplois et de leurs conditions-cadres favorables en termes d'accessibilité. Une planification avec une vision d'ensemble et une consolidation politique de la part de tous les acteurs concernés est nécessaire afin d'optimiser le développement futur des sites stratégiques. Une stratégie économique globale sur le territoire de l'agglomération, précisant les conditions cadres favorables au développement économique au niveau territorial doit également être rédigée. Ainsi, il s'avère indispensable que l'Agglomération élabore une étude économique à l'échelle de son territoire permettant notamment d'affiner la vocation économique des sites stratégiques dans leur ensemble. Cette étude sera lancée indépendamment du PA3, mais ses résultats doivent largement servir au développement des sites stratégiques et, le cas échéant, à leur redéfinition.

Malgré les différentes études dont les sites stratégiques ont fait l'objet ou qui sont en cours, cet objectif n'est aujourd'hui pas encore atteint. Pour cette raison, sur la base des études existantes ou à élaborer (voir aussi paquet 3U.01 et mesure 3U.02.00), une forme de planification directrice liante (par exemple plan directeur communal ou plan directeur localisé) pour les autorités concernées doit être mise en place pour chaque site stratégique dans le but de :

- fédérer les acteurs concernés autour d'un projet concerté et consolidé.
- garantir la prise en compte de l'ensemble des enjeux de planification dans le périmètre du site.
- assurer l'intégration du site dans les objectifs et la vision d'ensemble définis par le PA3.
- aboutir à une mise en œuvre cohérente avec les idées initiales formulées pour le site.

L'Agglomération participe activement à l'élaboration des planifications relatives aux sites stratégiques d'agglomération dans les domaines qui relèvent directement de son champ d'activités (coordination sectorielle). Elle doit notamment vérifier que la planification prévue s'inscrit bien dans le cadre de la vision globale par axe qu'elle a préalablement défini, que la coordination soit assurée avec le domaine de la mobilité et que le profil économique du site soit cohérent avec la stratégie définie pour l'ensemble de l'Agglomération.

Sur demande des communes directement concernées, l'Agglomération pilote ou coordonne l'élaboration d'instruments de planification directrice liants de sorte à assurer un développement coordonné de chaque site stratégique d'agglomération tout en intégrant ou complétant les documents ou études préexistants.

Description

Les sites stratégiques repris du PA2 sont les suivants:

- 3U.03.01: Gare de Fribourg.
- 3U.03.02: Plateau de Pérolles – Cardinal.
- 3U.03.03: Moncor-Belle-Croix.
- 3U.03.04: Bertigny.
- 3U.03.05: Givisiez.
- 3U.03.06: Plateau d'Agy - Portes-de-Fribourg.
- 3U.03.07: Bahnhof Nord Düringen – Birch.

De plus le secteur du MIC à Marly et le secteur Avry-Matran sont à intégrer dans l'étude économique.

La procédure standard pour les planifications directrices liantes consiste en :

- l'évaluation et la concertation des résultats provenant des études déjà réalisées.
- l'élaboration des études complémentaires nécessaires (par exemple MEP, en coordination avec le paquet 3U.01 et la mesure 3U.02.00).
- l'élaboration d'un plan directeur communal ou intercommunal, d'un plan directeur localisé ou d'une autre forme de planification directrice équivalente.
- l'élaboration d'un Masterplan pour la mise en œuvre (ev. avec des conventions, charte d'urbanisme, etc.).
- la transcription dans les plans d'aménagement locaux des communes concernées.
- la réalisation par étapes.

Des éventuels écarts de la procédure standard peuvent être admis, notamment quant au fait de renoncer ou de combiner certains outils de planification, à condition qu'un instrument de planification directrice liant assure la coordination du développement du site.

Opportunité

Les sites stratégiques présentent un grand potentiel d'accueil et bénéficient de conditions-cadre favorables en termes d'accessibilité en mobilité douce et en transports publics : une consolidation politique ainsi qu'une formalisation par une planification directrice liante est opportune, voire primordiale. Ils nécessitent un fort engagement de l'Agglomération en tant qu'instance responsable de la coordination sectorielle ou du pilotage, sur demande des communes concernées, de la planification des sites stratégiques d'agglomération (interlocuteur privilégié pour les autres acteurs).

Utilité

CE1: Influence la demande en transports au profit des transports publics et de la mobilité douce en élaborant des plans de mobilité inter-entreprises à l'échelle de chaque site stratégique (cf. rapport stratégique, U-04).

CE2: Concentre les habitants et emplois en coordination avec les transports et garantit la cohérence avec la vision d'ensemble du PA3 ainsi que la continuité avec le PA2.

CE4: Réduit la consommation de sol agricole et la dispersion des nouvelles surfaces bâties.

Effets escomptés

Des sites stratégiques planifiés selon une vision d'ensemble cohérente avec les objectifs spécifiques du PA3, consolidée politiquement et formalisée dans un document liant pour les autorités.

Compétences ^{1/2}

Instance responsable

Agglomération
communes

Instances concernées

Agglomération
communes
canton (Promotion économique,
SeCA, SPC, SMO)
Autres acteurs publics / privés (pro-
moteurs, propriétaires, CFF, TPF,
OFROU, etc.)

Communes concernées

Düringen
Fribourg
Givisiez
Granges-Paccot
Villars-sur-Glâne

Compétences 2/2

Tâches de l'Agglomération

Participer activement à l'élaboration des instruments de planification dans les domaines qui relèvent directement de son champ d'activités (coordination sectorielle). Elle doit notamment vérifier que la planification prévue s'inscrive bien dans le cadre de la vision globale par axe qu'elle a préalablement défini, que la coordination soit assurée avec le domaine de la mobilité et que le profil économique du site soit cohérent.

Pilote ou coordonne, sur demande des communes directement concernées, l'élaboration d'instruments de planification directrice liants de sorte à assurer un développement coordonné de chaque site stratégique d'agglomération tout en intégrant ou complétant les documents ou études préexistants.

Mettre en place un groupe de travail pour assurer le suivi technique et politique de la planification des sites stratégiques d'agglomération, depuis son élaboration jusqu'à la mise en œuvre. Pour les sites stratégiques d'agglomération figurant en même temps en tant que secteur stratégique d'importance cantonale, l'Agglomération garantit une étroite collaboration avec le canton.

Contactez les communes concernées et définissez avec elles la suite à donner aux planifications directrices en cours ou de quelle manière intégrer l'Agglomération aux groupes de travail préexistants.

Contactez le canton en cas de site stratégique d'agglomération inclus dans un secteur stratégique cantonal et l'intégrez dans le processus de planification.

Tâches des communes

S'engager, de manière générale, à intégrer l'Agglomération dans les planifications en cours ou futures touchant des sites stratégiques d'agglomération.

Avant de lancer des nouvelles études à l'intérieur du périmètre d'un secteur stratégique, prendre contact avec l'Agglomération pour s'accorder du suivi de la planification.

Respecter, dans les révisions des plans d'aménagement locaux ou de détail, les objectifs des planifications directrices touchant des sites stratégiques d'agglomération.

Tâches du Canton

Reconnaître dans l'Agglomération (avec l'accord préalable des communes) l'interlocuteur privilégié pour chaque site stratégique d'agglomération, y compris pour ceux inclus dans un secteur stratégique cantonal.

S'engager activement à l'élaboration des études pour le site stratégique d'agglomération Plateau de Pérolles - Cardinal qui correspond partiellement au secteur stratégique d'importance cantonale de Bluefactory.

Réalisation

Programme et délais

- Définition des modalités de gouvernance pour chaque site stratégique.
- Elaboration des études complémentaires.
- Etablissement des instruments de planification directrice liants.
- Poursuite des procédures selon le calendrier spécifique à chaque site d'agglomération.

Priorité et horizon de réalisation

● A: 2019 - 2022

Etat de la coordination avec le plan directeur

- Pas d'état de coordination
- Information préalable
- Coordination en cours
- Coordination réglée

Pertinence de la mesure par rapport au plan directeur cantonal

Plan directeur cantonal en cours de révision.

Financement

Agglomération de Fribourg, communes concernées, participation financière du canton pour la planification portant sur un secteur stratégique cantonal selon le Plan directeur cantonal.

Autres

Mesures corrélées et liens à la conception

Paquet 3U.01 Coordination du développement par axe.

Mesure 3U.02.00 Renouvellement urbain et densification de la zone à bâtir.

Données de base, études réalisées

A évaluer au cas par cas (à cause de la grande quantité d'études existantes ou en cours).

Mesure 3M.01.01**Aménagement d'un contrôle d'accès au carrefour de la Gérine**

Axe Marly/Pérolles	Paquet n°1 Contrôle d'accès	Mesure infrastructurale
Priorité : A	Coûts : 500'000 CHF	Maturité : 1
Mesure PA2 reprise/adaptée : -		

**Mesure****Etat actuel**

Le carrefour de la Gérine est aménagé en giratoire. Il marque l'entrée dans l'Agglomération. Il ne permet pas de gérer le trafic automobile entrant dans le périmètre urbanisé. Les voies d'approches du giratoire ne favorisent pas les transports publics.
TJM : 15'000 véh./j (2010)

Objectifs

Gestion du trafic automobile entrant ou sortant de l'Agglomération afin de :

- améliorer les conditions de circulation des bus.
- améliorer le confort et la sécurité de tous les usagers de la route, en particulier, des usagers de mobilité douce.
- améliorer la qualité de l'espace public.

Description

Les travaux consistent à :

- mettre en œuvre des feux de régulation du trafic.
- aménager des voies de stockage TIM ou d'approche pour les transports publics.
- améliorer la signalisation routière pour la MD au abords du carrefour.

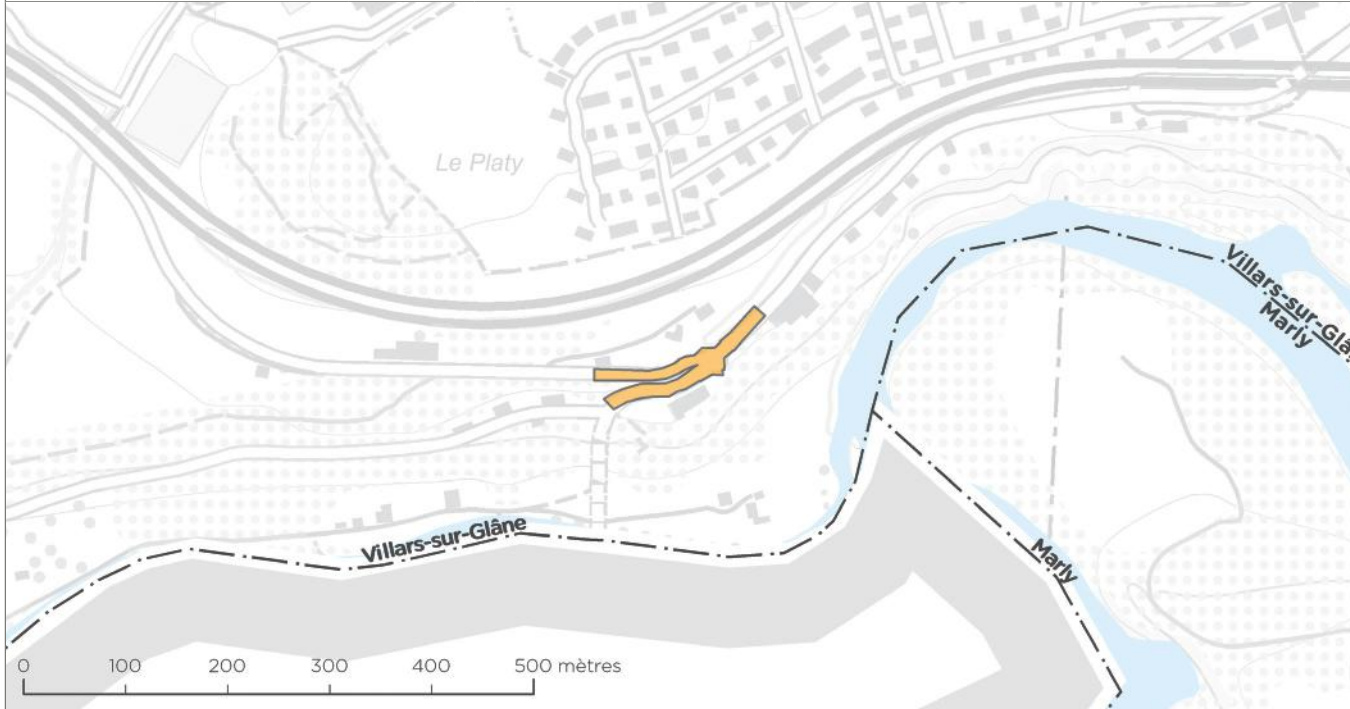
Opportunité

Le carrefour de la Gérine constitue un point de régulation du trafic essentiel pour gérer la circulation automobile dans la traversée de Marly. L'aménagement permet également de favoriser la progression des transports publics sur l'axe Marly-le Muret. Au surplus, la mesure s'inscrit dans la continuité du PA2, notamment en lien avec les mesures prévues sur la route de Marly-Fribourg et la mise en œuvre d'une centrale de régulation du trafic. Elle participe donc à la réorganisation du TIM au sein de l'agglomération.

<p>Utilité</p> <p>C1: Améliore la qualité du système de transports en limitant l'attractivité des TIM pour le trafic de transit et le trafic de destination. Améliore la circulation des transports publics et celle des cyclistes.</p> <p>C2: Participe à la régulation du trafic automobile, notamment, entrant dans l'Agglomération aux heures de pointe. Elle permet, par cet effet, de favoriser une requalification générale de l'espace public dans l'Agglomération et de renforcer la qualité de vie ainsi que l'attractivité de la zone urbaine pour l'habitat et les services.</p> <p>C3: Participe à la régulation du trafic automobile, notamment, entrant dans l'Agglomération aux heures de pointe. Elle permet par cet effet d'améliorer la sécurité de tous les usagers, en particulier des cycles et piétons.</p> <p>C4: Participe à la régulation du trafic automobile, notamment, entrant dans l'Agglomération aux heures de pointe. Elle permet par cet effet, de réduire les nuisances directes et indirectes du trafic (bruit, air, accidents de la circulation,...).</p>	
<p>Réalisation</p>	
<p>Calendrier de remise de l'avant-projet</p>	
<p>Calendrier de mise en œuvre Date prévue du début des travaux: 2021 Date prévue de la mise en service: 2022</p>	<p>Etat de la coordination</p> <p><input type="radio"/> Pas d'état de coordination</p> <p><input type="radio"/> Information préalable</p> <p><input type="radio"/> Coordination en cours</p> <p><input type="radio"/> Coordination réglée</p>
<p>Pertinence de la mesure par rapport au plan directeur</p> <p>Plan directeur cantonal en cours de révision.</p>	
<p>Financement</p> <p>Part fédérale: Part cantonale: Part communale:</p>	
<p>Compétences</p>	
<p>Instance responsable</p> <p>Commune de Marly</p>	<p>Instances concernées</p> <p>Canton</p>
<p>Tâche de l'Agglomération</p> <p>Veille à coordonner la mesure avec les stratégies de mobilité, d'urbanisation et du paysage. Met en œuvre le concept TP en adéquation avec la mesure.</p>	
<p>Tâche des Communes</p> <p>Planifie et réalise la mesure. Coordonne avec l'Agglomération la mise en adéquation de la mesure avec les projets régionaux et communaux.</p>	
<p>Tâche du Canton</p> <p>Participe à la planification de la mesure. Il veille à la cohérence de la mesure avec le système de transports d'importance cantonale.</p>	
<p>Autres</p>	
<p>Mesures corrélées et liens à la conception</p> <p>Mesure 3M.02.01 - Requalification de l'axe de Marly - secteur Marly.</p>	
<p>Mesures A du PA2 en relation</p> <p>Mesure n°A - Mise en œuvre d'une centrale de régulation du trafic - Priorité A - Code ARE 2196.2.203</p>	

Mesure 3M.01.02**Aménagement d'un contrôle d'accès des routes Glâne / Condoz**

Axe Avry/Villars-sur-Glâne	Paquet n°1 Contrôle d'accès	Mesure infrastructurale
Priorité : B	Coûts : 1'660'000 CHF	Maturité : 1
Mesure PA2 reprise/adaptée : -		

**Mesure****Etat actuel**

Le carrefour entre la route de la Glâne et la route de Condoz est aménagé en giratoire. Situé en amont sur l'axe de la Glâne, il constitue un point d'entrée vers le centre de Fribourg en venant d'Hauterive ou de Matran. L'aménagement du carrefour et de ses abords n'est pas optimal pour gérer les flux de trafic en aval (centre de Fribourg). Il ne permet pas d'assurer une priorité des bus sur l'axe d'entrée au centre de l'agglomération.

TJM : 10'100 véh./j (2010)

Objectifs

Gestion du trafic automobile, principalement entrant dans l'Agglomération afin de :

- améliorer les conditions de circulation des bus en aval du carrefour.
- améliorer le confort et la sécurité de tous les usagers, en particulier, des usagers de mobilité douce.
- améliorer la qualité de l'espace public.

Description

Les travaux consistent à :

- mettre en œuvre des feux de régulation du trafic.
- aménager des voies de stockage TIM ou d'approche pour les transports publics.
- améliorer la signalisation routière pour la MD au abords du carrefour.

Opportunité

Le carrefour constitue un point de régulation du trafic essentiel pour gérer la circulation automobile entrant dans le coeur de l'Agglomération. En outre, il permet d'améliorer les conditions de circulation des bus, notamment, depuis les carrefours des routes des Daillettes/Cormanon jusqu'au carrefour de Richemond. Toutefois, la mise en service du présent carrefour à feux nécessite la réalisation de mesures préalables de gestion de la circulation par des feux sur les routes de Cormanon, des Daillettes et sur l'avenue du Midi.

En d'autres termes, l'effet de la présente mesure au carrefour du pont de la Glâne sera nécessaire ultérieurement (horizon B du PA3), afin de participer à la réorganisation du trafic dans l'agglomération. Son horizon est aussi coordonné en fonction de l'évolution de l'urbanisation dans l'agglomération et aux franges de celle-ci (direction Posieux).
La mesure permet une amélioration des conditions de circulation des bus en aval du carrefour, notamment entre le secteur des Daillettes et le carrefour de Richemond.

Utilité

C1: Améliore la qualité du système de transports en limitant l'attractivité des TIM pour le trafic de transit et le trafic de destination. Et améliore la circulation des transports publics et celle des cyclistes.

C2: Participe à la régulation du trafic automobile entrant dans l'Agglomération aux heures de pointe. Elle permet, par cet effet, de favoriser une requalification générale de l'espace public dans l'Agglomération et de renforcer la qualité de vie ainsi que l'attractivité de la zone urbaine pour l'habitat et les services.

C3: Participe à la régulation du trafic automobile entrant dans l'Agglomération aux heures de pointe. Elle permet par cet effet, d'améliorer la sécurité de tous les usagers, en particulier des cycles et piétons.

C4: Participe à la régulation du trafic automobile entrant dans l'Agglomération aux heures de pointe. Elle permet par cet effet, de réduire les nuisances directes et indirectes du trafic (bruit, air, accidents de la circulation,...).

Réalisation

Calendrier de remise de l'avant-projet

Calendrier de mise en œuvre

Date prévue du début des travaux: 2026

Date prévue de la mise en service: 2026

Etat de la coordination

- Pas d'état de coordination
- Information préalable
- Coordination en cours
- Coordination réglée

Pertinence de la mesure par rapport au plan directeur

Plan directeur cantonal en cours de révision.

Financement

Part fédérale:

Part cantonale:

Part communale:

Compétences

Instance responsable

Canton

Instances concernées

Commune de Villars-sur-Glâne

Tâche de l'Agglomération

Veille à coordonner la mesure avec les stratégies de mobilité, d'urbanisation et du paysage. Met en œuvre le concept TP en adéquation avec la mesure.

Tâche des Communes

Participe à la planification de la mesure avec le Canton. Coordonne avec l'Agglomération la mise en adéquation de la mesure avec les projets régionaux et communaux.

Tâche du Canton

Planifie et réalise la mesure. Il veille à la cohérence de la mesure avec le système de transports.

Autres

Mesures corrélées et liens à la conception

3M.02.03 - Requalification de l'axe de la Glâne - Carrefours Planafaye-Daillettes - secteur Villars-sur-Glâne.

3M.02.04 - Requalification de l'axe de la Glâne - Carrefours Beaumont-Bluefactory - secteur Fribourg.

3M.02.05 - Requalification de l'axe de la Glâne - Carrefour Beaumont-Daillettes - secteur Fribourg.

Mesures A du PA2 en relation

Mesure n°A - Mise en œuvre d'une centrale de régulation du trafic - Priorité A - Code ARE 2196.2.203

Mesure 3M.01.03

Aménagement d'un contrôle d'accès au carrefour de Belle-Croix

Axe

Avry/Villars-sur-Glâne

Paquet n°1

Contrôle d'accès

Mesure

infrastructurale

Priorité : A

Coûts : 26'680'000 CHF

Maturité : 2

Mesure PA2 reprise/adaptée :

Mesure n°41.18 - Réaménagement du carrefour de Belle-Croix (paquet P7) - priorité B - code ARE : 2196.2.096



Mesure

Etat actuel

Le carrefour de Belle-Croix est aménagé avec deux giratoires, qui ne permettent pas de gérer le trafic entrant dans l'Agglomération depuis la sortie d'autoroute Fribourg-Sud. Il ne permet pas non plus de prioriser les TP et n'offre pas un confort et une sécurité suffisante aux cycles. La traversée des piétons est également particulièrement précaire. Le PA2 avait identifié le besoin de réaménager le carrefour de Belle-Croix à court terme.

TJM : 27'600 véh./j (2010)

Objectifs

- Gestion du trafic automobile entrant de l'Agglomération afin de :
- améliorer les conditions de circulation des bus.
- améliorer le confort et la sécurité de tous les usagers, en particulier, des usagers de mobilité douce.
- améliorer la qualité de l'espace public.

Description

Les travaux consistent à :

- Réaménager le carrefour avec des feux de régulation du trafic.
- aménager des voies d'approche pour les transports publics.
- réaménager l'espace public de sorte à assurer la sécurité des piétons et cyclistes et ainsi réaliser un aménagement visant l'amélioration du confort des usagers de la route et la qualité urbaine du site.
- améliorer la signalisation routière pour la MD au abords du carrefour.

A noter que la partie régulation par feux ne peut se faire sans le réaménagement du double carrefours. La partie feux de régulation représente donc 2% - 4% du coût de la mesure.

Opportunité

Le carrefour de Belle-Croix constitue un point de régulation du trafic essentiel pour gérer la circulation automobile sur la route de Villars. Il permet de contrôler l'accès en ville et de favoriser la progression des bus sur la route de Villars. L'aménagement du carrefour, en phase avec la densification prévue aux abords de Belle-Croix, permettra en outre une requalification de l'espace public dans un secteur fortement bâti de l'Agglomération. Au surplus, la mesure s'inscrit dans la continuité du PA2, notamment en lien avec la mise en œuvre d'une centrale de régulation du trafic. Elle participe donc à la réorganisation du TIM au sein de l'agglomération.

Utilité

C1: améliore la qualité du système de transports en limitant l'attractivité des TIM pour le trafic de transit et le trafic de destination. Et améliore la circulation des transports publics et celle des cyclistes.

C2: permet une requalification d'un espace public aujourd'hui fortement dégradé dans un secteur densément bâti de l'Agglomération. En outre, la mesure participe à la régulation du trafic automobile entrant dans l'Agglomération aux heures de pointe. Elle permet, par cet effet, de favoriser une requalification générale de l'espace public dans l'Agglomération et de renforcer la qualité de vie ainsi que l'attractivité de la zone urbaine pour l'habitat et les services.

C3: permet une nette amélioration de la sécurité des usagers les plus vulnérables (piétons et cyclistes) dans un carrefour aujourd'hui particulièrement problématique pour ces usagers. De surcroît, par la régulation du trafic automobile entrant dans l'Agglomération en heures de pointe, cette mesure améliore globalement la sécurité de tous les usagers en amont et en aval du carrefour.

C4: participe à la régulation du trafic automobile entrant dans l'Agglomération aux heures de pointe. Elle permet par cet effet, de réduire les nuisances directes et indirectes du trafic (bruit, air, accidents de la circulation,...).

Réalisation

Calendrier de remise de l'avant-projet

Calendrier de mise en œuvre

Date prévue du début des travaux: 2019
Date prévue de la mise en service: 2021

Etat de la coordination

- Pas d'état de coordination
- Information préalable
- Coordination en cours
- Coordination réglée

Pertinence de la mesure par rapport au plan directeur

Plan directeur cantonal en cours de révision.

Financement

Part fédérale:
Part cantonale:
Part communale:

Compétences

Instance responsable

Canton

Instances concernées

Commune de Villars-sur-Glâne, OFROU

Tâche de l'Agglomération

Veille à coordonner la mesure avec les stratégies de mobilité, d'urbanisation et du paysage. Met en œuvre le concept TP en adéquation avec la mesure.

Tâche des Communes

Participe à la planification de la mesure avec le Canton. Coordonne avec l'Agglomération la mise en adéquation de la mesure avec les projets régionaux et communaux.

Tâche du Canton

Planifie et réalise la mesure. Il veille à la cohérence de la mesure avec le système de transports.

Autres

Mesures corrélées et liens à la conception

Mesure 3M.02.06 Requalification de la route de Villars / Carrefour Belle-Croix - Hôpital cantonal - secteur Villars-sur-Glâne. Aménagement de la jonction d'autoroute Fribourg-Sud.

Mesures A du PA2 en relation

Mesure n°A - Mise en œuvre d'une centrale de régulation du trafic - Priorité A - Code ARE 2196.2.203

Mesure 3M.01.04**Aménagement d'un contrôle d'accès au carrefour de l'Escale**

Axe Belfaux/Givisiez	Paquet n°1 Contrôle d'accès	Mesure infrastructurale
Priorité : A	Coûts : 100'000 CHF	Maturité : 1
Mesure PA2 reprise/adaptée : -		

**Mesure****Etat actuel**

Le carrefour de l'Escale est aménagé en giratoire. Il constitue le premier carrefour emprunté par les usagers de la semi-autoroute depuis la sortie d'autoroute Fribourg-Centre. Il ne permet pas de prioriser les bus sur l'axe route de Belfaux-route de la Chassotte à Givisiez. Il n'offre aucune sécurité et confort aux cyclistes.
TJM : 22'000 véh./j (2010)

Objectifs

- Gestion du trafic automobile entrant dans l'Agglomération afin de :
- améliorer les conditions de circulation des bus.
- améliorer le confort et la sécurité de tous les usagers, en particulier, des usagers de mobilité douce.
- améliorer la qualité de l'espace public.

Description

Les travaux consistent à :

- Aménager le carrefour avec des feux de régulation du trafic.
- aménager des voies d'approche pour les transports publics.
- réaménager l'espace public de sorte à assurer la sécurité des piétons et cyclistes.

Opportunité

Le carrefour de l'Escale constitue un point de régulation du trafic essentiel pour gérer la circulation automobile entrant ou sortant dans le cœur de l'Agglomération. Il permet de contrôler l'accès au centre de l'agglomération et de favoriser la progression des bus sur la route de Belfaux et la route de la Chassotte à Givisiez. Au surplus, la mesure s'inscrit dans la continuité du PA2, notamment en lien avec la mise en œuvre d'une centrale de régulation du trafic. Elle participe donc à la réorganisation du TIM au sein de l'agglomération.

<p>Utilité</p> <p>C1: améliore la qualité du système de transports en limitant l'attractivité des TIM pour le trafic de transit et le trafic de destination. Et améliore la circulation des transports publics et celle des cyclistes.</p> <p>C2: participe à la régulation du trafic automobile entrant dans l'Agglomération aux heures de pointe. Elle permet, par cet effet, de favoriser une requalification générale de l'espace public dans l'Agglomération et de renforcer la qualité de vie ainsi que l'attractivité de la zone urbaine pour l'habitat et les services.</p> <p>C3: participe à la régulation du trafic automobile entrant dans l'Agglomération aux heures de pointe. Elle permet par cet effet, d'améliorer la sécurité de tous les usagers, en particulier des cycles et piétons.</p> <p>C4: participe à la régulation du trafic automobile entrant dans l'Agglomération aux heures de pointe. Elle permet par cet effet, de réduire les nuisances directes et indirectes du trafic (bruit, air, accidents de la circulation,...).</p>	
<p>Réalisation</p>	
<p>Calendrier de remise de l'avant-projet</p>	
<p>Calendrier de mise en œuvre</p> <p>Date prévue du début des travaux: 2021 Date prévue de la mise en service: 2022</p>	<p>Etat de la coordination</p> <p><input type="radio"/> Pas d'état de coordination <input type="radio"/> Information préalable <input type="radio"/> Coordination en cours <input type="radio"/> Coordination réglée</p>
<p>Pertinence de la mesure par rapport au plan directeur</p> <p>Plan directeur cantonal en cours de révision.</p>	
<p>Financement</p> <p>Part fédérale: Part cantonale: Part communale:</p>	
<p>Compétences</p>	
<p>Instance responsable</p> <p>Canton</p>	<p>Instances concernées</p> <p>Commune de Givisiez, OFROU</p>
<p>Tâche de l'Agglomération</p> <p>Veille à coordonner la mesure avec les stratégies de mobilité, d'urbanisation et du paysage. Met en œuvre le concept TP en adéquation avec la mesure.</p>	
<p>Tâche des Communes</p> <p>Participe à la planification de la mesure avec le Canton. Coordonne avec l'Agglomération la mise en adéquation de la mesure avec les projets régionaux et communaux. Elle prend en charge les parties édilétaires du projet.</p>	
<p>Tâche du Canton</p> <p>Planifie et réalise la mesure. Il veille à la cohérence de la mesure avec le système de transports.</p>	
<p>Autres</p>	
<p>Mesures corrélées et liens à la conception</p> <p>-</p>	
<p>Mesures A du PA2 en relation</p> <p>Mesure n°A - Mise en œuvre d'une centrale de régulation du trafic - Priorité A - Code ARE 2196.2.203</p>	

Mesure 3M.01.05

Aménagement d'un contrôle d'accès au carrefour au droit du pont du Tiguellet

Axe

Belfaux/Givisiez

Paquet n°1

Contrôle d'accès

Mesure

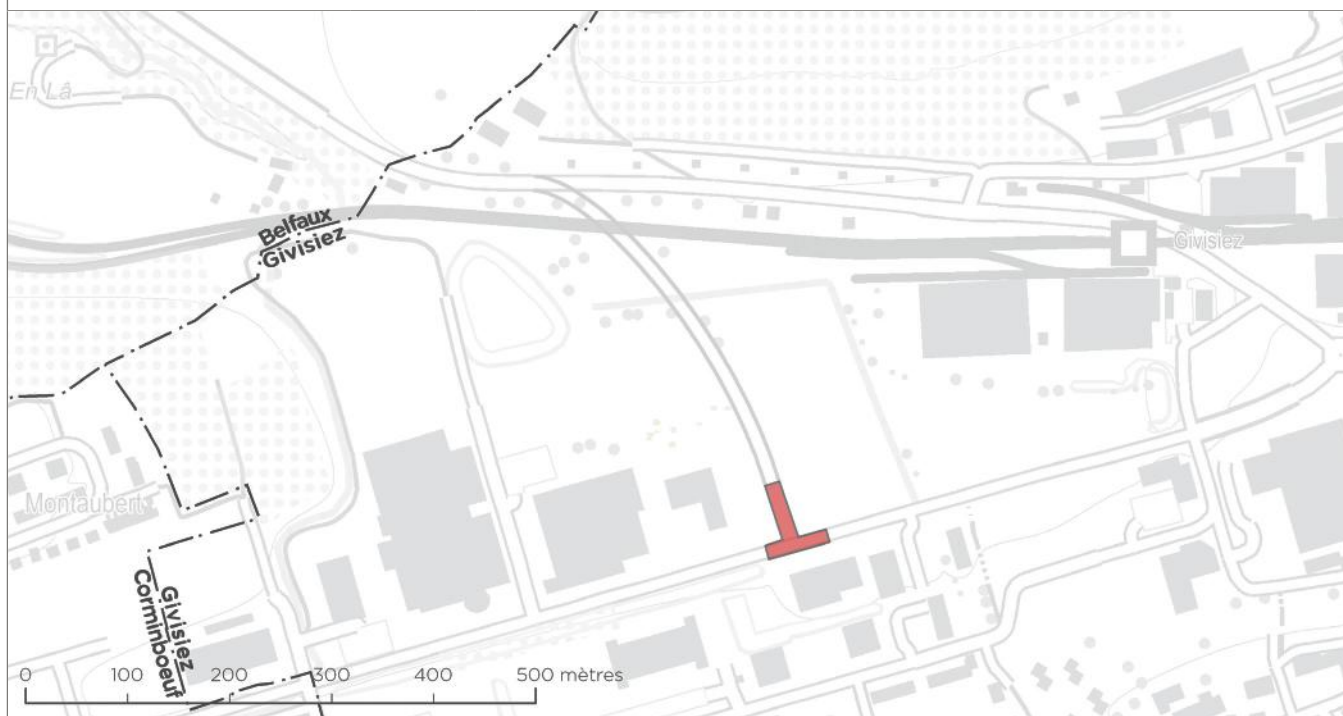
infrastructurale

Priorité : A

Coûts : 100'000 CHF

Maturité : 2

Mesure PA2 reprise/adaptée : -



Mesure

Etat actuel

Le pont du Tiguellet relie la route de Belfaux et la route Jo Siffert à travers la zone d'activité de Givisiez. Un carrefour à feu au droit du pont, sur la route Jo Siffert est nécessaire pour contrôler l'accès des véhicules en ville de Fribourg en amont, à leur entrée sur le territoire de Givisiez. De surcroît, il n'y a pas de gestion de priorisation des bus provenant de Corminbeauf. Pour mémoire, il s'agira d'une ligne cadencé à moins de 10 minutes.

TJM : 15'000 véh./j

Objectifs

Gestion du trafic automobile entrant dans l'Agglomération afin de :

- améliorer les conditions de circulation des bus.
- améliorer le confort et la sécurité de tous les usagers, en particulier, des usagers de mobilité douce.
- améliorer la qualité de l'espace public.

Description

Les travaux consistent à :

- Mettre en œuvre une régulation du trafic par des feux au carrefour au droit du pont du Tiguellet, principalement entrant dans le centre de l'agglomération.

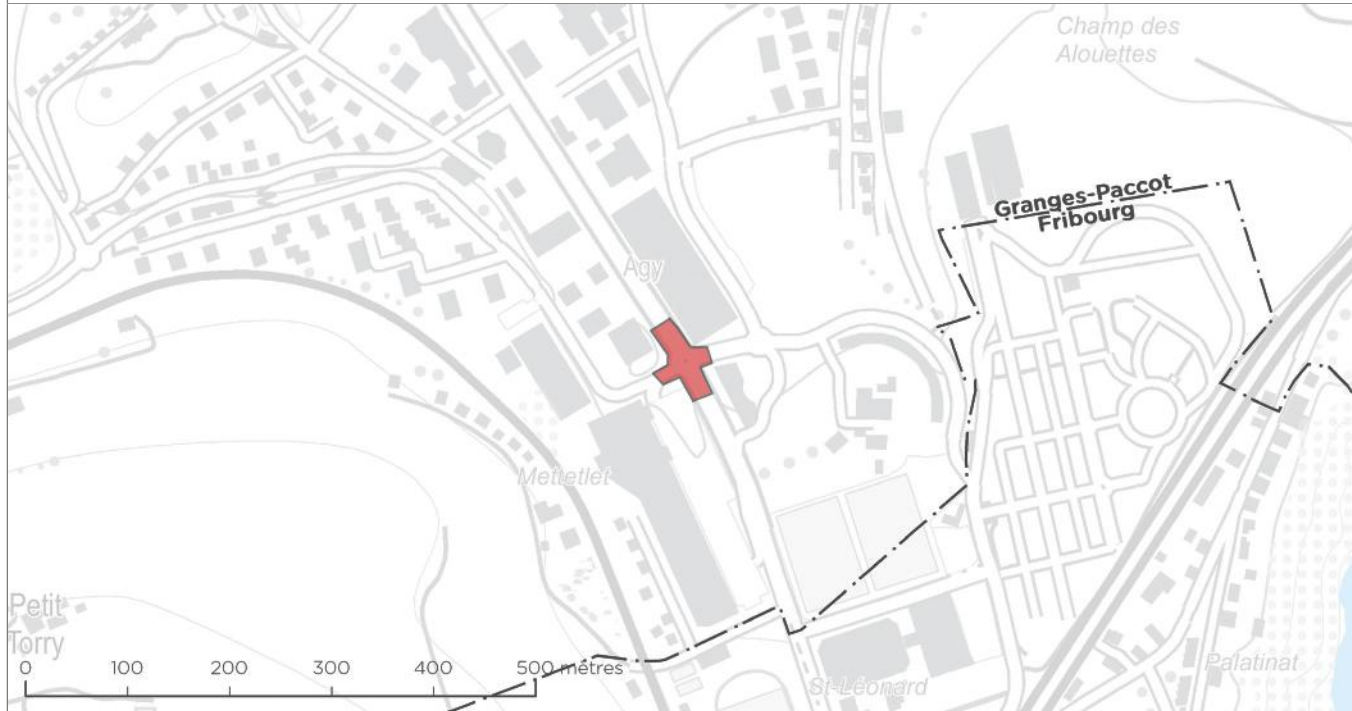
Opportunité

Le périmètre autour de la présente mesure est en mutation. La construction du pont du Tiguellet permet de supprimer un passage à niveau. Dans ce contexte l'aménagement d'un contrôle d'accès au carrefour, situé au droit du pont, constitue une opportunité de retenir le trafic venant de Belfaux dans un secteur peu sensible. De plus, il permet d'offrir la priorité aux bus circulant sur la route Jo-siffert. Cette mesure offre des opportunités de réguler le trafic en lien avec le PA2 et ainsi offrir de meilleurs conditions de sécurité et de confort pour la MD.

<p>Utilité</p> <p>C1: améliore la qualité du système de transports en limitant l'attractivité des TIM pour le trafic de transit et le trafic de destination. Et améliore la circulation des transports publics et celle des cyclistes.</p> <p>C2: participe à la régulation du trafic automobile entrant dans l'Agglomération aux heures de pointe. Elle permet, par cet effet, de favoriser une requalification générale de l'espace public dans l'Agglomération et de renforcer la qualité de vie ainsi que l'attractivité de la zone urbaine pour l'habitat et les services.</p> <p>C3: participe à la régulation du trafic automobile entrant dans l'Agglomération aux heures de pointe. Elle permet par cet effet, d'améliorer la sécurité de tous les usagers, en particulier des cycles et piétons.</p> <p>C4: participe à la régulation du trafic automobile entrant dans l'Agglomération aux heures de pointe. Elle permet par cet effet, de réduire les nuisances directes et indirectes du trafic (bruit, air, accidents de la circulation,...).</p>	
<p>Réalisation</p>	
<p>Calendrier de remise de l'avant-projet</p>	
<p>Calendrier de mise en œuvre</p> <p>Date prévue du début des travaux: 2021 Date prévue de la mise en service: 2022</p>	<p>Etat de la coordination</p> <p><input type="radio"/> Pas d'état de coordination <input type="radio"/> Information préalable <input type="radio"/> Coordination en cours <input type="radio"/> Coordination réglée</p>
<p>Pertinence de la mesure par rapport au plan directeur</p> <p>Plan directeur cantonal en cours de révision.</p>	
<p>Financement</p> <p>Part fédérale: Part cantonale: Part communale:</p>	
<p>Compétences</p>	
<p>Instance responsable</p> <p>Canton</p>	<p>Instances concernées</p> <p>Commune de Givisiez</p>
<p>Tâche de l'Agglomération</p> <p>Veille à coordonner la mesure avec les stratégies de mobilité, d'urbanisation et du paysage. Met en œuvre le concept TP en adéquation avec la mesure.</p>	
<p>Tâche des Communes</p> <p>Participe à la planification de la mesure avec le Canton. Coordonne avec l'Agglomération la mise en adéquation de la mesure avec les projets régionaux et communaux.</p>	
<p>Tâche du Canton</p> <p>Planifie et réalise la mesure. Il veille à la cohérence de la mesure avec le système de transports.</p>	
<p>Autres</p>	
<p>Mesures corrélées et liens à la conception</p> <p>-</p>	
<p>Mesures A du PA2 en relation</p> <p>Mesure n°A - Mise en œuvre d'une centrale de régulation du trafic - Priorité A - Code ARE 2196.2.203</p>	

Mesure 3M.01.06**Aménagement d'un contrôle d'accès
au carrefour des Grives**

Axe Granges-Paccot/Agy	Paquet n°1 Contrôle d'accès	Mesure infrastructurale
Priorité : A	Coûts : 100'000 CHF	Maturité : 1
Mesure PA2 reprise/adaptée : -		

**Mesure****Etat actuel**

Le carrefour des Grives est aménagé en giratoire. Il ne permet pas de contrôler le trafic entrant ou sortant en ville depuis la route de Morat et la sortie d'autoroute Fribourg-Nord. Le secteur de Saint-Léonard est souvent congestionné en heures de pointe, bloquant l'avancée des bus, pris dans la circulation.

TJM : 18'000 véh./j (2010)

Objectifs

Gestion du trafic automobile entrant dans l'Agglomération afin de :

- améliorer les conditions de circulation des bus.
- améliorer le confort et la sécurité de tous les usagers, en particulier, des usagers de mobilité douce.
- améliorer la qualité de l'espace public.

Description

Les travaux consistent à :

- mettre en oeuvre une régulation par feux au carrefour des Grives afin de contrôler le trafic entrant en ville.
- Réaménager l'espace public afin de requalifier le lieu et améliorer le confort et la sécurité des cyclistes et des piétons.

Opportunité

Le carrefour des Grives constitue un point de régulation du trafic essentiel pour limiter la circulation automobile entrant en ville par l'axe de Morat en provenance de la sortie d'autoroute Fribourg-Nord. Il permet de contrôler l'accès au centre de Fribourg pour réguler la progression des bus jusqu'au Bourg et au centre de Fribourg. Subsidiatement, cet aménagement permettra de limiter le transit à travers le secteur sportif et de loisirs de Saint-Léonard.

<p>Utilité</p> <p>C1: améliore la qualité du système de transports en limitant l'attractivité des TIM pour le trafic de transit et le trafic de destination. Et améliore la circulation des transports publics et celle des cyclistes.</p> <p>C2: participe à la régulation du trafic automobile entrant dans l'Agglomération aux heures de pointe. Elle permet, par cet effet, de favoriser une requalification générale de l'espace public dans l'Agglomération et de renforcer la qualité de vie ainsi que l'attractivité de la zone urbaine pour l'habitat et les services.</p> <p>C3: participe à la régulation du trafic automobile entrant dans l'Agglomération aux heures de pointe. Elle permet par cet effet, d'améliorer la sécurité de tous les usagers, en particulier des cycles et piétons.</p> <p>C4: participe à la régulation du trafic automobile entrant dans l'Agglomération aux heures de pointe. Elle permet par cet effet, de réduire les nuisances directes et indirectes du trafic (bruit, air, accidents de la circulation,...).</p>	
<p>Réalisation</p>	
<p>Calendrier de remise de l'avant-projet</p>	
<p>Calendrier de mise en œuvre</p> <p>Date prévue du début des travaux: 2021 Date prévue de la mise en service: 2022</p>	<p>Etat de la coordination</p> <p><input type="radio"/> Pas d'état de coordination <input type="radio"/> Information préalable <input type="radio"/> Coordination en cours <input type="radio"/> Coordination réglée</p>
<p>Pertinence de la mesure par rapport au plan directeur</p> <p>Plan directeur cantonal en cours de révision.</p>	
<p>Financement</p> <p>Part fédérale: Part cantonale: Part communale:</p>	
<p>Compétences</p>	
<p>Instance responsable</p> <p>Canton</p>	<p>Instances concernées</p> <p>Commune de Granges-Paccot</p>
<p>Tâche de l'Agglomération</p> <p>Veille à coordonner la mesure avec les stratégies de mobilité, d'urbanisation et du paysage. Met en œuvre le concept TP en adéquation avec la mesure.</p>	
<p>Tâche des Communes</p> <p>Participe à la planification de la mesure avec le Canton. Coordonne avec l'Agglomération la mise en adéquation de la mesure avec les projets régionaux et communaux.</p>	
<p>Tâche du Canton</p> <p>Planifie et réalise la mesure. Il veille à la cohérence de la mesure avec le système de transports.</p>	
<p>Autres</p>	
<p>Mesures corrélées et liens à la conception</p> <p>Mesure 3M.02.10 - Requalification de la route de Morat.</p>	
<p>Mesures A du PA2 en relation</p> <p>-</p>	

Mesure 3M.02.01**Requalification de l'axe de Marly - secteur Marly**

Axe Marly/Pérolles	Paquet n°2 Axe d'entrée	Mesure infrastructurale
Priorité: A	Coûts: 7'500'000 CHF	Maturité: 1

Mesure PA2 reprise/adaptée:

Mesure n°41.22 - Réaménagement de la traversée de Marly - Grand-Pré (paquet P4) - priorité Be - code ARE: 2196.2.100

Mesure n°41.23 - Réaménagement de la traversée de Marly, entre Marly - Grand-Pré et Marly-Cité, y. c. rabattement MD (paquet P4) - priorité B - code ARE: 2196.2.101

Mesure n°41.24 - Réaménagement de la centralité de Marly-Cité (paquet P4) - priorité B - code ARE: 2196.2.102

**Mesure****Etat actuel**

Les routes de Gruyère et de Fribourg constituent à la fois l'axe central de distribution du trafic dans le centre de Marly et une pénétrante d'accès au centre-ville de Fribourg. Elle concentre l'essentiel du trafic automobile, des transports publics et du trafic cycliste. Le PA2 avait identifié le besoin de réaménager la traversée de Marly et de valoriser cet axe urbanisé. Actuellement, les carrefours de la traversée de Marly sont aménagés en giratoires qui ne permettent pas de prioriser les bus sur la circulation automobile ni d'offrir un confort et une sécurité suffisante aux cycles. Le Cycle d'Orientement de Marly attire de nombreux piétons, dont la traversée bloque la circulation, et par la même occasion toute progression des bus sur l'axe de la route de Fribourg.

TJM: 15'000 véh./j (2010)

Objectifs

- Amélioration des conditions de circulation des bus.
- Gestion du trafic automobile entrant au centre-ville.
- Amélioration du confort et de la sécurité des usagers de mobilité douce.
- Amélioration de la qualité de l'espace public et valorisation de l'axe.
- Valorisation de la qualité de vie sur l'axe en lien avec l'urbanisation.

Description

Les travaux consistent à

- Mettre en œuvre la mesure prévue dans le PA2 et poursuivre les aménagements avec la présente mesure.
- Aménager des mesures visant à favoriser circulation des bus dans la traversée de Marly.
- Installer des systèmes de feu régulés entre eux assurant la priorité des TP.
- Aménager les carrefours de Marly-Cité, de la Grangette, du Centre et des Rittes en cohérence.
- Aménager les voies d'accès au carrefour de manière à favoriser la progression des transports publics.
- Requalifier l'espace public pour améliorer le confort et la sécurité des cyclistes et des piétons.

<p>Opportunité</p> <p>Les tronçons d'approche de la ville de Fribourg font déjà l'objet de mesures cofinancées dans le cadre du PA2 (mesures A du PA2). Diverses mesures du PA2 prévoyaient à l'horizon du PA3 (priorités B et C du PA2) des mesures de réaménagement de la centralité et de la traversée de Marly. Elles sont regroupées dans la présente mesure. La mesure permettra également de mettre en oeuvre le deuxième itinéraire principal de MD, prévue dans la stratégie du PA3.</p>	
<p>Utilité</p> <p>C1: améliore la circulation des transports publics et l'attractivité des mobilités douces tout en diminuant la pression du trafic automobile sur l'axe Fribourg-Marly.</p> <p>C2: améliore la qualité de l'espace public, contribue à renforcer l'attractivité du lieu, notamment pour les piétons.</p> <p>C3: améliore la sécurité de tous les usagers, en particulier des cycles et piétons, justifiée sur cet axe à orientation trafic.</p> <p>C4: valorise le centre de Marly et améliore la qualité des espaces publics par l'aménagement de la traversée et la modération des vitesses.</p>	
<p>Réalisation</p>	
<p>Calendrier de remise de l'avant-projet</p>	
<p>Calendrier de mise en œuvre</p> <p>Date prévue du début des travaux: 2019</p> <p>Date prévue de la mise en service: 2024</p>	<p>Etat de la coordination</p> <p><input type="radio"/> Pas d'état de coordination</p> <p><input type="radio"/> Information préalable</p> <p><input type="radio"/> Coordination en cours</p> <p><input type="radio"/> Coordination réglée</p>
<p>Pertinence de la mesure par rapport au plan directeur</p> <p>Plan directeur cantonal en cours de révision.</p>	
<p>Financement</p> <p>Part fédérale:</p> <p>Part cantonale:</p> <p>Part communale:</p>	
<p>Compétences</p>	
<p>Instance responsable</p> <p>Canton</p>	<p>Instances concernées</p> <p>Commune de Marly</p>
<p>Tâche de l'Agglomération</p> <p>Veille à la coordination entre les aménagements locaux et cantonaux. Soutient la commune dans sa démarche de mise en œuvre.</p>	
<p>Tâche des Communes</p> <p>Participe à la planification et à la réalisation de la mesure.</p>	
<p>Tâche du Canton</p> <p>Assure la planification et les réalisations sur le réseau cantonal. Assure la coordination avec la Commune et l'Agglomération.</p>	
<p>Autres</p>	
<p>Mesures corrélées et liens à la conception</p> <p>Mesure 3M.01.01 - Aménagement d'un contrôle d'accès au carrefour de la Gérine.</p> <p>Mesure 3M.05.01 - Réaménagement du réseau routier pour une nouvelle ligne TP n°1 à Marly - secteur Est.</p> <p>Mesure 3M.05.02 - Réaménagement du réseau routier pour une nouvelle ligne TP n°3 à Marly - secteur ouest.</p>	
<p>Mesures A du PA2 en relation</p> <p>Mesure n°11.10 - Réalisation de voies de bus continues en entrée de Fribourg, entre Marly Grand-Pré et Pérolles (direction gare) (paquet nouveau P6) - priorité A - code ARE: 2196.2.011</p>	

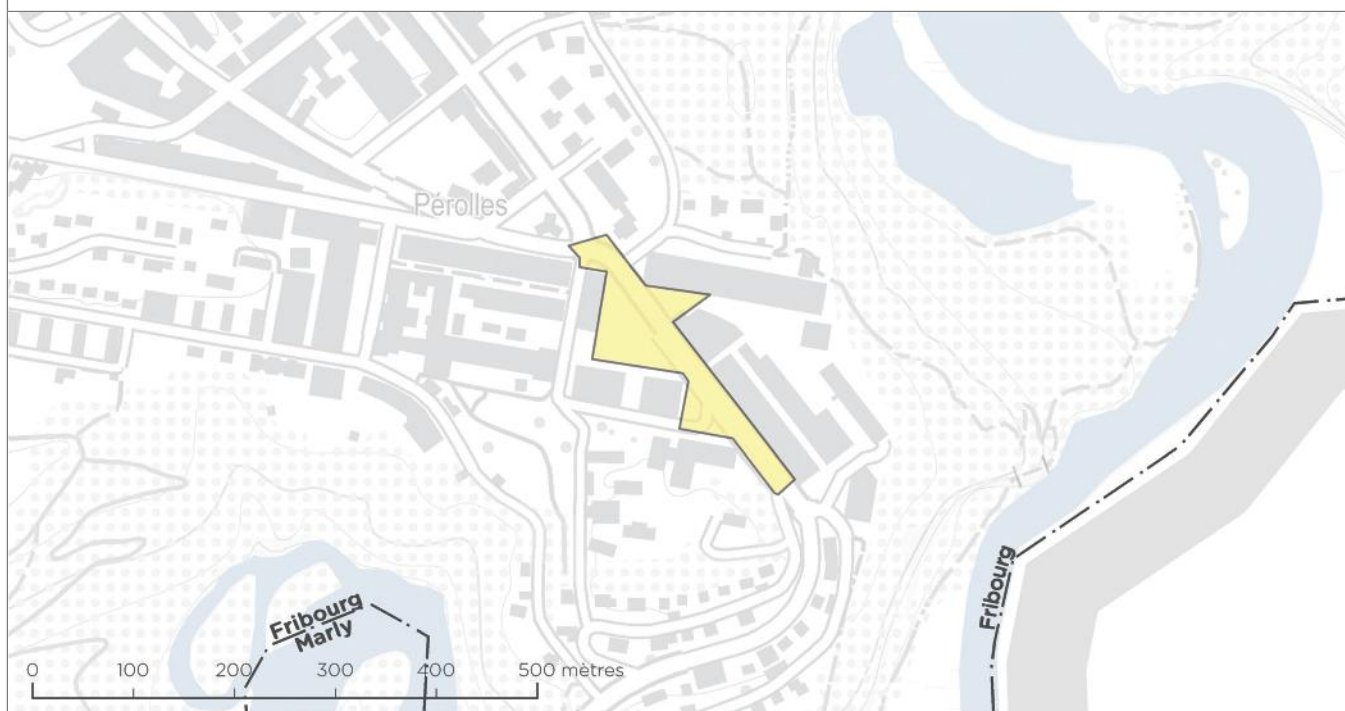
Mesure 3M.02.02

Requalification de l'axe de Marly - secteur Fribourg

Axe Marly/Pérolles	Paquet n°2 Axe d'entrée	Mesure infrastructurale
Priorité: C	Coûts: 11'560'000 CHF	Maturité: 1

Mesure PA2 reprise/adaptée:

Mesure n°41.8 - Aménagement d'un plateau avec arrêts TP et deux traversées piétonnes sur le boulevard de Pérolles dans le secteur des hautes écoles (paquet 4) - priorité C



Mesure

Etat actuel

Le secteur Pérolles/Ecole d'Ingénieurs se situe à une porte d'entrée de la ville de Fribourg. Il constitue également un secteur des écoles, attirant un grand nombre d'étudiants. Les bâtiments scolaires se trouvent de part et d'autre du boulevard de Pérolles, mais la continuité piétonne n'est pas assurée. Le PA2 avait identifié le besoin d'améliorer la circulation des bus sur cet axe.

TJM: 16'400 véh./j (2010)

Objectifs

- Amélioration des conditions de circulation des bus.
- Gestion du trafic automobile entrant au centre-ville.
- Amélioration du confort et de la sécurité des usagers de mobilité douce.
- Amélioration de la qualité de l'espace public et valorisation de l'axe.
- Valorisation de la qualité de vie sur l'axe en lien avec l'urbanisation.

Description

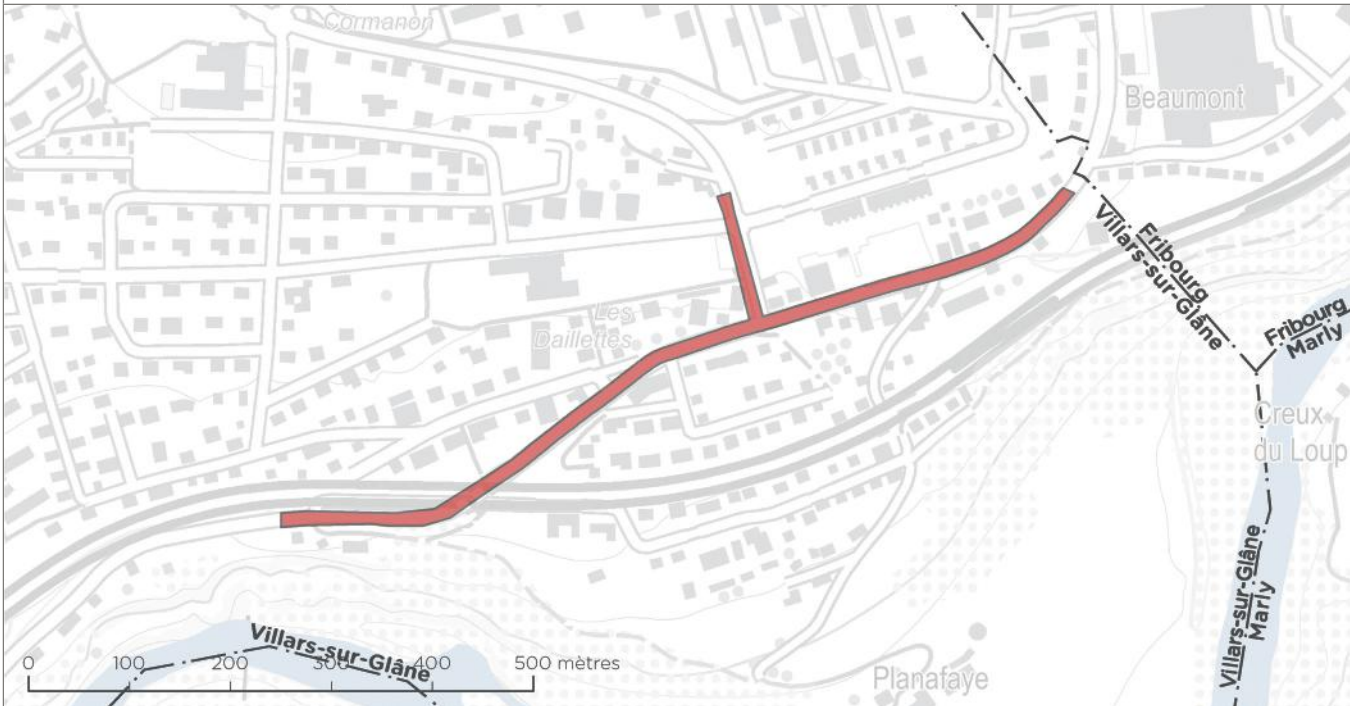
- Requalification de l'espace public valorisant la circulation des bus et des cycles, et offrant des trottoirs pour les piétons confortables et agréables. (Ex: Limitation des places de stationnement sur voirie, élargissement des trottoirs, aménagement de voies cyclables confortables et sûres, prise en compte prioritaire de la progression des bus).
- Amélioration de l'accessibilité aux écoles.
- Valorisation de la mobilité douce, en particulier piétonne, des espaces publics du secteur des Hautes écoles.
- Aménagement favorisant la circulation des bus.
- Réaménagement du carrefour Fonderie/Pérolles.
- Requalifier le plateau de Pérolles dans l'esprit d'un véritable campus en réduisant l'emprise du trafic individuel (TIM) sur ce secteur.
- Les aménagements concernent le secteur des Hautes Ecoles, y compris le carrefour Fonderie/Pérolles.

<p>Opportunité</p> <p>Il était déjà prévu dans le PA2 d'améliorer et de sécuriser les traversées. Il apparaît aujourd'hui nécessaire d'avoir une réflexion globale sur les espaces publics aux abords du boulevard de Pérolles, qui sont dédiés principalement aux déplacements des piétons et des cyclistes ainsi que sur la circulation des bus, qui doivent être favorisés.</p>	
<p>Utilité</p> <p>C1: améliore la qualité du système de transports en réduisant le trafic de transit (en contrôlant l'accès des véhicules individuels motorisés) et en améliorant la circulation des transports publics et des cyclistes.</p> <p>C2: en réduisant le trafic de transit et en améliorant la qualité de l'espace public, renforce l'attractivité du lieu, notamment pour les piétons, en particulier les étudiants des hautes écoles.</p> <p>C3: améliore la sécurité de tous les usagers, en particulier des cycles et piétons, justifiée par la situation sur l'axe de distribution urbaine.</p> <p>C4: diminue le trafic dans le centre de Fribourg et renforce l'attractivité des bus et de la mobilité douce, réduisant ainsi les nuisances environnementales (bruit, air).</p>	
<p>Réalisation</p>	
<p>Calendrier de remise de l'avant-projet</p>	
<p>Calendrier de mise en œuvre</p> <p>Date prévue du début des travaux: 2028 Date prévue de la mise en service: 2029</p>	<p>Etat de la coordination</p> <p><input type="radio"/> Pas d'état de coordination <input type="radio"/> Information préalable <input type="radio"/> Coordination en cours <input type="radio"/> Coordination réglée</p>
<p>Pertinence de la mesure par rapport au plan directeur</p> <p>Plan directeur cantonal en cours de révision.</p>	
<p>Financement</p> <p>Part fédérale: Part cantonale: Part communale:</p>	
<p>Compétences</p>	
<p>Instance responsable</p> <p>Commune de Fribourg</p>	<p>Instances concernées</p>
<p>Tâche de l'Agglomération</p> <p>Soutient la commune dans sa démarche.</p>	
<p>Tâche des Communes</p> <p>Planifie et réalise la mesure. Coordonne la planification avec les acteurs concernés.</p>	
<p>Tâche du Canton</p> <p>Soutient la commune dans sa démarche.</p>	
<p>Autres</p>	
<p>Mesures corrélées et liens à la conception</p> <p>Mesure 3M.04.01 - Requalification du boulevard de Pérolles. Mesure 3M.06.01 - Aménagement d'une liaison MD sur le tracé de la ligne ferroviaire industrielle Pérolles- secteur Gare de Fribourg. Mesure 3M.07.09 - Aménagement d'une liaison MD entre l'HEIA et le quartier de la Pisciculture.</p>	
<p>Mesures A du PA2 en relation</p> <p>Mesure n°11.10 - Réalisation de voies de bus continues en entrée de Fribourg, entre Marly Grand-Pré et Pérolles (direction gare) (paquet nouveau P6) - priorité A - code ARE: 2196.2.011</p>	

Mesure 3M.02.03**Requalification de l'axe de la Glâne - Carrefours Planafaye-Daillettes - secteur Villars-sur-Glâne**

Axe Avry/Villars-sur-Glâne	Paquet n°2 Axe d'entrée	Mesure infrastructurale
Priorité: A	Coûts: 5'150'000 CHF	Maturité: 1

Mesure PA2 reprise/adaptée:

**Mesure****Etat actuel**

La route de la Glâne se situe sur une route du réseau principal structurant d'accès au centre-ville de Fribourg. Elle concentre de beaucoup de trafic aux heures de pointe. La circulation des cycles y est aujourd'hui relativement peu attractive. Le carrefour entre la route de Glâne et la route de Cormanon n'est pas régulé. Il y a de nombreuses problématiques de circulations au carrefours Glâne/Cormanon, qui entrave la progression des bus.
TJM: 10'100 véh./j (2010)

Objectifs

- Gestion du trafic automobile entrant au centre-ville.
- Amélioration du confort et de la sécurité des usagers de mobilité douce (notamment des cyclistes).
- Amélioration de la qualité de l'espace public et valorisation de l'axe.
- Amélioration des conditions de circulation des bus.

Description

Les travaux consistent à:

- Requalifier la route de la Glâne et bas de la route de Cormanon avec des aménagements MD et TP.
- Mettre en oeuvre une régulation du trafic par feux au carrefour des routes de la Glâne/Cormanon.

<p>Opportunité</p> <p>L'aménagement de la route de la Glâne est nécessaire du fait de son rôle de pénétrante routière. Elle participe au fonctionnement de la ceinture de distribution urbaine. Elle est intégrée au réseau de mobilité douce structurant de l'Agglomération, la TransAgglo, et doit à ce titre répondre à des critères de sécurité et de confort des cyclistes. Elle permet de compléter le système de régulation du trafic visant à prioriser les bus.</p>	
<p>Utilité</p> <p>C1: améliore la circulation des transports publics et l'attractivité des mobilités douces tout en diminuant la pression du trafic automobile au centre de Fribourg.</p> <p>C2: en réduisant le trafic de transit et en améliorant la qualité de l'espace public, renforce l'attractivité du lieu, notamment pour les piétons.</p> <p>C3: améliore la sécurité de tous les usagers, en particulier des cycles et piétons, justifiée par le fait qu'il s'agisse d'une route constituante de l'axe de distribution urbaine.</p> <p>C4: valorise les espaces publics autour de l'axe et renforce l'attractivité des bus et de la mobilité douce, réduisant ainsi les nuisances environnementales (bruit, air).</p>	
<p>Réalisation</p>	
<p>Calendrier de remise de l'avant-projet</p>	
<p>Calendrier de mise en œuvre</p> <p>Date prévue du début des travaux: 2019 Date prévue de la mise en service: 2020</p>	<p>Etat de la coordination</p> <p><input type="radio"/> Pas d'état de coordination <input type="radio"/> Information préalable <input type="radio"/> Coordination en cours <input type="radio"/> Coordination réglée</p>
<p>Pertinence de la mesure par rapport au plan directeur</p> <p>Plan directeur cantonal en cours de révision.</p>	
<p>Financement</p> <p>Part fédérale: Part cantonale: Part communale:</p>	
<p>Compétences</p>	
<p>Instance responsable</p> <p>Canton</p>	<p>Instances concernées</p> <p>Commune de Villars-sur-Glâne</p>
<p>Tâche de l'Agglomération</p> <p>Veille à la coordination entre les aménagements locaux et cantonaux. Soutient la commune dans sa démarche.</p>	
<p>Tâche des Communes</p> <p>Participe à la planification et à la réalisation de la mesure.</p>	
<p>Tâche du Canton</p> <p>Assure la planification et les réalisations sur le réseau cantonal. Assure la coordination avec la commune et l'Agglomération.</p>	
<p>Autres</p>	
<p>Mesures corrélées et liens à la conception</p> <p>-</p>	
<p>Mesures A du PA2 en relation</p> <p>-</p>	

Mesure 3M.02.04

Requalification de l'axe de la Glâne - Carrefours Beaumont-Bluefactory - secteur Fribourg

Axe Avry/Villars-sur-Glâne	Paquet n°2 Axe d'entrée	Mesure infrastructurale
Priorité: A	Coûts: 5'590'000 CHF	Maturité: 1

Mesure PA2 reprise/adaptée:



Mesure

Etat actuel

La route de la Glâne se situe sur une pénétrante d'accès au centre-ville de Fribourg et concentre de ce fait beaucoup de trafic. La circulation des cycles y est aujourd'hui relativement peu attractive. La priorité des bus dans les carrefours fait défaut. TJM: 22'100 véh./j (2010)

Objectifs

- Gestion du trafic automobile entrant au centre-ville.
- Amélioration du confort et de la sécurité des usagers de mobilité douce (notamment des cyclistes).
- Amélioration de la qualité de l'espace public et valorisation de l'axe.
- Amélioration des conditions de circulation des bus.

Description

Les travaux consistent à:

- Requalifier la route de la Glâne - Midi.
- Réaménager l'espace public afin de requalifier le lieu et améliorer le confort et la sécurité des cyclistes et des piétons.
- Mettre en oeuvre une régulation du trafic par feux au carrefour de Beaumont.

<p>Opportunité</p> <p>L'aménagement de la route de la Glâne est nécessaire du fait de son rôle de pénétrante routière. Elle participe au fonctionnement de la ceinture de distribution urbaine. Elle est intégrée au réseau de mobilité douce structurant de l'Agglomération, la TransAgglo, et doit à ce titre répondre à des critères de sécurité et de confort pour les cyclistes. Elle permet d'améliorer les conditions de circulation des bus.</p>	
<p>Utilité</p> <p>C1: améliore la circulation des transports publics et l'attractivité des mobilités douces tout en diminuant la pression du trafic automobile au centre de Fribourg.</p> <p>C2: en réduisant le trafic de transit et en améliorant la qualité de l'espace public, renforce l'attractivité du lieu, notamment pour les piétons.</p> <p>C3: améliore la sécurité de tous les usagers, en particulier des cycles et piétons, justifiée par le fait qu'il s'agisse d'une route constituante de l'axe de distribution urbaine.</p> <p>C4: diminue le trafic dans le centre de Fribourg, valorise les espaces publics autour de l'axe et renforce l'attractivité des bus et de la mobilité douce, réduisant ainsi les nuisances environnementales (bruit, air).</p>	
<p>Réalisation</p>	
<p>Calendrier de remise de l'avant-projet</p>	
<p>Calendrier de mise en œuvre</p> <p>Date prévue du début des travaux: 2020 Date prévue de la mise en service: 2021</p>	<p>Etat de la coordination</p> <p><input type="radio"/> Pas d'état de coordination <input type="radio"/> Information préalable <input type="radio"/> Coordination en cours <input type="radio"/> Coordination réglée</p>
<p>Pertinence de la mesure par rapport au plan directeur</p> <p>Plan directeur cantonal en cours de révision.</p>	
<p>Financement</p> <p>Part fédérale: Part cantonale: Part communale:</p>	
<p>Compétences</p>	
<p>Instance responsable</p> <p>Commune de Fribourg</p>	<p>Instances concernées</p>
<p>Tâche de l'Agglomération</p> <p>Soutient la commune dans sa démarche.</p>	
<p>Tâche des Communes</p> <p>Planifie et réalise la mesure. Coordonne la planification avec les acteurs concernés.</p>	
<p>Tâche du Canton</p> <p>Participe à la planification de la mesure.</p>	
<p>Autres</p>	
<p>Mesures corrélées et liens à la conception</p> <p>-</p>	
<p>Mesures A du PA2 en relation</p> <p>-</p>	

Mesure 3M.02.05

Requalification de l'axe de la Glâne / Carrefour Beaumont-Daillettes - secteur Fribourg

Axe

Avry/Villars-sur-Glâne

Paquet n°2

Axe d'entrée

Mesure

infrastructurale

Priorité : B

Coûts : 5'670'000 CHF

Maturité : 1

Mesure PA2 reprise/adaptée :



Mesure

Etat actuel

La route de la Glâne se situe sur une pénétrante d'accès au centre-ville de Fribourg et concentre de ce fait beaucoup de trafic. La circulation des cycles y est aujourd'hui relativement peu attractive.

TJM : 22'100 véh./j (2010)

Objectifs

- Gestion du trafic automobile entrant au centre-ville.
- Amélioration du confort et de la sécurité des usagers de mobilité douce (notamment des cyclistes).
- Amélioration de la qualité de l'espace public et valorisation de l'axe.

Description

Les travaux consistent à :

- Requalifier la route de la Glâne.
- Réaménager l'espace public afin de requalifier le lieu et améliorer le confort et la sécurité des cyclistes et des piétons.

<p>Opportunité</p> <p>L'aménagement de la route de la Glâne est nécessaire du fait de son rôle de pénétrante routière. Elle participe au fonctionnement de la ceinture de distribution urbaine. Elle est intégrée au réseau de mobilité douce structurant de l'Agglomération, la TransAgglo, et doit à se titre répondre à des critères de sécurité et de confort pour les cyclistes.</p>	
<p>Utilité</p> <p>C1: améliore la circulation des transports publics et l'attractivité des mobilités douces tout en diminuant la pression du trafic automobile au centre de Fribourg.</p> <p>C2: en réduisant le trafic de transit et en améliorant la qualité de l'espace public, renforce l'attractivité du lieu, notamment pour les piétons.</p> <p>C3: améliore la sécurité de tous les usagers, en particulier des cycles et piétons, justifiée par le fait qu'il s'agisse d'une route constituante de l'axe de distribution urbaine.</p> <p>C4: diminue le trafic dans le centre de Fribourg, valorise les espaces publics autour de l'axe et renforce l'attractivité des bus et de la mobilité douce, réduisant ainsi les nuisances environnementales (bruit, air).</p>	
<p>Réalisation</p>	
<p>Calendrier de remise de l'avant-projet</p>	
<p>Calendrier de mise en œuvre</p> <p>Date prévue du début des travaux: 2025 Date prévue de la mise en service: 2026</p>	<p>Etat de la coordination</p> <p><input type="radio"/> Pas d'état de coordination <input type="radio"/> Information préalable <input type="radio"/> Coordination en cours <input type="radio"/> Coordination réglée</p>
<p>Pertinence de la mesure par rapport au plan directeur</p> <p>Plan directeur cantonal en cours de révision.</p>	
<p>Financement</p> <p>Part fédérale: Part cantonale: Part communale:</p>	
<p>Compétences</p>	
<p>Instance responsable</p> <p>Commune de Fribourg</p>	<p>Instances concernées</p>
<p>Tâche de l'Agglomération</p> <p>Soutient la commune dans sa démarche.</p>	
<p>Tâche des Communes</p> <p>Planifie et réalise la mesure. Coordonne la planification avec les acteurs concernés.</p>	
<p>Tâche du Canton</p> <p>Soutient la commune dans sa démarche.</p>	
<p>Autres</p>	
<p>Mesures corrélées et liens à la conception</p> <p>3M.02.03 - Requalification de l'axe de la Glâne - Carrefours Planafaye-Daillettes - secteur Villars-sur-Glâne.</p>	
<p>Mesures A du PA2 en relation</p> <p>-</p>	

Mesure 3M.02.06

Requalification de la route de Villars - Carrefours Belle-Croix-Hôpital cantonal - secteur Villars-sur-Glâne

Axe

Avry/Villars-sur-Glâne

Paquet n°2

Axe d'entrée

Mesure

infrastructurale

Priorité : A

Coûts : 3'170'000 CHF

Maturité : 1

Mesure PA2 reprise/adaptée :

Mesure n°41.15 - Réaménagement du carrefour des routes de Villars et Villars-Vert. Etape du réaménagement avant phase B : arrêt sur chaussée pour TP, élargissement du trottoir, aménagement d'une piste cyclable et d'un abri-voyageur (paquet P7) - priorité B - code ARE : 2196.2.094

Mesure n°41.13 - Réaménagement de la route de Villars (paquet P7) - priorité C



Mesure

Etat actuel

La route de Villars constitue une route du réseau structurant (pénétrante) d'accès au centre-ville de Fribourg et concentre de ce fait beaucoup de trafic. Une des deux principales lignes TP d'Agglomération circule sur cet axe. Le PA2 avait déjà identifié le besoin de réaménager ce secteur.

Objectifs

- Gestion du trafic automobile entrant au centre-ville.
- Amélioration des conditions de circulation des bus.
- Amélioration du confort et de la sécurité des usagers de mobilité douce.
- Amélioration de la qualité de l'espace public.

Description

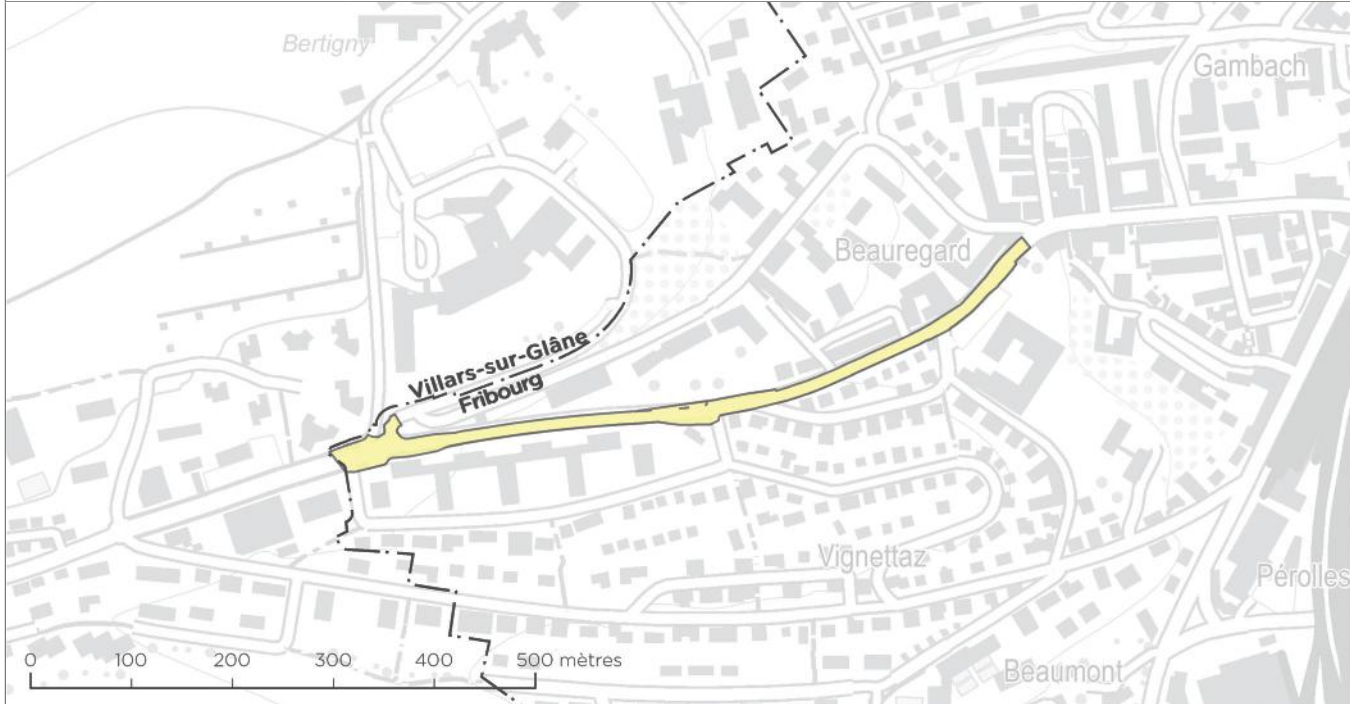
Les travaux consistent à :

- faciliter la progression des bus en leur donnant notamment la priorité aux carrefours à feux.
- Réaménager la route de Villars conformément aux objectifs retenus et dans la continuité des aménagements prévus dans le PA2.
- Réaménager l'espace public afin de requalifier le lieu et d'améliorer le confort et la sécurité des cyclistes et des piétons.
- faciliter la progression des bus en leur donnant notamment la priorité aux carrefours à feux.

<p>Opportunité</p> <p>Comme relevé dans le PA2, la route de Villars a un caractère de pénétrante d'Agglomération dominée par le trafic individuel motorisé, peu valorisant comme en attestent les activités qui la borde (enseignes de voitures, station essence...). Un des enjeux de l'aménagement de la route de Villars consiste donc à lui donner un caractère urbain et à faciliter la circulation des bus.</p>	
<p>Utilité</p> <p>C1: améliore la circulation des transports publics et l'attractivité des mobilités douces tout en diminuant la pression du trafic automobile au centre de Fribourg.</p> <p>C2: améliore la qualité de l'espace public, contribue à renforcer l'attractivité de l'axe.</p> <p>C3: améliore la sécurité de tous les usagers, en particulier des cycles et piétons, justifiée sur cet axe à orientation trafic.</p> <p>C4: valorise les espaces publics autour de l'axe et renforce l'attractivité des bus et de la mobilité douce, réduisant ainsi les nuisances environnementales (bruit, air).</p>	
<p>Réalisation</p>	
<p>Calendrier de remise de l'avant-projet</p>	
<p>Calendrier de mise en œuvre</p> <p>Date prévue du début des travaux: 2021 Date prévue de la mise en service: 2022</p>	<p>Etat de la coordination</p> <p><input type="radio"/> Pas d'état de coordination <input type="radio"/> Information préalable <input type="radio"/> Coordination en cours <input type="radio"/> Coordination réglée</p>
<p>Pertinence de la mesure par rapport au plan directeur</p> <p>Plan directeur cantonal en cours de révision.</p>	
<p>Financement</p> <p>Part fédérale: Part cantonale: Part communale:</p>	
<p>Compétences</p>	
<p>Instance responsable</p> <p>Commune de Villars-sur-Glâne</p>	<p>Instances concernées</p>
<p>Tâche de l'Agglomération</p> <p>Soutient la commune dans sa démarche.</p>	
<p>Tâche des Communes</p> <p>Planifie et réalise la mesure. Coordonne la planification avec les acteurs concernés.</p>	
<p>Tâche du Canton</p> <p>Soutient la commune dans sa démarche.</p>	
<p>Autres</p>	
<p>Mesures corrélées et liens à la conception</p> <p>Mesure 3M.01.03 - Aménagement d'un contrôle d'accès au carrefour de Belle-Croix.</p>	
<p>Mesures A du PA2 en relation</p> <p>Mesure n°11.11 - Aménagement des voies bus sur les routes de Villars et de Moncor, en approche et sortie du carrefour de Belle-Croix (2 directions) (paquet nouveau P6) - priorité A - code ARE: 2196.2.012</p>	

Mesure 3M.02.07**Requalification de la route de Villars - Carrefours Hôpital cantonal-Bertigny - secteur Fribourg**

Axe Avry/Villars-sur-Glâne	Paquet n°2 Axe d'entrée	Mesure infrastructurale
Priorité : C	Coûts : 8'570'000 CHF	Maturité : 1
Mesure PA2 reprise/adaptée : -		

**Mesure****Etat actuel**

La route de Villars constitue une pénétrante d'accès au centre-ville de Fribourg et concentre de ce fait beaucoup de trafic. Une des deux principales lignes TP d'Agglomération circule sur cette route. Le carrefour route de Villars/Hôpital est actuellement un carrefour giratoire. Il ne permet pas de prioriser les TP. Son aménagement n'est pas non plus optimal pour le confort et la sécurité des cyclistes. Ce carrefour se situe au niveau du point de rupture de charges de l'axe. Le PA2 avait identifié le besoin d'aménager une voie bus sur le chemin des Pensionnats et de prioriser les bus au carrefour. L'ambition plus forte du PA3 en termes de gestion du trafic et de priorisation des TP nécessite un réaménagement complet de ce carrefour.

Objectifs

- Gestion du trafic automobile entrant au centre-ville.
- Amélioration des conditions de circulation des bus.
- Amélioration du confort et de la sécurité des usagers de mobilité douce.
- Amélioration de la qualité de l'espace public.

Description

Les travaux consistent à :

- Réaménager la route de Villars conformément aux objectifs retenus et dans la continuité des aménagements prévus dans le PA2.
- Réaménager l'espace public afin de requalifier le lieu et d'améliorer le confort et la sécurité des cyclistes et des piétons.
- Aménager les carrefours avec des feux de régulation du trafic.
- Donner la priorité au bus dans les carrefours et le long de l'axe routier.

Opportunité

L'aménagement de la route de Villars est nécessaire du fait de son rôle de pénétrante. La partie Est de la route de Villars, sur la commune de Fribourg, est aménagée temporellement après la partie ouest à Villars-sur-Glâne, d'avantage prioritaire en termes de charges de trafic. Le carrefour route de Villars/Hôpital cantonal constitue un point de gestion du trafic essentiel pour réguler la circulation sur la route de Villars. Il permet de favoriser la progression des bus sur la route de Villars et le centre de Fribourg et de gérer l'accessibilité à l'Hôpital cantonal/ le Guintzet.

Utilité

C1: améliore la circulation des transports publics et l'attractivité des mobilités douces tout en diminuant la pression du trafic automobile au centre de Fribourg.

C2: en améliorant la qualité de l'espace public, contribue à renforcer l'attractivité de l'axe, notamment pour les piétons.

C3: améliore la sécurité de tous les usagers, en particulier des cycles et piétons, justifiée sur cet axe à orientation trafic.

C4: valorise les espaces publics autour de l'axe et renforce l'attractivité des bus et de la mobilité douce, réduisant ainsi les nuisances environnementales (bruit, air).

Réalisation

Calendrier de remise de l'avant-projet

Calendrier de mise en œuvre

Date prévue du début des travaux: 2027

Date prévue de la mise en service: 2028

Etat de la coordination

- Pas d'état de coordination
- Information préalable
- Coordination en cours
- Coordination réglée

Pertinence de la mesure par rapport au plan directeur

Plan directeur cantonal en cours de révision.

Financement

Part fédérale:

Part cantonale:

Part communale:

Compétences

Instance responsable

Commune de Fribourg

Instances concernées

Commune de Villars-sur-Glâne

Tâche de l'Agglomération

Soutient la commune dans sa démarche.

Tâche des Communes

Planifie et réalise la mesure. Coordonne la planification avec les acteurs concernés.

Tâche du Canton

Soutient la commune dans sa démarche.

Autres

Mesures corrélées et liens à la conception

-

Mesures A du PA2 en relation

Mesure n°11.9 - Aménagement d'une voie bus sur le chemin des Pensionnats (direction gare) et priorisation TP au giratoire (paquet nouveau P6) - priorité A - code ARE: 2196.2.010

Mesure n°11.4 - Aménagement d'un arrêt sur chaussée (direction gare) et priorisation par une écluse TP régulée par feux (direction Moncor), à l'arrêt Bethléem sur la route de Villars (paquet nouveau P6) (paquet nouveau P6) - priorité A - code ARE: 2196.2.005

Mesure n°41.9 - Aménagement de l'avenue Beauregard et de la connexion MD vers la gare (paquet 6) - priorité A - code ARE: 2196.2.088

Mesure n°41.10 - Réaménagement de la place Vignettaz-Daler et de ses arrêts (paquet 6) - priorité A - code ARE: 2196.2.089

Mesure 3M.02.08**Requalification de la route de la Chassotte - Carrefour de la Chassotte - secteur Givisiez**

Axe Jura-Givisiez-Belfaux	Paquet n°2 Axe d'entrée	Mesure infrastructurale
Priorité : B	Coûts : 3'510'000 CHF	Maturité : 1
Mesure PA2 reprise/adaptée : Mesure n°41.11 - Réaménagement de la route du Jura, entre le giratoire de Vuille et le carrefour de la Chassotte (paquet P8) - priorité C		

**Mesure****Etat actuel**

L'axe du Jura constitue une pénétrante d'accès au centre-ville de Fribourg et concentre de ce fait beaucoup de trafic. Le PA2 avait identifié le besoin de réaménager la route du Jura entre le giratoire de Vuille et le carrefour de la Chassotte à Givisiez.

Objectifs

- Amélioration de la circulation des bus.
- Amélioration du confort et de la sécurité des usagers de mobilité douce, notamment aux traversées piétonnes.
- Amélioration de la qualité de l'espace public.

Description

Les travaux consistent à :

- Réaménager la route de la Chassotte conformément aux objectifs du PA2-mesure 41.11.

Opportunité

Cette mesure, prévue dans le PA2 en priorité C (cf. : mesure n°41.11 : « Réaménagement de la route du Jura, entre le giratoire de Vuille et le carrefour de la Chassotte » - paquet P8), est reprise en priorité B dans le PA3. L'aménagement d'un contrôle d'accès au carrefour de l'Escale en priorité A vise à améliorer la circulation des bus et limiter la circulation automobile dans un premier temps.

<p>Utilité</p> <p>C1: améliore la circulation des transports publics et l'attractivité des mobilités douces tout en diminuant la pression du trafic automobile.</p> <p>C2: améliore la qualité de l'espace public, contribue à renforcer l'attractivité de l'axe, notamment pour les piétons.</p> <p>C3: améliore la sécurité de tous les usagers, en particulier des cycles et piétons, justifiée sur cet axe à orientation trafic.</p> <p>C4: valorise les espaces publics autour de l'axe et renforce l'attractivité des bus et de la mobilité douce, réduisant ainsi les nuisances environnementales (bruit, air).</p>	
<p>Réalisation</p>	
<p>Calendrier de remise de l'avant-projet</p>	
<p>Calendrier de mise en œuvre</p> <p>Date prévue du début des travaux: 2025</p> <p>Date prévue de la mise en service: 2026</p>	<p>Etat de la coordination</p> <p><input type="radio"/> Pas d'état de coordination</p> <p><input type="radio"/> Information préalable</p> <p><input type="radio"/> Coordination en cours</p> <p><input type="radio"/> Coordination réglée</p>
<p>Pertinence de la mesure par rapport au plan directeur</p> <p>Plan directeur cantonal en cours de révision.</p>	
<p>Financement</p> <p>Part fédérale:</p> <p>Part cantonale:</p> <p>Part communale:</p>	
<p>Compétences</p>	
<p>Instance responsable</p> <p>Commune de Givisiez</p>	<p>Instances concernées</p> <p>Canton</p>
<p>Tâche de l'Agglomération</p> <p>Soutient la commune dans sa démarche.</p>	
<p>Tâche des Communes</p> <p>Planifie et réalise la mesure. Coordonne la planification avec les acteurs concernés.</p>	
<p>Tâche du Canton</p> <p>Participe à la coordination de la mesure et à sa planification en lien avec les aménagements à prévoir au niveau du carrefour de l'Escale.</p>	
<p>Autres</p>	
<p>Mesures corrélées et liens à la conception</p> <p>-</p>	
<p>Mesures A du PA2 en relation</p> <p>-</p>	

Mesure 3M.02.09

Requalification de la route du Jura - Carrefours Broye-Sainte-Agnès - secteur Fribourg

Axe Jura-Givisiez-Belfaux	Paquet n°2 Axe d'entrée	Mesure infrastructurale
-------------------------------------	----------------------------	----------------------------

Priorité : C	Coûts : 18'880'000 CHF	Maturité : 1
--------------	------------------------	--------------

Mesure PA2 reprise/adaptée :

Mesure n°41.11 - Réaménagement de la route du Jura, entre le giratoire de Vuille et le carrefour de la Chassotte (paquet P8) - priorité C



Mesure

Etat actuel

La route du Jura constitue une pénétrante d'accès au centre-ville de Fribourg et concentre de ce fait beaucoup de trafic. Un projet de valorisation et de densification est prévu par la ville de Fribourg sur cet axe identifié pour du développement urbanistique. Le PA2 avait identifié le besoin de réaménager la route du Jura entre le giratoire de Vuille et le carrefour de la Chassotte à Givisiez. Le giratoire de Vuille ne permet pas de prioriser les bus. Son aménagement n'est pas non plus optimal pour le confort et la sécurité des cyclistes.

Objectifs

- Amélioration des conditions de circulation des bus.
- Amélioration du confort et de la sécurité des usagers de mobilité douce, notamment aux traversées piétonnes.
- Amélioration de la qualité de l'espace public.

Description

Les travaux consistent à :

- Réaménager la route du Jura conformément aux objectifs retenus dans le PA2.
- Réaménager les carrefours avec une régulation du trafic par des feux pour donner la priorité aux bus.

<p>Opportunité</p> <p>Cette mesure, prévue dans le PA2 en priorité C (cf. : mesure n°41.11: « Réaménagement de la route du Jura, entre le giratoire de Vuille et le carrefour de la Chassotte » - paquet P8), est reprise en priorité B dans le PA3. L'aménagement du carrefour de Vuille doit limiter le transit entre la route du Jura et la rue de Morat et faciliter la circulation des bus. Il doit fonctionner en liaison avec le carrefour Sainte-Thérèse/Général Guisan.</p>	
<p>Utilité</p> <p>C1: améliore la circulation des transports publics et l'attractivité des mobilités douces tout en diminuant la pression du trafic automobile.</p> <p>C2: améliore la qualité de l'espace public, contribue à renforcer l'attractivité de l'axe, notamment pour les piétons.</p> <p>C3: améliore la sécurité de tous les usagers, en particulier des cycles et piétons, justifiée sur cet axe à orientation trafic.</p> <p>C4: valorise les espaces publics autour de l'axe et renforce l'attractivité des bus et de la mobilité douce, réduisant ainsi les nuisances environnementales (bruit, air).</p>	
<p>Réalisation</p>	
<p>Calendrier de remise de l'avant-projet</p>	
<p>Calendrier de mise en œuvre</p> <p>Date prévue du début des travaux: 2023 Date prévue de la mise en service: 2024</p>	<p>Etat de la coordination</p> <p><input type="radio"/> Pas d'état de coordination <input type="radio"/> Information préalable <input type="radio"/> Coordination en cours <input type="radio"/> Coordination réglée</p>
<p>Pertinence de la mesure par rapport au plan directeur</p> <p>Plan directeur cantonal en cours de révision.</p>	
<p>Financement</p> <p>Part fédérale: Part cantonale: Part communale:</p>	
<p>Compétences</p>	
<p>Instance responsable</p> <p>Commune de Fribourg</p>	<p>Instances concernées</p>
<p>Tâche de l'Agglomération</p> <p>Soutient la commune dans sa démarche.</p>	
<p>Tâche des Communes</p> <p>Planifie et réalise la mesure. Coordonne la planification avec les acteurs concernés.</p>	
<p>Tâche du Canton</p> <p>Participe à la planification, notamment en matière de transports publics régionaux, qui empruntent cet route. Soutient la commune dans sa démarche.</p>	
<p>Autres</p>	
<p>Mesures corrélées et liens à la conception</p> <p>-</p>	
<p>Mesures A du PA2 en relation</p> <p>-</p>	

Mesure 3M.02.10**Requalification de la route de Morat - Carrefours Vieux-Moulins-Cimetière**

Axe Granges-Paccot/Agy	Paquet n°2 Axe d'entrée	Mesure infrastructurale
Priorité : A	Coûts : 800'000 CHF	Maturité : 1
Mesure PA2 reprise/adaptée : -		

**Mesure****Etat actuel**

La route de Morat constitue une pénétrante d'accès au centre de Fribourg et concentre de ce fait beaucoup de trafic. La circulation des bus n'est pas aisée en heures de pointe, du fait du trafic automobile.
TJM : 20'000 véh./j (2010)

Objectifs

- Amélioration de la circulation des bus.
- Amélioration du confort et de la sécurité des usagers de mobilité douce, notamment aux traversées piétonnes.
- Amélioration de la qualité de l'espace public.

Description

Les travaux consistent à :

- Réaménager la route de Morat avec des éléments du paysage.
- Réaménager les carrefours avec une régulation par feux pour assurer la gestion du trafic et notamment, en complément du contrôle d'accès. Cela favorisera la progression des bus.
- Mettre en oeuvre des aménagements pour la mobilité douce.

Opportunité

L'aménagement de la route de Morat est nécessaire du fait de son rôle de pénétrante. Elle participe au fonctionnement de la ceinture de distribution urbaine, en liaison avec le pont de la Poya. L'aménagement de la route de Morat est justifié au regard du développement du secteur de Saint-Léonard et des stratégies de densification du secteur. Les aménagements sont coordonnés avec ceux prévus par l'OFROU à la jonction autoroutière.

<p>Utilité</p> <p>C1: améliore la circulation des transports publics et l'attractivité des mobilités douces tout en diminuant la pression du trafic automobile.</p> <p>C2: améliore la qualité de l'espace public, contribue à renforcer l'attractivité de l'axe, notamment pour les piétons.</p> <p>C3: améliore la sécurité de tous les usagers, en particulier des cycles et piétons, justifiée sur cet axe à orientation trafic.</p> <p>C4: valorise les espaces publics autour de l'axe et renforce l'attractivité des bus et de la mobilité douce, réduisant ainsi les nuisances environnementales (bruit, air).</p>	
<p>Réalisation</p>	
<p>Calendrier de remise de l'avant-projet</p>	
<p>Calendrier de mise en œuvre</p> <p>Date prévue du début des travaux: 2022</p> <p>Date prévue de la mise en service: 2022</p>	<p>Etat de la coordination</p> <p><input type="radio"/> Pas d'état de coordination</p> <p><input type="radio"/> Information préalable</p> <p><input type="radio"/> Coordination en cours</p> <p><input type="radio"/> Coordination réglée</p>
<p>Pertinence de la mesure par rapport au plan directeur</p> <p>Plan directeur cantonal en cours de révision.</p>	
<p>Financement</p> <p>Part fédérale:</p> <p>Part cantonale:</p> <p>Part communale:</p>	
<p>Compétences</p>	
<p>Instance responsable</p> <p>Canton</p>	<p>Instances concernées</p> <p>Commune de Granges-Paccot</p>
<p>Tâche de l'Agglomération</p> <p>Veille à la coordination entre les aménagements locaux et cantonaux. Soutient la commune dans sa démarche de mise en œuvre.</p>	
<p>Tâche des Communes</p> <p>Participe à la planification et à la réalisation de la mesure.</p>	
<p>Tâche du Canton</p> <p>Assure la planification et les réalisations sur le réseau cantonal. Assure la coordination avec la commune et l'Agglomération et l'OFROU dans le cadre de la planification du réaménagement de la jonction autoroutière.</p>	
<p>Autres</p>	
<p>Mesures corrélées et liens à la conception</p> <p>Mesure 3M.01.06 - Aménagement d'un contrôle d'accès au carrefour des Grives.</p>	
<p>Mesures A du PA2 en relation</p> <p>-</p>	

Mesure 3M.02.11

Requalification de la rue de Morat - Place Notre-Dame-Halte Poya

Axe

Granges-Paccot/Agy

Paquet n°2

Axe d'entrée

Mesure

infrastructurale

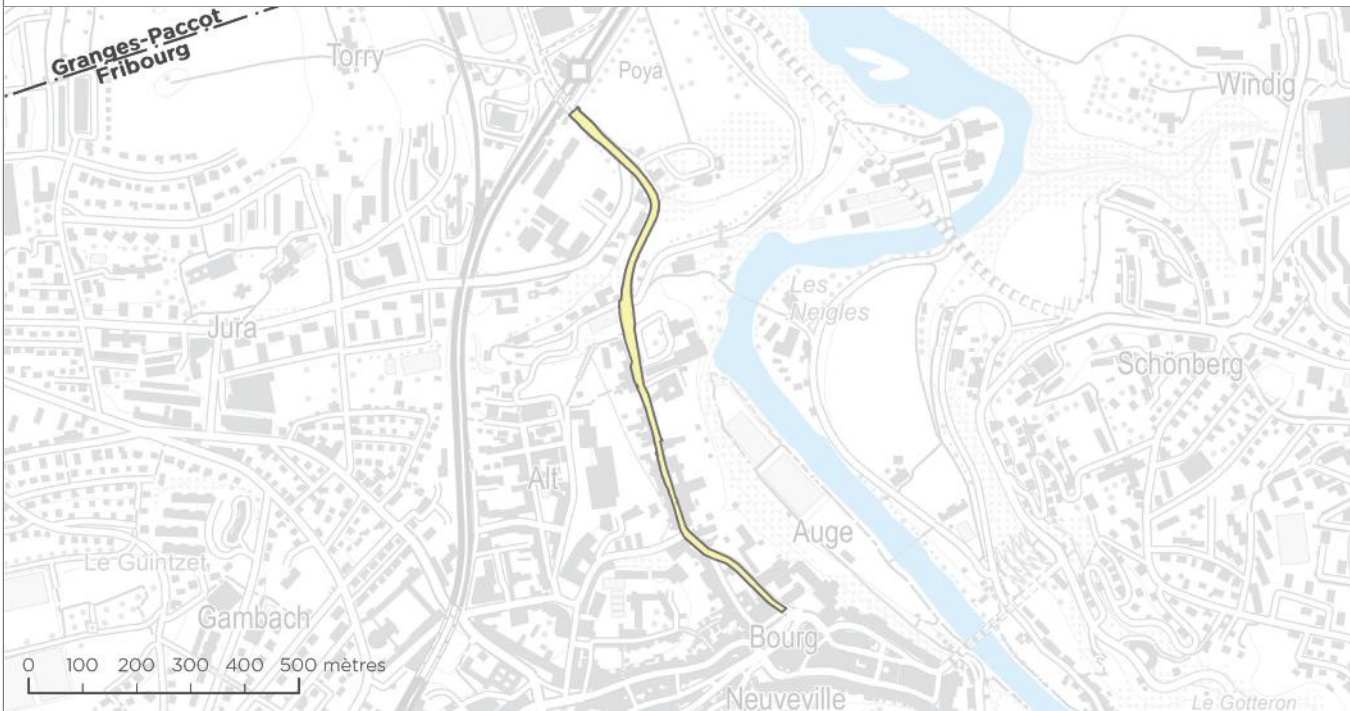
Priorité : C

Coûts : 5'450'000 CHF

Maturité :

Mesure PA2 reprise/adaptée :

Mesure n°41.12 - Réaménagement de la rue de Morat, secteur Marché aux Poissons et Porte de Morat (paquet P3) - priorité Be - code ARE : 2196.2.091



Mesure

Etat actuel

La rue de Morat se situe sur la pénétrante nord d'accès au centre de l'Agglomération. Elle donne notamment accès au quartier du Bourg. La fermeture de pont de Zaehringen a permis d'y diminuer fortement le trafic automobile. La trémie actuelle ne permet pas de gérer la circulation des bus de manière prioritaire.

Objectifs

- Amélioration des conditions de circulation des bus.
- Amélioration du confort et de la sécurité des usagers de mobilité douce.
- Amélioration de la qualité de l'espace public.

Description

Les travaux consistent à :

- Réaménager la rue de Morat avec des mesures pour les TP et la mobilité douce.
- Réaménager la trémie au niveau de la Poya pour améliorer la circulation en direction Centre-Ville des bus et de la MD (voie unique pour TP/MD par exemple).

Opportunité

Ces aménagements sont particulièrement pertinents au regard de la nouvelle halte de Saint-Léonard et de la halte d'Agy à venir. La construction du pont de la Poya a permis de désengorger cet axe. Il apparaît donc opportun de proposer des aménagements compatibles avec une valorisation de cette rue (axe de développement urbanistique), d'autant plus qu'elle conduit au Bourg, qui fait lui même l'objet d'une revalorisation suite à la fermeture du pont de Zaehringen.

<p>Utilité</p> <p>C1: améliore la circulation des transports publics et l'attractivité des mobilités douces tout en diminuant la pression du trafic automobile.</p> <p>C2: améliore la qualité de l'espace public, contribue à renforcer l'attractivité de l'axe.</p> <p>C3: améliore la sécurité de tous les usagers, en particulier des cycles et piétons, justifiée par le fait qu'il s'agisse d'une route sur l'axe de distribution urbaine.</p> <p>C4: valorise les espaces publics autour de l'axe et renforce l'attractivité des bus et de la mobilité douce, réduisant ainsi les nuisances environnementales (bruit, air).</p>	
<p>Réalisation</p>	
<p>Calendrier de remise de l'avant-projet</p>	
<p>Calendrier de mise en œuvre</p> <p>Date prévue du début des travaux: 2028 Date prévue de la mise en service: 2029</p>	<p>Etat de la coordination</p> <p><input type="radio"/> Pas d'état de coordination <input type="radio"/> Information préalable <input type="radio"/> Coordination en cours <input type="radio"/> Coordination réglée</p>
<p>Pertinence de la mesure par rapport au plan directeur</p> <p>Plan directeur cantonal en cours de révision.</p>	
<p>Financement</p> <p>Part fédérale: Part cantonale: Part communale:</p>	
<p>Compétences</p>	
<p>Instance responsable</p> <p>Commune de Fribourg</p>	<p>Instances concernées</p>
<p>Tâche de l'Agglomération</p> <p>Soutient la commune dans sa démarche.</p>	
<p>Tâche des Communes</p> <p>Planifie et réalise la mesure. Coordonne la planification avec les acteurs concernés.</p>	
<p>Tâche du Canton</p> <p>Soutient la commune dans sa démarche.</p>	
<p>Autres</p>	
<p>Mesures corrélées et liens à la conception</p> <p>Mesure 3M.09.02 - Requalification de la place des Sports - secteur Saint-Léonard. Mesure 3M.09.03 - Requalification de la place des Anciens Abattoirs - secteur Saint-Léonard. Mesure 3M.04.03 - Requalification du quartier du Bourg - secteur Ormeaux</p>	
<p>Mesures A du PA2 en relation</p> <p>Mesure n°11.3 - Aménagement de nouveaux arrêts sur chaussée sur la rue de Morat au Varis et déplacement de l'arrêt en encoche à la porte de Morat (direction Portes de Fribourg) (paquet P3) - priorité Ae - code ARE: 2196.2.004 Mesure n°40.3 - Plafonnement des charges de trafic sur le réseau Morat - Varis - Joseph-Piller (paquet P15) - priorité Av.</p>	

Mesure 3M.03.01

Requalification et compartimentage du carrefour de Richemond (y.c connexion MD vers la gare)

Centre de Fribourg

Paquet n°3
Compartimentage

Mesure
infrastructurale

Priorité : A

Coûts : 6'690'000 CHF

Maturité : 2

Mesure PA2 reprise/adaptée : -



Mesure

Etat actuel

Depuis la mise en sens unique de l'Avenue de la Gare, un trafic important transite derrière la gare entre l'avenue du Midi et la route de la Glâne. Cette situation est amenée à empirer avec la fermeture totale de l'Avenue de la Gare au trafic automobile. Le carrefour de Richemond ne permet pas d'accueillir confortablement et sécuritairement les piétons souhaitant rejoindre la gare et le centre, notamment depuis le quartier situé à l'ouest des voies. De plus, la situation de saturation du carrefour ne permet que difficilement d'offrir une priorisation des TP dans ce carrefour stratégique du réseau. Le carrefour ne participe pas à la réorganisation du trafic.

Objectifs

- Suppression totale du trafic de transit par le centre-ville.
- Amélioration des conditions de circulation des bus.
- Facilitation de l'accès à la gare de Fribourg pour la mobilité douce et garantie de la perméabilité à travers les voies de chemin de fer.
- Cohabitation entre les différents modes de déplacement en supprimant le trafic en transit et en requalifiant l'espace public.

Description

Les travaux consistent à :

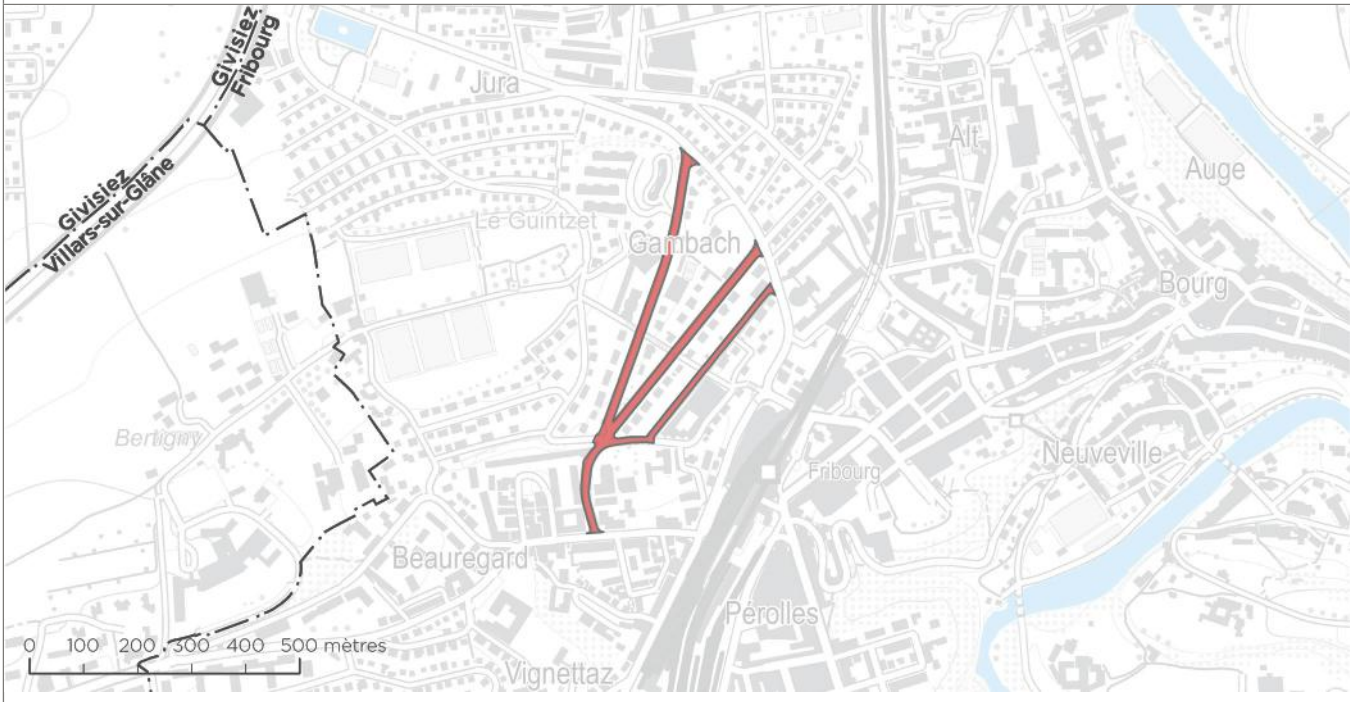
- Mettre en oeuvre un compartimentage du carrefour de Richemond en supprimant le trafic de transit entre la rue Louis d'Affry et l'avenue du Midi.
- Construire un passage inférieur pour la mobilité douce sous les voies CFF avec émergence sur la partie est de l'avenue du Midi.
- Requalifier l'espace public autour du carrefour.

<p>Opportunité</p> <p>La modification et le compartimentage du carrefour de Richemont constitue une mesure essentielle du PA3 (mesure d'accompagnement indissociable à la fermeture de l'avenue de la Gare au trafic TIM), car de cet aménagement dépend la mise en oeuvre du compartimentage, en liaison avec la fermeture du secteur de l'avenue de la Gare de Fribourg au trafic TIM. Elle concrétise la stratégie du PA3, qui vise à mettre en place une ceinture de distribution du trafic. La requalification du carrefour de Richemont est coordonnée avec la mise en oeuvre d'un passage sous-voie pour faciliter l'accès à la gare pour la MD. Ce passage sera aussi relié au quai des voies ferrées.</p>	
<p>Utilité</p> <p>C1: améliore la qualité du système de transports en réduisant le trafic de transit (en contrôlant l'accès des véhicules individuels motorisés) et en améliorant la circulation des transports publics et des cyclistes.</p> <p>C2: améliore la qualité des espaces publics, renforce l'attractivité de l'arrière de la gare de Fribourg (quartiers à l'ouest des voies).</p> <p>C3: améliore, par la réorganisation des circulations, la sécurité de tous les usagers.</p> <p>C4: diminue ou reporte le trafic de transit sur les axes adaptés et améliore l'attractivité des transports publics, minimisant ainsi les nuisances environnementales au centre de Fribourg.</p>	
<p>Réalisation</p>	
<p>Calendrier de remise de l'avant-projet</p>	
<p>Calendrier de mise en œuvre</p> <p>Date prévue du début des travaux: 2022 Date prévue de la mise en service: 2024</p>	<p>Etat de la coordination</p> <p><input type="radio"/> Pas d'état de coordination <input type="radio"/> Information préalable <input type="radio"/> Coordination en cours <input type="radio"/> Coordination réglée</p>
<p>Pertinence de la mesure par rapport au plan directeur</p> <p>Plan directeur cantonal en cours de révision.</p>	
<p>Financement</p> <p>Part fédérale: Part cantonale: Part communale:</p>	
<p>Compétences</p>	
<p>Instance responsable</p> <p>Commune de Fribourg</p>	<p>Instances concernées</p> <p>Commune de Villars-sur-Glâne et Canton</p>
<p>Tâche de l'Agglomération</p> <p>Soutient la commune dans sa démarche. Participe à la coordination avec les autres instances. Veille à la conformité avec les planifications supérieures.</p>	
<p>Tâche des Communes</p> <p>Planifie et réalise la mesure. Coordonne la planification avec les acteurs concernés, notamment pour maîtriser et contrôler les effets de la mesure sur la ceinture de distribution et le carrefour de Belle-Croix ainsi que les quartiers adjacents à la mesure. Elle dispose d'une délégation de compétence du Canton en matière de régulation de trafic et travaux routier.</p>	
<p>Tâche du Canton</p> <p>Participe à la coordination et soutient la commune dans sa démarche.</p>	
<p>Autres</p>	
<p>Mesures corrélées et liens à la conception</p> <p>-</p>	
<p>Mesures A du PA2 en relation</p> <p>Mesure n°41.9 - Aménagement de l'avenue Beauregard et de la connexion MD vers la gare (paquet P6) - priorité A - code ARE: 2196.2.088 Mesure n°12.1 - Aménagement de l'interface de la gare de Fribourg, avec réorganisation de l'interface TP des bus urbains et de l'avenue de la Gare (paquet 12) - priorité A - code ARE: 2196.2.017</p>	

Mesure 3M.03.02**Compartimentage du quartier Gambach**

Centre de Fribourg	Paquet n°3 Compartimentage	Mesure infrastructurale
Priorité: A	Coûts: 300'000 CHF	Maturité: 1

Mesure PA2 reprise/adaptée: -

**Mesure****Etat actuel**

Dans le concept de compartimentage, il est nécessaire de limiter le transit dans le quartier de Gambach entre l'axe de la route de Villars et l'axe du Jura.

Objectifs

- Limitation du trafic de transit entre l'axe de Villars et l'axe du Jura.
- Amélioration de la sécurité des usagers de la route, principalement des piétons et des cyclistes.

Description

- Mise en place du compartimentage visant à limiter le transit entre l'axe de la route de Villars et l'axe du Jura.

Opportunité

Le compartimentage dans le centre de Fribourg, et la fermeture du secteur de l'avenue de la Gare au trafic TIM, tendront à inciter le report de trafic de transit. Si les dénivelés des accès peuvent d'eux-mêmes décourager le transit, des mesures supplémentaires sont nécessaires.

Ce compartimentage constitue donc une mesure essentielle du PA3. Il s'agit d'une mesure d'accompagnement indissociable à la fermeture du secteur de l'avenue de la Gare au trafic TIM.

<p>Utilité</p> <p>C1: améliore la sécurité et contribue à l'attractivité des mobilités douces.</p> <p>C2: en réduisant le trafic de transit et en améliorant la qualité de l'espace public, renforce l'attractivité du quartier, notamment pour les piétons.</p> <p>C3: améliore, par la réorganisation des circulations et la modération des vitesses, la sécurité de tous les usagers.</p> <p>C4: diminue ou reporte le trafic sur des axes adaptés, améliore l'attractivité des transports publics et réduit les vitesses, minimisant ainsi les nuisances environnementales.</p>	
<p>Réalisation</p>	
<p>Calendrier de remise de l'avant-projet</p>	
<p>Calendrier de mise en œuvre</p> <p>Date prévue du début des travaux: 2022</p> <p>Date prévue de la mise en service: 2024</p>	<p>Etat de la coordination</p> <p><input type="radio"/> Pas d'état de coordination</p> <p><input type="radio"/> Information préalable</p> <p><input type="radio"/> Coordination en cours</p> <p><input type="radio"/> Coordination réglée</p>
<p>Pertinence de la mesure par rapport au plan directeur</p> <p>Plan directeur cantonal en cours de révision.</p>	
<p>Financement</p> <p>Part fédérale:</p> <p>Part cantonale:</p> <p>Part communale:</p>	
<p>Compétences</p>	
<p>Instance responsable</p> <p>Commune de Fribourg</p>	<p>Instances concernées</p>
<p>Tâche de l'Agglomération</p> <p>Soutient la commune dans sa démarche.</p>	
<p>Tâche des Communes</p> <p>Planifie et réalise la mesure. Coordonne la planification avec les acteurs concernés. Elle dispose d'une délégation de compétence de la part du Canton en matière de travaux routier et régulation du trafic.</p>	
<p>Tâche du Canton</p> <p>Soutient la commune dans sa démarche.</p>	
<p>Autres</p>	
<p>Mesures corrélées et liens à la conception</p> <p>-</p>	
<p>Mesures A du PA2 en relation</p> <p>-</p>	

Mesure 3M.03.03

Réaménagement du Passage du Cardinal pour les TP

Centre de Fribourg

Paquet n°3
Compartimentage

Mesure
infrastructurale

Priorité: A

Coûts: 8'330'000 CHF

Maturité: 1

Mesure PA2 reprise/adaptée:

Mesure n°41.6 - Réaménagement du passage du Cardinal et aménagement de carrefours régulés aux extrémités - TP (paquet P10) - priorité B - code ARE: 2196.2.207



Mesure

Etat actuel

Le passage du Cardinal est l'une des deux liaisons routières entre l'axe situé au nord des voies CFF et le plateau de Pérolles. Le confort et la sécurité des piétons et des cyclistes n'y sont pas optimaux. Le PA2 avait identifié le besoin de réaménager le passage du Cardinal et ses accès pour les bus, mais l'incertitude portant sur le réseau de bus et le passage de la ligne 5 dans le passage avait repoussé l'aménagement dans ce sens. Il est désormais confirmé que la ligne 5 passe par le passage du Cardinal.

Objectifs

- Amélioration du réseau de bus et amélioration des conditions de circulation des bus (ligne 5).
- Amélioration du confort et de la sécurité des usagers de mobilité douce.
- Limitation de l'effet de coupure de la voie ferrée, en particulier au centre de Fribourg.

Description

Les travaux consistent à:

- Réaménager le passage selon les modalités prévues dans le PA2.
- Adapter le passage du Cardinal à la circulation des bus de la ligne 5 (notamment la signalisation routière).
- Aménager des carrefours régulés par feux de part et d'autre du passage.

Opportunité

L'aménagement du passage du Cardinal est déjà validé pour les MD au titre du PA2. Il s'agit désormais d'y coordonner l'aménagement au profit des TP. Ces aménagements ont pour but de favoriser le franchissement de la voie ferrée, au centre de Fribourg, en particulier dans un secteur en plein développement, à proximité de la gare, avec des plans d'aménagement de détails (PAD) tels que Boxal, Cardinal, Arsenaux.

<p>Utilité</p> <p>C1: améliore la circulation des transports publics et le réseau des mobilités douces.</p> <p>C2: améliore la sécurité dans l'espace public et limite l'effet de césure de la voie de chemins de fer et assure la connexion entre le plateau de Pérolles et le quartier de Beaumont-Vignettaz.</p> <p>C3: améliore la sécurité de tous les usagers, en particulier des cycles et piétons (historique d'accidents)</p> <p>C4: améliore l'attractivité des transports publics, minimisant ainsi les nuisances environnementales au centre-ville.</p>	
<p>Réalisation</p>	
<p>Calendrier de remise de l'avant-projet</p>	
<p>Calendrier de mise en œuvre</p> <p>Date prévue du début des travaux: 2019</p> <p>Date prévue de la mise en service: 2022</p>	<p>Etat de la coordination</p> <p><input type="radio"/> Pas d'état de coordination</p> <p><input type="radio"/> Information préalable</p> <p><input type="radio"/> Coordination en cours</p> <p><input type="radio"/> Coordination réglée</p>
<p>Pertinence de la mesure par rapport au plan directeur</p> <p>Plan directeur cantonal en cours de révision.</p>	
<p>Financement</p> <p>Part fédérale:</p> <p>Part cantonale:</p> <p>Part communale:</p>	
<p>Compétences</p>	
<p>Instance responsable</p> <p>Commune de Fribourg</p>	<p>Instances concernées</p>
<p>Tâche de l'Agglomération</p> <p>Soutient la commune dans sa démarche.</p>	
<p>Tâche des Communes</p> <p>Planifie et réalise la mesure. Coordonne la planification avec les acteurs concernés.</p>	
<p>Tâche du Canton</p> <p>Soutient la commune dans sa démarche compte tenu du fait que la commune à une délégation de compétence en matière de gestions des réseaux routiers.</p>	
<p>Autres</p>	
<p>Mesures corrélées et liens à la conception</p> <p>-</p>	
<p>Mesures A du PA2 en relation</p> <p>Mesure n°41.6 - Réaménagement du passage du Cardinal et aménagement de carrefours régulés aux extrémités - MD (paquet P10) - priorité A - code ARE: 2196.2.207</p>	

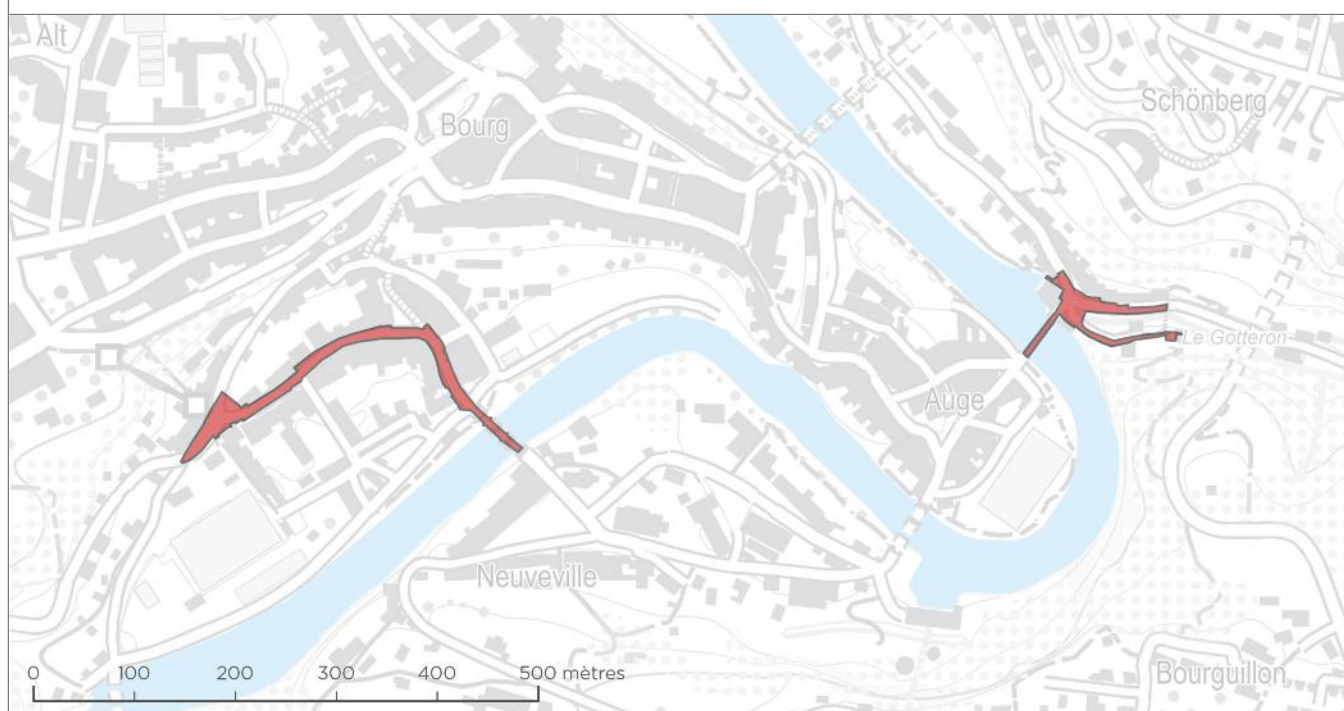
Mesure 3M.03.04**Compartimentage de la Basse-Ville**

Axe Schönberg/Tafers	Paquet n°3 Compartimentage	Mesure infrastructurale
Priorité: A	Coûts: 200'000 CHF	Maturité: 1

Mesure PA2 reprise/adaptée:

Mesure n°44.1 - Réaménagement de la rue de la Neuveville (paquet P19) - priorité C

Mesure n°44.5 - Réaménagement de la place de la Palme (paquet P19) - priorité C

**Mesure****Etat actuel**

Des aménagements de compartimentage de la Basse-Ville sont déjà prévus ou réalisés au titre du PA2. Ils devront être complétés dans le PA3 du fait de la pression automobile supplémentaire et des risques de report de trafic et de transit liés à la mise en oeuvre des mesures de compartimentage du centre-ville.

Objectifs

- Limitation du trafic de transit entre le quartier du Bourg et le quartier de Pérolles à travers la Basse-Ville.
- Réduction des nuisances et amélioration du confort et de la sécurité des usagers de mobilité douce.
- Amélioration de la circulation des bus et de la mobilité douce.

Description

Les travaux consistent à:

- Limiter le trafic de transit entre le quartier du Bourg et le quartier de Pérolles à travers la Basse-Ville (Grand-Fontaine, place du Perthuis, route Neuve) par des mesures de modération de trafic.

Opportunité

Le compartimentage dans le centre de Fribourg, et la fermeture du secteur de l'avenue de la Gare au trafic TIM, tendront à inciter le report de trafic de transit sur la Basse-Ville. Si les dénivelés des accès peuvent d'eux-mêmes décourager le transit, des mesures supplémentaires sont néanmoins nécessaires.

Ce compartimentage constitue donc une mesure essentielle du PA3 (mesure d'accompagnement indissociable à la fermeture du secteur de l'avenue de la Gare au trafic TIM).

Utilité C1: améliore la sécurité et contribue à l'attractivité des mobilités douces. C2: améliore la qualité des espaces publics, renforce l'attractivité de la Basse-Ville comme lieu de vie. C3: améliore la sécurité de tous les usagers. C4: diminue le trafic automobile et les vitesses, réduisant ainsi les nuisances environnementales (bruit, air).	
Réalisation	
Calendrier de remise de l'avant-projet	
Calendrier de mise en œuvre Date prévue du début des travaux: 2022 Date prévue de la mise en service: 2022	Etat de la coordination <input type="radio"/> Pas d'état de coordination <input type="radio"/> Information préalable <input type="radio"/> Coordination en cours <input type="radio"/> Coordination réglée
Pertinence de la mesure par rapport au plan directeur Plan directeur cantonal en cours de révision.	
Financement Part fédérale: Part cantonale: Part communale:	
Compétences	
Instance responsable Commune de Fribourg	Instances concernées
Tâche de l'Agglomération Soutient la commune dans sa démarche. Veille à la coordination avec les autres mesures du projet d'agglomération.	
Tâche des Communes Planifie et réalise la mesure. Coordonne la planification avec les acteurs concernés.	
Tâche du Canton Soutient la commune dans sa démarche.	
Autres	
Mesures corrélées et liens à la conception -	
Mesures A du PA2 en relation Mesure n°40.2 - Plafonnement des charges de trafic sur le réseau de la Basse-Ville et de ses accès (paquet P15) - priorité Av. Mesure n°44.2 - Réaménagement de la Planche Supérieure (paquet P19) - priorité An - code ARE : 2196.2.191 Mesure n°44.3 - Réaménagement de la Planche Inférieure et du Karrweg (paquet P19) - priorité An - code ARE : 2196.2.192 Mesure n°44.4 - Réaménagement de la place du Petit St-Jean (paquet P19) - priorité Ae - code ARE : 2196.2.127	

Mesure 3M.03.05**Requalification de l'avenue du Général Guisan**

Axe Granges-Paccot/Agy	Paquet n°3 Compartimentage	Mesure infrastructurale
Priorité: C	Coûts: 17'110'000 CHF	Maturité: 1

Mesure PA2 reprise/adaptée:

Mesure n°43.3 - Réaménagement de l'avenue du Général-Guisan (paquet P16) - priorité B - code ARE: 2196.2.109

Mesure n°43.4 - Réaménagement de la route Ste-Agnès (paquet P16) - priorité Be - code ARE: 2196.2.110

**Mesure****Etat actuel**

L'avenue du Général Guisan constitue actuellement un axe routier sur lequel s'écoule un trafic important de transit entre la rue de Morat et la route du Jura. Le PA2 avait identifié le besoin de réaménager l'avenue du Général Guisan et la route Sainte-Agnès.

Objectifs

- Limitation du trafic en limitant le trafic de transit entre l'axe de Morat et l'axe du Jura.
- Amélioration du confort et de la sécurité des usagers de mobilité douce.
- Valorisation de l'espace public.

Description

Les travaux consistent à:

- Réaménager l'avenue du Général Guisan, la route Sainte-Thérèse et la route Sainte-Agnès conformément aux objectifs retenus (amélioration de la qualité de vie, cohabitation entre les différents usagers, modulation des vitesses, amélioration du confort et de la sécurité pour la mobilité douce).
- Adapter les carrefours feux aux extrémités des rues.
- Aménager des infrastructures de TP pour la future ligne 8.

Opportunité

Malgré son caractère principal, cet axe doit être réaménagé. Il s'agit de favoriser la cohabitation entre usagers et riverains, et d'améliorer la qualité de vie par une requalification routière atténuant l'aspect routier de l'avenue du Général Guisan. Il s'agit d'y intégrer les transports publics.

<p>Utilité</p> <p>C1: améliore la sécurité et contribue à l'attractivité des mobilités douces.</p> <p>C2: en réduisant le trafic de transit et en améliorant la qualité de l'espace public, renforce l'attractivité du quartier, notamment pour les piétons.</p> <p>C3: améliore, par la réorganisation des circulations et la modération des vitesses, la sécurité de tous les usagers.</p> <p>C4: diminue ou reporte le trafic sur des axes adaptés, améliore l'attractivité des transports publics et réduit les vitesses, minimisant ainsi les nuisances environnementales.</p>	
<p>Réalisation</p>	
<p>Calendrier de remise de l'avant-projet</p>	
<p>Calendrier de mise en œuvre</p> <p>Date prévue du début des travaux: 2025 Date prévue de la mise en service: 2026</p>	<p>Etat de la coordination</p> <p><input type="radio"/> Pas d'état de coordination <input type="radio"/> Information préalable <input type="radio"/> Coordination en cours <input type="radio"/> Coordination réglée</p>
<p>Pertinence de la mesure par rapport au plan directeur</p> <p>Plan directeur cantonal en cours de révision.</p>	
<p>Financement</p> <p>Part fédérale: Part cantonale: Part communale:</p>	
<p>Compétences</p>	
<p>Instance responsable</p> <p>Commune de Fribourg</p>	<p>Instances concernées</p>
<p>Tâche de l'Agglomération</p> <p>Soutient la commune dans sa démarche.</p>	
<p>Tâche des Communes</p> <p>Planifie et réalise la mesure. Coordonne la planification avec les acteurs concernés. La commune à une délégation de compétence en matière de projets routiers.</p>	
<p>Tâche du Canton</p> <p>Soutient la commune dans sa démarche.</p>	
<p>Autres</p>	
<p>Mesures corrélées et liens à la conception</p> <p>-</p>	
<p>Mesures A du PA2 en relation</p> <p>Mesure n°40.4 - Plafonnement des charges de trafic sur le réseau sur Général-Guisan - St-Thérèse - St-Agnès - Bonnes-Fontaines (paquet P15) - priorité Av.</p>	

Mesure 3M.03.06**Requalification du Varis (partie basse)**

Centre de Fribourg

Paquet n°3
CompartimentageMesure
infrastructurelle

Priorité: C

Coûts: 1'160'000 CHF

Maturité: 1

Mesure PA2 reprise/adaptée:

Mesure n°43.2 - Réaménagement de la rue du Varis (paquet P16) - priorité Be - code ARE: 2196.2.108

**Mesure****Etat actuel**

La première partie de la rue du Varis a été aménagée. Le tronçon manquant, à l'est, doit désormais être aménagé. Il s'agit d'un secteur accueillant de nombreuses écoles et institutions publiques générant d'importants flux de mobilité douce.

Objectifs

- Dissuasion du trafic en limitant le trafic de transit entre l'axe de Morat et l'axe du Jura.
- Amélioration du confort et de la sécurité des usagers de mobilité douce.
- Valorisation de l'espace public.

Description

Les travaux consistent à:

- Aménager la partie basse de la rue du Varis au profit de la mobilité douce, en limitant le trafic de transit.

Opportunité

Le compartimentage du centre nécessaire pour limiter le transit automobile dans le centre de Fribourg ne doit pas être mis à mal par de la perméabilité entre les « poches », notamment par la rue du Varis. La partie ouest de la rue est réalisée au titre du PA2. L'aménagement consiste à continuer la requalification du Varis pour améliorer l'attractivité du secteur et limiter tout transit.

<p>Utilité</p> <p>C1: améliore la sécurité et contribue à l'attractivité des mobilités douces.</p> <p>C2: en réduisant le trafic de transit et en améliorant la qualité de l'espace public, renforce l'attractivité du quartier, notamment pour les piétons.</p> <p>C3: améliore, par la réorganisation des circulations et la modération des vitesses, la sécurité de tous les usagers.</p> <p>C4: diminue ou reporte le trafic sur des axes adaptés, améliore l'attractivité des transports publics et réduit les vitesses, minimisant ainsi les nuisances environnementales.</p>	
<p>Réalisation</p>	
<p>Calendrier de remise de l'avant-projet</p>	
<p>Calendrier de mise en œuvre</p> <p>Date prévue du début des travaux: 2027</p> <p>Date prévue de la mise en service: 2027</p>	<p>Etat de la coordination</p> <p><input type="radio"/> Pas d'état de coordination</p> <p><input type="radio"/> Information préalable</p> <p><input type="radio"/> Coordination en cours</p> <p><input type="radio"/> Coordination réglée</p>
<p>Pertinence de la mesure par rapport au plan directeur</p> <p>Plan directeur cantonal en cours de révision.</p>	
<p>Financement</p> <p>Part fédérale:</p> <p>Part cantonale:</p> <p>Part communale:</p>	
<p>Compétences</p>	
<p>Instance responsable</p> <p>Commune de Fribourg</p>	<p>Instances concernées</p>
<p>Tâche de l'Agglomération</p> <p>Soutient la commune dans sa démarche.</p>	
<p>Tâche des Communes</p> <p>Planifie et réalise la mesure. Coordonne la planification avec les acteurs concernés.</p>	
<p>Tâche du Canton</p> <p>Soutient la commune dans sa démarche.</p>	
<p>Autres</p>	
<p>Mesures corrélées et liens à la conception</p> <p>-</p>	
<p>Mesures A du PA2 en relation</p> <p>Mesures n°40.3 - Plafonnement des charges de trafic sur le réseau Morat - Varis - Joseph-Piller (paquet 15) - priorité Av.</p>	

Mesure 3M.03.07		Requalification de la route des Arsenaux	
Centre de Fribourg		Paquet n°3 Compartimentage	Mesure infrastructurale
Priorité: B	Coûts: 2'890'000 CHF		Maturité: 1
Mesure PA2 reprise/adaptée: Mesure n°11.8 - Aménagement d'une voie bus en contre-sens sur la route des Arsenaux direction gare - Priorité A			
Mesure			
Etat actuel Il s'agit d'un axe bordé par des friches industrielles en passe d'être requalifié. Les aménagements manquent pour la mobilité douce et les TP.			
Objectifs <ul style="list-style-type: none"> Requalification de l'espace public en vue de la circulation des bus de la ligne 5 sur la route des Arsenaux (dépendra du concept TP retenu) et à favoriser la circulation pour la mobilité douce. 			
Description Les travaux consistent à: <ul style="list-style-type: none"> Requalifier le secteur Nord (route des Arsenaux entre gare et passage Cardinal) en priorité pour les TP et la MD. 			
Opportunité La réorganisation de la circulation sur ces routes offre la possibilité de revaloriser la liaison Bluefactory-Gare. D'autre part, la circulation des bus de la ligne 5 sur la partie nord de la route des Arsenaux nécessite des réaménagements justifiant la requalification de cet axe. La mesure interviendra dans le prolongement des mesures du PA2 et PA3 visant à requalifier l'avenue de la Gare.			

<p>Utilité</p> <p>C1: en améliorant la qualité de l'espace public, contribue à renforcer l'attractivité de l'axe, notamment pour les piétons et les cycles.</p> <p>C3: améliore, par la réorganisation des circulations et la modération des vitesses, la sécurité de tous les usagers.</p> <p>C4: diminue le trafic automobile et les vitesses, réduisant ainsi les nuisances environnementales (bruit, air).</p>	
<p>Réalisation</p>	
<p>Calendrier de remise de l'avant-projet</p>	
<p>Calendrier de mise en œuvre</p> <p>Date prévue du début des travaux: 2023</p> <p>Date prévue de la mise en service: 2024</p>	<p>Etat de la coordination</p> <p><input type="radio"/> Pas d'état de coordination</p> <p><input type="radio"/> Information préalable</p> <p><input type="radio"/> Coordination en cours</p> <p><input type="radio"/> Coordination réglée</p>
<p>Pertinence de la mesure par rapport au plan directeur</p> <p>Plan directeur cantonal en cours de révision.</p>	
<p>Financement</p> <p>Part fédérale:</p> <p>Part cantonale:</p> <p>Part communale:</p>	
<p>Compétences</p>	
<p>Instance responsable</p> <p>Commune de Fribourg</p>	<p>Instances concernées</p>
<p>Tâche de l'Agglomération</p> <p>Soutient la commune dans sa démarche. Veille à la coordination avec les planifications directrices et les commandes de prestations pour les transports publics.</p>	
<p>Tâche des Communes</p> <p>Planifie et réalise la mesure. Coordonne la planification avec les acteurs concernés.</p>	
<p>Tâche du Canton</p> <p>Soutient la commune dans sa démarche.</p>	
<p>Autres</p>	
<p>Mesures corrélées et liens à la conception</p> <p>-</p>	
<p>Mesures A du PA2 en relation</p> <p>-</p>	

Mesure 3M.03.08**Compartimentage de la route de la Vignettaz et Fort Saint-Jacques**

Centre de Fribourg

Paquet n°3
CompartimentageMesure
infrastructurale

Priorité : A

Coûts : 100'000 CHF

Maturité : 1

Mesure PA2 reprise/adaptée :

**Mesure****Etat actuel**

La route du Fort Saint-Jacques est un axe collecteur, parallèle aux axes structurants de la route de Villars et de l'avenue de Beauregard, qui subit un trafic de transit entre Villars-sur-Glâne et l'avenue du Midi. Le trafic péjore notamment la qualité de vie des riverains.

Objectifs

- Limitation du trafic de transit sur cet axe collecteur au profit des axes structurants.
- Respect de la hiérarchie du réseau routier.
- Amélioration de la qualité de vie des riverains.

Description

Les travaux consistent à :

- Renforcer les mesures de dissuasion du transit pour aux objectifs du compartimentage.

Opportunité

Le compartimentage dans le centre de Fribourg, et la fermeture du secteur de l'Avenue de la Gare au trafic TIM, tendront à inciter le report de trafic de transit sur les axes secondaires. Si les mesures de modération actuelles sont nécessaires, elles ne paraissent pas suffisantes. Ce compartimentage constitue donc une mesure essentielle du PA3 (mesure d'accompagnement indissociable à la fermeture du secteur de l'Avenue de la Gare au trafic TIM).

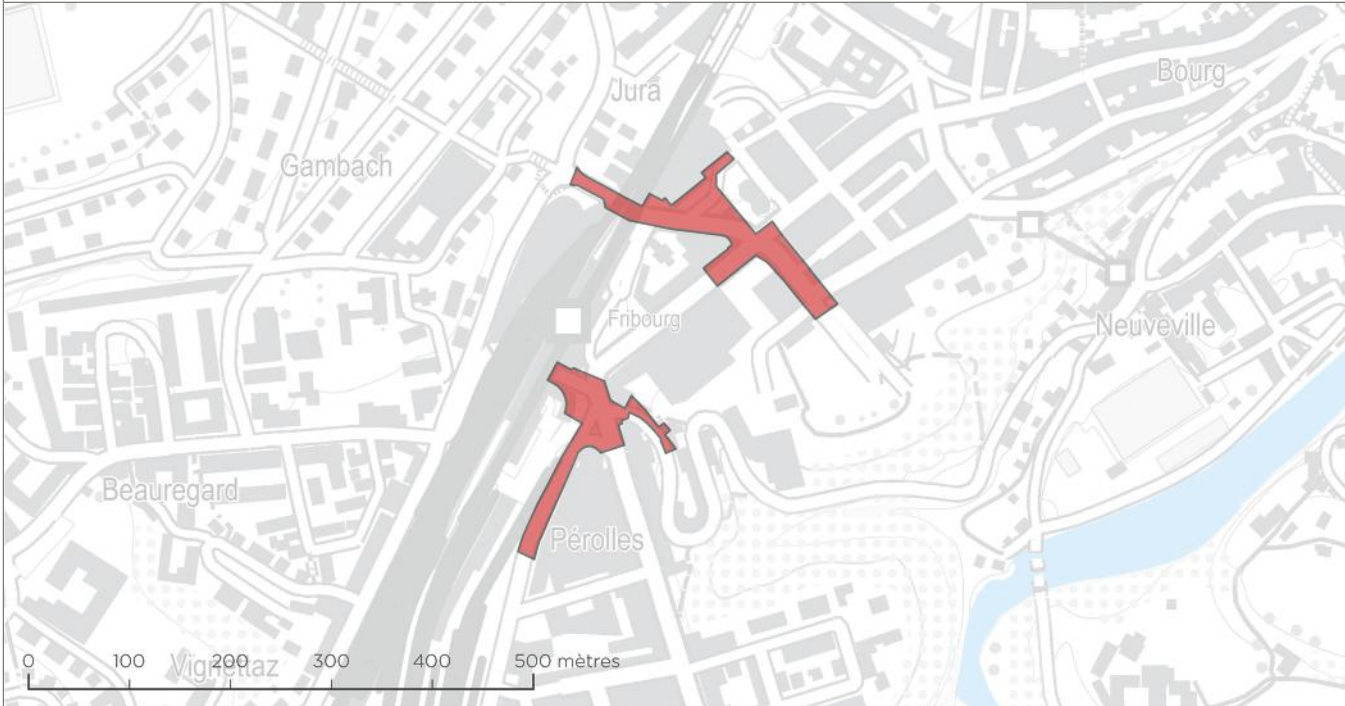
Utilité C1: améliore la sécurité et contribue à l'attractivité des mobilités douces. C2: en réduisant le trafic de transit et en améliorant la qualité de l'espace public, renforce la qualité de vie de ce secteur. C3: améliore, par la réorganisation des circulations et la modération des vitesses la sécurité de tous les usagers. C4: diminue ou reporte le trafic sur des axes adaptés, réduit les vitesses, minimisant ainsi les nuisances environnementales.	
Réalisation	
Calendrier de remise de l'avant-projet	
Calendrier de mise en œuvre Date prévue du début des travaux: 2021 Date prévue de la mise en service: 2022	Etat de la coordination <input type="radio"/> Pas d'état de coordination <input type="radio"/> Information préalable <input type="radio"/> Coordination en cours <input type="radio"/> Coordination réglée
Pertinence de la mesure par rapport au plan directeur Plan directeur cantonal en cours de révision.	
Financement Part fédérale: Part cantonale: Part communale:	
Compétences	
Instance responsable Commune de Fribourg	Instances concernées
Tâche de l'Agglomération Soutient la commune dans sa démarche.	
Tâche des Communes Planifie et réalise la mesure. Coordonne la planification avec les acteurs concernés.	
Tâche du Canton Soutient la commune dans sa démarche, celle-ci ayant une délégation de compétence concernant le réseau routier.	
Autres	
Mesures corrélées et liens à la conception -	
Mesures A du PA2 en relation -	

Mesure 3M.03.09**Requalification des secteurs Ancienne Gare et Avenue du Tivoli**

Centre de Fribourg	Paquet n°4 Axe structurant TP/MD	Mesure infrastructurale
Priorité: A	Coûts: 8'850'000 CHF	Maturité: 1

Mesure PA2 reprise/adaptée:

Mesure n°11.2 - Aménagements de priorisation des transports publics dans le secteur St-Pierre - Alpes (paquet P2) - priorité B - aménagement ponctuel réalisé - code ARE: 2196.2.003

**Mesure****Etat actuel**

Le secteur de l'avenue de la Gare fait l'objet d'un concours. Le réaménagement du secteur gare/centre-ville est réalisé au titre du PA2. Toutefois, il est désormais nécessaire d'aménager les interfaces de la gare. Il s'agit d'un point de concentration des axes stratégiques de mobilité, justifiant le traitement de cet espace comme une interface. Des mesures d'accompagnement indissociables sont également nécessaires et devront être prises en accompagnement à la fermeture de l'avenue de la Gare au trafic TIM, notamment des mesures de compartimentage au niveau du quartier de Gambach / du carrefour de Richmond / ou de la Basse-Ville.

Objectifs

Aménagement de l'espace public selon les thématiques suivantes:

- Amélioration des conditions de circulation des bus.
- Amélioration du confort et de la sécurité des usagers de mobilité douce.
- Amélioration de la qualité de l'espace public.

Description

Les travaux consistent à:

- Aménager des carrefours de manière à assurer la progression des bus.
- Réorganiser l'espace public en faveur des TP et des MD.
- Aménager l'avenue Tivoli, rue Pierre Kaelin et la route des Arsenaux au droit du PAD Ancienne gare. Il s'agira de permettre au bus des accès aisés à la route des arsenaux.
- Réaménager les accès aux différents parkings du centre en tenant compte des TP et MD.

<p>Opportunité</p> <p>Avec la fermeture du secteur de l'avenue de la Gare à la circulation TIM et la mise en oeuvre du principe de compartimentage, le centre de Fribourg dispose d'une grande opportunité de valoriser son centre-ville, et de le rendre très attractif en bus et par les modes doux.</p>	
<p>Utilité</p> <p>C1: améliore la circulation des transports publics et le réseau des mobilités douces tout en diminuant la pression du trafic automobile au centre de Fribourg.</p> <p>C2: diminue le trafic automobile en centre-ville sur un axe de vie important (commerces, emplois, habitats, patrimoine historique et culturel) et améliore la qualité des espaces publics.</p> <p>C3: améliore la sécurité de tous les usagers.</p> <p>C4: diminue ou reporte le trafic sur des axes adaptés, améliore l'attractivité des transports publics et réduit les vitesses, minimisant ainsi les nuisances environnementales.</p>	
<p>Réalisation</p>	
<p>Calendrier de remise de l'avant-projet</p>	
<p>Calendrier de mise en œuvre</p> <p>Date prévue du début des travaux: 2021</p> <p>Date prévue de la mise en service: 2022</p>	<p>Etat de la coordination</p> <p><input type="radio"/> Pas d'état de coordination</p> <p><input type="radio"/> Information préalable</p> <p><input type="radio"/> Coordination en cours</p> <p><input type="radio"/> Coordination réglée</p>
<p>Pertinence de la mesure par rapport au plan directeur</p> <p>Plan directeur cantonal en cours de révision.</p>	
<p>Financement</p> <p>Part fédérale:</p> <p>Part cantonale:</p> <p>Part communale:</p>	
<p>Compétences</p>	
<p>Instance responsable</p> <p>Commune de Fribourg</p>	<p>Instances concernées</p>
<p>Tâche de l'Agglomération</p> <p>Soutient la commune dans sa démarche. Veille à la conformité de la mesure avec la planification des TP.</p>	
<p>Tâche des Communes</p> <p>Planifie et réalise la mesure. Coordonne la planification avec les acteurs concernés.</p>	
<p>Tâche du Canton</p> <p>Soutient la commune dans sa démarche.</p>	
<p>Autres</p>	
<p>Mesures corrélées et liens à la conception</p> <p>Mesure 3M.04.02 - Requalification du secteur de la rue de l'Hôpital et des rues adjacentes.</p>	
<p>Mesures A du PA2 en relation</p> <p>Mesure n°12.1 - Aménagement de l'interface de la gare de Fribourg, avec réorganisation de l'interface TP des bus urbains et de l'avenue de la Gare (paquet 12) - priorité A - code ARE: 2196.2.017</p> <p>Mesure n°11.1 - Déplacement de l'arrêt de bus St-Pierre avant la traversée piétonne (direction Vieille-Ville) et régulation pour les bus (paquet P2) - priorité An - code ARE: 2196.2.173</p>	

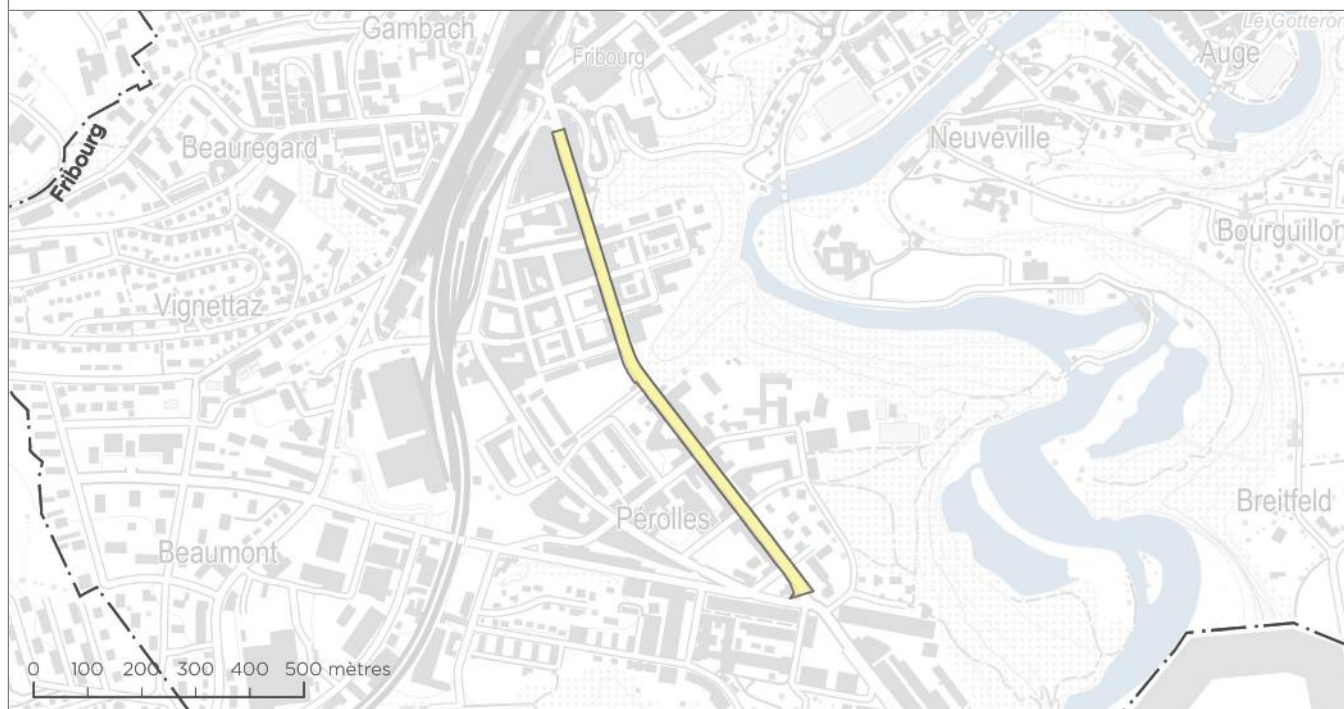
Mesure 3M.04.01

Requalification du boulevard de Pérolles

Axe Marly/Pérolles	Paquet n°4 Axe structurant TP/MD	Mesure infrastructurale
Priorité: C	Coûts: 10'040'000 CHF	Maturité: 1

Mesure PA2 reprise/adaptée:

Mesure n°41.7 - Réaménagement du boulevard de Pérolles (paquet P4) - priorité B - code ARE: 2196.2.086



Mesure

Etat actuel

Le boulevard de Pérolles est un axe emblématique de la Ville de Fribourg. C'est un axe de transports publics majeur pour l'Agglomération. En effet plusieurs lignes de transports publics circulent sur le boulevard. Par ailleurs il est également l'axe privilégié de mobilité douce entre la gare et le site des Hautes Ecoles.

Aujourd'hui, il supporte un trafic de transit local et à la recherche de places de stationnement. Le PA2 avait identifié le besoin de réaménager le boulevard de Pérolles.

Objectifs

Requalification d'un espace public emblématique de la Ville de Fribourg permettant:

- L'amélioration des conditions de circulation des bus.
- La gestion du trafic automobile entrant au centre-ville.
- L'amélioration du confort et de la sécurité des usagers de mobilité douce.

Description

Les travaux consistent à:

- Réaménager le boulevard de Pérolles, en tenant compte d'aspects paysagers en lien avec la qualité de vie et la MD.
- Créer une identité visuelle et paysagère du boulevard (unité du mobilier urbain, choix des essences d'arbres...).
- Réaffecter l'espace public valorisant la circulation des bus et des cycles, et offrant des trottoirs pour les piétons confortables et agréables. (Ex: Limitation des places de stationnement sur voirie, élargissement des trottoirs, aménagement de voies cyclables confortables et sûres, prise en compte prioritaire de la progression des bus.)

<p>Opportunité</p> <p>Avec la fermeture du secteur de l'avenue de la Gare à la circulation TIM, les véhicules qui circulent sur le boulevard de Pérolles auront exclusivement pour destination le plateau de Pérolles. Les charges de trafic devant donc diminuer, cela constitue une opportunité de réorganiser l'espace public et de rendre cet espace attractif en TP et modes doux.</p>	
<p>Utilité</p> <p>C1: améliore la circulation des transports publics et le réseau des mobilités douces tout en diminuant la pression du trafic automobile au centre de Fribourg.</p> <p>C2: en améliorant la qualité de l'espace public, contribue à renforcer l'attractivité de l'axe, notamment pour les piétons.</p> <p>C3: améliore la sécurité de tous les usagers, en particulier des cycles et piétons.</p> <p>C4: diminue le trafic automobile et les vitesses et améliore l'attractivité des bus et de la mobilité douce, réduisant ainsi les nuisances environnementales (bruit, air).</p>	
<p>Réalisation</p>	
<p>Calendrier de remise de l'avant-projet</p>	
<p>Calendrier de mise en œuvre</p> <p>Date prévue du début des travaux: 2028 Date prévue de la mise en service: 2029</p>	<p>Etat de la coordination</p> <p><input type="radio"/> Pas d'état de coordination <input type="radio"/> Information préalable <input type="radio"/> Coordination en cours <input type="radio"/> Coordination réglée</p>
<p>Pertinence de la mesure par rapport au plan directeur</p> <p>Plan directeur cantonal en cours de révision.</p>	
<p>Financement</p> <p>Part fédérale: Part cantonale: Part communale:</p>	
<p>Compétences</p>	
<p>Instance responsable</p> <p>Commune de Fribourg</p>	<p>Instances concernées</p>
<p>Tâche de l'Agglomération</p> <p>Soutient la commune dans sa démarche.</p>	
<p>Tâche des Communes</p> <p>Planifie et réalise la mesure. Coordonne la planification avec les acteurs concernés.</p>	
<p>Tâche du Canton</p> <p>Soutient la commune dans sa démarche.</p>	
<p>Autres</p>	
<p>Mesures corrélées et liens à la conception</p> <p>Mesure 3M.02.02 - Requalification de l'axe de Marly - secteur Fribourg.</p>	
<p>Mesures A du PA2 en relation</p> <p>-</p>	

Mesure 3M.04.02

Requalification du secteur de la rue de l'Hôpital et des rues adjacentes

Centre de Fribourg

Paquet n°4
Axe structurant TP/MD

Mesure
infrastructurale

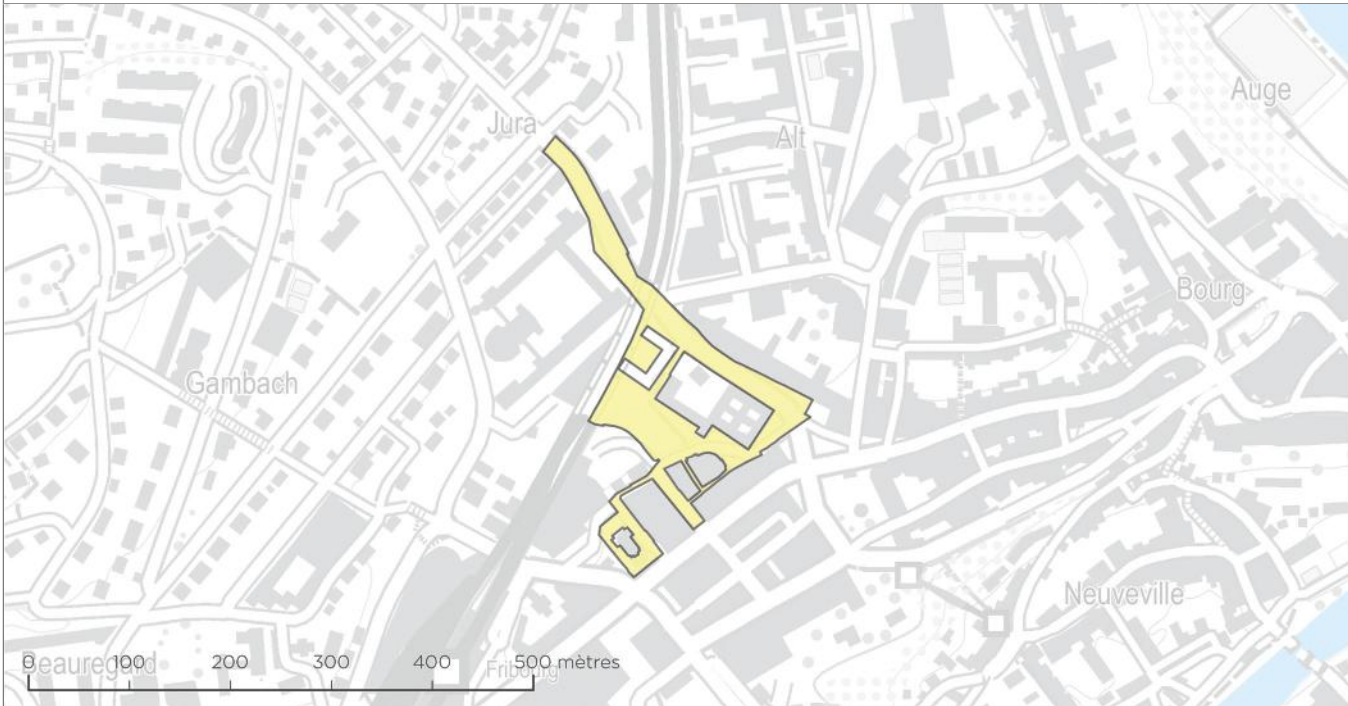
Priorité : C

Coûts : 16'380'000 CHF

Maturité : 1

Mesure PA2 reprise/adaptée :

Mesure n°11.5 - Aménagement d'une voix bus sur la rue de l'hôpital en approche du carrefour giratoire de Joseph-Piller (direction Givisiez) - Priorité A



Mesure

Etat actuel

Le secteur de la rue de l'Hôpital constitue un axe TP fort, avec deux lignes importantes. Cet axe accueille d'importants générateurs de déplacements par le biais de la mobilité douce comme l'université/ un centre professionnel/de nombreuses administrations. Ce secteur est directement contiguë avec des zones favorisant la mobilité douce comme la zone de rencontre Joseph-Piller ou encore les rues piétonnes des rues de Romont et de Lausanne. Ce secteur doit être traité en cohérence avec ces secteurs voisins.

Objectifs

Réaliser un aménagement de l'espace public selon les thématiques suivantes :

- Amélioration des conditions de circulation des bus.
- Amélioration du confort et de la sécurité des usagers de mobilité douce.
- Amélioration de la qualité de l'espace public.

Description

Les travaux consistent à :

- Aménager les rues pour offrir une meilleure desserte des TP.
- réorganiser le stationnement.
- requalifier l'espace rue de sorte à mettre en valeur les qualités piétonnes du site.

Opportunité

Avec la fermeture de l'Avenue de la Gare à la circulation automobile et la mise en oeuvre du principe du compartimentage du trafic automobile, le centre de Fribourg dispose d'une grande opportunité de valoriser son centre-ville, et de le rendre très attractif en bus.

<p>Utilité</p> <p>C1: améliore la circulation des transports publics et le réseau des mobilités douces tout en diminuant la pression du trafic automobile au centre de Fribourg.</p> <p>C2: diminue le trafic automobile en centre-ville sur un axe de vie important (commerces, emplois, habitats, patrimoine historique et culturel) et améliore la qualité des espaces publics.</p> <p>C3: améliore la sécurité de tous les usagers.</p> <p>C4: diminue ou reporte le trafic sur des axes adaptés, améliore l'attractivité des transports publics et réduit les vitesses, minimisant ainsi les nuisances environnementales.</p>	
<p>Réalisation</p>	
<p>Calendrier de remise de l'avant-projet</p>	
<p>Calendrier de mise en œuvre</p> <p>Date prévue du début des travaux: 2028 Date prévue de la mise en service: 2030</p>	<p>Etat de la coordination</p> <p><input type="radio"/> Pas d'état de coordination <input type="radio"/> Information préalable <input type="radio"/> Coordination en cours <input type="radio"/> Coordination réglée</p>
<p>Pertinence de la mesure par rapport au plan directeur</p> <p>Plan directeur cantonal en cours de révision.</p>	
<p>Financement</p> <p>Part fédérale: Part cantonale: Part communale:</p>	
<p>Compétences</p>	
<p>Instance responsable</p> <p>Commune de Fribourg</p>	<p>Instances concernées</p>
<p>Tâche de l'Agglomération</p> <p>Soutient la commune dans sa démarche.</p>	
<p>Tâche des Communes</p> <p>Planifie et réalise la mesure. Coordonne la planification avec les acteurs concernés.</p>	
<p>Tâche du Canton</p> <p>Soutient la commune dans sa démarche.</p>	
<p>Autres</p>	
<p>Mesures corrélées et liens à la conception</p> <p>Mesure 3M.03.09 - Requalification des secteurs Ancienne gare et Avenue du Tivoli.</p>	
<p>Mesures A du PA2 en relation</p> <p>Mesure n°12.1 - Aménagement de l'interface de la gare de Fribourg, avec réorganisation de l'interface TP des bus urbains et de l'avenue de la Gare (paquet 12) - priorité A - code ARE: 2196.2.017</p>	

Mesure 3M.04.03**Requalification du quartier du Bourg - secteur Ormeaux**

Centre de Fribourg

Paquet n°4
Axe structurant TP/MDMesure
infrastructurelle

Priorité: A

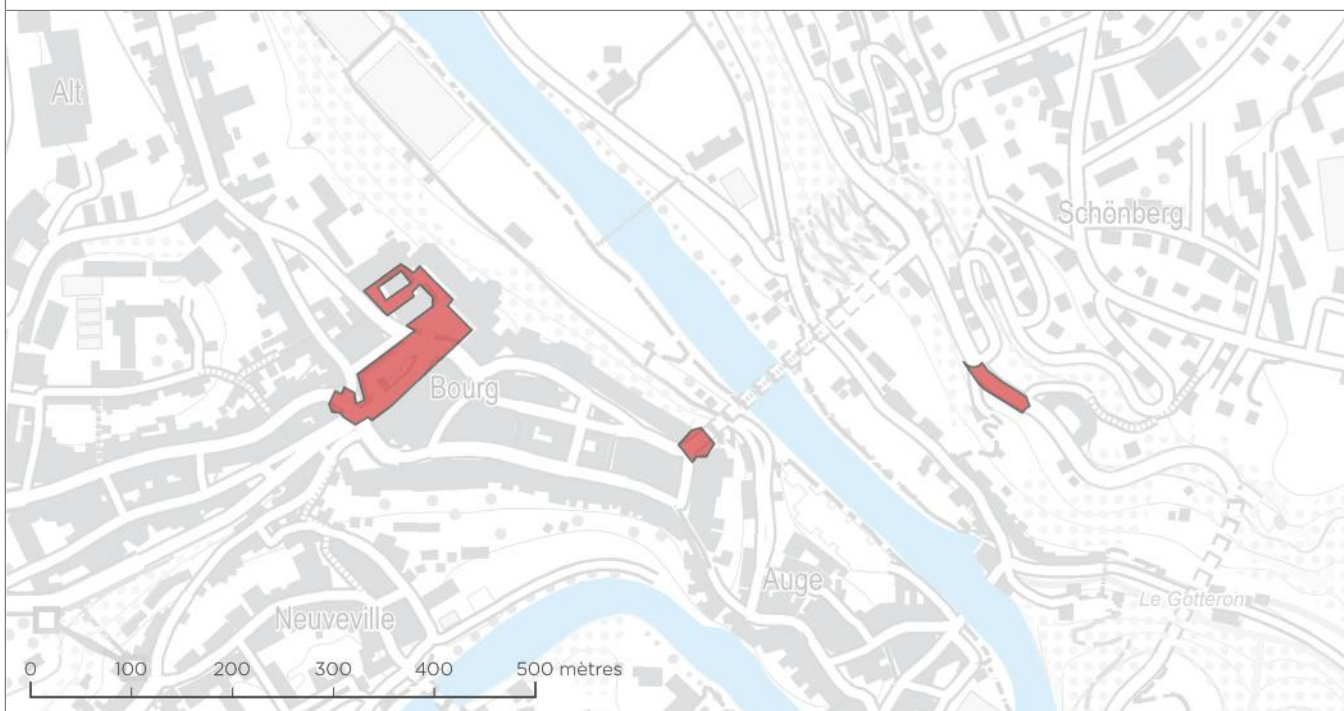
Coûts: 17'600'000 CHF

Maturité: 1

Mesure PA2 reprise/adaptée:

Mesure n°41.3 - Réaménagement du secteur de la Grand Rue (paquet P5) - priorité B - code ARE: 2196.2.082

Mesure n°41.12 - Réaménagement de la rue de Morat, secteur Marché aux Poissons et Porte de Morat (paquet P3) - priorité B - code ARE: 2196.2.091

**Mesure****Etat actuel**

Le quartier du Bourg fait l'objet d'un réaménagement dans le cadre du PA2. Son aménagement se poursuit dans le PA3. Les aménagements ne sont pas en conformité avec les objectifs des TP. Ils ne favorisent pas l'accès au TP pour les piétons. Le stationnement n'est pas organisé en conformité avec les objectifs du PA2 et PA3. Il y a des problèmes de sécurité pour les MD.

Objectifs

- Valorisation du centre historique, en lien avec la fermeture au trafic individuel motorisé du pont de Zaehringen.
- Réduction de l'emprise du TIM sur l'espace public au profit des TP et des MD.
- Connexion MD entre le Bourg et la Basse-Ville, et la zone de nature et loisirs.

Description

Les travaux consistent à:

- Requalifier le Bourg suite à la fermeture du pont de Zaehringen à la circulation TIM.
- Réorganiser l'espace public tout en supprimant des places de stationnement en surface.
- Réaménager le stationnement au niveau du secteur de la ch. de la Tour-Rouge.
- Réorganiser l'espace de circulation motorisée du Bourg pour améliorer les conditions de déplacement des modes doux.
- Compenser des places de stationnement supprimées en surface dans le quartier du Bourg.
- réaménager les arrêts TP.

<p>Opportunité</p> <p>Avec la fermeture du pont de Zaehringen à la circulation automobile, le réaménagement du quartier du Bourg constitue une opportunité de poursuivre sa valorisation et son attractivité. Les aménagements doivent tenir compte de la forte identité historique des bâtiments du Bourg et de l'intérêt touristique et culturel que ce quartier constitue. Il accueille également des activités commerciales et administratives essentielles pour les habitants de la ville et de l'Agglomération, qui participent à l'attrait du Bourg.</p>	
<p>Utilité</p> <p>C1: améliore la sécurité et contribue à l'attractivité des mobilités douces et limite le trafic dû à la recherche de places pour se stationner en dirigeant tous les automobilistes vers le parking en ouvrage.</p> <p>C2: améliore la qualité des espaces publics, renforce l'attractivité du quartier du Bourg comme lieu de vie.</p> <p>C3: améliore la sécurité de tous les usagers.</p> <p>C4: diminue le trafic automobile et les vitesses, réduisant ainsi les nuisances environnementales (bruit, air).</p>	
<p>Réalisation</p>	
<p>Calendrier de remise de l'avant-projet</p>	
<p>Calendrier de mise en œuvre</p> <p>Date prévue du début des travaux: 2019 Date prévue de la mise en service: 2022</p>	<p>Etat de la coordination</p> <p><input type="radio"/> Pas d'état de coordination <input type="radio"/> Information préalable <input type="radio"/> Coordination en cours <input type="radio"/> Coordination réglée</p>
<p>Pertinence de la mesure par rapport au plan directeur</p> <p>Plan directeur cantonal en cours de révision.</p>	
<p>Financement</p> <p>Part fédérale: Part cantonale: Part communale:</p>	
<p>Compétences</p>	
<p>Instance responsable</p> <p>Commune de Fribourg</p>	<p>Instances concernées</p>
<p>Tâche de l'Agglomération</p> <p>Soutient la commune dans sa démarche.</p>	
<p>Tâche des Communes</p> <p>Planifie et réalise la mesure. Coordonne la planification avec les acteurs concernés.</p>	
<p>Tâche du Canton</p> <p>Soutient la commune dans sa démarche.</p>	
<p>Autres</p>	
<p>Mesures corrélées et liens à la conception</p> <p>-</p>	
<p>Mesures A du PA2 en relation</p> <p>Mesure n°40.1 - Soulagement du quartier du Bourg par la fermeture du pont Zähringen et gestion du trafic aux entrées du quartier (paquet P15) - priorité Av. - code ARE: Mesure n°41.2 - Réaménagement du secteur de la Cathédrale (paquet P5) - priorité A - code ARE: 2196.2.081 Mesure n°41.1 - Réaménagement de la place Notre-Dame (paquet P2) - priorité Ae - code ARE: 2196.2.080</p>	

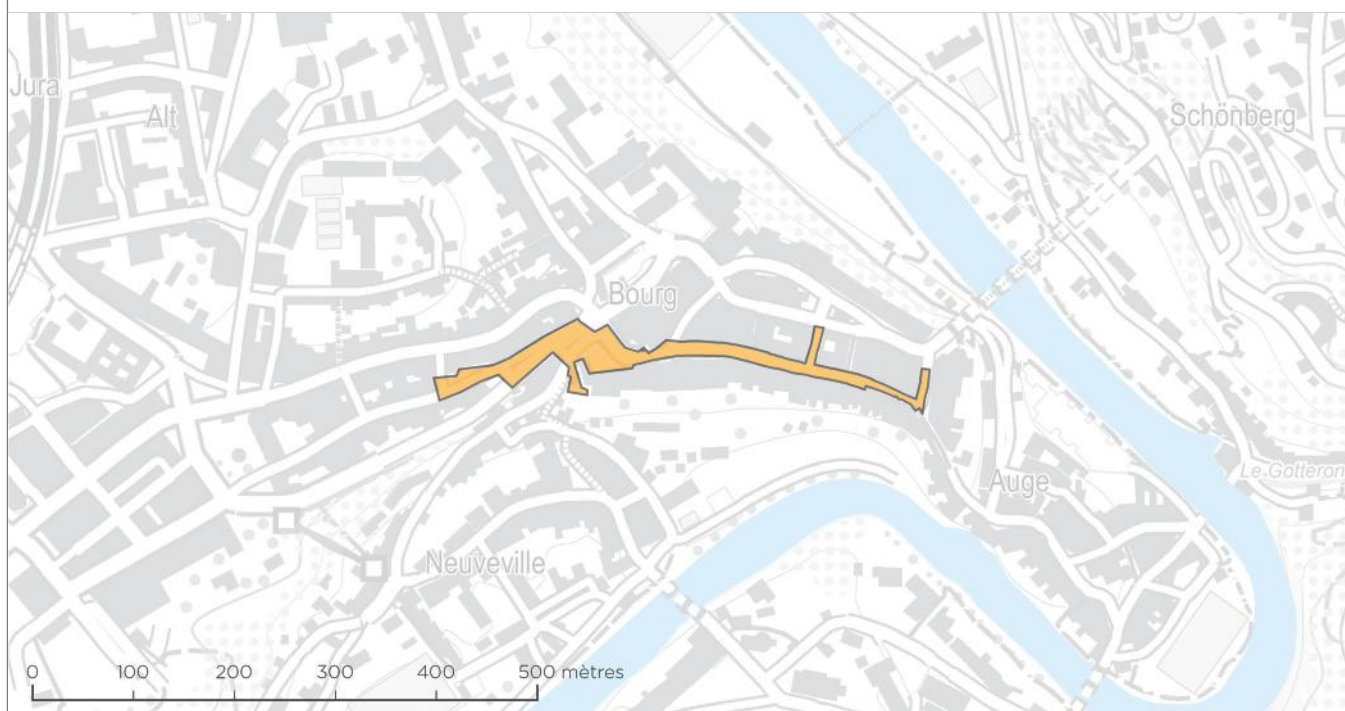
Mesure 3M.04.04**Requalification du quartier du Bourg - secteur Grand-Rue**

Centre de Fribourg	Paquet n°4 Axe structurant TP/MD	Mesure infrastructurale
Priorité : B	Coûts : 11'000'000 CHF	Maturité : 2

Mesure PA2 reprise/adaptée :

Mesure n°41.3 - Réaménagement du secteur de la Grand Rue (paquet P5) - priorité B - code ARE : 2196.2.082

Mesure n°41.12 - Réaménagement de la rue de Morat, secteur Marché aux Poissons et Porte de Morat (paquet P3) - priorité Be - code ARE : 2196.2.091

**Mesure****Etat actuel**

Le quartier du Bourg fait l'objet d'un réaménagement dans le cadre du PA2. La Grand-Rue ainsi que la rue des Alpes subissent encore une forte pression du stationnement, empêchant une bonne cohabitation des différents modes de déplacements. Les aménagements actuels ne sont pas en faveur du report modal TIM vers les TP.

Objectifs

- Valoriser le centre historique, en lien avec la fermeture au trafic individuel motorisé du pont de Zaehringen.
- Réduire l'emprise du TIM sur l'espace public au profit des TP et MD.
- Cohabitation entre les différents usagers de l'espace public.
- Favoriser et sécuriser les déplacements de mobilité douce.

Description

Les travaux consistent à :

- Requalifier le Bourg suite à la fermeture du pont de Zaehringen à la circulation TIM.
- Réorganiser l'espace public et supprimer des places de stationnement en surface.
- le secteur de la Grand-rue y compris la rue de la Poste et la rue de Zaehringen, notamment refaire des trottoirs ou dispositif type zone 20 pour donner une place prépondérante à la MD.
- Requalifier le secteur de la place de l'Hôtel de Ville.
- Réaménager le stationnement et la MD sur le secteur bas de la route des Alpes-Petit Paradis.

<p>Opportunité</p> <p>Avec la fermeture du pont de Zaehringen à la circulation automobile, le réaménagement du quartier du Bourg constitue une opportunité de poursuivre sa valorisation et son attractivité. Les aménagements doivent tenir compte de la forte identité historique des bâtiments du Bourg et de l'intérêt touristique et culturel que ce quartier constitue. Il accueille également des activités commerciales et administratives essentielles pour les habitants de la ville et de l'Agglomération, qui participent à l'attrait du Bourg.</p>	
<p>Utilité</p> <p>C1: améliore la sécurité et contribue à l'attractivité des mobilités douces et limite le trafic dû à la recherche de places pour se stationner en dirigeant tous les automobilistes vers le parking en ouvrage.</p> <p>C2: améliore la qualité des espaces publics, renforce l'attractivité du quartier du Bourg comme lieu de vie.</p> <p>C3: améliore la sécurité de tous les usagers.</p> <p>C4: diminue le trafic automobile et les vitesses, réduisant ainsi les nuisances environnementales (bruit, air).</p>	
<p>Réalisation</p>	
<p>Calendrier de remise de l'avant-projet</p>	
<p>Calendrier de mise en œuvre</p> <p>Date prévue du début des travaux: 2025 Date prévue de la mise en service: 2026</p>	<p>Etat de la coordination</p> <p><input type="radio"/> Pas d'état de coordination <input type="radio"/> Information préalable <input type="radio"/> Coordination en cours <input type="radio"/> Coordination réglée</p>
<p>Pertinence de la mesure par rapport au plan directeur</p> <p>Plan directeur cantonal en cours de révision.</p>	
<p>Financement</p> <p>Part fédérale: Part cantonale: Part communale:</p>	
<p>Compétences</p>	
<p>Instance responsable</p> <p>Commune de Fribourg</p>	<p>Instances concernées</p>
<p>Tâche de l'Agglomération</p> <p>Soutient la commune dans sa démarche.</p>	
<p>Tâche des Communes</p> <p>Planifie et réalise la mesure. Coordonne la planification avec les acteurs concernés.</p>	
<p>Tâche du Canton</p> <p>Soutient la commune dans sa démarche.</p>	
<p>Autres</p>	
<p>Mesures corrélées et liens à la conception</p> <p>-</p>	
<p>Mesures A du PA2 en relation</p> <p>-</p>	

Mesure 3M.05.01

Réaménagement du réseau routier pour une nouvelle ligne TP n°1 à Marly - secteur Est

Axe
Marly/Pérolles

Paquet n°5
Autres mesures TP

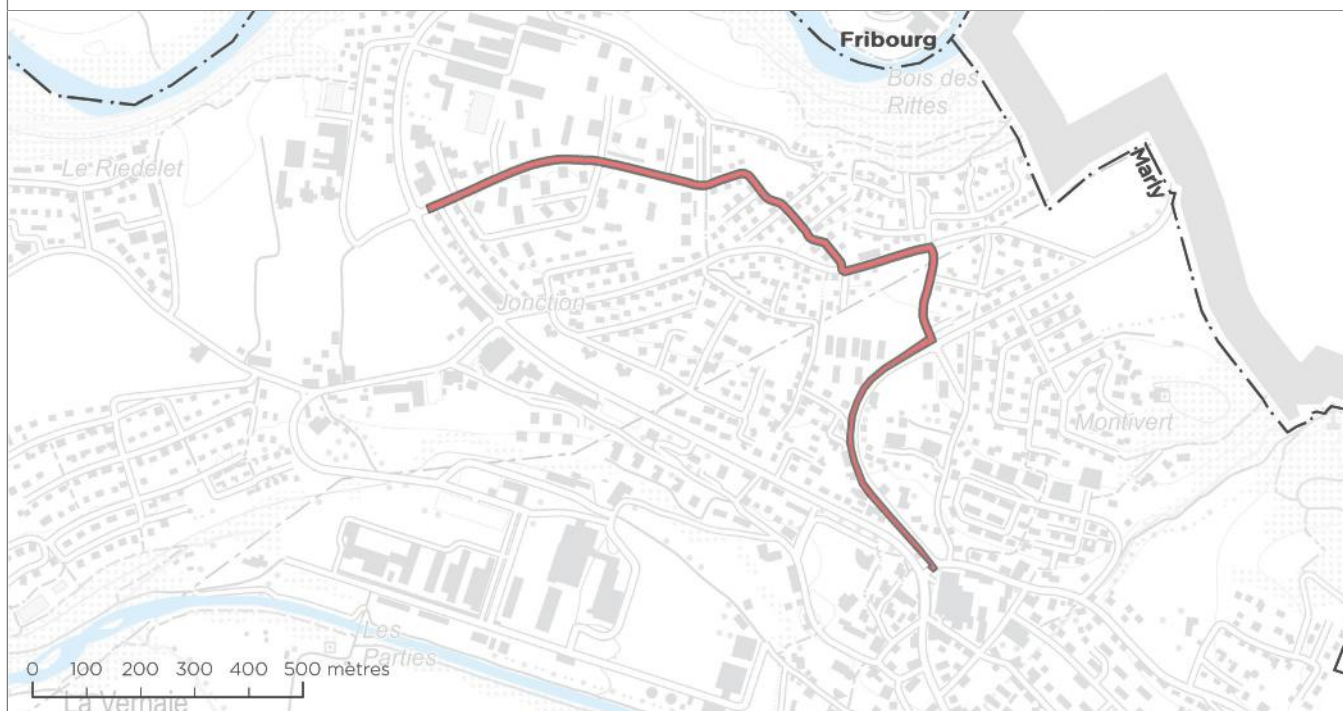
Mesure
infrastructurale

Priorité : A

Coûts : 3'700'000 CHF

Maturité : 1

Mesure PA2 reprise/adaptée : -



Mesure

Etat actuel

Le schéma directeur des transports publics de l'Agglomération prévoit une amélioration de la desserte spatiale des zones urbanisées est de Marly. Le secteur est dense sans transports publics.

Objectifs

- Desserte TP des zones urbanisées de Marly.
- Amélioration de la circulation des bus.
- Amélioration du confort et de la sécurité des usagers de mobilité douce.

Description

Les travaux consistent à :

- Réaménager des tronçons routiers sur les routes du Centre, de la Grangette, du Château-d'Eau et Bourguillon pour que le bus circule aisément.
- adapter les carrefours pour donner la priorité aux bus.
- Réaménager 4 nouveaux arrêts de bus bidirectionnels.

<p>Opportunité</p> <p>Des quartiers résidentiels ou d'activités à haute et moyenne densités de Marly ne sont pas desservis par les transports publics. De nouvelles liaisons s'avèrent donc nécessaires.</p>	
<p>Utilité</p> <p>C1: favorise l'utilisation des transports publics par une desserte fine des quartiers urbanisés.</p> <p>C2: offre une desserte en transports publics à des quartiers actuellement peu accessibles.</p> <p>C3: améliore la sécurité de tous les usagers en renforçant la part modale des transports publics.</p> <p>C4: augmente l'attractivité des transports publics, réduisant ainsi les nuisances environnementales (bruit, air).</p>	
<p>Réalisation</p>	
<p>Calendrier de remise de l'avant-projet</p>	
<p>Calendrier de mise en œuvre</p> <p>Date prévue du début des travaux: 2022</p> <p>Date prévue de la mise en service: 2022</p>	<p>Etat de la coordination</p> <p><input type="radio"/> Pas d'état de coordination</p> <p><input type="radio"/> Information préalable</p> <p><input type="radio"/> Coordination en cours</p> <p><input type="radio"/> Coordination réglée</p>
<p>Pertinence de la mesure par rapport au plan directeur</p> <p>Plan directeur cantonal en cours de révision.</p>	
<p>Financement</p> <p>Part fédérale:</p> <p>Part cantonale:</p> <p>Part communale:</p>	
<p>Compétences</p>	
<p>Instance responsable</p> <p>Commune de Marly</p>	<p>Instances concernées</p> <p>Canton, Agglomération</p>
<p>Tâche de l'Agglomération</p> <p>Soutient la commune dans sa démarche. Commande les prestations des TP.</p>	
<p>Tâche des Communes</p> <p>Planifie et réalise la mesure. Coordonne la planification avec les acteurs concernés.</p>	
<p>Tâche du Canton</p> <p>Participe à la planification en lien avec les transports publics et l'aménagement de la route de Bourguillon.</p>	
<p>Autres</p>	
<p>Mesures corrélées et liens à la conception</p> <p>-</p>	
<p>Mesures A du PA2 en relation</p> <p>-</p>	

Mesure 3M.05.02

Réaménagement du réseau routier pour une nouvelle ligne TP n°3 à Marly - secteur Ouest

Axe
Marly/Pérolles

Paquet n°5
Autres mesures TP

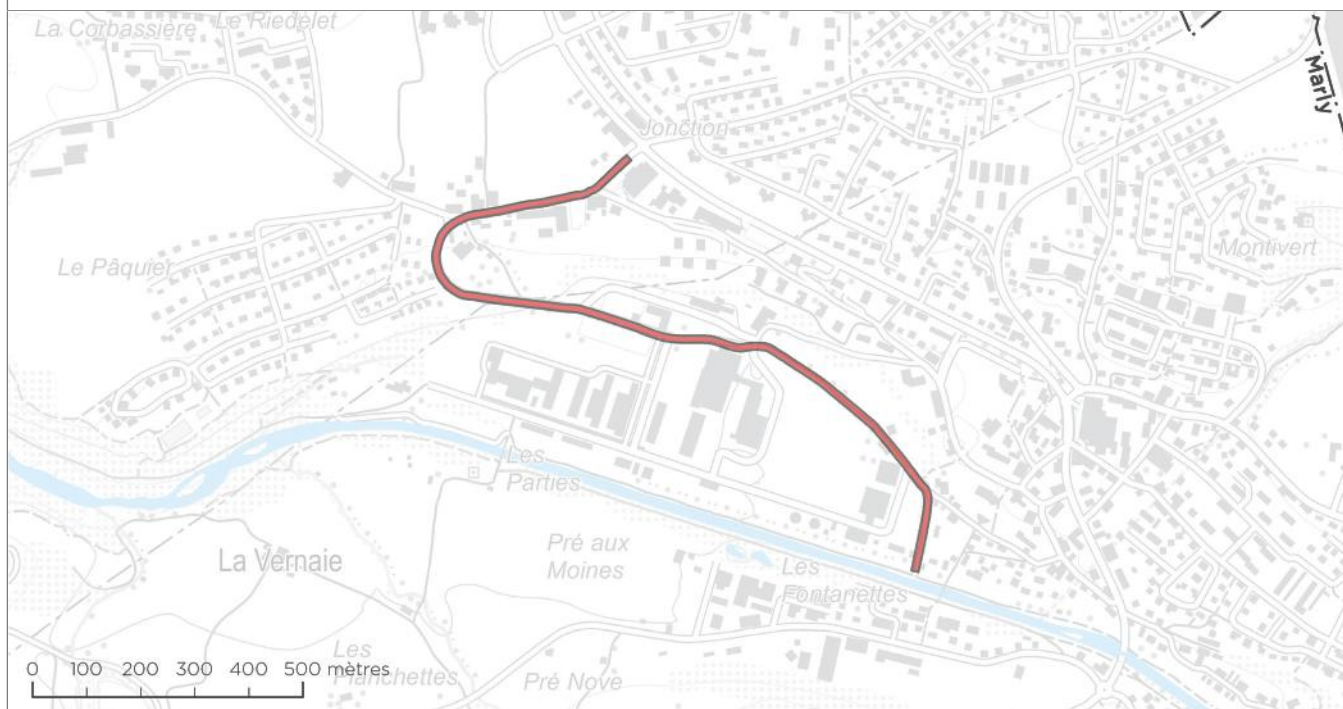
Mesure
infrastructurale

Priorité : A

Coûts : 3'000'000 CHF

Maturité : 1

Mesure PA2 reprise/adaptée : -



Mesure

Etat actuel

Le schéma directeur des transports publics de l'Agglomération prévoit une amélioration de la desserte spatiale des zones urbanisées et des grands projets de développement urbain de l'ouest marlinois.

Objectifs

- Desserte TP des zones urbanisées de Marly.
- Amélioration de la circulation des bus.
- Amélioration du confort et de la sécurité des usagers de mobilité douce.

Description

Les travaux consistent à :

- Réaménager des tronçons routiers nouvellement desservis par les transports publics (routes de la Gérine, Ancienne Papeterie).
- Créer 3 nouveaux arrêts de bus bidirectionnels et une boucle de rebroussement.
- adapter la chaussée et créer des trottoirs sur la route de l'Ancienne Papeterie.
- créer une passerelle MD sur la Gérine pour faciliter l'accès des quartiers connexes.

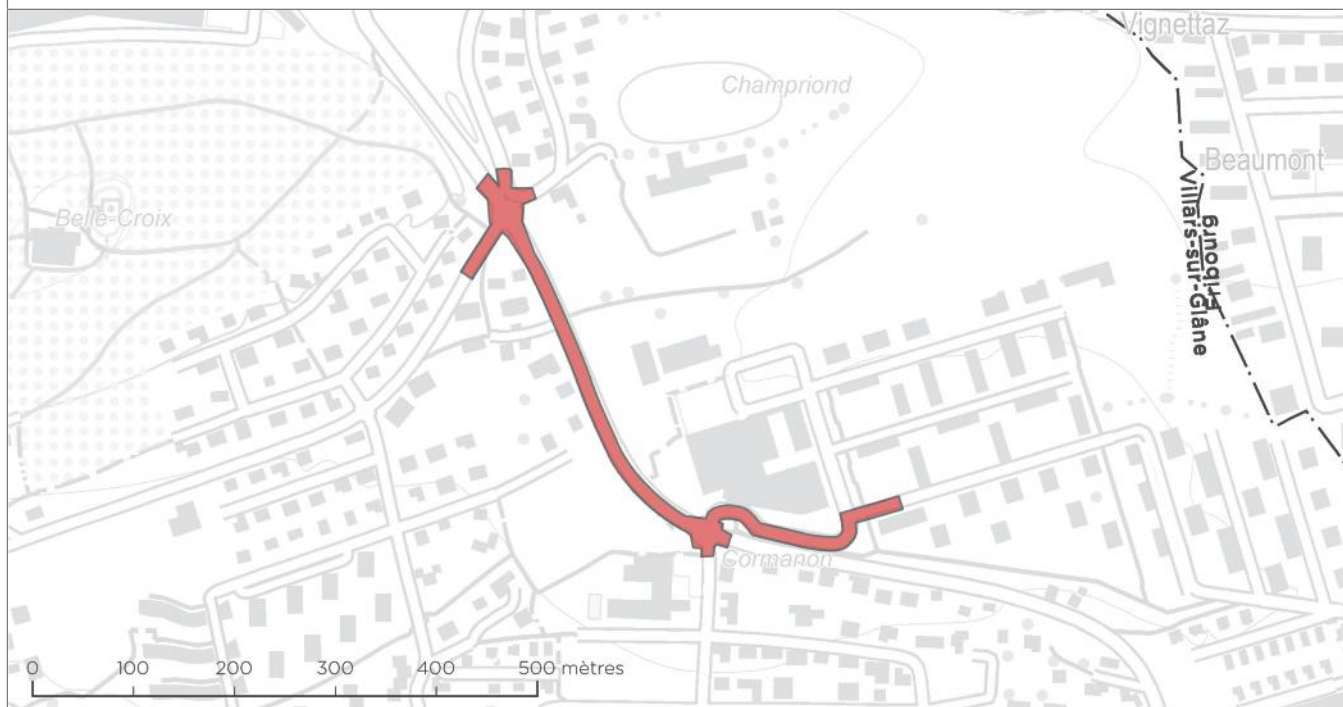
<p>Opportunité</p> <p>Des quartiers résidentiels ou d'activités à haute et moyenne densités, ainsi que d'importants projets de développement urbain, ne sont pas desservis par les transports publics. De nouvelles liaisons s'avèrent donc nécessaires.</p>	
<p>Utilité</p> <p>C1: favorise l'utilisation des transports publics par une desserte fine des quartiers urbanisés.</p> <p>C2: offre une desserte en transports publics à des quartiers actuellement peu accessibles.</p> <p>C3: améliore la sécurité de tous les usagers en renforçant la part modale des transports publics.</p> <p>C4: augmente l'attractivité des transports publics, réduisant ainsi les nuisances environnementales (bruit, air).</p>	
<p>Réalisation</p>	
<p>Calendrier de remise de l'avant-projet</p>	
<p>Calendrier de mise en œuvre</p> <p>Date prévue du début des travaux: 2022</p> <p>Date prévue de la mise en service: 2022</p>	<p>Etat de la coordination</p> <p><input type="radio"/> Pas d'état de coordination</p> <p><input type="radio"/> Information préalable</p> <p><input type="radio"/> Coordination en cours</p> <p><input type="radio"/> Coordination réglée</p>
<p>Pertinence de la mesure par rapport au plan directeur</p> <p>Plan directeur cantonal en cours de révision.</p>	
<p>Financement</p> <p>Part fédérale:</p> <p>Part cantonale:</p> <p>Part communale:</p>	
<p>Compétences</p>	
<p>Instance responsable</p> <p>Commune de Marly</p>	<p>Instances concernées</p> <p>Canton, Agglomération</p>
<p>Tâche de l'Agglomération</p> <p>Soutient la commune dans sa démarche. Commande les prestations des TP.</p>	
<p>Tâche des Communes</p> <p>Planifie et réalise la mesure. Coordonne la planification avec les acteurs concernés.</p>	
<p>Tâche du Canton</p> <p>Veille à la conformité de la mesure avec les planifications supérieures. Participe à la planification des transports publics et soutient la commune dans sa démarche.</p>	
<p>Autres</p>	
<p>Mesures corrélées et liens à la conception</p> <p>-</p>	
<p>Mesures A du PA2 en relation</p> <p>-</p>	

Mesure 3M.05.03

Réaménagement de la traversée de la route de Cormanon pour la ligne TP n°5

Axe Avry/Villars-sur-Glâne	Paquet n°5 Autres mesures TP	Mesure infrastructurale
Priorité: A	Coûts: 3'750'000 CHF	Maturité: 1

Mesure PA2 reprise/adaptée: -



Mesure

Etat actuel

Des aménagements complémentaires sont aujourd'hui nécessaires à la circulation des bus sur la ligne 5, en raison de son tracé, qui sera adapté.

Objectifs

- Desserte en TP en lien avec l'urbanisation.
- Amélioration du confort et de la sécurité des usagers de mobilité douce.

Description

Les travaux consistent à:

- Adapter les infrastructures routières de manière à favoriser la circulation du bus sur la ligne 5.
- aménager les carrefours avec une régulation par feux permettant de donner la priorité des bus.

Opportunité

Ces aménagements sont nécessaires à la circulation des bus pour desservir les quartiers urbanisés. Le tracé de la ligne n°5 des TPF Torry - Villars-sur-Glâne est adapté de manière à desservir une plus grande quantité de quartiers, notamment au sud, vers Beaumont, Cormanon et Les Daillettes. La ligne passe par le chemin du Grand-Clos, la rue des Grand-Chênes, la rue de Marteney, et la route de la Gruyère.

Utilité C1: améliore la performance des transports publics. C2: améliore la desserte en transports publics dans des quartiers fortement urbanisés. C3: améliore la sécurité de tous les usagers en renforçant la part modale des transports publics. C4: augmente l'attractivité des transports publics, réduisant ainsi les nuisances environnementales (bruit, air).	
Réalisation	
Calendrier de remise de l'avant-projet	
Calendrier de mise en œuvre Date prévue du début des travaux: 2019 Date prévue de la mise en service: 2021	Etat de la coordination <input type="radio"/> Pas d'état de coordination <input type="radio"/> Information préalable <input type="radio"/> Coordination en cours <input type="radio"/> Coordination réglée
Pertinence de la mesure par rapport au plan directeur Plan directeur cantonal en cours de révision.	
Financement Part fédérale: Part cantonale: Part communale:	
Compétences	
Instance responsable Canton	Instances concernées Commune de Villars-sur-Glâne
Tâche de l'Agglomération Veille à la coordination entre les aménagements locaux et cantonaux. Soutient la commune dans sa démarche de mise en œuvre.	
Tâche des Communes Participe à la planification et à la réalisation de la mesure.	
Tâche du Canton Assure la planification et les réalisations sur le réseau cantonal. Assure la coordination avec la commune et l'Agglomération.	
Autres	
Mesures corrélées et liens à la conception -	
Mesures A du PA2 en relation -	

Mesure 3M.05.04**Réaménagement du réseau routier entre Corminboeuf et Belfaux pour les lignes TP régionales**Axe
Belfaux/GivisiezPaquet n°5
Autres mesures TPMesure
infrastructurale

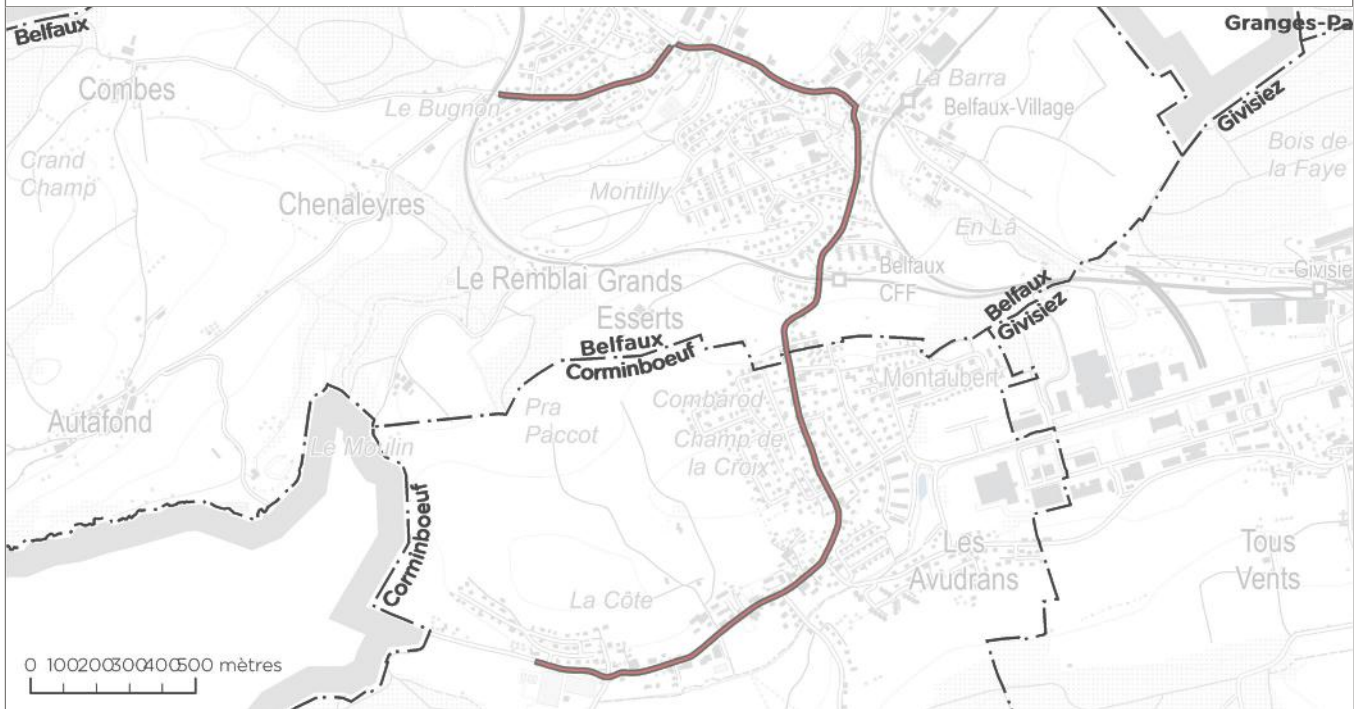
Priorité : A

Coûts : 700'0000 CHF

Maturité : 1

Mesure PA2 reprise/adaptée :

Mesure 43.11 - Réaménagement de la traversée de localité de Corminboeuf, secteur amont de la route de Belfaux, et de Belfaux, secteur route de Corminboeuf (VALTRALOC) (paquet 17) - priorité B - code ARE : 2196.2.117

**Mesure****Etat actuel**

Le schéma directeur des transports publics de l'Agglomération prévoit une desserte de Belfaux et Corminboeuf. La sécurité n'est pas garantie pour les mobilités douces, en particulier pour les cycles dans le sens montant.

Objectifs

- Desserte TP de Belfaux et de Corminboeuf.
- Amélioration de l'accessibilité de la TransAgglo.
- Amélioration du confort et de la sécurité des mobilités douces (cycles et piétonnes).

Description

Les travaux consistent à :

- Adapter les infrastructures routières de manière à favoriser la circulation du bus en direction de Belfaux et de Corminboeuf (création d'arrêts de bus principalement).
- Mettre en œuvre la mesure 43.11 du PA2. Il est essentiellement envisagé la mise en œuvre de mesures de modération du trafic et d'amélioration des conditions de déplacements et de sécurité pour les mobilités douces.
- Réaménager le réseau routier secondaire sur le nouvel itinéraire du bus et sur une liaison MD de connexion à la TransAgglo.

<p>Opportunité</p> <p>Ces aménagements sont nécessaires à la circulation des bus pour desservir Belfaux et Corminboeuf. La route de Corminboeuf à Belfaux, et la route de Belfaux à Corminboeuf permettent de rejoindre la TransAgglo, et doivent à ce titre être sécurisées pour les cycles.</p>	
<p>Utilité</p> <p>C1: favorise l'utilisation des transports publics par une desserte fine des quartiers urbanisés, et améliore et sécurise l'accessibilité à la TransAgglo.</p> <p>C2: améliore la desserte en transports publics des quartiers urbanisés.</p> <p>C3: améliore la sécurité de tous les usagers en renforçant la part modale des transports publics et de la mobilité douce.</p> <p>C4: augmente l'attractivité des transports publics, réduisant ainsi les nuisances environnementales (bruit, air).</p>	
<p>Réalisation</p>	
<p>Calendrier de remise de l'avant-projet</p>	
<p>Calendrier de mise en œuvre</p> <p>Date prévue du début des travaux: 2019</p> <p>Date prévue de la mise en service: 2021</p>	<p>Etat de la coordination</p> <p><input type="radio"/> Pas d'état de coordination</p> <p><input type="radio"/> Information préalable</p> <p><input type="radio"/> Coordination en cours</p> <p><input type="radio"/> Coordination réglée</p>
<p>Pertinence de la mesure par rapport au plan directeur</p> <p>Plan directeur cantonal en cours de révision.</p>	
<p>Financement</p> <p>Part fédérale:</p> <p>Part cantonale:</p> <p>Part communale:</p>	
<p>Compétences</p>	
<p>Instance responsable</p> <p>Canton</p>	<p>Instances concernées</p> <p>Communes de Belfaux, Corminboeuf</p>
<p>Tâche de l'Agglomération</p> <p>Veille à la coordination entre les aménagements locaux et cantonaux. Soutient les communes dans leur démarche de mise en œuvre.</p>	
<p>Tâche des Communes</p> <p>Participent à la planification et à la réalisation de la mesure.</p>	
<p>Tâche du Canton</p> <p>Assure la planification et les réalisations sur le réseau cantonal. Assure la coordination avec la commune et l'Agglomération.</p>	
<p>Autres</p>	
<p>Mesures corrélées et liens à la conception</p> <p>-</p>	
<p>Mesures A du PA2 en relation</p> <p>-</p>	

Mesure 3M.05.05

Création des infrastructures « Moncor-Hôpital » pour la future ligne TP n°6

Axe

Avry/Villars-sur-Glâne

Paquet n°5

Autres mesures TP

Mesure

infrastructurale

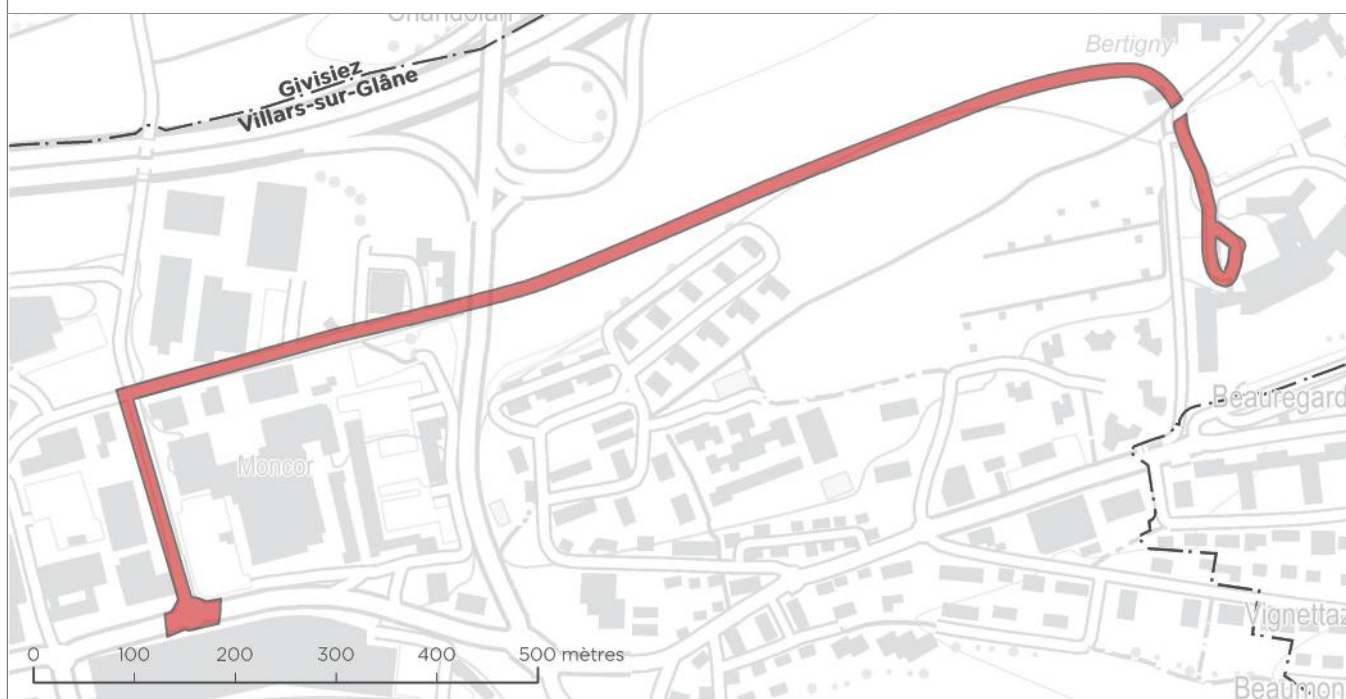
Priorité : A

Coûts : 20'600'000 CHF

Maturité : 1

Mesure PA2 reprise/adaptée :

Mesure n°45.1 - Réalisation d'un axe de desserte du site stratégique d'Agglomération de Bertigny, avec connexion aux extrémités vers Moncor et l'Hôpital - priorité C



Mesure

Etat actuel

Aujourd'hui, l'Hôpital cantonal est desservi par la route de Villars, axe fortement chargé. Le futur secteur d'activité de Bertigny n'est pas desservi.

Objectifs

- Desserte en TP en lien avec l'urbanisation.
- Amélioration du confort et de la sécurité des usagers de mobilité douce.
- Limite le TIM

Description

Les travaux consistent à :

- Réaliser des infrastructures routières nécessaires à la mise en place de la nouvelle ligne TP desservant l'Hôpital cantonal et Bertigny.
- Aménager les carrefours pour donner la priorité aux Bus.
- Aménager un passage inférieur sous la semi-autoroute.
- Aménager un terminus de ligne dans le secteur de Moncor.

<p>Opportunité</p> <p>Ces aménagements sont nécessaires à la circulation des bus pour desservir le quartier. Le développement des TP doit être coordonné avec l'urbanisation. Il pourrait se faire avant l'urbanisation et ainsi assurer une bonne desserte TP, limitant ainsi le nombre de places de parc de voiture sur le site.</p>	
<p>Utilité</p> <p>C1: renforce le système des transports par une ligne de bus desservant des zones stratégiques (hôpital cantonal, Bertigny).</p> <p>C2: en passant par l'intérieur des quartiers, valorise les secteurs desservis (Guintzet, Hôpital cantonal, Bertigny) en améliorant leur accessibilité.</p> <p>C3: améliore la sécurité de tous les usagers en renforçant la part modale des transports publics.</p> <p>C4: augmente l'attractivité des transports publics, réduisant ainsi les nuisances environnementales (bruit, air).</p>	
<p>Réalisation</p>	
<p>Calendrier de remise de l'avant-projet</p>	
<p>Calendrier de mise en œuvre</p> <p>Date prévue du début des travaux: 2019 Date prévue de la mise en service: 2022</p>	<p>Etat de la coordination</p> <p><input type="radio"/> Pas d'état de coordination <input type="radio"/> Information préalable <input type="radio"/> Coordination en cours <input type="radio"/> Coordination réglée</p>
<p>Pertinence de la mesure par rapport au plan directeur</p> <p>Plan directeur cantonal en cours de révision.</p>	
<p>Financement</p> <p>Part fédérale: Part cantonale: Part communale:</p>	
<p>Compétences</p>	
<p>Instance responsable</p> <p>Canton</p>	<p>Instances concernées</p> <p>Communes de Fribourg, Villars-sur-Glâne</p>
<p>Tâche de l'Agglomération</p> <p>Veille à la coordination entre les aménagements locaux et cantonaux. Soutient les communes dans leur démarche de mise en œuvre.</p>	
<p>Tâche des Communes</p> <p>Participent à la planification et à la réalisation de la mesure.</p>	
<p>Tâche du Canton</p> <p>Assure la planification et les réalisations sur le réseau cantonal. Assure la coordination avec la commune et l'Agglomération.</p>	
<p>Autres</p>	
<p>Mesures corrélées et liens à la conception</p> <p>-</p>	
<p>Mesures A du PA2 en relation</p> <p>-</p>	

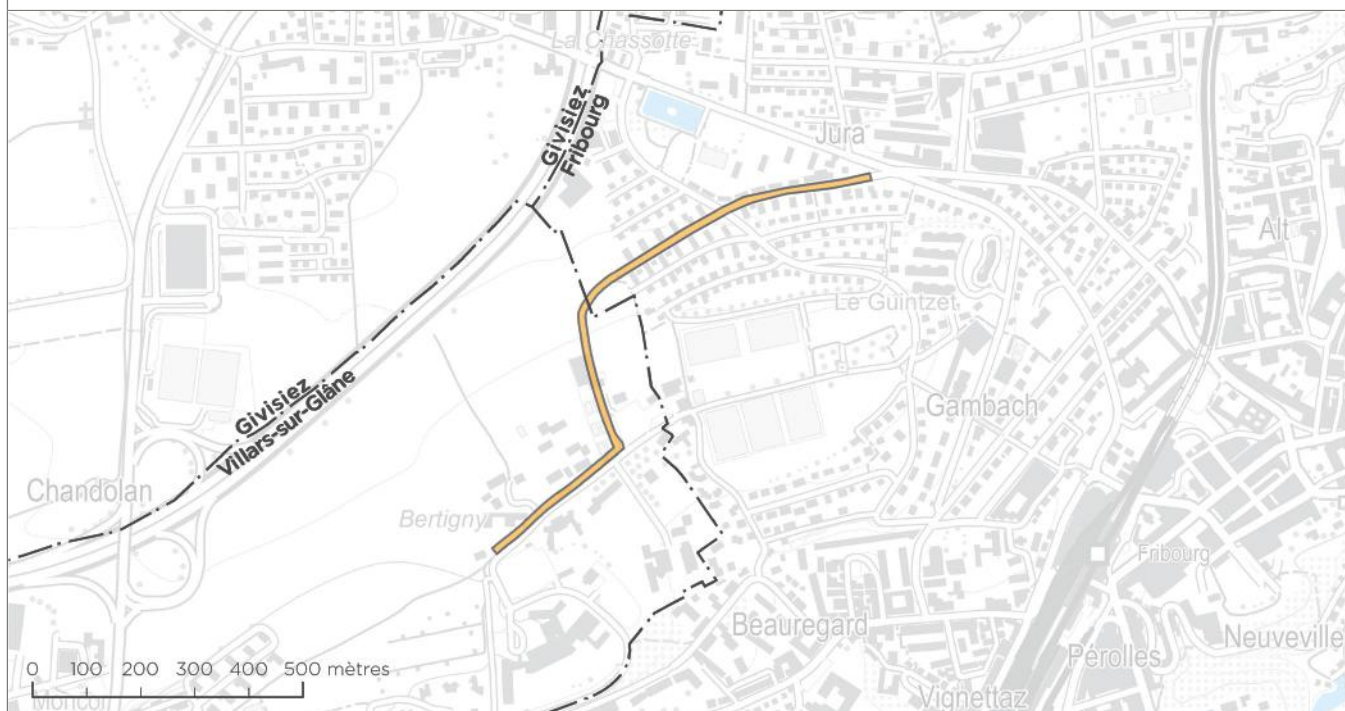
Mesure 3M.05.06

Création des infrastructures « Hôpital-Jura » pour la future ligne TP n°6

Axe Avry/Villars-sur-Glâne	Paquet n°5 Autres mesures TP	Mesure infrastructurale
Priorité: B	Coûts: 4'600'000 CHF	Maturité: 1

Mesure PA2 reprise/adaptée:

Mesure n°45.1 - Réalisation d'un axe de desserte du site stratégique d'Agglomération de Bertigny, avec connexion aux extrémités vers Moncor et l'Hôpital - priorité C



Mesure

Etat actuel

Aujourd'hui, l'Hôpital cantonal est desservi par la route de Villars, axe fortement chargé. Le futur secteur d'activité de Bertigny n'est pas desservi.

Objectifs

- Desserte en TP en lien avec l'urbanisation.
- Amélioration du confort et de la sécurité des usagers de mobilité douce.
- limite le TIM

Description

Les travaux consistent à:

- Réaliser les infrastructures routières nécessaires à la mise en place de la nouvelle ligne desservant l'Hôpital cantonal et Bertigny.
- Adapter les infrastructures entre l'Hôpital et la route du Jura pour les TP.

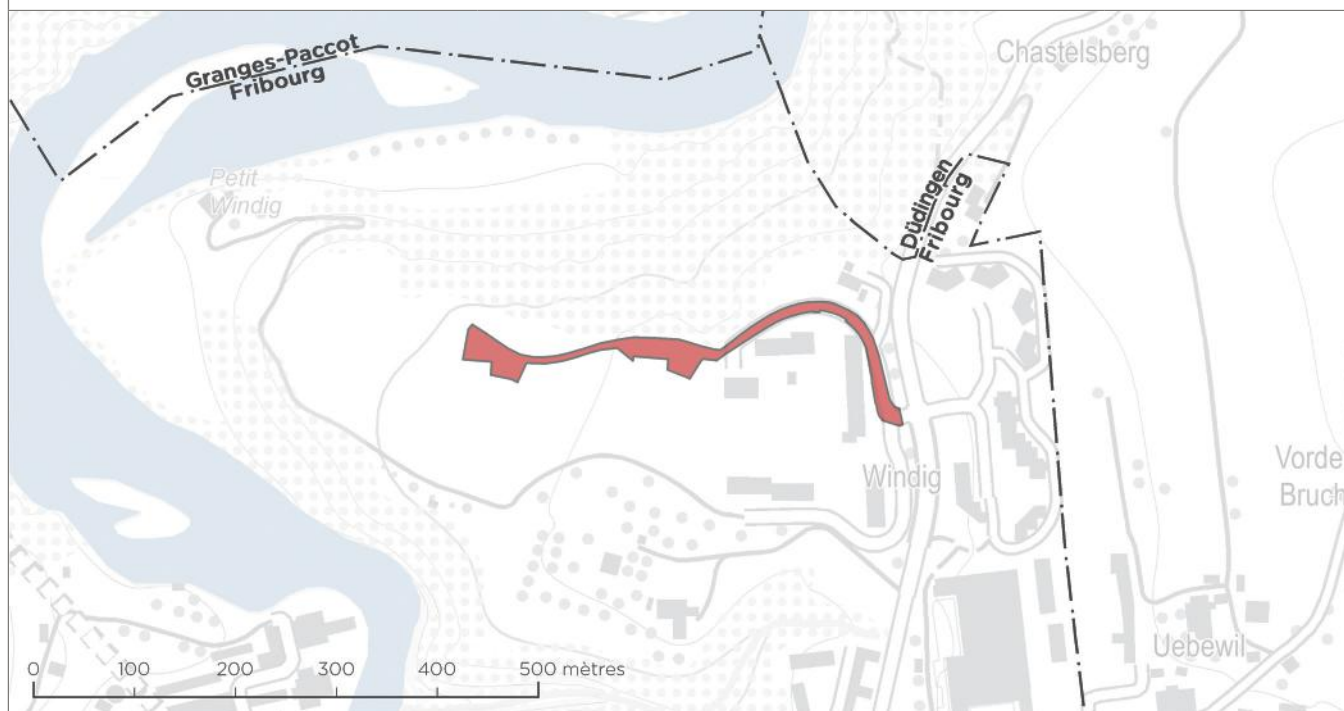
<p>Opportunité</p> <p>Ces aménagements sont nécessaires à la circulation des bus pour desservir le quartier. Le développement des TP doit être coordonné avec l'urbanisation. Il pourrait se faire avant l'urbanisation et ainsi assurer une bonne desserte TP, limitant ainsi le nombre de places de parc de voiture sur le site.</p>	
<p>Utilité</p> <p>C1: renforce le système des transports par une ligne de bus desservant des zones stratégiques (hôpital cantonal, Bertigny).</p> <p>C2: en passant par l'intérieur des quartiers, valorise les secteurs desservis (Guintzet, Hôpital cantonal, Bertigny) en améliorant leur accessibilité.</p> <p>C3: améliore la sécurité de tous les usagers en renforçant la part modale des transports publics.</p> <p>C4: augmente l'attractivité des transports publics, réduisant ainsi les nuisances environnementales (bruit, air).</p>	
<p>Réalisation</p>	
<p>Calendrier de remise de l'avant-projet</p>	
<p>Calendrier de mise en œuvre</p> <p>Date prévue du début des travaux: 2023</p> <p>Date prévue de la mise en service: 2025</p>	<p>Etat de la coordination</p> <p><input type="radio"/> Pas d'état de coordination</p> <p><input type="radio"/> Information préalable</p> <p><input type="radio"/> Coordination en cours</p> <p><input type="radio"/> Coordination réglée</p>
<p>Pertinence de la mesure par rapport au plan directeur</p> <p>Plan directeur cantonal en cours de révision.</p>	
<p>Financement</p> <p>Part fédérale:</p> <p>Part cantonale:</p> <p>Part communale:</p>	
<p>Compétences</p>	
<p>Instance responsable</p> <p>Communes de Fribourg et Villars-sur-Glâne</p>	<p>Instances concernées</p> <p>Canton</p>
<p>Tâche de l'Agglomération</p> <p>Veille à la coordination entre les aménagements locaux et cantonaux. Soutient les communes dans leur démarche de mise en œuvre.</p>	
<p>Tâche des Communes</p> <p>Participent à la planification et à la réalisation de la mesure. Coordonnent avec les instances concernées.</p>	
<p>Tâche du Canton</p> <p>Participe à la planification en lien avec le site de l'HFR et de Bertigny.</p>	
<p>Autres</p>	
<p>Mesures corrélées et liens à la conception</p> <p>-</p>	
<p>Mesures A du PA2 en relation</p> <p>-</p>	

Mesure 3M.05.07**Création des infrastructures pour un nouveau terminus à Windig pour la ligne TP n°6**

Axe Schönberg/Tafers	Paquet n°5 Autres mesures TP	Mesure infrastructurale
--------------------------------	---------------------------------	----------------------------

Priorité: A	Coûts: 460'000 CHF	Maturité: 2
-------------	--------------------	-------------

Mesure PA2 reprise/adaptée: -

**Mesure****Etat actuel**

Un important développement du quartier de Windig est prévu à très court terme. La desserte TP va en conséquence y être améliorée.

Objectifs

- Desserte en TP en lien avec l'urbanisation.
- Amélioration du confort et de la sécurité des usagers de mobilité douce.

Description

Les travaux consistent à:

- Prolonger une ligne de bus dans le nouveau quartier au Windig.
- Aménager des arrêts et un terminus de ligne de bus dans le secteur de Windig.

Opportunité

La desserte des quartiers nord de Windig nécessite des aménagements permettant le retournement des bus à leur terminus.

<p>Utilité</p> <p>C1: améliore la qualité de l'offre en transports publics, la performance de la ligne et l'accueil des usagers.</p> <p>C2: développe l'offre en transports publics en liaison avec les zones urbanisées de l'Agglomération.</p> <p>C3: sécurise le retournement du bus à son terminus et incite à l'utilisation des bus plutôt que la voiture.</p> <p>C4: augmente l'attractivité des transports publics, réduisant ainsi les nuisances environnementales (bruit, air).</p>	
<p>Réalisation</p>	
<p>Calendrier de remise de l'avant-projet</p>	
<p>Calendrier de mise en œuvre</p> <p>Date prévue du début des travaux: 2020</p> <p>Date prévue de la mise en service: 2022</p>	<p>Etat de la coordination</p> <p><input type="radio"/> Pas d'état de coordination</p> <p><input type="radio"/> Information préalable</p> <p><input type="radio"/> Coordination en cours</p> <p><input type="radio"/> Coordination réglée</p>
<p>Pertinence de la mesure par rapport au plan directeur</p> <p>Plan directeur cantonal en cours de révision.</p>	
<p>Financement</p> <p>Part fédérale:</p> <p>Part cantonale:</p> <p>Part communale:</p>	
<p>Compétences</p>	
<p>Instance responsable</p> <p>Commune de Fribourg</p>	<p>Instances concernées</p>
<p>Tâche de l'Agglomération</p> <p>Soutient la commune dans sa démarche.</p>	
<p>Tâche des Communes</p> <p>Planifie et réalise la mesure. Coordonne la planification avec les acteurs concernés.</p>	
<p>Tâche du Canton</p> <p>Veille à la conformité de la mesure avec les planifications supérieures. Soutient la commune dans sa démarche.</p>	
<p>Autres</p>	
<p>Mesures corrélées et liens à la conception</p> <p>-</p>	
<p>Mesures A du PA2 en relation</p> <p>-</p>	

Mesure 3M.05.08**Création d'un funiculaire entre l'HEIA et le quartier de la Pisciculture****Axe**

Marly/Pérolles

Paquet n°5

Autres mesures TP

Mesure

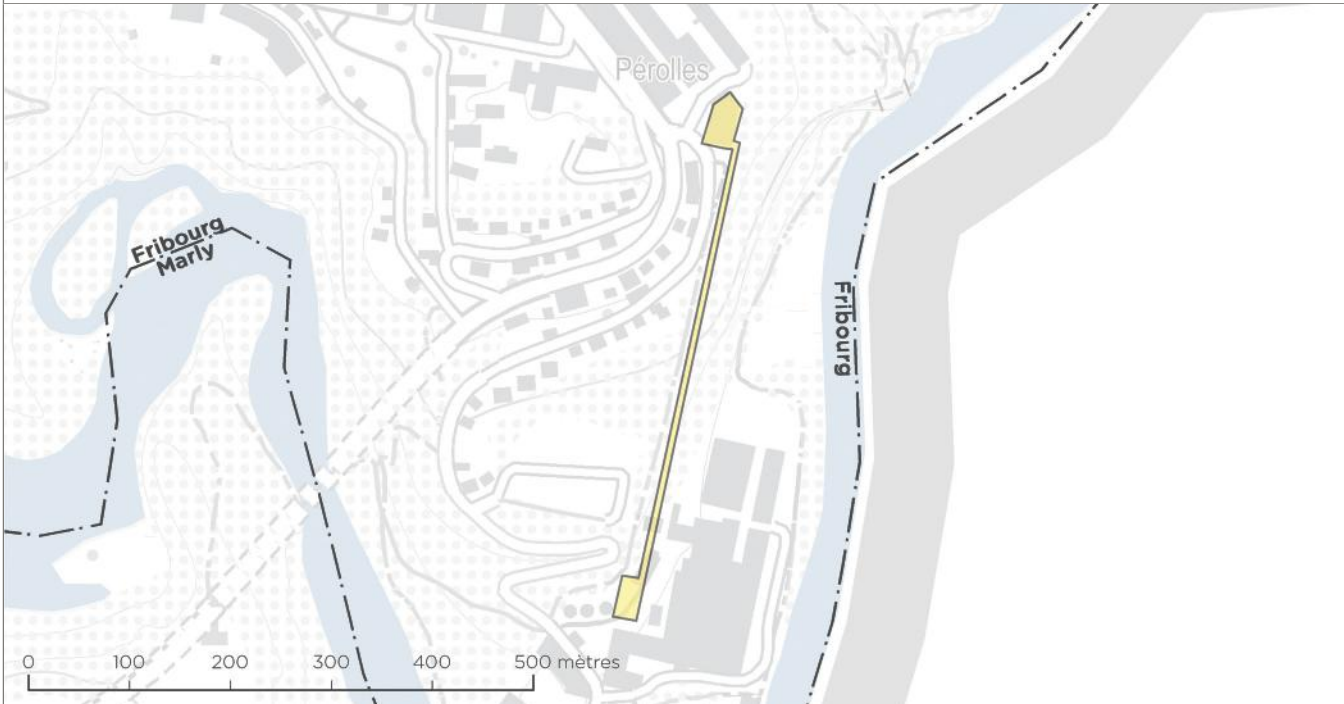
infrastructurale

Priorité : C

Coûts : 9'200'000 CHF

Maturité :

Mesure PA2 reprise/adaptée : -

**Mesure****Etat actuel**

Le quartier de la Pisciculture est amené à se développer fortement dans le cadre du PA3. Il n'est aujourd'hui pas relié à la ville par les transports publics. Tout développement du quartier est indissociable à la mise en place d'une desserte de transports publics avec une cadence suffisante.

Objectifs

- Desserte en TP en lien avec l'urbanisation.
- Amélioration du confort et de la sécurité des usagers de mobilité douce.

Description

Les travaux consistent à :

- Réaliser une infrastructure TP type funiculaire ou ascenseur incliné sur le tracé de l'ancien funiculaire.

Opportunité

Il est opportun d'assurer une liaison directe, par un système TP performant, entre le futur quartier de la Pisciculture et le réseau de transports publics de l'Agglomération.

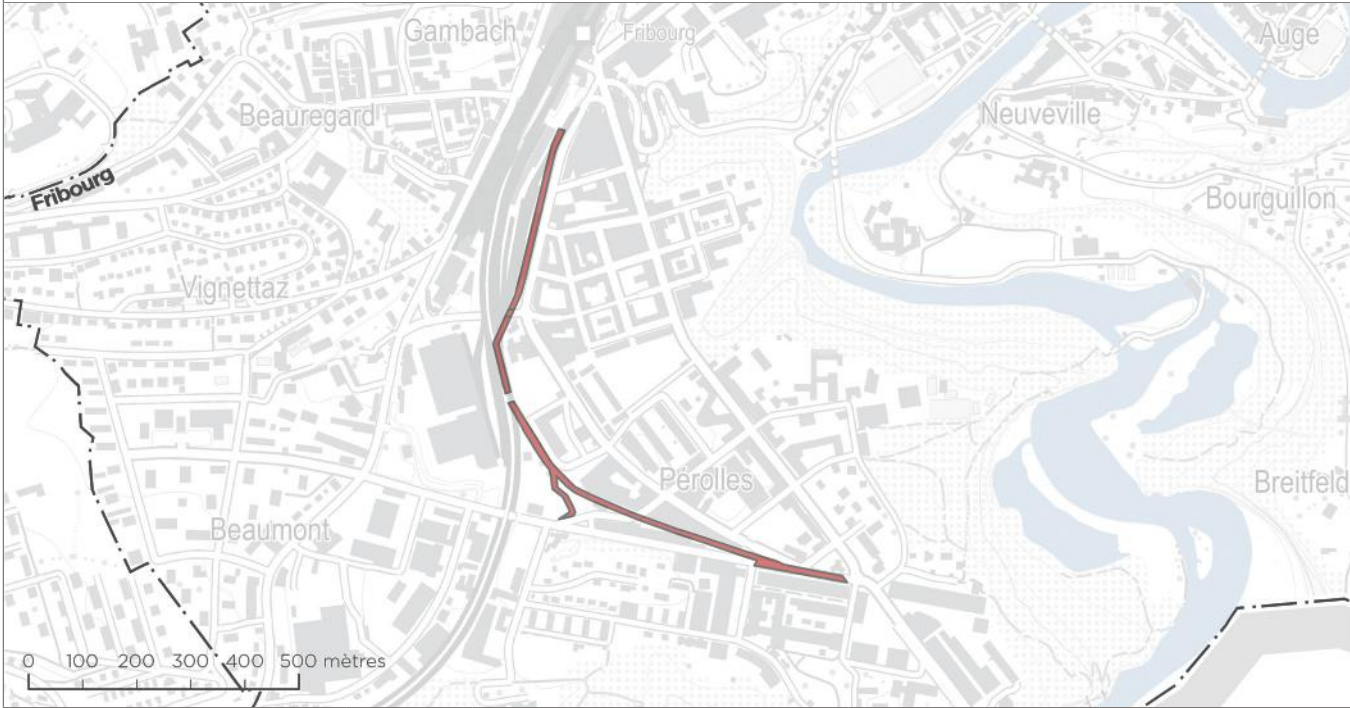
<p>Utilité</p> <p>C1: assure la desserte TP du secteur et permet de réduire les infrastructures routières et le stationnement dédié.</p> <p>C2: permet le développement du secteur sans infrastructures routières démesurées qui nuiraient à la qualité urbaine et environnementale du site.</p> <p>C3: améliore la sécurité de tous les usagers en renforçant la part modale des transports publics.</p> <p>C4: augmente l'attractivité des transports publics, réduisant ainsi les nuisances environnementales (bruit, air).</p>	
<p>Réalisation</p>	
<p>Calendrier de remise de l'avant-projet</p>	
<p>Calendrier de mise en œuvre</p> <p>Date prévue du début des travaux: 2028</p> <p>Date prévue de la mise en service: 2029</p>	<p>Etat de la coordination</p> <p><input type="radio"/> Pas d'état de coordination</p> <p><input type="radio"/> Information préalable</p> <p><input type="radio"/> Coordination en cours</p> <p><input type="radio"/> Coordination réglée</p>
<p>Pertinence de la mesure par rapport au plan directeur</p> <p>Plan directeur cantonal en cours de révision.</p>	
<p>Financement</p> <p>Part fédérale:</p> <p>Part cantonale:</p> <p>Part communale:</p>	
<p>Compétences</p>	
<p>Instance responsable</p> <p>Commune de Fribourg</p>	<p>Instances concernées</p>
<p>Tâche de l'Agglomération</p> <p>Soutien la commune dans sa démarche.</p>	
<p>Tâche des Communes</p> <p>Planifie et réalise la mesure. Coordonne la planification avec les acteurs concernés.</p>	
<p>Tâche du Canton</p> <p>Soutient la commune dans sa démarche.</p>	
<p>Autres</p>	
<p>Mesures corrélées et liens à la conception</p> <p>-</p>	
<p>Mesures A du PA2 en relation</p> <p>-</p>	

Mesure 3M.06.01**Aménagement d'une liaison MD sur le tracé de la ligne ferroviaire industrielle - secteur Pérolles-Gare de Fribourg**

Axe Marly/Pérolles	Paquet n°6 TransAgglo	Mesure infrastructurale
Priorité: A	Coûts: 5'520'000 CHF	Maturité: 1

Mesure PA2 reprise/adaptée:

Mesure n°20.1 - Réalisation d'une voie verte sur les anciennes voies TPF entre la gare de Fribourg et Pérolles - priorité C

**Mesure****Etat actuel**

Le tracé des anciennes voies de chemin de fer, le long de la route des Arsenaux, n'est aujourd'hui plus utilisé. Il est rendu inaccessible par un grillage. Aux abords de ces voies, se trouvent des friches industrielles en cours de réaménagement. Ces secteurs seront des générateurs de déplacements importants notamment pour la mobilité douce. Le PA2 avait déjà identifié ce besoin.

Objectifs

- Amélioration du confort et de la sécurité des usagers de mobilité douce.
- Favoriser les déplacements MD pour les courtes distances.

Description

Les travaux consistent à:

- Réaliser une voie verte sur les anciennes voies de chemin de fer entre la gare de Fribourg et Pérolles.

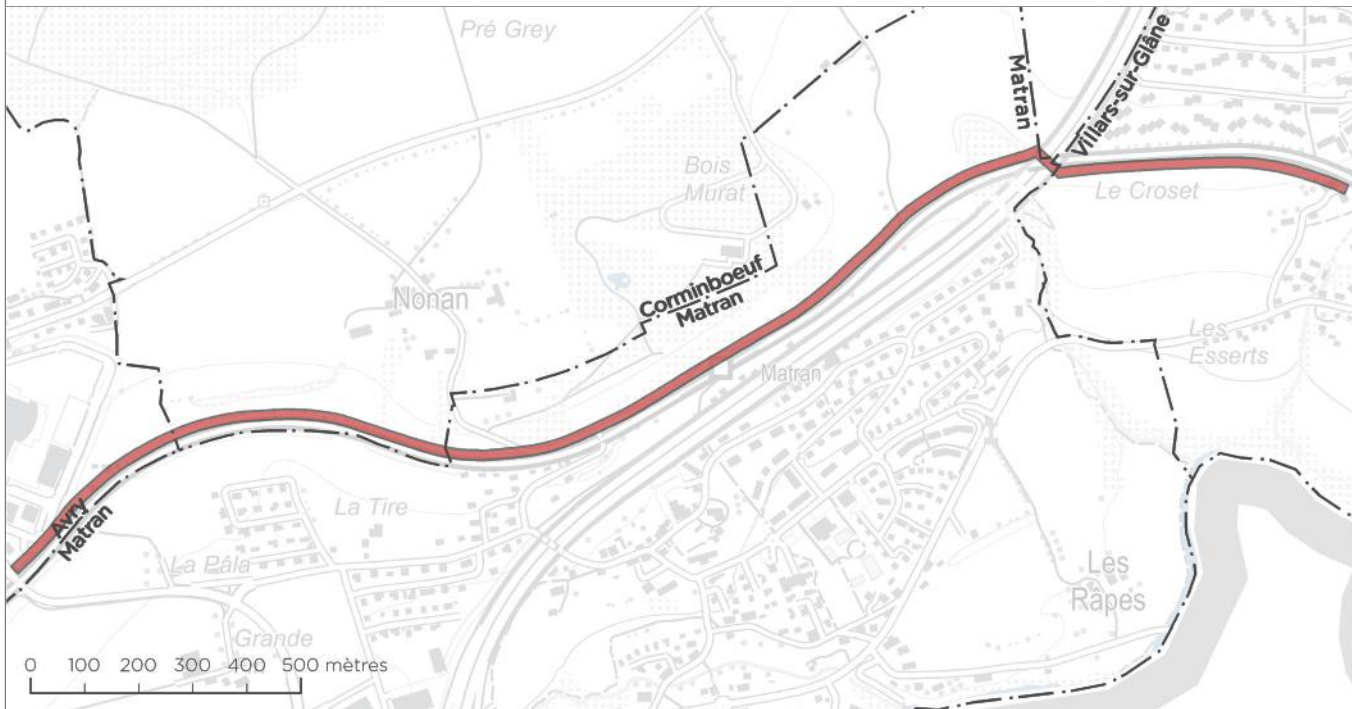
Opportunité

La requalification du plateau de Pérolles constitue une opportunité de mettre en œuvre un projet de revalorisation, orienté mobilité douce. Avec cette nouvelle liaison MD, cela permet de relier les pôles universitaires via la gare de Fribourg ainsi que le secteur du plateau d'Agy depuis Pérolles. Les aspects du paysage seront aussi valorisés. La mesure complète les itinéraires du réseau principal de MD.

<p>Utilité</p> <p>C1: promeut un réseau de chemins piétonniers et cyclistes continu, et attrayant, dédié à la mobilité douce exclusivement.</p> <p>C2: valorise l'infrastructure existante des anciennes voies de chemin de fer pour créer un projet urbain autour de la mobilité. Relie la gare de Fribourg aux secteurs urbanisés et au pôle universitaire.</p> <p>C3: améliore la sécurité de tous les usagers, notamment des cyclistes, en incitant le trafic cycliste à utiliser les axes adaptés au déplacement.</p> <p>C4: revitalise les espaces publics et augmente l'attractivité de la mobilité douce, notamment cycliste, réduisant les nuisances environnementales (bruit, air).</p>	
<p>Réalisation</p>	
<p>Calendrier de remise de l'avant-projet</p>	
<p>Calendrier de mise en œuvre</p> <p>Date prévue du début des travaux: 2019 Date prévue de la mise en service: 2020</p>	<p>Etat de la coordination</p> <p><input type="radio"/> Pas d'état de coordination</p> <p><input type="radio"/> Information préalable</p> <p><input type="radio"/> Coordination en cours</p> <p><input type="radio"/> Coordination réglée</p>
<p>Pertinence de la mesure par rapport au plan directeur</p> <p>Plan directeur cantonal en cours de révision.</p>	
<p>Financement</p> <p>Part fédérale: Part cantonale: Part communale:</p>	
<p>Compétences</p>	
<p>Instance responsable</p> <p>Commune de Fribourg</p>	<p>Instances concernées</p>
<p>Tâche de l'Agglomération</p> <p>Soutient la commune dans sa démarche et veille à la coordination de la mesure avec les planifications supérieures.</p>	
<p>Tâche des Communes</p> <p>Planifie et réalise la mesure. Coordonne la planification avec les acteurs concernés.</p>	
<p>Tâche du Canton</p> <p>Soutient la commune dans sa démarche. Il participe à la planification.</p>	
<p>Autres</p>	
<p>Mesures corrélées et liens à la conception</p> <p>-</p>	
<p>Mesures A du PA2 en relation</p> <p>-</p>	

Mesure 3M.06.02**Aménagement de la TransAgglo - secteur Avry-Gare de Villars-sur-Glâne**

Axe Avry/Villars-sur-Glâne	Paquet n°6 TransAgglo	Mesure infrastructurale
Priorité : A	Coûts : 9'000'000 CHF	Maturité : 2
<p>Mesure PA2 reprise/adaptée : Mesure n°20.12 - Réalisation d'un itinéraire mixte piétons/vélos entre la halte d'Avry et Villars-sur-Glâne, le long de la ligne ferroviaire (Trans Agglo) (paquet P20) - priorité B - code ARE : 2196.2.031</p>		

**Mesure****Etat actuel**

La TransAgglo est incomplète dans le secteur sud-ouest de l'Agglomération. Il n'existe pas de sentier vicinaux continu sur le tracé à créer. Les études sont en cours. Elles ont définies le tracé potentiel et affinées les coûts de réalisation.

Objectifs

- Création d'une liaison continue structurante de MD entre le sud-ouest et le nord-est de l'Agglomération.
- Amélioration du confort et de la sécurité des usagers de mobilité douce.

Description

Les travaux consistent à :

- Finaliser le projet de TransAgglo le long des voies CFF entre la gare de Villars-sur-Glâne et Avry-Centre.
- Adapter les gabarit des voies existantes à la pratique de la marche et du vélo.
- Réaliser les tracés manquant en tenant compte du contexte topographique ou des contraintes techniques.

Opportunité

Le PA3 vise à mettre en œuvre l'ensemble de la TransAgglo, qui est déjà développé dans le PA2. Il s'agit d'une priorité du PA3. Les études sont en cours. Les communes concernées sont coordonnées.

<p>Utilité</p> <p>C1: offre une liaison de mobilité douce directe, confortable et sûre, continue entre Avry et Villars-sur-Glâne.</p> <p>C2: offre une connexion de mobilité douce depuis le nouveau pôle autour de la future halte d'Avry.</p> <p>C3: améliore la sécurité de tous les usagers, notamment des cyclistes, en incitant le trafic cycliste à utiliser les axes adaptés au déplacement.</p> <p>C4: augmente l'attractivité de la mobilité douce, notamment cycliste, réduisant les nuisances environnementales (bruit, air).</p>	
<p>Réalisation</p>	
<p>Calendrier de remise de l'avant-projet</p>	
<p>Calendrier de mise en œuvre</p> <p>Date prévue du début des travaux: 2020</p> <p>Date prévue de la mise en service: 202</p>	<p>Etat de la coordination</p> <p><input type="radio"/> Pas d'état de coordination</p> <p><input type="radio"/> Information préalable</p> <p><input type="radio"/> Coordination en cours</p> <p><input type="radio"/> Coordination réglée</p>
<p>Pertinence de la mesure par rapport au plan directeur</p> <p>Plan directeur cantonal en cours de révision.</p>	
<p>Financement</p> <p>Part fédérale:</p> <p>Part cantonale:</p> <p>Part communale:</p>	
<p>Compétences</p>	
<p>Instance responsable</p> <p>Communes de Avry, Matran, Corminboeuf, Villars-sur-Glâne</p>	<p>Instances concernées</p>
<p>Tâche de l'Agglomération</p> <p>Soutient les communes dans leur démarche. Veille à la coordination de la mesure avec le réseau de MD d'ordre supérieur ou avec d'autres mesures connexes.</p>	
<p>Tâche des Communes</p> <p>Planifient et réalisent la mesure. Coordonnent la planification avec les acteurs concernés.</p>	
<p>Tâche du Canton</p> <p>Soutient les communes dans leur démarche.</p>	
<p>Autres</p>	
<p>Mesures corrélées et liens à la conception</p> <p>-</p>	
<p>Mesures A du PA2 en relation</p> <p>Mesure n°20.7 - Réalisation d'un itinéraire mixte piétons/vélos entre le Corset et le Platy à Villars-sur-Glâne, le long de la ligne ferroviaire (Trans Agglo) (paquet P20) - priorité A - code ARE: 2196.2.026</p> <p>Mesure n°43.17 - Réaménagement de la traversée de localité de Rosé (VALTRALOC), secteur « halte de Rosé » et « Sofra-ver » (paquet 17) - priorité Ae - code ARE: 2196.2.123</p>	

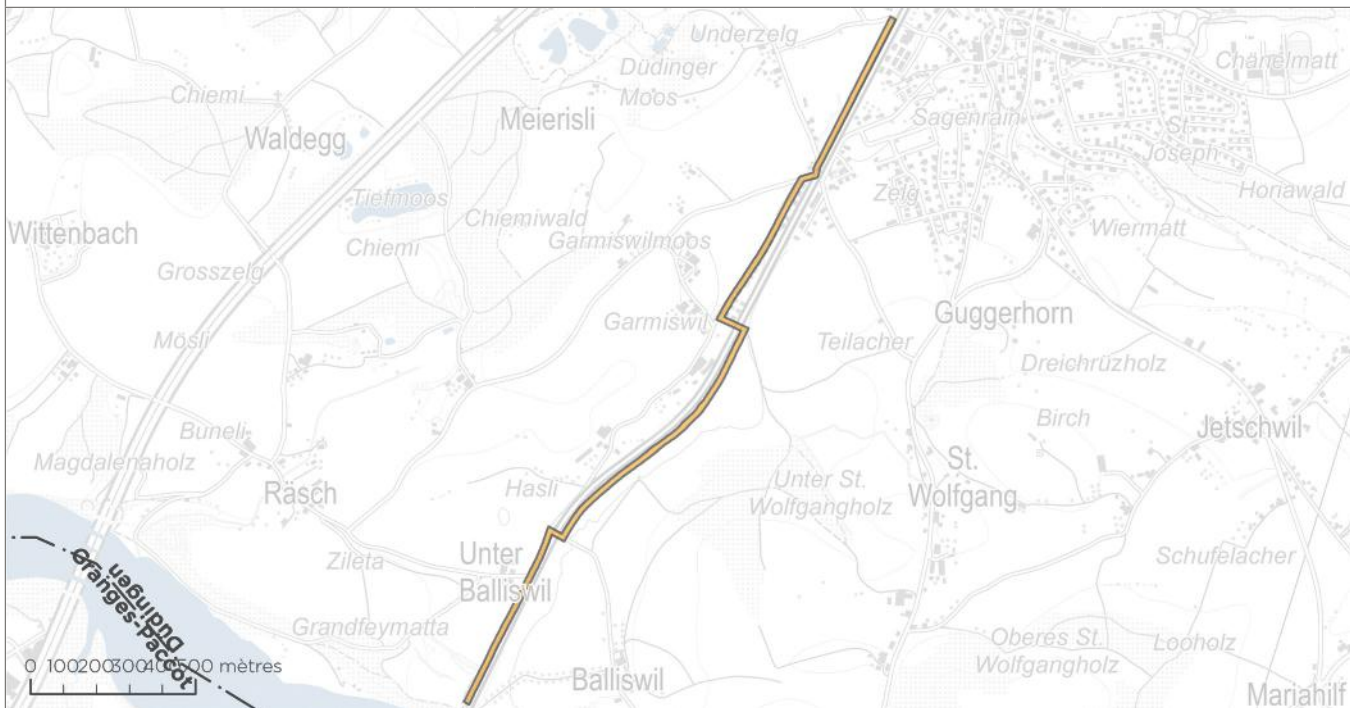
Mesure 3M.06.03**Aménagement de la TransAgglo - secteur Grandfey-Düdingen**

Axe Düdingen	Paquet n°6 TransAgglo	Mesure infrastructurale
Priorité: B	Coûts: 2'100'000 CHF	Maturité: 1

Mesure PA2 reprise/adaptée:

Mesure n°20.15 - Réalisation des compléments nécessaires à l'itinéraire mixte piétons/vélos entre le viaduc de Grandfey et la gare de Düdingen (Trans Agglo), section Garmiswil (paquet P20) - priorité C

Mesure n°22.6 - Aménagement d'un itinéraire mixte piétons/vélos entre Fribourg et Düdingen, section Grandfey - Balliswil et Garmiswil - Zelg (paquet P20) - priorité C

**Mesure****Etat actuel**

Le tracé est composé de petits chemins dédiés à la promenade ou en lien avec l'agriculture. Certains tronçons sont discontinus. Il doit être aménagés de sorte à devenir la TransAgglo.

Objectifs

- Création d'une liaison continue structurante de MD entre le sud-ouest et le nord-est de l'Agglomération.
- Amélioration du confort et de la sécurité des usagers de mobilité douce.

Description

Les travaux consistent à:

- Finaliser le projet du tracés.
- Réaliser le tronçon de la TransAgglo, le long des voies ferrées entre Fribourg et Guin.

Opportunité

Le PA3 vise à mettre en œuvre l'ensemble du concept de TransAgglo développé dans le PA2, en priorité. L'Agglomération s'est donnée comme objectif principal du PA3 concernant la mobilité douce, la finalisation complète de la TransAgglo.

<p>Utilité</p> <p>C1: offre une liaison de mobilité douce directe, confortable et sûre, continue entre les deux pôles de Fribourg et de Düdingen.</p> <p>C2: valorise la connexion entre Fribourg et Düdingen et améliore leur accessibilité.</p> <p>C3: améliore la sécurité de tous les usagers, notamment des cyclistes, en incitant le trafic cycliste à utiliser les axes adaptés au déplacement.</p> <p>C4: augmente l'attractivité de la mobilité douce, notamment cycliste, réduisant les nuisances environnementales (bruit, air).</p>	
<p>Réalisation</p>	
<p>Calendrier de remise de l'avant-projet</p>	
<p>Calendrier de mise en œuvre</p> <p>Date prévue du début des travaux: 2024</p> <p>Date prévue de la mise en service: 2025</p>	<p>Etat de la coordination</p> <p><input type="radio"/> Pas d'état de coordination</p> <p><input type="radio"/> Information préalable</p> <p><input type="radio"/> Coordination en cours</p> <p><input type="radio"/> Coordination réglée</p>
<p>Pertinence de la mesure par rapport au plan directeur</p> <p>Plan directeur cantonal en cours de révision.</p>	
<p>Financement</p> <p>Part fédérale:</p> <p>Part cantonale:</p> <p>Part communale:</p>	
<p>Compétences</p>	
<p>Instance responsable</p> <p>Commune de Düdingen</p>	<p>Instances concernées</p>
<p>Tâche de l'Agglomération</p> <p>Soutient la commune dans sa démarche.</p>	
<p>Tâche des Communes</p> <p>Planifie et réalise la mesure. Coordonne la planification avec les acteurs concernés.</p>	
<p>Tâche du Canton</p> <p>Soutient la commune dans sa démarche. Collabore à la planification en regard des aspects du paysage et de la nature.</p>	
<p>Autres</p>	
<p>Mesures corrélées et liens à la conception</p> <p>-</p>	
<p>Mesures A du PA2 en relation</p> <p>Mesure n°20.14 - Réalisation des compléments nécessaires à l'itinéraire mixte piétons/vélos entre le viaduc de Grandfey et la gare de Düdingen (Trans Agglo), section Düdingen - Zelg (paquet P20) - priorité A - code ARE: 2196.2.033</p> <p>Mesure n°21.13 - Aménagement pour les cycles du pont de Grandfey (paquet P20) - priorité A - code ARE: 2196.2.049</p> <p>Mesure n°22.1 - Aménagement d'un itinéraire mixte piétons/vélos entre la gare de Fribourg et le site de Saint-Léonard, le long des voies ferroviaires (paquet P26) - priorité Av - code ARE:</p> <p>Mesure n°22.2 - Aménagement complémentaire à l'itinéraire mixte piétons/vélos entre la gare de Fribourg et le site de Saint-Léonard, le long des voies ferroviaires (paquet P20) - priorité A - code ARE: 2196.2.054</p>	

Mesure 3M.07.01

Réaménagement des routes du Tir-Fédéral et des Taconnets

Axe

Belfaux/Givisiez

Paquet n°7

Mesures complémentaires MD

Mesure

infrastructurale

Priorité: A

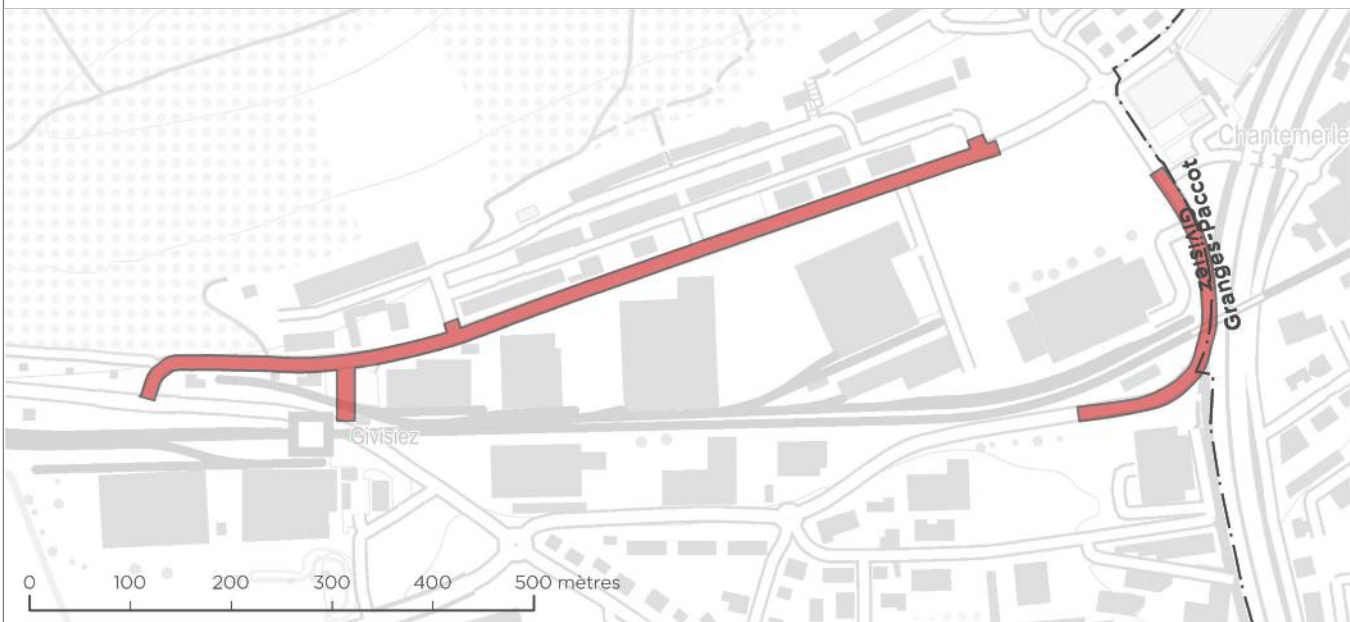
Coûts: 1'700'000 CHF

Maturité: 1

Mesure PA2 reprise/adaptée:

Mesure n°22.12 - Aménagement piétons et vélos sur la route du Tir-Fédéral, entre Granges-Paccot et Givisiez (paquet P24) - priorité B - code ARE: 2196.2.062

Mesure n°22.13 - Aménagement piétons et vélos sur la route des Taconnets, entre Granges-Paccot et Givisiez (paquet P24) - priorité B - code ARE: 2196.2.063



Mesure

Etat actuel

Compte tenu du déplacement de la gare de Givisiez, l'ensemble de ce secteur verra son trafic de mobilité douce augmenter de manière significative. De plus, la construction du passage supérieur sur les voies de chemin de fer (déplacement de la route de Belfaux) permet de prendre de réelles mesures d'amélioration de la circulation des TP et des MD. Le PA2 avait identifié le besoin de réaliser des aménagements pour les piétons et les cyclistes dans ce secteur, en interface avec la gare de Givisiez.

Objectifs

- Amélioration du confort et de la sécurité des usagers de mobilité douce.
- Amélioration de la circulation des bus sur ces deux axes.
- Amélioration de la qualité de l'espace public.
- Limitation du transit entre Granges-Paccot et Belfaux.

Description

Les travaux consistent à:

- Réaménager la route du Tir Fédéral et la route des Taconnets conformément aux objectifs ci-dessus principalement des aménagement en faveur de la MD.

<p>Opportunité</p> <p>La route du Tir Fédéral et la route des Taconnets sont des axes à caractère essentiellement routier, sur lesquels des aménagements sécurisés pour piétons et vélos sont nécessaires. Ces deux axes sont complémentaires l'un à l'autre et assurent des liaisons tangentielles à l'échelle de l'Agglomération.</p> <p>Leur proximité avec la nouvelle halte de Givisiez, en pleine rénovation et porteuse du renouvellement urbain du secteur orienté sur la desserte ferroviaire rend ces aménagements cohérents et indispensables.</p>	
<p>Utilité</p> <p>C1: améliore la qualité du système de transports en régulant la circulation automobile et en améliorant la circulation des transports publics et des cyclistes.</p> <p>C2: en améliorant la qualité de l'espace aux alentours de la gare de Givisiez, contribue à renforcer l'attractivité du lieu, notamment pour les piétons et les transports publics (RER et bus).</p> <p>C3: améliore la sécurité de tous les usagers, en particulier des cycles et piétons.</p> <p>C4: renforce l'attractivité des bus et de la mobilité douce, réduisant ainsi les nuisances environnementales (bruit, air).</p>	
<p>Réalisation</p>	
<p>Calendrier de remise de l'avant-projet</p>	
<p>Calendrier de mise en œuvre</p> <p>Date prévue du début des travaux: 2021</p> <p>Date prévue de la mise en service: 2023</p>	<p>Etat de la coordination</p> <p><input type="radio"/> Pas d'état de coordination</p> <p><input type="radio"/> Information préalable</p> <p><input type="radio"/> Coordination en cours</p> <p><input type="radio"/> Coordination réglée</p>
<p>Pertinence de la mesure par rapport au plan directeur</p> <p>Plan directeur cantonal en cours de révision.</p>	
<p>Financement</p> <p>Part fédérale:</p> <p>Part cantonale:</p> <p>Part communale:</p>	
<p>Compétences</p>	
<p>Instance responsable</p> <p>Commune de Givisiez</p>	<p>Instances concernées</p>
<p>Tâche de l'Agglomération</p> <p>Soutient la commune dans sa démarche.</p>	
<p>Tâche des Communes</p> <p>Planifie et réalise la mesure. Coordonne la planification avec les acteurs concernés.</p>	
<p>Tâche du Canton</p> <p>Soutient la commune dans sa démarche.</p>	
<p>Autres</p>	
<p>Mesures corrélées et liens à la conception</p> <p>-</p>	
<p>Mesures A du PA2 en relation</p> <p>-</p>	

Mesure 3M.07.02**Franchissement MD de l'autoroute à la hauteur du site de Bertigny**

Axe Avry/Villars-sur-Glâne	Paquet n°7 Mesures complémentaires MD	Mesure infrastructurale
Priorité: B	Coûts: 4'600'000 CHF	Maturité: 1

Mesure PA2 reprise/adaptée:

Mesure n°21.8 - Réalisation d'une passerelle mixte piétons/vélos sur l'autoroute A12 entre Givisiez et Bertigny Sud à Villars-sur-Glâne (paquet P23) - priorité C

**Mesure****Etat actuel**

Il n'existe actuellement pas de liaison MD sécurisée et directe entre Givisiez et le futur secteur de développement de Bertigny. Des zones urbanisables sont prévues dès 2020: Bertigny à Villars-sur-Glâne (pôle stratégique cantonal), et Corberaye à Givisiez. Le PA2 avait identifié le besoin d'améliorer l'accessibilité du Petit Torry.

Objectifs

- Amélioration du confort et de la sécurité des usagers de mobilité douce.
- Réduction des césures urbaines.

Description

Les travaux consistent à:

- créer un franchissement de l'autoroute et une liaison de MD entre Givisiez et Villars-sur-Glâne.

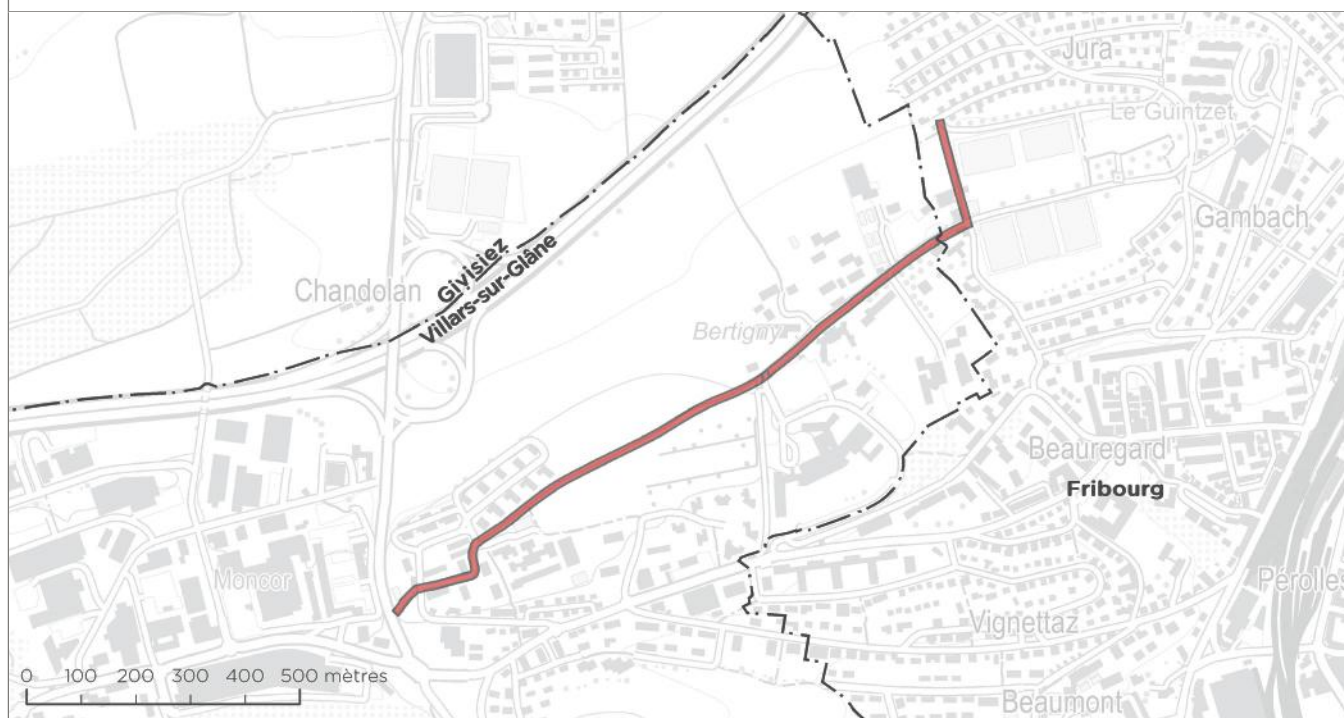
Opportunité

Le franchissement offre une liaison vers le Guintzet, qui est attractive vis à vis des mobilités douces. A terme, elle aura un sens également au regard du site de Bertigny, pôle stratégique du Canton. Les premiers équipements de Bertigny sont prévus dès 2020, le franchissement est donc pertinent.

Utilité C1: améliore la continuité du réseau de mobilité douce. C2: atténue l'effet de coupure de l'autoroute et assure la connexion entre les quartiers Guintzet-Bertigny et Chandolan. C3: améliore la sécurité de la mobilité douce avec un franchissement qui leur est réservé. C4: augmente l'attractivité de la mobilité douce, notamment cycliste, réduisant les nuisances environnementales (bruit, air).	
Réalisation	
Calendrier de remise de l'avant-projet	
Calendrier de mise en œuvre Date prévue du début des travaux: 2023 Date prévue de la mise en service: 2024	Etat de la coordination <input type="radio"/> Pas d'état de coordination <input type="radio"/> Information préalable <input type="radio"/> Coordination en cours <input type="radio"/> Coordination réglée
Pertinence de la mesure par rapport au plan directeur Plan directeur cantonal en cours de révision.	
Financement Part fédérale: Part cantonale: Part communale:	
Compétences	
Instance responsable Communes de Givisiez et Villars-sur-Glâne	Instances concernées OFROU
Tâche de l'Agglomération Planifie le réseau MD. Soutient les communes dans leur démarche.	
Tâche des Communes Planifie et réalise la mesure. Coordonne la planification avec les acteurs concernés.	
Tâche du Canton Participe à la planification en raison du caractère stratégique du site de Bertigny et des contacts nécessaires avec l'OFROU.	
Autres	
Mesures corrélées et liens à la conception -	
Mesures A du PA2 en relation -	

Mesure 3M.07.03**Aménagement d'une liaison MD sur l'actuelle Promenade des Tilleuls**

Axe Avry/Villars-sur-Glâne	Paquet n°7 Mesures complémentaires MD	Mesure infrastructurale
Priorité : A	Coûts : 970'000 CHF	Maturité : 1
Mesure PA2 reprise/adaptée : -		

**Mesure****Etat actuel**

La promenade des Tilleuls entre l'avenue Jean-Paul II et Villars-Vert constitue une liaison de mobilité douce fortement empruntée aujourd'hui, qui assure la connexion entre le Jura et Villars-Vert / Belle-Croix. Toutefois, elle ne dispose pas des aménagements suffisants (largeur insuffisante) pour assurer le confort et la sécurité des cycles et des piétons qui cohabitent.

Objectifs

- Amélioration du confort et de la sécurité des usagers de mobilité douce.
- Amélioration de la perméabilité piétonne sur le Guintzet/ Bertigny/ l'Hôpital Cantonal.

Description

Les travaux consistent à :

- Elargir la promenade existante selon les normes en vigueur pour les piétons et les cycles.
- Améliorer l'aspect paysager de la promenade.

Opportunité

La promenade des Tilleuls est une liaison de mobilité douce existante, située dans le site stratégique de Bertigny, à proximité de l'Hôpital cantonal. Elle se trouve dans la continuité du franchissement de mobilité douce de l'A12 au niveau du site de Bertigny.

<p>Utilité</p> <p>C1: promeut un réseau de chemins piétonniers et cyclistes continu, et attrayant, dédié à la mobilité douce exclusivement.</p> <p>C2: valorise la connexion entre Jura et Villars-Vert / Belle-Croix, et participe à une urbanisation intégrant de la perméabilité piétonne.</p> <p>C3: améliore la sécurité de tous les usagers, notamment des cyclistes, en incitant le trafic cycliste à utiliser les axes adaptés au déplacement.</p> <p>C4: augmente l'attractivité de la mobilité douce, notamment cycliste, réduisant les nuisances environnementales (bruit, air).</p>	
<p>Réalisation</p>	
<p>Calendrier de remise de l'avant-projet</p>	
<p>Calendrier de mise en œuvre</p> <p>Date prévue du début des travaux: 2021</p> <p>Date prévue de la mise en service: 2022</p>	<p>Etat d'intégration dans le plan directeur</p> <p><input type="radio"/> Pas d'état de coordination</p> <p><input type="radio"/> Information préalable</p> <p><input type="radio"/> Coordination en cours</p> <p><input type="radio"/> Coordination réglée</p>
<p>Pertinence de la mesure par rapport au plan directeur</p> <p>Plan directeur cantonal en cours de révision.</p>	
<p>Financement</p> <p>Part fédérale:</p> <p>Part cantonale:</p> <p>Part communale:</p>	
<p>Compétences</p>	
<p>Instance responsable</p> <p>Commune de Villars-sur-Glâne</p>	<p>Instances concernées</p> <p>Commune de Fribourg</p>
<p>Tâche de l'Agglomération</p> <p>Planifie le réseau MD. Soutient les communes dans leurs démarches.</p>	
<p>Tâche des Communes</p> <p>Planifient et réalisent la mesure. Coordonnent la planification avec les acteurs concernés.</p>	
<p>Tâche du Canton</p> <p>Soutient la commune dans sa démarche.</p>	
<p>Autres</p>	
<p>Mesures corrélées et liens à la conception</p> <p>-</p>	
<p>Mesures A du PA2 en relation</p> <p>-</p>	

Mesure 3M.07.04

Réaménagement de la route de Bourguillon - secteur Marly

Axe Marly/Pérolles	Paquet n°7 Mesures complémentaires MD	Mesure infrastructurale
Priorité: B	Coûts: 300'000 CHF	Maturité: 1

Mesure PA2 reprise/adaptée: -



Mesure

Etat actuel

La route de Bourguillon fait l'objet d'un aménagement au titre du PA2. Toutefois, le tronçon de la route du Bourguillon situé sur le territoire communal de Marly n'était pas concerné par cette mesure. Il apparaît pertinent de prolonger cet aménagement jusqu'à Marly-Cité.

Objectifs

- Finalisation de la liaison intercommunale entre Bourguillon et Marly.
- Amélioration du confort et de la sécurité des usagers de mobilité douce.
- Amélioration de la sécurité de la mobilité douce, en particulier des cyclistes.
- Amélioration des liaisons de mobilité douce vers Marly-Cité.

Description

Les travaux consistent à:

- Aménager la continuité du tronçon réalisé au titre du PA2.
- Elargir le tronçon nord de la route de Bourguillon pour insertion d'une bande cyclable (Marly).

Opportunité

Il s'agit de prolonger la mesure réalisée au titre du PA2 de manière à assurer la connexion de mobilité douce complète, entre Bourguillon et Marly.

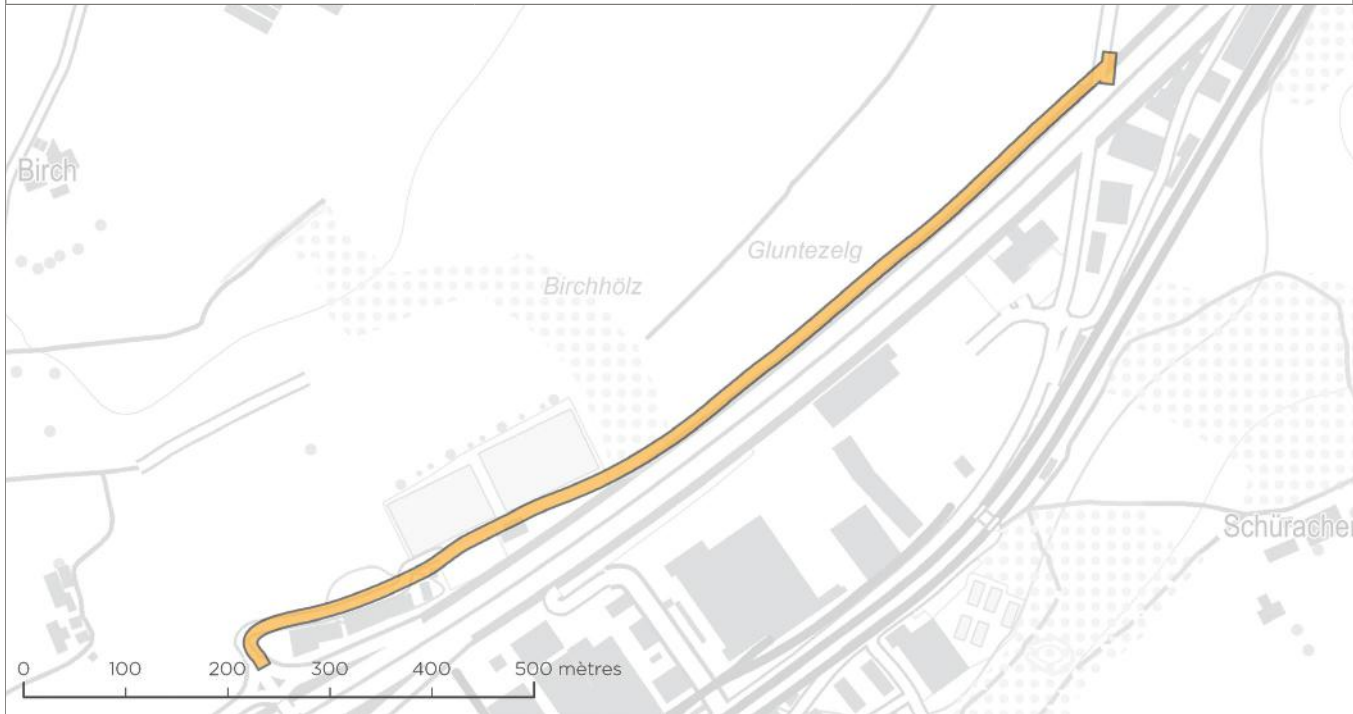
<p>Utilité</p> <p>C1: améliore la continuité du réseau de mobilité douce.</p> <p>C2: assure une liaison entre Marly et Bourguillon, incitant à la mobilité douce.</p> <p>C3: améliore la sécurité de la mobilité douce, notamment des cycles.</p> <p>C4: augmente l'attractivité de la mobilité douce, notamment cycliste, réduisant les nuisances environnementales (bruit, air).</p>	
<p>Réalisation</p>	
<p>Calendrier de remise de l'avant-projet</p>	
<p>Calendrier de mise en œuvre</p> <p>Date prévue du début des travaux: 2025</p> <p>Date prévue de la mise en service: 2026</p>	<p>Etat d'intégration dans le plan directeur</p> <p><input type="radio"/> Pas d'état de coordination</p> <p><input type="radio"/> Information préalable</p> <p><input type="radio"/> Coordination en cours</p> <p><input type="radio"/> Coordination réglée</p>
<p>Pertinence de la mesure par rapport au plan directeur</p> <p>Plan directeur cantonal en cours de révision.</p>	
<p>Financement</p> <p>Part fédérale:</p> <p>Part cantonale:</p> <p>Part communale:</p>	
<p>Compétences</p>	
<p>Instance responsable</p> <p>Canton</p>	<p>Instances concernées</p> <p>Commune de Marly</p>
<p>Tâche de l'Agglomération</p> <p>Veille à la coordination entre les aménagements locaux et cantonaux. Soutient la commune dans sa démarche de mise en œuvre.</p>	
<p>Tâche des Communes</p> <p>Participe à la planification et à la réalisation de la mesure.</p>	
<p>Tâche du Canton</p> <p>Assure la planification et les réalisations sur le réseau cantonal.</p>	
<p>Autres</p>	
<p>Mesures corrélées et liens à la conception</p> <p>-</p>	
<p>Mesures A du PA2 en relation</p> <p>Mesure n°22.5 - Aménagement de bandes cyclables entre Marly (Le Claruz) et Bourguillon (Fribourg) (paquet 26) - priorité A - code ARE: 2196.2.057</p>	

Mesure 3M.07.05	Aménagement d'une liaison MD entre AZ Birch, Fussballfelder et Luggiwil	
------------------------	--	--

Düdingen	Paquet n°7 Mesures complémentaires MD	Mesure infrastructurale
----------	--	----------------------------

Priorité: B	Coûts: 2'600'000 CHF	Maturité: 2
-------------	----------------------	-------------

Mesure PA2 reprise/adaptée:
 Mesure n° 20.16 - Réalisation d'un itinéraire mixte piétons/vélos entre AZ Birch, Fussballfelder et Luggiwil (paquet 20) - priorité B - code ARE: 2196.2.035



Mesure

Etat actuel
 Il n'existe pas de chemin de mobilité douce pour relier les quartiers.

- Objectifs**
- Desserte du site stratégique de Birch.
 - Offre d'une connexion MD qualitative entre la gare de Düdingen et Luggiwil.

Description
 Les travaux consistent à:

- Aménager une liaison MD, hors voirie, en site propre, le long de l'autoroute A12, depuis la jonction autoroutière de Düdingen jusqu'au croisement avec la Munternstrasse.

Opportunité
 Cet aménagement permet de connecter Luggiwil à la gare de Düdingen ainsi qu'au centre-ville. Il sera fortement utilisé lors de la densification des secteurs joutants la liaison.

<p>Utilité</p> <p>C1: améliore la continuité du réseau de mobilité douce.</p> <p>C2: assure une liaison entre la gare de Düringen et Luggwil incitant à la mobilité douce.</p> <p>C3: améliore la sécurité de la mobilité douce, notamment des cycles.</p> <p>C4: augmente l'attractivité de la mobilité douce, notamment cycliste, réduisant les nuisances environnementales (bruit, air).</p>	
<p>Réalisation</p>	
<p>Calendrier de remise de l'avant-projet</p>	
<p>Calendrier de mise en œuvre</p> <p>Date prévue du début des travaux: 2024</p> <p>Date prévue de la mise en service: 2024</p>	<p>Etat d'intégration dans le plan directeur</p> <p><input type="radio"/> Pas d'état de coordination</p> <p><input type="radio"/> Information préalable</p> <p><input type="radio"/> Coordination en cours</p> <p><input type="radio"/> Coordination réglée</p>
<p>Pertinence de la mesure par rapport au plan directeur</p> <p>Plan directeur cantonal en cours de révision.</p>	
<p>Financement</p> <p>Part fédérale:</p> <p>Part cantonale:</p> <p>Part communale:</p>	
<p>Compétences</p>	
<p>Instance responsable</p> <p>Commune de Düringen</p>	<p>Instances concernées</p>
<p>Tâche de l'Agglomération</p> <p>Planifie le réseau MD. Soutient la commune dans sa démarche.</p>	
<p>Tâche des Communes</p> <p>Planifie et réalise la mesure. Coordonne la planification avec les acteurs concernés.</p>	
<p>Tâche du Canton</p> <p>Soutient la commune dans sa démarche.</p>	
<p>Autres</p>	
<p>Mesures corrélées et liens à la conception</p> <p>-</p>	
<p>Mesures A du PA2 en relation</p> <p>-</p>	

Mesure 3M.07.06

Franchissement MD de la voie ferrée pour accéder au Petit Torry depuis la route de Chantemerle - secteur Granges-Paccot

Axe Granges-Paccot/Agy	Paquet n°7 Mesures complémentaires MD	Mesure infrastructurale
Priorité: C	Coûts: 1'500'000 CHF	Maturité: 1

Mesure PA2 reprise/adaptée:

Mesure n°20.11 - Réalisation d'un itinéraire mixte piétons/vélos entre le chemin de Mettetlet et la route du Coteau (Granges-Paccot) (paquet P21) - priorité C



Mesure

Etat actuel

L'urbanisation de la colline de Torry est amenée à se développer dans le cadre du PA3. Aujourd'hui, ce secteur est enclavé par la ligne de chemin de fer qui la sépare du village de Granges-Paccot et du plateau d'Agy.

Le Petit Torry est une colline très peu urbanisée et de nature agricole située au centre de l'Agglomération. Elle longe un quartier d'habitations au nord, à Granges-Paccot du côté de la route de Chantemerle, et un centre sportif à l'est du côté de la route de Morat.

La voie de chemins de fer constitue une barrière générant une véritable césure entre les différents quartiers et un manque d'accessibilité au parc notable.

Le réseau de mobilités douces est aujourd'hui inexistant.

Objectifs

- Atténuation des césures urbaines.
- Valorisation du Petit Torry par une meilleure accessibilité depuis le nord (Granges-Paccot).
- Mise en valeur d'un lieu de promenade agréable dans le périmètre urbanisé.
- Amélioration du confort et de la sécurité des usagers de mobilité douce.

Description

Les travaux consistent à:

- Créer un franchissement des voies de chemin de fer et une liaison de MD entre Chantemerle (Granges-Paccot) et Saint-Léonard (Fribourg).

<p>Opportunité</p> <p>Le franchissement de la voie de chemin de fer vise à atténuer la césure et à faciliter l'accès à la colline du Petit Torry. Le réseau créé entre Chantemerle et Saint-Léonard offre un maillage entre les quartiers et un lieu perméable, propice aux loisirs, au centre de l'Agglomération.</p>	
<p>Utilité</p> <p>C1: améliore la continuité du réseau de mobilité douce.</p> <p>C2: atténue l'effet de coupure de la voie ferrée et facilite l'accès à la colline du Petit Torry, valorisant ainsi un espace naturel aujourd'hui peu accessible, et assure la connexion entre Chantemerle et Saint Léonard.</p> <p>C3: améliore la sécurité de tous les usagers, notamment des cyclistes, en incitant le trafic cycliste à utiliser les axes adaptés au déplacement.</p> <p>C4: revitalise la colline du Petit Torry et augmente l'attractivité de la mobilité douce, notamment cycliste, réduisant les nuisances environnementales (bruit, air).</p>	
<p>Réalisation</p>	
<p>Calendrier de remise de l'avant-projet</p>	
<p>Calendrier de mise en œuvre</p> <p>Date prévue du début des travaux: 2028 Date prévue de la mise en service: 2027</p>	<p>Etat d'intégration dans le plan directeur</p> <p><input type="radio"/> Pas d'état de coordination <input type="radio"/> Information préalable <input type="radio"/> Coordination en cours <input type="radio"/> Coordination réglée</p>
<p>Pertinence de la mesure par rapport au plan directeur</p> <p>Plan directeur cantonal en cours de révision.</p>	
<p>Financement</p> <p>Part fédérale: Part cantonale: Part communale:</p>	
<p>Compétences</p>	
<p>Instance responsable</p> <p>Commune de Granges-Paccot</p>	<p>Instances concernées</p>
<p>Tâche de l'Agglomération</p> <p>Planifie le réseau MD. Soutient la commune dans sa démarche.</p>	
<p>Tâche des Communes</p> <p>Planifie et réalise la mesure. Coordonne la planification avec les acteurs concernés.</p>	
<p>Tâche du Canton</p> <p>Soutient la commune dans sa démarche. Participe à la planification pour l'aspect franchissement des voies ferrées.</p>	
<p>Autres</p>	
<p>Mesures corrélées et liens à la conception</p> <p>-</p>	
<p>Mesures A du PA2 en relation</p> <p>-</p>	

Mesure 3M.07.07

Franchissement MD de la voie ferrée pour accéder au Petit Torry depuis la route de Morat - secteur Fribourg

Axe Granges-Paccot/Agy	Paquet n°7 Mesures complémentaires MD	Mesure infrastructurale
Priorité: C	Coûts: 5'520'000 CHF	Maturité: 1

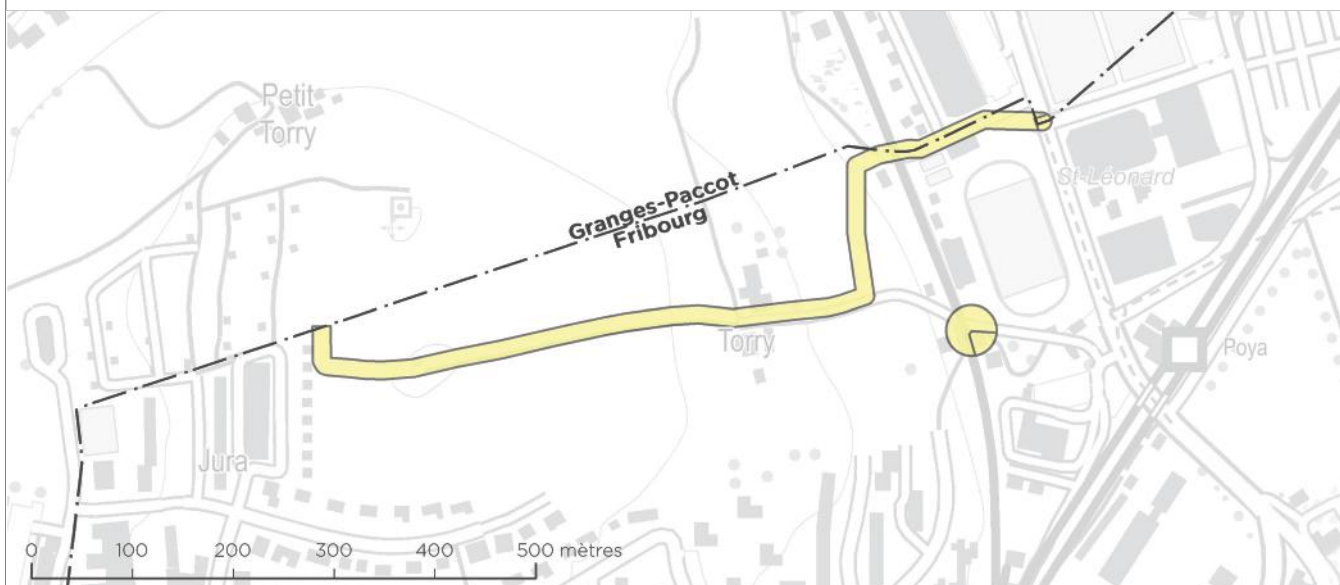
Mesure PA2 reprise/adaptée:

Mesure n°21.1 - Aménagements piétons et vélos du franchissement sous les voies ferrées au chemin de l'Abbé-Freeley (paquet P21) - priorité C

Mesure n°21.5 - Aménagement piétons et vélos du franchissement sous les voies ferrées au chemin du Mettetlet et continuité au pied du Petit Torry (paquet P21) - priorité C

Mesure n°20.3 - Réalisation d'un itinéraire mixte piétons/vélos entre la route de l'Aurore et le chemin de l'Abbé-Freeley (paquet P21) - priorité Bn - code ARE: 2196.2.174

Mesure n°20.4 - Réalisation d'un itinéraire mixte piétons/vélos entre le chemin de l'Abbé-Freeley et le chemin de Mettetlet (paquet P21) - priorité Bn - code ARE: 2196.2.175



Mesure

Etat actuel

L'urbanisation de la colline de Torry est amenée à se développer dans le cadre du PA3. Aujourd'hui, ce secteur est enclavé par la ligne de chemin de fer qui la sépare de la commune de Granges-Paccot d'une part et du plateau d'Agy d'autre part. Le PA2 avait identifié le besoin d'améliorer l'accessibilité du Petit Torry.

Objectifs

- Atténuation des césures urbaines.
- Valorisation du Petit Torry par une meilleure accessibilité depuis la route de Morat.
- Mise en valeur d'un lieu de promenade agréable dans le périmètre urbanisé.
- Amélioration du confort et de la sécurité des usagers de mobilité douce.

Description

Les travaux consistent à:

- Créer un franchissement des voies de chemin de fer et une liaison de MD entre Chantemerle (Granges-Paccot) et Saint-Léonard (Fribourg).
- Créer une accessibilité TIM au PAD Torry depuis la route de Morat.

<p>Opportunité</p> <p>Le franchissement de la voie de chemin de fer vise à atténuer la césure et à faciliter l'accès à la colline du Petit Torry. Le réseau créé entre Chantemerle et Saint-Léonard offre un maillage entre les quartiers et un lieu perméable, propice aux loisirs, au centre de l'Agglomération.</p>	
<p>Utilité</p> <p>C1: améliore la continuité du réseau de mobilité douce.</p> <p>C2: atténue l'effet de coupure de la voie ferrée et facilite l'accès à la colline du Petit Torry, valorisant ainsi un espace naturel aujourd'hui peu accessible, et assure la connexion entre Chantemerle et Saint-Léonard.</p> <p>C3: améliore la sécurité de tous les usagers, notamment des cyclistes, en incitant le trafic cycliste à utiliser les axes adaptés au déplacement de mobilité douce.</p> <p>C4: revitalise la colline du Petit Torry et augmente l'attractivité de la mobilité douce, notamment cycliste, réduisant les nuisances environnementales (bruit, air).</p>	
<p>Réalisation</p>	
<p>Calendrier de remise de l'avant-projet</p>	
<p>Calendrier de mise en œuvre</p> <p>Date prévue du début des travaux: 2027 Date prévue de la mise en service: 2028</p>	<p>Etat d'intégration dans le plan directeur</p> <p><input type="radio"/> Pas d'état de coordination</p> <p><input type="radio"/> Information préalable</p> <p><input type="radio"/> Coordination en cours</p> <p><input type="radio"/> Coordination réglée</p>
<p>Pertinence de la mesure par rapport au plan directeur</p> <p>Plan directeur cantonal en cours de révision.</p>	
<p>Financement</p> <p>Part fédérale: Part cantonale: Part communale:</p>	
<p>Compétences</p>	
<p>Instance responsable</p> <p>Commune de Fribourg</p>	<p>Instances concernées</p>
<p>Tâche de l'Agglomération</p> <p>Planifie le réseau MD. Soutient la commune dans sa démarche.</p>	
<p>Tâche des Communes</p> <p>Planifie et réalise la mesure. Coordonne la planification avec les acteurs concernés.</p>	
<p>Tâche du Canton</p> <p>Soutient la commune dans sa démarche. Participe à la planification pour l'aspect franchissement des voies ferrées.</p>	
<p>Autres</p>	
<p>Mesures corrélées et liens à la conception</p> <p>-</p>	
<p>Mesures A du PA2 en relation</p> <p>-</p>	

Mesure 3M.07.08**Franchissement MD des voies CFF - secteur Bluefactory-Arsenaux**

Centre de Fribourg	Paquet n°7 Mesures complémentaires MD	Mesure infrastructurelle
Priorité: C	Coûts: 920'000 CHF	Maturité: 1

Mesure PA2 reprise/adaptée: -

**Mesure****Etat actuel**

Les voies CFF marquent une coupure dans le centre de Fribourg. Le développement du quartier Bluefactory met en évidence le besoin d'un franchissement.

Objectifs

- Aménagement d'une liaison directe MD entre Bluefactory et le secteur de Pérolles.
- Réduction des césures urbaines.

Description

Les travaux consistent à:

- Créer un franchissement des voies de chemin de fer dans le centre de Fribourg, aux abords du quartier de Bluefactory.

Opportunité

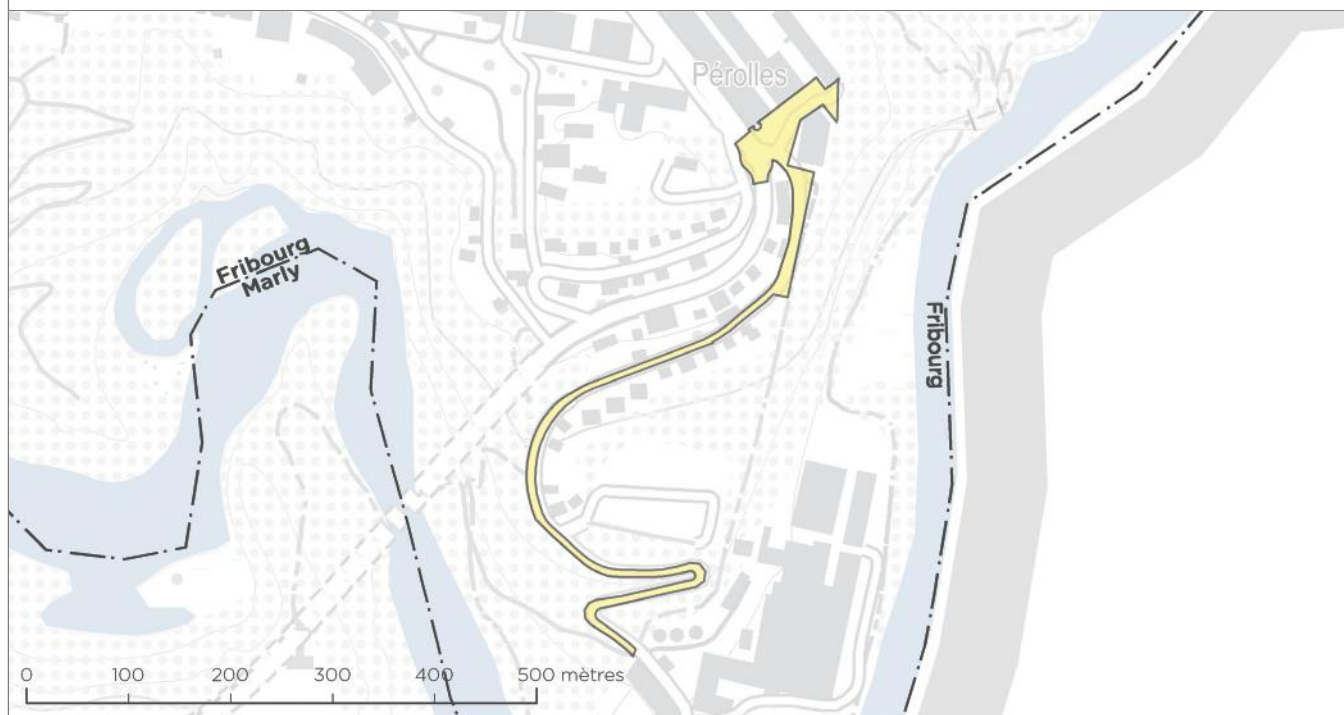
Le franchissement de la voie de chemin de fer vise à atténuer la césure et à faciliter l'accès au quartier de Bluefactory. Il se connecte sur le réseau principal de MD.

Utilité C1: améliore la continuité du réseau de mobilité douce. C2: atténue l'effet de coupure des voies de chemins de fer et participe à la valorisation du quartier. C3: améliore la sécurité de la mobilité douce avec un franchissement qui leur est réservé. C4: augmente l'attractivité de la mobilité douce, notamment cycliste, réduisant les nuisances environnementales (bruit, air).	
Réalisation	
Calendrier de remise de l'avant-projet	
Calendrier de mise en œuvre Date prévue du début des travaux: 2028 Date prévue de la mise en service: 2029	Etat d'intégration dans le plan directeur <input type="radio"/> Pas d'état de coordination <input type="radio"/> Information préalable <input type="radio"/> Coordination en cours <input type="radio"/> Coordination réglée
Pertinence de la mesure par rapport au plan directeur Plan directeur cantonal en cours de révision.	
Financement Part fédérale: Part cantonale: Part communale:	
Compétences	
Instance responsable Commune de Fribourg	Instances concernées
Tâche de l'Agglomération Planifie le réseau MD. Soutient la commune dans sa démarche.	
Tâche des Communes Planifie et réalise la mesure. Coordonne la planification avec les acteurs concernés.	
Tâche du Canton Soutient la commune dans sa démarche.	
Autres	
Mesures corrélées et liens à la conception -	
Mesures A du PA2 en relation -	

Mesure 3M.07.09**Aménagement d'une liaisons MD entre l'HEIA et le quartier de la Pisciculture**

Axe Marly/Pérolles	Paquet n°7 Mesures complémentaires MD	Mesure infrastructurelle
Priorité: C	Coûts: 10'640'000 CHF	Maturité: 1

Mesure PA2 reprise/adaptée: -

**Mesure****Etat actuel**

Le quartier de la Pisciculture est amené à se développer fortement dans le cadre du PA3. Les liaisons de mobilité avec le plateau de Pérolles doivent être développées. Ces aménagements devront être réalisés avec le développement du nouveau quartier.

Objectifs

- Liaison de MD directe et efficace du secteur de la Pisciculture au centre-ville.

Description

Les travaux consistent à:

- Aménager une liaison piétonne en complément du funiculaire, à travers la forêt.
- Aménager la route de la Pisciculture et réaménagement du carrefour avec la route de Marly, y compris l'espace public à l'arrivée du funiculaire (aménagements TP et MD).

Opportunité

Cet aménagement constitue une liaison piétonne directe et attractive entre le futur quartier de la Pisciculture et le secteur des Hautes Ecoles.

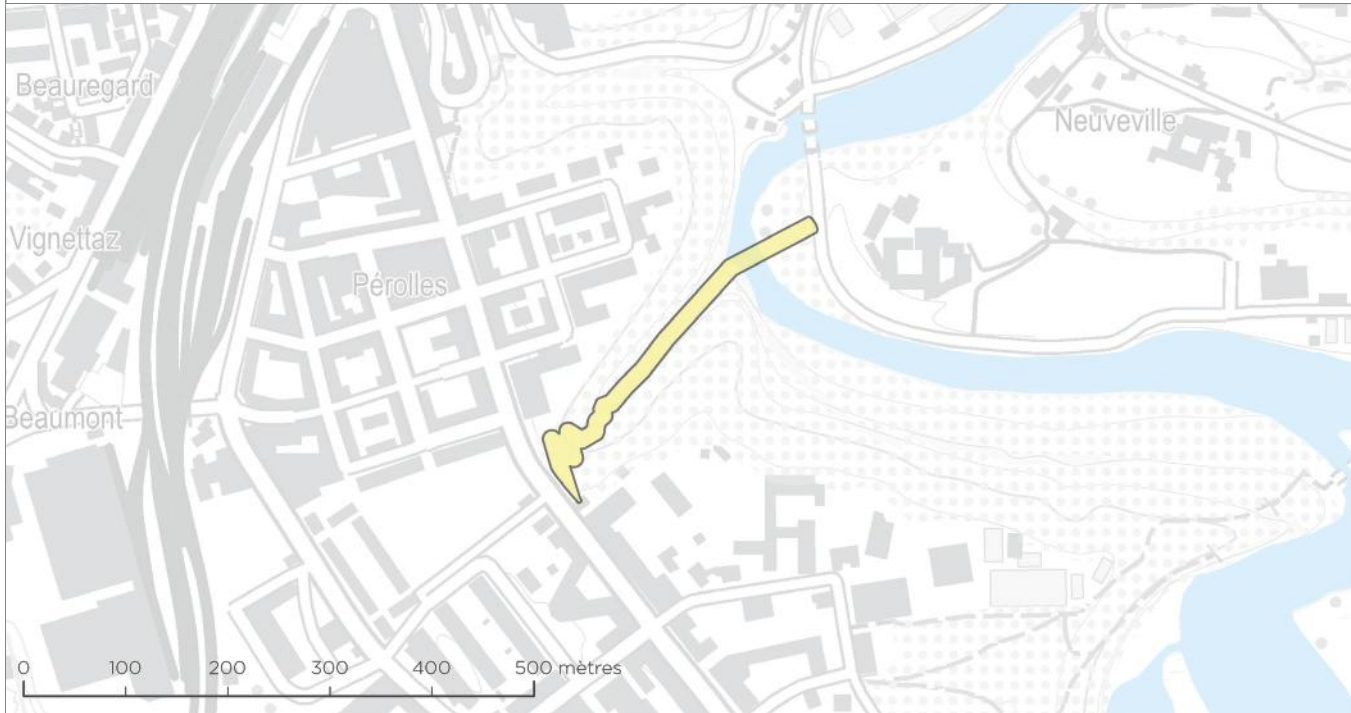
<p>Utilité</p> <p>C1: assure la desserte MD du secteur dans des conditions optimales de sécurité.</p> <p>C2: permet le développement du secteur sans infrastructures routières démesurées qui nuiraient à la qualité urbaine et environnementale du site.</p> <p>C3: améliore la sécurité de tous les usagers en renforçant la part modale MD.</p> <p>C4: réduit les nuisances environnementales (bruit, air) par une augmentation de la part modale MD.</p>	
<p>Réalisation</p>	
<p>Calendrier de remise de l'avant-projet</p>	
<p>Calendrier de mise en œuvre</p> <p>Date prévue du début des travaux:</p> <p>Date prévue de la mise en œuvre:</p>	<p>Etat d'intégration dans le plan directeur</p> <p><input type="radio"/> Pas d'état de coordination</p> <p><input type="radio"/> Information préalable</p> <p><input type="radio"/> Coordination en cours</p> <p><input type="radio"/> Coordination réglée</p>
<p>Pertinence de la mesure par rapport au plan directeur</p> <p>Plan directeur cantonal en cours de révision.</p>	
<p>Financement</p> <p>Part fédérale:</p> <p>Part cantonale:</p> <p>Part communale:</p>	
<p>Compétences</p>	
<p>Instance responsable</p> <p>Commune de Fribourg</p>	<p>Instances concernées</p>
<p>Tâche de l'Agglomération</p> <p>Planifie le réseau MD. Soutient la commune dans sa démarche.</p>	
<p>Tâche des Communes</p> <p>Planifie et réalise la mesure. Coordonne la planification avec les acteurs concernés.</p>	
<p>Tâche du Canton</p> <p>Soutient la commune dans sa démarche.</p>	
<p>Autres</p>	
<p>Mesures corrélées et liens à la conception</p> <p>-</p>	
<p>Mesures A du PA2 en relation</p> <p>-</p>	

Mesure 3M.07.10	Aménagement d'une liaison piétonne entre le boulevard de Pérolles et la Sarine	
------------------------	---	--

Axe Marly/Pérolles	Paquet n°7 Mesures complémentaires MD	Mesure infrastructurale
------------------------------	--	----------------------------

Priorité: C	Coûts: 7'360'000 CHF	Maturité: 1
-------------	----------------------	-------------

Mesure PA2 reprise/adaptée :
Mesure 21.4 - Réalisation d'une liaison piétonne entre le boulevard de Pérolles et la Sarine (paquet 23) - priorité C



Mesure
<p>Etat actuel</p> <p>Le boulevard de Pérolles surplombe la Sarine, mais il n'existe pas aujourd'hui de liaisons piétonnes entre ces deux secteurs. Le PA2 avait identifié le besoin de réaliser cette liaison piétonne.</p>
<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la connexion entre la Basse-Ville et le plateau de Pérolles.
<p>Description</p> <p>Les travaux consistent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un cheminement MD à travers la forêt entre la Sarine et le plateau de Pérolles. • Mettre en valeur la qualité paysagère de cet itinéraire.
<p>Opportunité</p> <p>Cet aménagement constitue une liaison piétonne directe et attractive entre le centre-ville de Fribourg et les secteurs de loisirs et de détente situés le long de la Sarine. Le chemin est existant mais très peu praticable. Il s'agit d'en faire un vrai lien de MD entre le haut et le bas de la Ville.</p>

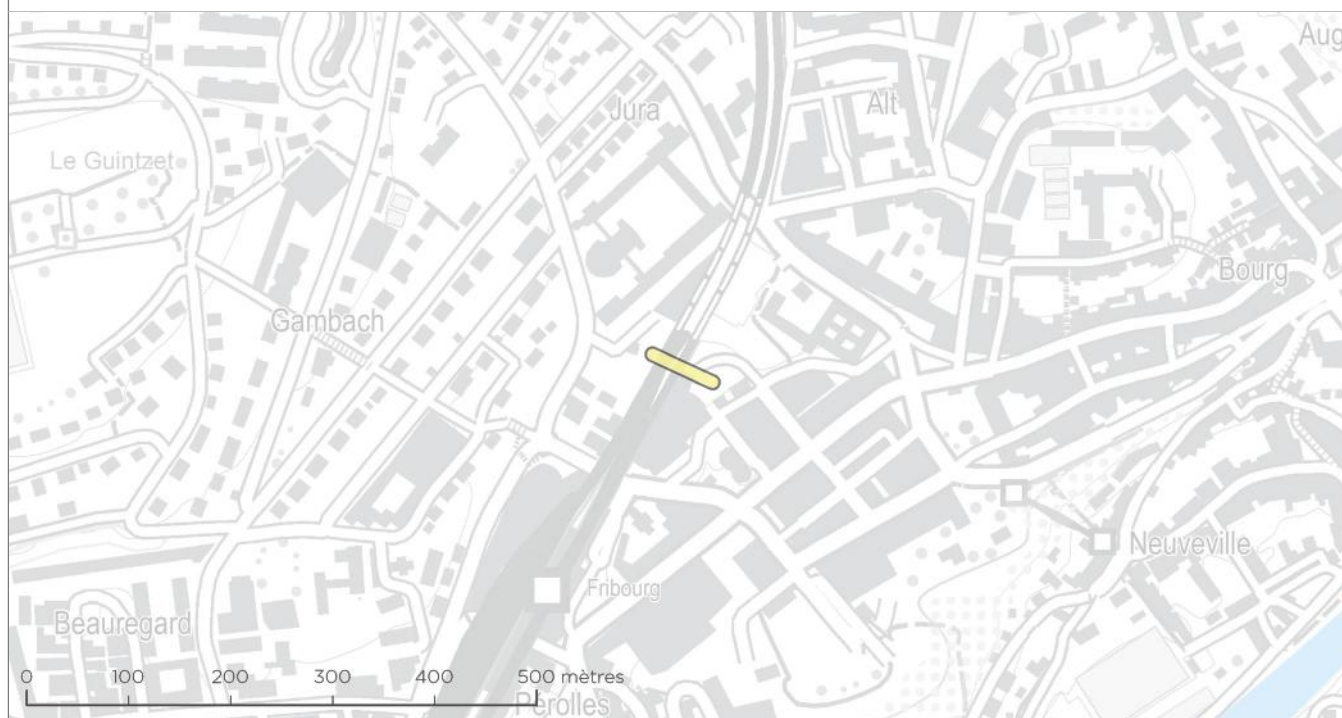
Utilité C1: assure une liaison MD directe entre deux secteurs complémentaires de l'Agglomération. C2: améliore l'attractivité des secteurs centraux de l'Agglomération par la mise à disposition d'infrastructures MD attractives. C3: améliore la sécurité de tous les usagers en renforçant la part modale MD. C4: réduit les nuisances environnementales (bruit, air) par une augmentation de la part modale MD.	
Réalisation	
Calendrier de remise de l'avant-projet	
Calendrier de mise en œuvre Date prévue du début des travaux: 2027 Date prévue de la mise en service: 2028	Etat d'intégration dans le plan directeur <input type="radio"/> Pas d'état de coordination <input type="radio"/> Information préalable <input type="radio"/> Coordination en cours <input type="radio"/> Coordination réglée
Pertinence de la mesure par rapport au plan directeur Plan directeur cantonal en cours de révision.	
Financement Part fédérale: Part cantonale: Part communale:	
Compétences	
Instance responsable Commune de Fribourg	Instances concernées
Tâche de l'Agglomération Planifie le réseau MD. Soutient la commune dans sa démarche.	
Tâche des Communes Planifie et réalise la mesure. Coordonne la planification avec les acteurs concernés.	
Tâche du Canton Veille à la conformité de la mesure avec les planifications supérieures. Soutient la commune dans sa démarche.	
Autres	
Mesures corrélées et liens à la conception -	
Mesures A du PA2 en relation -	

Mesure 3M.07.11**Aménagement d'une passerelle MD entre Tour-Henri et la Poste du Criblet**

Centre de Fribourg	Paquet n°7 Mesures complémentaires MD	Mesure infrastructurelle
Priorité: C	Coûts: 5'520'000 CHF	Maturité: 1

Mesure PA2 reprise/adaptée:

Mesure n°21.3 - Réalisation d'une passerelle mixte piétons/vélos entre Uni-Miséricorde et Tour-Henri (paquet 23) - priorité C

**Mesure****Etat actuel**

Compte tenu des développements planifiés de part et d'autre des voies, il est opportun de connecter la future faculté de Droit avec le centre-ville.

Le PA2 avait identifié le besoin de relier les secteurs Uni-Miséricorde / Tour-Henri.

Objectifs

- Densification du réseau fin de mobilité douce par cette connexion inter-quartiers.

Description

Les travaux consistent à:

- Réaliser un passage MD sous les voies CFF.

Opportunité

Cet aménagement constitue une liaison piétonne directe et attractive entre deux secteurs de la ville.

Utilité C1: améliore la continuité du réseau de mobilité douce. C2: atténue l'effet de coupure et participe à la valorisation du quartier. C3: améliore la sécurité de tous les usagers en renforçant la part modale MD. C4: réduit les nuisances environnementales (bruit, air) par une augmentation de la part modale MD.	
Réalisation	
Calendrier de remise de l'avant-projet	
Calendrier de mise en œuvre Date prévue du début des travaux: 2028 Date prévue de la mise en service: 2028	Etat d'intégration dans le plan directeur <input type="radio"/> Pas d'état de coordination <input type="radio"/> Information préalable <input type="radio"/> Coordination en cours <input type="radio"/> Coordination réglée
Pertinence de la mesure par rapport au plan directeur Plan directeur cantonal en cours de révision.	
Financement Part fédérale: Part cantonale: Part communale:	
Compétences	
Instance responsable Commune de Fribourg	Instances concernées
Tâche de l'Agglomération Planifie le réseau MD. Soutient la commune dans sa démarche.	
Tâche des Communes Planifie et réalise la mesure. Coordonne la planification avec les acteurs concernés.	
Tâche du Canton Soutient la commune dans sa démarche.	
Autres	
Mesures corrélées et liens à la conception -	
Mesures A du PA2 en relation Mesure n°11.5 - Aménagement d'une voie bus sur la rue de l'Hôpital, en approche du carrefour giratoire de Joseph-Piller (direction Givisiez) (nouveau paquet P6) - priorité A - code ARE: 2196.2.006	

Mesure 3M.07.12**Aménagement complémentaire MD de la Dorte-Vert - secteur Beaumont****Axe**
Marly/PérollesPaquet n°7
Mesures
complémentaires MDMesure
infrastructurale

Priorité: C

Coûts: 2'800'000 CHF

Maturité: 1

Mesure PA2 reprise/adaptée: -

**Mesure****Etat actuel**

Le tracé de mobilité douce de la Dorte-Verte, s'interrompt au niveau de la route de Beaumont.

Objectifs

- Requalification de la route de Beaumont en vue d'intégrer la connexion de la Dorte-Verte.
- Connexion avec les transports publics.

Description

Les travaux consistent à :

- Requalifier la route de Beaumont permettant une meilleure intégration de la mobilité douce dans le prolongement de la Dorte-Verte.

Opportunité

-

<p>Utilité</p> <p>C1: améliore la continuité du réseau de mobilité douce (TransAgglo).</p> <p>C2: améliore l'attractivité du secteur par la mise à disposition d'infrastructures MD confortables et sûres.</p> <p>C3: améliore la sécurité de tous les usagers en renforçant la part modale MD.</p> <p>C4: réduit les nuisances environnementales (bruit, air) par une augmentation de la part modale MD.</p>	
<p>Réalisation</p>	
<p>Calendrier de remise de l'avant-projet</p>	
<p>Calendrier de mise en œuvre</p> <p>Date prévue du début des travaux: 2023</p> <p>Date prévue de la mise en service: 2024</p>	<p>Etat d'intégration dans le plan directeur</p> <p><input type="radio"/> Pas d'état de coordination</p> <p><input type="radio"/> Information préalable</p> <p><input type="radio"/> Coordination en cours</p> <p><input type="radio"/> Coordination réglée</p>
<p>Pertinence de la mesure par rapport au plan directeur</p> <p>Plan directeur cantonal en cours de révision.</p>	
<p>Financement</p> <p>Part fédérale:</p> <p>Part cantonale:</p> <p>Part communale:</p>	
<p>Compétences</p>	
<p>Instance responsable</p> <p>Communes de Fribourg et Villars-sur-Glâne</p>	<p>Instances concernées</p>
<p>Tâche de l'Agglomération</p> <p>Planifie le réseau MD. Soutient les communes dans leur démarche.</p>	
<p>Tâche des Communes</p> <p>Planifient et réalisent la mesure. Coordonnent la planification avec les acteurs concernés.</p>	
<p>Tâche du Canton</p> <p>Soutient la commune dans sa démarche.</p>	
<p>Autres</p>	
<p>Mesures corrélées et liens à la conception</p> <p>-</p>	
<p>Mesures A du PA2 en relation</p> <p>-</p>	

Mesure 3M.07.13		Création de 3'000 places de parcs pour les vélos	
Agglomération		Paquet n°7 Mesures complémentaires MD	Mesure infrastructurale
Priorité: A	Coûts: 2'000'000 CHF		Maturité: 1
Mesure PA2 reprise/adaptée: -			
Mesure			
Etat actuel Le diagnostic a mis en évidence un manque de places de stationnement pour vélos dans l'Agglomération.			
Objectifs <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'attractivité du vélo comme moyen de transport pour les déplacements quotidiens. 			
Description Les travaux consistent à: <ul style="list-style-type: none"> • Créer 3'000 nouvelles places de stationnement pour vélos dans l'ensemble de l'Agglomération. 			
Opportunité La créations d'infrastructures de stationnement vélos, attractives et sécurisées, favorise l'utilisation du vélo comme mode de déplacement, diminuant ainsi globalement les nuisances liées au trafic automobile (encombrements, pollution, insécurité).			

<p>Utilité</p> <p>C1: améliore l'attractivité des déplacements à vélo réduisant ainsi le trafic et ses nuisances et libérant l'espace public pour les transports en commun.</p> <p>C2: en améliorant l'attractivité du vélo et en diminuant le trafic automobile qui y est lié, permet une requalification des espaces publics favorisant ainsi l'habitat dans l'Agglomération.</p> <p>C3: améliore la sécurité de tous les usagers en renforçant la part modale MD.</p> <p>C4: réduit les nuisances environnementales (bruit, air) par une augmentation de la part modale MD.</p>	
<p>Réalisation</p>	
<p>Calendrier de remise de l'avant-projet</p>	
<p>Calendrier de mise en œuvre</p> <p>Date prévue du début des travaux: 2019 Date prévue de la mise en service: 2022</p>	<p>Etat d'intégration dans le plan directeur</p> <p><input type="radio"/> Pas d'état de coordination</p> <p><input type="radio"/> Information préalable</p> <p><input type="radio"/> Coordination en cours</p> <p><input type="radio"/> Coordination réglée</p>
<p>Pertinence de la mesure par rapport au plan directeur</p> <p>Plan directeur cantonal en cours de révision.</p>	
<p>Financement</p> <p>Part fédérale: Part cantonale: Part communale:</p>	
<p>Compétences</p>	
<p>Instance responsable</p> <p>toutes les communes</p>	<p>Instances concernées</p>
<p>Tâche de l'Agglomération</p> <p>Planifie le réseau MD. Soutient les communes dans leur démarche.</p>	
<p>Tâche des Communes</p> <p>Planifient et réalisent la mesure. Coordonnent la planification avec les acteurs concernés.</p>	
<p>Tâche du Canton</p> <p>Soutient les communes dans leurs démarches.</p>	
<p>Autres</p>	
<p>Mesures corrélées et liens à la conception</p> <p>-</p>	
<p>Mesures A du PA2 en relation</p> <p>-</p>	

Mesure 3M.07.14		Mise en place d'un système de VLS performant	
Agglomération		Paquet n°7 Mesures complémentaires MD	Mesure infrastructurale
Priorité: A	Coûts: 330'000 CHF		Maturité: 1
<p>Mesure PA2 reprise/adaptée : Mesure n°23.4 - Réalisation de stations VLS à différents secteurs stratégiques de l'Agglomération (paquet P29) - priorité Ae - code ARE: 2196.2.078 Voir concept Publibike</p>			
Mesure			
<p>Etat actuel Le réseau VLS actuel est peu attractif et peu utilisé. Il se limite à 10 stations, éloignées les unes des autres, réparties dans trois communes de l'Agglomération.</p>			
<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un réseau dense, performant et rationnel qui offre une réelle alternative à la voiture pour des déplacements de courtes et moyennes distances. 			
<p>Description Les travaux consistent à:</p> <ul style="list-style-type: none"> Densifier le réseau actuel par la mise en place d'une cinquantaine de stations supplémentaires dans l'Agglomération. Les stations seront implantées selon une trame de 300 à 500 mètres selon les secteurs. Le réseau desservira l'ensemble de l'Agglomération avec une densification plus forte dans le centre. Compte tenu de la topographie particulière de la ville, une partie de la flotte sera composée de vélos électriques. En périphérie, il fonctionnera en complément avec le réseau de transports publics. La tarification sera elle aussi coordonnée avec les transports publics. 			
<p>Opportunité La ville de Fribourg est une ville universitaire et touristique. L'attractivité d'un réseau de vélos en libre service (VLS), en complémentarité avec le réseau de transports publics, est en conséquence évidente.</p>			

<p>Utilité</p> <p>C1: offre aux visiteurs et aux habitants la possibilité de se déplacer facilement et confortablement à vélo réduisant ainsi le trafic et ses nuisances et libérant l'espace public pour les transports en commun.</p> <p>C2: en améliorant l'attractivité du vélo et en diminuant le trafic automobile qui y est lié, permet une requalification des espaces publics favorisant ainsi l'habitat dans l'Agglomération.</p> <p>C3: améliore la sécurité de tous les usagers en renforçant la part modale MD.</p> <p>C4: réduit les nuisances environnementales (bruit, air) par une augmentation de la part modale MD.</p>	
<p>Réalisation</p>	
<p>Calendrier de remise de l'avant-projet</p>	
<p>Calendrier de mise en œuvre Date prévue du début des travaux: 2019 Date prévue de la mise en service: 2019</p>	<p>Etat d'intégration dans le plan directeur</p> <p><input type="radio"/> Pas d'état de coordination</p> <p><input type="radio"/> Information préalable</p> <p><input type="radio"/> Coordination en cours</p> <p><input type="radio"/> Coordination réglée</p>
<p>Pertinence de la mesure par rapport au plan directeur Plan directeur cantonal en cours de révision.</p>	
<p>Financement Part fédérale: Part cantonale: Part communale:</p>	
<p>Compétences</p>	
<p>Instance responsable toutes les communes</p>	<p>Instances concernées</p>
<p>Tâche de l'Agglomération Planifie le réseau MD. Soutient les communes dans leur démarche.</p>	
<p>Tâche des Communes Planifient et réalisent la mesure. Coordonnent la planification avec les acteurs concernés.</p>	
<p>Tâche du Canton Soutient les communes dans leur démarche.</p>	
<p>Autres</p>	
<p>Mesures corrélées et liens à la conception -</p>	
<p>Mesures A du PA2 en relation -</p>	

Mesure 3M.07.15		Mise en place d'une stratégie de jalonnement vélos au niveau de l'Agglomération	
Agglomération		Paquet n°7 Mesures complémentaires MD	Mesure infrastructurelle
Priorité: C	Coûts: 100'000 CHF		Maturité: 1
Mesure PA2 reprise/adaptée: -			
Mesure			
Etat actuel Aujourd'hui, il n'existe pas suffisamment de concept de jalonnement spécifique à la mobilité douce dans l'Agglomération.			
Objectifs <ul style="list-style-type: none"> • Communication aux cyclistes, dans toute l'Agglomération, des itinéraires les plus favorables en termes de rapidité, de confort et de sécurité. 			
Description Les travaux consistent à : <ul style="list-style-type: none"> • mettre en place une signalisation spécifique à l'attention des vélos. • édicter des planifications ad'hoc sur les itinéraires. 			
Opportunité Les itinéraires les plus favorables ne sont souvent pas les mêmes pour les cyclistes que pour les automobilistes. Aujourd'hui, la signalisation directionnelle est uniquement conçue à l'attention du trafic automobile. Mettre en place une signalisation spécifique pour deux-roues, adaptée tant en termes de jalonnement que de signalétique (taille et emplacement des panneaux), contribue à améliorer l'attractivité de ce mode de déplacement.			

<p>Utilité</p> <p>C1: améliore l'attractivité des déplacements à vélo réduisant ainsi le trafic et ses nuisances et libérant l'espace public pour les transports en commun.</p> <p>C2: en améliorant l'attractivité du vélo et en diminuant le trafic automobile qui y est lié, permet une requalification des espaces publics favorisant ainsi l'habitat dans l'Agglomération.</p> <p>C3: améliore la sécurité de tous les usagers en renforçant la part modale MD.</p> <p>C4: réduit les nuisances environnementales (bruit, air) par une augmentation de la part modale MD.</p>	
<p>Réalisation</p>	
<p>Calendrier de remise de l'avant-projet</p>	
<p>Calendrier de mise en œuvre</p> <p>Date prévue du début des travaux: 2027</p> <p>Date prévue de la mise en service: 2027</p>	<p>Etat d'intégration dans le plan directeur</p> <p><input type="radio"/> Pas d'état de coordination</p> <p><input type="radio"/> Information préalable</p> <p><input type="radio"/> Coordination en cours</p> <p><input type="radio"/> Coordination réglée</p>
<p>Pertinence de la mesure par rapport au plan directeur</p> <p>Plan directeur cantonal en cours de révision.</p>	
<p>Financement</p> <p>Part fédérale:</p> <p>Part cantonale:</p> <p>Part communale:</p>	
<p>Compétences</p>	
<p>Instance responsable</p> <p>toutes les communes, Canton</p>	<p>Instances concernées</p>
<p>Tâche de l'Agglomération</p> <p>Planifie le réseau MD. Soutient les communes dans leur démarche.</p>	
<p>Tâche des Communes</p> <p>Planifient et réalisent la mesure. Coordonnent la planification avec les acteurs concernés.</p>	
<p>Tâche du Canton</p> <p>Soutient les communes dans leur démarche, participe à la planification.</p>	
<p>Autres</p>	
<p>Mesures corrélées et liens à la conception</p> <p>-</p>	
<p>Mesures A du PA2 en relation</p> <p>-</p>	

Mesure 3M.07.16**Connexion entre le quartier du Windig et la centralité du Schönberg avec une passerelle**

Axe Schönberg/Tafers	Paquet n°7 Mesures complémentaires MD	Mesure infrastructurale
Priorité: B	Coûts: 2'000'000 CHF	Maturité: 1

Mesure PA2 reprise/adaptée: -

**Mesure****Etat actuel**

Un nouveau quartier est planifié dans le secteur des Hauts de Schiffenen / Windig. L'implantation d'un nouveau site scolaire est à l'étude sur la parcelle située à l'entrée du Pont de la Poya. Une liaison de mobilité douce entre ces deux sites est à prévoir.

Le tracé mentionné sur le plan est provisoire et devra être confirmé après des études complémentaires.

Objectifs

- Liaison de MD directe entre le nouveau quartier de Windig et la centralité du Schönberg.

Description

Les travaux consistent à:

- Réaliser une passerelle entre les Hauts de Schiffenen et la centralité du Schönberg.

Opportunité

Le développement d'un quartier d'habitations (2'000 habitants) à Windig justifie d'assurer la connexion avec le Schönberg, compte tenu de la topographie des lieux et de la valorisation attendue du Schönberg.

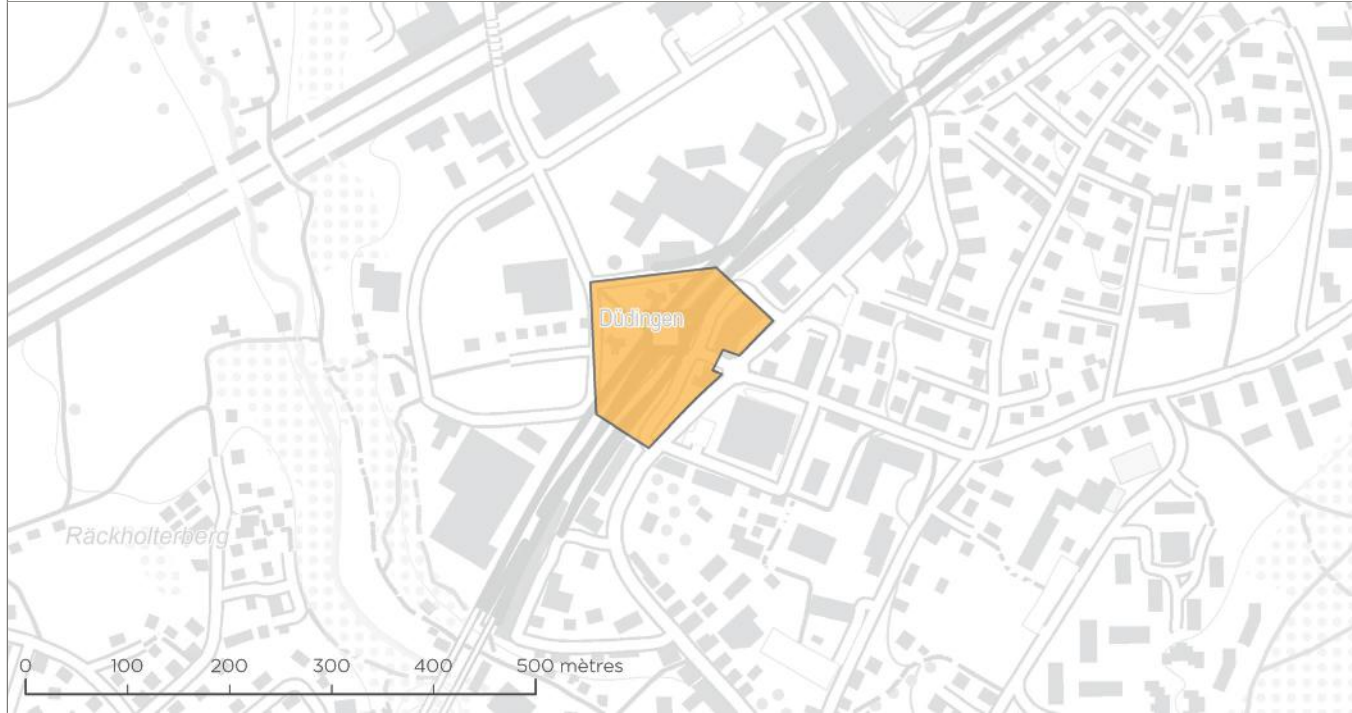
Utilité C1: améliore la continuité du réseau de mobilité douce. C2: atténue l'effet de coupure de la topographie entre le Schönberg et Windig. C3: améliore la sécurité de la mobilité douce avec un franchissement qui leur est réservé. C4: augmente l'attractivité de la mobilité douce, notamment cycliste, réduisant les nuisances environnementales (bruit, air).	
Réalisation	
Calendrier de remise de l'avant-projet	
Calendrier de mise en œuvre Date prévue du début des travaux: 2024 Date prévue de la mise en service: 2026	Etat d'intégration dans le plan directeur <input type="radio"/> Pas d'état de coordination <input type="radio"/> Information préalable <input type="radio"/> Coordination en cours <input type="radio"/> Coordination réglée
Pertinence de la mesure par rapport au plan directeur	
Financement Part fédérale: Part cantonale: Part communale:	
Compétences	
Instance responsable Commune de Fribourg	Instances concernées
Tâche de l'Agglomération Planifie le réseau MD. Soutient la commune dans sa démarche.	
Tâche des Communes Planifie et réalise la mesure. Coordonne la planification avec les acteurs concernés.	
Tâche du Canton Soutient la commune dans sa démarche.	
Autres	
Mesures corrélées et liens à la conception -	
Mesures A du PA2 en relation -	

Mesure 3M.08.01	Aménagement de l'interface TP - halte RER de Düdingen	
------------------------	--	--

Düdingen	Paquet n°8 Interfaces TP	Mesure infrastructurale
----------	-----------------------------	----------------------------

Priorité : B	Coûts : 3'900'000 CHF	Maturité : 1
--------------	-----------------------	--------------

Mesure PA2 reprise/adaptée :
 Mesure n°43.15 - Réaménagement de la Bahnhofstrasse, du carrefour Bahnhofstrasse - Hauptstrasse et de la Bahnhofplatz (traversée de localité de Düdingen, VALTRALOC, phase I.b) (paquet P18) - priorité B - code ARE : 2196.2.121



Mesure

Etat actuel
 La gare de Düdingen permet à l'ensemble de la Singine d'être connecté au réseau ferroviaire grande ligne des CFF ainsi qu'au réseau RER.

- Objectifs**
- Amélioration de l'interface trains/bus à la gare de Düdingen.
 - Amélioration du confort et de la sécurité des usagers de mobilité douce.
 - Valorisation de la centralité autour de la gare de Düdingen.

Description
 Les travaux consistent à :

- Requalifier complètement le secteur de la gare de Düdingen.
- Valoriser la centralité autour de la gare.

Opportunité
 La gare de Düdingen constitue l'une des gares ferroviaires sur laquelle l'Agglomération compte s'appuyer pour offrir à ses usagers un réseau RER structurant au niveau de l'Agglomération, avec un niveau de service tel que la desserte puisse être cadencée au quart d'heure (en pointe). L'interface de la gare de Düdingen est particulièrement importante pour tout le bassin des villages alentours.

<p>Utilité</p> <p>C1: favorise l'utilisation des transports publics et de la mobilité douce en améliorant la qualité de l'interface de la gare de Düdingen.</p> <p>C2: par la requalification du secteur de la gare de Düdingen favorise le développement de l'habitat et des activités dans ce centre secondaire de l'Agglomération.</p> <p>C3: améliore la sécurité de tous les usagers en renforçant la part modale des transports publics et de la mobilité douce.</p> <p>C4: augmente l'attractivité des transports publics, réduisant les nuisances environnementales liées au trafic automobile (bruit, air).</p>	
<p>Réalisation</p>	
<p>Calendrier de remise de l'avant-projet</p>	
<p>Calendrier de mise en œuvre</p> <p>Date prévue du début des travaux: 2024</p> <p>Date prévue de la mise en service: 2026</p>	<p>Etat d'intégration dans le plan directeur</p> <p><input type="radio"/> Pas d'état de coordination</p> <p><input type="radio"/> Information préalable</p> <p><input type="radio"/> Coordination en cours</p> <p><input type="radio"/> Coordination réglée</p>
<p>Pertinence de la mesure par rapport au plan directeur</p> <p>Plan directeur cantonal en cours de révision.</p>	
<p>Financement</p> <p>Part fédérale:</p> <p>Part cantonale:</p> <p>Part communale:</p>	
<p>Compétences</p>	
<p>Instance responsable</p> <p>Commune de Düdingen</p>	<p>Instances concernées</p> <p>Canton</p>
<p>Tâche de l'Agglomération</p> <p>Soutient la commune dans sa démarche.</p>	
<p>Tâche des Communes</p> <p>Planifie et réalise la mesure. Coordonne la planification avec les acteurs concernés.</p>	
<p>Tâche du Canton</p> <p>Participe à la planification de la mesure. Coordonne la mesure avec l'OFT.</p>	
<p>Autres</p>	
<p>Mesures corrélées et liens à la conception</p> <p>-</p>	
<p>Mesures A du PA2 en relation</p> <p>-</p>	

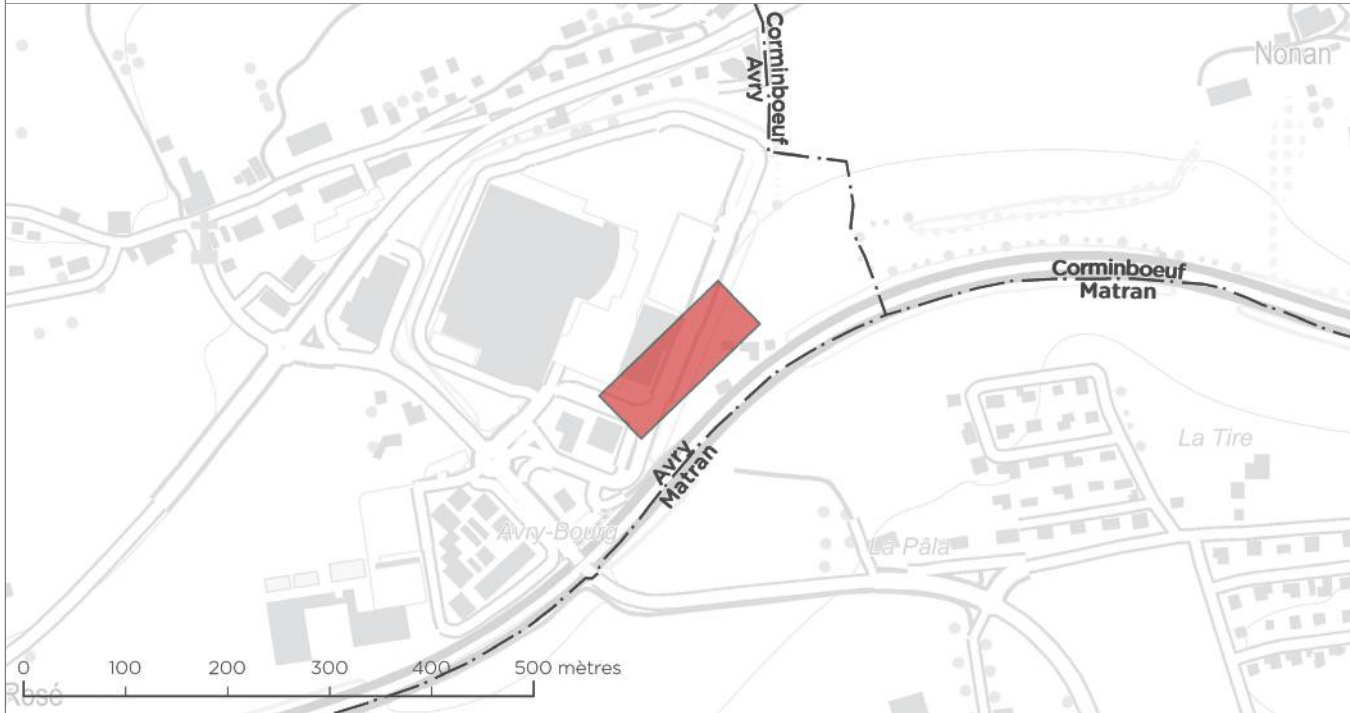
Mesure 3M.08.02**Aménagement de l'interface TP - nouvelle halte RER d'Avry Centre**

Axe Avry/Villars-sur-Glâne	Paquet n°8 Interfaces TP	Mesure infrastructurale
--------------------------------------	-----------------------------	----------------------------

Priorité : A	Coûts : 10'000'000 CHF	Maturité : 1
--------------	------------------------	--------------

Mesure PA2 reprise/adaptée :

Mesure n°10.3 - Création d'une nouvelle halte ferroviaire à Avry (2 variantes à l'étude) et aménagement d'une interface (bus suburbains et régionaux) - priorité C

**Mesure****Etat actuel**

La halte de Matran n'est pas conforme à la loi sur les handicapés (LHand) et une reconstruction complète est nécessaire. Dans ce cadre-là le déplacement de cette halte au niveau d'Avry-Centre est à l'étude. Les zones de développement de l'urbanisation d'Avry et de Matran se trouvent dans un périmètre proche de cette centralité. Les élèves du CO de Sarine Ouest utilisant le train sont transférés en navette à la gare de Rosé. Avry-Centre a pris la décision de reconstruire le centre commercial et d'y ajouter des infrastructures de sport et de loisirs. Un mandat d'études parallèles (MEP) est en cours.

Objectifs

- Amélioration de la desserte de la centralité existante.
- Offre de rabattement des lignes de bus régionales et l'utilisation du parking du centre commercial comme P+R.

Description

Les travaux consistent à :

- Reconstruire la halte conformément à la loi sur les handicapés (LHand).
- Aménager l'interface permettant la jonction des bus régionaux et suburbains avec le réseau CFF.
- Réaliser une jonction en site propre avec le CO de Sarine Ouest.

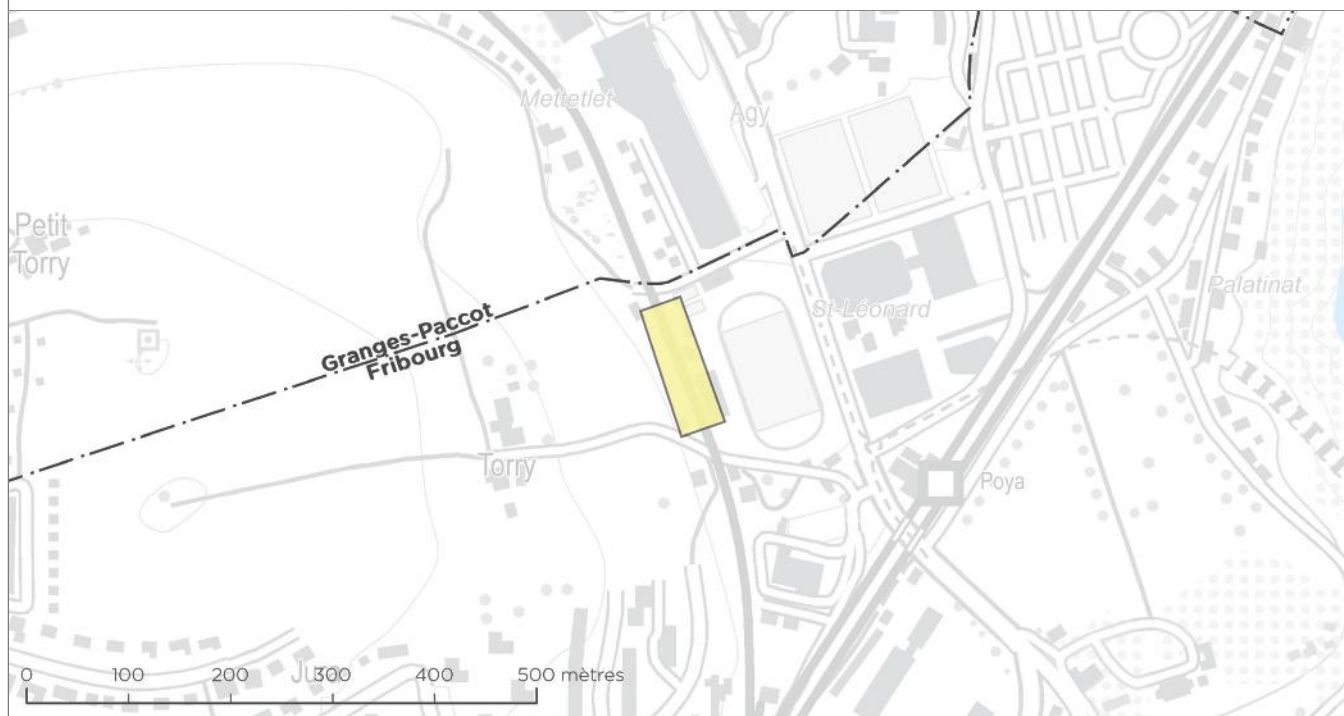
<p>Opportunité</p> <p>Le développement de ce secteur, déjà fortement urbanisé et générateur d'un trafic important (secteur aujourd'hui essentiellement à vocation commerciale), nécessite une amélioration significative de l'offre en transports publics. Le déplacement de la halte permettra de réorganiser de manière efficace les transports publics locaux et régionaux dans l'ouest de l'Agglomération. Il facilitera le déplacement des élèves du cycle d'orientation et il permettra de desservir plus efficacement les zones en développement.</p>	
<p>Utilité</p> <p>C1: favorise l'utilisation des transports publics dans l'ouest de l'Agglomération.</p> <p>C2: renforce une centralité existante dans l'ouest de l'Agglomération.</p> <p>C3: améliore la sécurité de tous les usagers en reportant une partie du trafic automobile sur les transports publics.</p> <p>C4: réduit les nuisances environnementales (bruit, pollution) en reportant une partie du trafic automobile sur les transports publics.</p>	
<p>Réalisation</p>	
<p>Calendrier de remise de l'avant-projet</p>	
<p>Calendrier de mise en œuvre</p> <p>Date prévue du début des travaux: 2019 Date prévue de la mise en service: 2020</p>	<p>Etat d'intégration dans le plan directeur</p> <p><input type="radio"/> Pas d'état de coordination</p> <p><input type="radio"/> Information préalable</p> <p><input type="radio"/> Coordination en cours</p> <p><input type="radio"/> Coordination réglée</p>
<p>Pertinence de la mesure par rapport au plan directeur</p> <p>Plan directeur cantonal en cours de révision.</p>	
<p>Financement</p> <p>Part fédérale: Part cantonale: Part communale:</p>	
<p>Compétences</p>	
<p>Instance responsable</p> <p>Commune d'Avry</p>	<p>Instances concernées</p> <p>Canton, OFT</p>
<p>Tâche de l'Agglomération</p> <p>Veille à la coordination entre les aménagements locaux et cantonaux. Soutient la commune dans sa démarche de mise en œuvre.</p>	
<p>Tâche des Communes</p> <p>Participe à la planification et à la réalisation de la mesure.</p>	
<p>Tâche du Canton</p> <p>Assure la planification et les réalisations de la halte. Participe à la planification de l'interface et assure la coordination avec la instances concernées, notamment l'OFT.</p>	
<p>Autres</p>	
<p>Mesures corrélées et liens à la conception</p> <p>-</p>	
<p>Mesures A du PA2 en relation</p> <p>-</p>	

Mesure 3M.08.03**Aménagement de l'interface TP - nouvelle halte RER du plateau d'Agy**

Axe Granges-Paccot/Agy	Paquet n°8 Interfaces TP	Mesure infrastructurale
----------------------------------	-----------------------------	----------------------------

Priorité : C	Coûts : 10'000'000 CHF	Maturité : 1
--------------	------------------------	--------------

Mesure PA2 reprise/adaptée : -

**Mesure****Etat actuel**

Il n'y a, aujourd'hui, pas de halte sur les lignes de Payerne et de Morat dans le secteur d'Agy.

Objectifs

- Amélioration de la desserte du secteur pour les usagers venant du nord-ouest du Canton.
- Améliorer l'attractivité des TP et de la MD.

Description

Les travaux consistent à :

- Aménager une nouvelle halte à Agy sur les lignes de Morat et de Payerne.
- Aménager l'interface.

Opportunité

Le développement du plateau d'Agy nécessite une amélioration de la desserte en transports publics depuis les secteurs nord-ouest de l'Agglomération et du canton.

<p>Utilité</p> <p>C1: favorise l'utilisation des transports publics pour se rendre dans ce secteur en fort développement.</p> <p>C2: renforce la centralité du secteur à vocation de loisirs et d'activité.</p> <p>C3: améliore la sécurité de tous les usagers en reportant une partie du trafic automobile sur les transports publics.</p> <p>C4: réduit les nuisances environnementales (bruit, pollution) en reportant une partie du trafic automobile sur les transports publics.</p>	
<p>Réalisation</p>	
<p>Calendrier de remise de l'avant-projet</p>	
<p>Calendrier de mise en œuvre</p> <p>Date prévue du début des travaux: 2028</p> <p>Date prévue de la mise en service: 2028</p>	<p>Etat d'intégration dans le plan directeur</p> <p><input type="radio"/> Pas d'état de coordination</p> <p><input type="radio"/> Information préalable</p> <p><input type="radio"/> Coordination en cours</p> <p><input type="radio"/> Coordination réglée</p>
<p>Pertinence de la mesure par rapport au plan directeur</p> <p>Plan directeur cantonal en cours de révision.</p>	
<p>Financement</p> <p>Part fédérale:</p> <p>Part cantonale:</p> <p>Part communale:</p>	
<p>Compétences</p>	
<p>Instance responsable</p> <p>Communes de Fribourg et Granges-Paccots</p>	<p>Instances concernées</p> <p>Canton, OFT</p>
<p>Tâche de l'Agglomération</p> <p>Veille à la coordination entre les aménagements locaux et cantonaux. Soutient la commune dans sa démarche de mise en œuvre.</p>	
<p>Tâche des Communes</p> <p>Planification et réalisation de l'interface.</p>	
<p>Tâche du Canton</p> <p>Assure la planification et les réalisations de la halte. Participe à la planification de l'interface. Assure notamment la coordination avec l'OFT pour la halte.</p>	
<p>Autres</p>	
<p>Mesures corrélées et liens à la conception</p> <p>-</p>	
<p>Mesures A du PA2 en relation</p> <p>-</p>	

Mesure 3M.08.04**Agrandissement en ouvrage du P+R de Marly-Gérine**

Axe Marly/Pérolles	Paquet n°8 Interfaces TP	Mesure infrastructurale
Priorité: A	Coûts: 4'500'000 CHF	Maturité:

Mesure PA2 reprise/adaptée: -

**Mesure****Etat actuel**

Il existe un P+R en surface à l'entrée de Marly, au niveau du pont de la Gérine. Il permet de capter les automobilistes en leur offrant un transbordement sur le réseau de bus d'Agglomération. Le P+R actuel étant à saturation, il convient de l'adapter afin de satisfaire à la demande actuelle et future.

Objectifs

- Augmentation de la capacité du P+R actuel.
- Adaptation du P+R actuel à la demande future (compte tenu de l'amélioration de la desserte de Marly en transports publics).

Description

Les travaux consistent à:

- Aménager un P+R en ouvrage.
- Aménager un niveau de parking en élévation permettant l'aménagement de 150 places P+R supplémentaires.

Opportunité

Le projet d'Agglomération vise à diminuer le trafic automobile dans les centres et à valoriser l'espace public urbain. La construction de parkings hors du centre ville, en relation avec le trafic entrant par Marly, permet de diminuer le trafic automobile en ville et de libérer de l'espace public actuellement dédié à du stationnement.

<p>Utilité</p> <p>C1: améliore l'accessibilité aux transports publics en développant une interface de transbordement à la sortie de l'autoroute et de la complémentarité dans les transports.</p> <p>C2: valorise le centre de l'Agglomération en diminuant le trafic automobile individuel entrant en ville.</p> <p>C3: améliore la sécurité de tous les usagers en reportant une partie du trafic automobile sur les transports publics.</p> <p>C4: réduit les nuisances environnementales (bruit, pollution) en reportant une partie du trafic automobile sur les transports publics.</p>	
<p>Réalisation</p>	
<p>Calendrier de remise de l'avant-projet</p>	
<p>Calendrier de mise en œuvre</p> <p>Date prévue du début des travaux: 2019</p> <p>Date prévue de la mise en service: 2020</p>	<p>Etat d'intégration dans le plan directeur</p> <p><input type="radio"/> Pas d'état de coordination</p> <p><input type="radio"/> Information préalable</p> <p><input type="radio"/> Coordination en cours</p> <p><input type="radio"/> Coordination réglée</p>
<p>Pertinence de la mesure par rapport au plan directeur</p> <p>Plan directeur cantonal en cours de révision.</p>	
<p>Financement</p> <p>Part fédérale:</p> <p>Part cantonale:</p> <p>Part communale:</p>	
<p>Compétences</p>	
<p>Instance responsable</p> <p>Commune de Marly</p>	<p>Instances concernées</p>
<p>Tâche de l'Agglomération</p> <p>Soutient la commune dans sa démarche.</p>	
<p>Tâche des Communes</p> <p>Planifie et réalise la mesure. Coordonne la planification avec les acteurs concernés.</p>	
<p>Tâche du Canton</p> <p>Soutient la commune dans sa démarche.</p>	
<p>Autres</p>	
<p>Mesures corrélées et liens à la conception</p> <p>-</p>	
<p>Mesures A du PA2 en relation</p> <p>-</p>	

Mesure 3M.08.05**Création d'un P+R à la jonction autoroutière de Fribourg-Sud**

Axe Avry/Villars-sur-Glâne	Paquet n°8 Interfaces TP	Mesure infrastructurale
Priorité: B	Coûts: 12'880'000 CHF	Maturité: 1

Mesure PA2 reprise/adaptée:

Mesure n°46.1 - Création d'un P+R à Belle-Croix (paquet P32) - priorité An - code ARE: 2196.2.193

**Mesure****Etat actuel**

Il n'existe pas de P+R à la sortie de l'autoroute Centre/Sud de Fribourg pour capter les automobilistes et leur offrir un transbordement sur le réseau de bus d'Agglomération.

Objectifs

- Captage des usagers de l'autoroute en provenance du sud.
- Incitation à l'usage des TP pour les usagers n'ayant pas de desserte suffisante à leur lieu de domicile.
- Complémentarité des modes de déplacement.
- Harmonisation du stationnement pour toute la zone (P+R, stationnement du quartier de Bertigny, de l'Hôpital cantonal, pourquoi pas de Moncor).

Description

Les travaux consistent à:

- Construire un P+R à la jonction Fribourg-Sud en connexion directe avec le réseau TP (future ligne desservant Bertigny et l'Hôpital cantonal).
- Créer un P+R en remplacement de celui initialement prévu à Belle-Croix, situé trop à l'intérieur des limites de l'Agglomération, en un point d'intersection du trafic complexe.

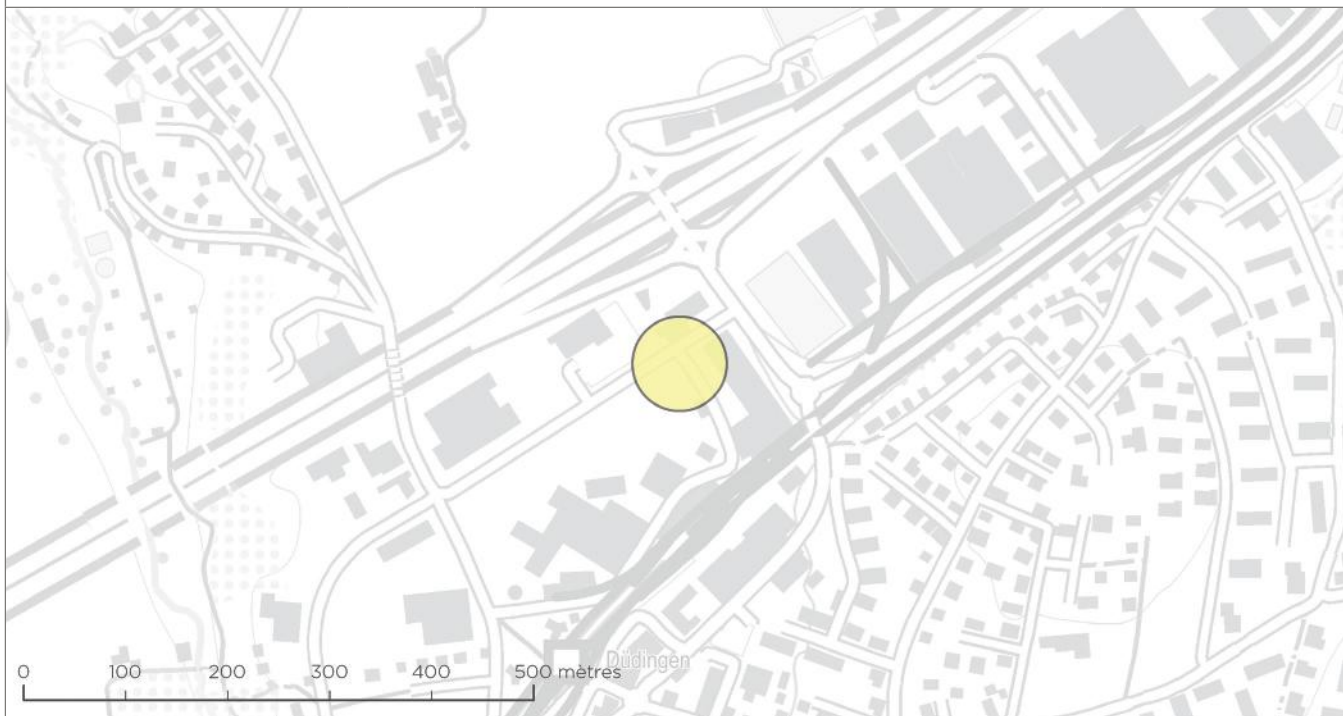
<p>Opportunité</p> <p>Le projet d'Agglomération vise à diminuer le trafic automobile dans les centres et à valoriser l'espace public urbain. La construction de parkings hors du centre ville, en relation avec les jonctions d'autoroute, permet de diminuer le trafic automobile et de libérer de l'espace public actuellement dédié à du stationnement.</p> <p>Une infrastructure de stationnement globale pour le P+R mais aussi tout le stationnement des quartiers alentours constitue une opportunité importante pour favoriser l'utilisation des TP. La réflexion du stationnement à la jonction Fribourg Sud doit intégrer la problématique du stationnement de l'Hôpital cantonal ainsi que celle du secteur de Bertigny.</p>	
<p>Utilité</p> <p>C1: améliore l'accessibilité aux transports publics en développant une interface de transbordement à la sortie de l'autoroute.</p> <p>C2: valorise le centre de l'Agglomération en diminuant le trafic automobile individuel entrant en ville.</p> <p>C3: améliore la sécurité de tous les usagers en reportant une partie du trafic automobile sur les transports publics.</p> <p>C4: réduit les nuisances environnementales (bruit, pollution) en reportant une partie du trafic automobile sur les transports publics.</p>	
<p>Réalisation</p>	
<p>Calendrier de remise de l'avant-projet</p>	
<p>Calendrier de mise en œuvre</p> <p>Date prévue du début des travaux: 2023</p> <p>Date prévue de la mise en service: 2024</p>	<p>Etat d'intégration dans le plan directeur</p> <p><input type="radio"/> Pas d'état de coordination</p> <p><input type="radio"/> Information préalable</p> <p><input type="radio"/> Coordination en cours</p> <p><input type="radio"/> Coordination réglée</p>
<p>Pertinence de la mesure par rapport au plan directeur</p> <p>Plan directeur cantonal en cours de révision.</p>	
<p>Financement</p> <p>Part fédérale:</p> <p>Part cantonale:</p> <p>Part communale:</p>	
<p>Compétences</p>	
<p>Instance responsable</p> <p>Commune de Villars-sur-Glâne</p>	<p>Instances concernées</p>
<p>Tâche de l'Agglomération</p> <p>Soutient la commune dans sa démarche.</p>	
<p>Tâche des Communes</p> <p>Planifie et réalise la mesure. Coordonne la planification avec les acteurs concernés.</p>	
<p>Tâche du Canton</p> <p>Participe à la planification en raison du caractère stratégique du secteur.</p>	
<p>Autres</p>	
<p>Mesures corrélées et liens à la conception</p> <p>-</p>	
<p>Mesures A du PA2 en relation</p> <p>-</p>	

Mesure 3M.08.06**Création d'un P+R à la jonction autoroutière de Düdingen**

Düdingen	Paquet n°8 Interfaces TP	Mesure infrastructurale
Priorité: C	Coûts: 12'700'000 CHF	Maturité: 1

Mesure PA2 reprise/adaptée:

Mesure n°46.7 - Création d'un P+R à Düdingen, à proximité de la sortie d'autoroute (paquet P32) - HorsInf B - code ARE: 2196.2.199

**Mesure****Etat actuel**

Il n'existe pas de P+R à la sortie de l'autoroute de Düdingen pour capter les automobilistes et leur offrir un transbordement sur le réseau ferroviaire et le réseau de bus d'Agglomération.

Objectifs

- Captage des automobilistes en provenance des alentours de Düdingen.
- Incitation à l'usage des TP (RER et bus).
- Complémentarité des modes de déplacement.

Description

Les travaux consistent à:

- réaliser un P+R accessible depuis la sortie de l'autoroute et à proximité de la gare de Düdingen.

Opportunité

Le projet d'Agglomération vise à diminuer le trafic automobile dans les centres et à valoriser l'espace public urbain. La construction de parkings hors du centre ville, en relation avec les jonctions d'autoroute, permet de diminuer le trafic automobile et de libérer de l'espace public actuellement dédié à du stationnement.

<p>Utilité</p> <p>C1: améliore l'accessibilité aux transports publics en développant une interface de transbordement à la sortie de l'autoroute et de la complémentarité dans les transports.</p> <p>C2: valorise le centre de Dürdingen en y diminuant le trafic automobile individuel.</p> <p>C3: améliore la sécurité de tous les usagers en reportant une partie du trafic automobile sur les transports publics.</p> <p>C4: réduit les nuisances environnementales (bruit, pollution) en reportant une partie du trafic automobile sur les transports publics.</p>	
<p>Réalisation</p>	
<p>Calendrier de remise de l'avant-projet</p>	
<p>Calendrier de mise en œuvre</p> <p>Date prévue du début des travaux: 2027</p> <p>Date prévue de la mise en service: 2030</p>	<p>Etat d'intégration dans le plan directeur</p> <p><input type="radio"/> Pas d'état de coordination</p> <p><input type="radio"/> Information préalable</p> <p><input type="radio"/> Coordination en cours</p> <p><input type="radio"/> Coordination réglée</p>
<p>Pertinence de la mesure par rapport au plan directeur</p> <p>Plan directeur cantonal en cours de révision.</p>	
<p>Financement</p> <p>Part fédérale:</p> <p>Part cantonale:</p> <p>Part communale:</p>	
<p>Compétences</p>	
<p>Instance responsable</p> <p>Commune de Dürdingen</p>	<p>Instances concernées</p>
<p>Tâche de l'Agglomération</p> <p>Soutient la commune dans sa démarche.</p>	
<p>Tâche des Communes</p> <p>Planifie et réalise la mesure. Coordonne la planification avec les acteurs concernés.</p>	
<p>Tâche du Canton</p> <p>Soutient la commune dans sa démarche.</p>	
<p>Autres</p>	
<p>Mesures corrélées et liens à la conception</p> <p>-</p>	
<p>Mesures A du PA2 en relation</p> <p>-</p>	

Mesure 3M.09.01

Aménagement du centre de Dürdingen - secteur Hauptstrasse-Duenstrasse

Dürdingen

Paquet n°9
Centralités et traversées

Mesure
infrastructurale

Priorité: A

Coûts: 6'150'000 CHF

Maturité: 1

Mesure PA2 reprise/adaptée:

Mesure n°43.14 - Réaménagement de la traversée de localité de Dürdingen (VALTRALOC), phase I.b (paquet P18) - priorité Be - code ARE: 2196.2.120

Mesure n°43.15 - Réaménagement de la traversée de localité de Dürdingen (VALTRALOC), phase I.b (paquet 18) - priorité B - code ARE: 2196.2.121

Mesure n°43.16 - Mesures d'accompagnement à la réalisation du contournement de Dürdingen: réaménagements de la traversée de localité de Dürdingen (VALTRALOC, phase II), Gänsbergstrasse, Tunnelstrasse, etc. (paquet P18) - priorité C



Mesure

Etat actuel

La route cantonale traversant Dürdingen appartient au réseau routier d'accès à l'autoroute A12 pour la région de la Singine. Les charges de trafic importantes, avec une part de poids lourds élevée, sont sources de nuisances importantes. Elles génèrent également des situations dangereuses et un sentiment d'insécurité peu favorable aux déplacements de mobilité douce. De surcroît, le réseau de transports publics utilise également cette infrastructure.
TJM: 16'500 veh./j (TJM 2010, SPC) - 17'500 véh./j (TJM 2011, Metron)

Objectifs

- Valorisation du centre de Dürdingen.
- Amélioration des conditions de la circulation des bus.
- Modération de la vitesse du TIM.
- Amélioration du confort et de la sécurité des usagers de mobilité douce.
- Amélioration de la perméabilité de la route cantonale pour la mobilité douce.

Description

Les travaux consistent à:

- Mettre en œuvre les mesures prévues dans le PA2.

<p>Opportunité</p> <p>La valorisation du centre de Dürdingen est indispensable pour améliorer la qualité de vie des habitants leur confort et leur sécurité. Il s'agit aussi de favoriser le recours aux mobilités douces et aux transports publics dans un secteur de l'agglomération où les conditions n'étaient pas optimales.</p>	
<p>Utilité</p> <p>C1: améliore la circulation des transports publics et l'attractivité de la mobilité douce tout en diminuant la pression du trafic automobile au centre de Dürdingen.</p> <p>C2: en améliorant la qualité de l'espace public, cette mesure contribue à renforcer l'attractivité du secteur, notamment pour les piétons.</p> <p>C3: améliore la sécurité de tous les usagers, en particulier des cycles et piétons.</p> <p>C4: réduit les nuisances environnementales (bruit, pollution) en reportant une partie du trafic automobile sur les transports publics et la mobilité douce.</p>	
<p>Réalisation</p>	
<p>Calendrier de remise de l'avant-projet</p>	
<p>Calendrier de mise en œuvre</p> <p>Date prévue du début des travaux: 2020 Date prévue de la mise en service: 2022</p>	<p>Etat d'intégration dans le plan directeur</p> <p><input type="radio"/> Pas d'état de coordination <input type="radio"/> Information préalable <input type="radio"/> Coordination en cours <input type="radio"/> Coordination réglée</p>
<p>Pertinence de la mesure par rapport au plan directeur</p> <p>Plan directeur cantonal en cours de révision.</p>	
<p>Financement</p> <p>Part fédérale: Part cantonale: Part communale:</p>	
<p>Compétences</p>	
<p>Instance responsable</p> <p>Canton</p>	<p>Instances concernées</p> <p>Commune de Dürdingen</p>
<p>Tâche de l'Agglomération</p> <p>Veille à la coordination entre les aménagements locaux et cantonaux. Soutient la commune dans sa démarche de mise en œuvre.</p>	
<p>Tâche des Communes</p> <p>Participe à la planification et à la réalisation de la mesure.</p>	
<p>Tâche du Canton</p> <p>Assure la planification et les réalisations sur le réseau cantonal. Assure la coordination avec la commune et l'Agglomération.</p>	
<p>Autres</p>	
<p>Mesures corrélées et liens à la conception</p> <p>-</p>	
<p>Mesures A du PA2 en relation</p> <p>Mesure n°43.12 - Réaménagement de la traversée de localité de Dürdingen (VALTRALOC), phase I.a (paquet P18) - priorité A - code ARE: 2196.2.118</p>	

Mesure 3M.09.02

Requalification de la place des Sports - secteur Saint-Léonard

Axe

Granges-Paccot/Agy

Paquet n°9

Centralités et traversées

Mesure

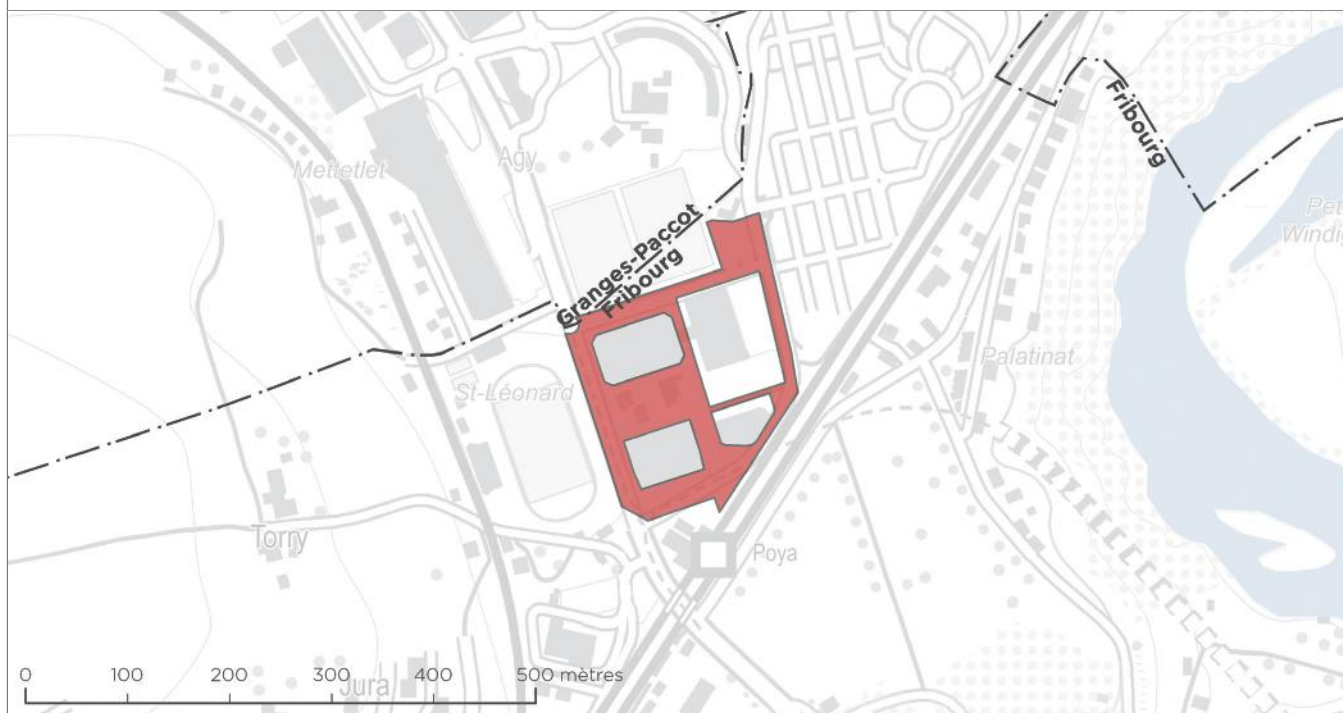
infrastructurale

Priorité : A

Coûts : 7'140'000 CHF

Maturité : 1

Mesure PA2 reprise/adaptée : -



Mesure

Etat actuel

Le plateau d'Agy, concentrant déjà des équipements importants (stade, patinoire, salles de gym, salles de conférence...). Il fait l'objet d'un important projet de développement dans le cadre du PA3. L'organisation des circulations et des TP ou la sécurité des piétons fait défaut.

Objectifs

- Réduction de l'impact du trafic automobile et amélioration de l'attractivité des mobilités douces et des TP.
- Amélioration de la qualité de l'interface TP et des connections vers les haltes existantes ou planifiées.
- Adaptation du stationnement

Description

Les travaux consistent à :

- Aménager les arrêts TP (hors infrastructures propres à la halte).
- Requalifier la place des Sports.
- Adapter le nombre de places de stationnement et la gestion de ces dernières.

Opportunité

Le secteur de Saint-Léonard constitue un site stratégique pour l'Agglomération de Fribourg et le Canton. Son réaménagement, en faveur des TP et des MD, contribuera à en améliorer l'attractivité et à diminuer la part des TIM. Il s'agit aussi d'adapter le stationnement en regard de l'urbanisation du secteur.

<p>Utilité</p> <p>C1: améliore l'attractivité des transports publics et de la mobilité douce favorisant ainsi les modes de transports les plus rationnels.</p> <p>C2: en améliorant la qualité de l'espace public, cette mesure contribue à renforcer l'attractivité du secteur, notamment pour les piétons.</p> <p>C3: améliore la sécurité de tous les usagers, en particulier des cycles et piétons.</p> <p>C4: réduit les nuisances environnementales (bruit, pollution) en reportant une partie du trafic automobile sur les transports publics et la mobilité douce.</p>	
<p>Réalisation</p>	
<p>Calendrier de remise de l'avant-projet</p>	
<p>Calendrier de mise en œuvre</p> <p>Date prévue du début des travaux: 2020 Date prévue de la mise en service: 2021</p>	<p>Etat d'intégration dans le plan directeur</p> <p><input type="radio"/> Pas d'état de coordination</p> <p><input type="radio"/> Information préalable</p> <p><input type="radio"/> Coordination en cours</p> <p><input type="radio"/> Coordination réglée</p>
<p>Pertinence de la mesure par rapport au plan directeur</p> <p>Plan directeur cantonal en cours de révision.</p>	
<p>Financement</p> <p>Part fédérale: Part cantonale: Part communale:</p>	
<p>Compétences</p>	
<p>Instance responsable</p> <p>Commune de Fribourg</p>	<p>Instances concernées</p> <p>Canton</p>
<p>Tâche de l'Agglomération</p> <p>Soutient la commune dans sa démarche.</p>	
<p>Tâche des Communes</p> <p>Planifie et réalise la mesure. Coordonne la planification avec les acteurs concernés.</p>	
<p>Tâche du Canton</p> <p>Participe à la planification des mesures en raison de l'importance stratégique du site.</p>	
<p>Autres</p>	
<p>Mesures corrélées et liens à la conception</p> <p>-</p>	
<p>Mesures A du PA2 en relation</p> <p>-</p>	

Mesure 3M.09.03

Requalification de la place des Anciens Abattoirs - secteur Saint-Léonard

Axe

Granges-Paccot/Agy

Paquet n°9

Centralités et traversées

Mesure

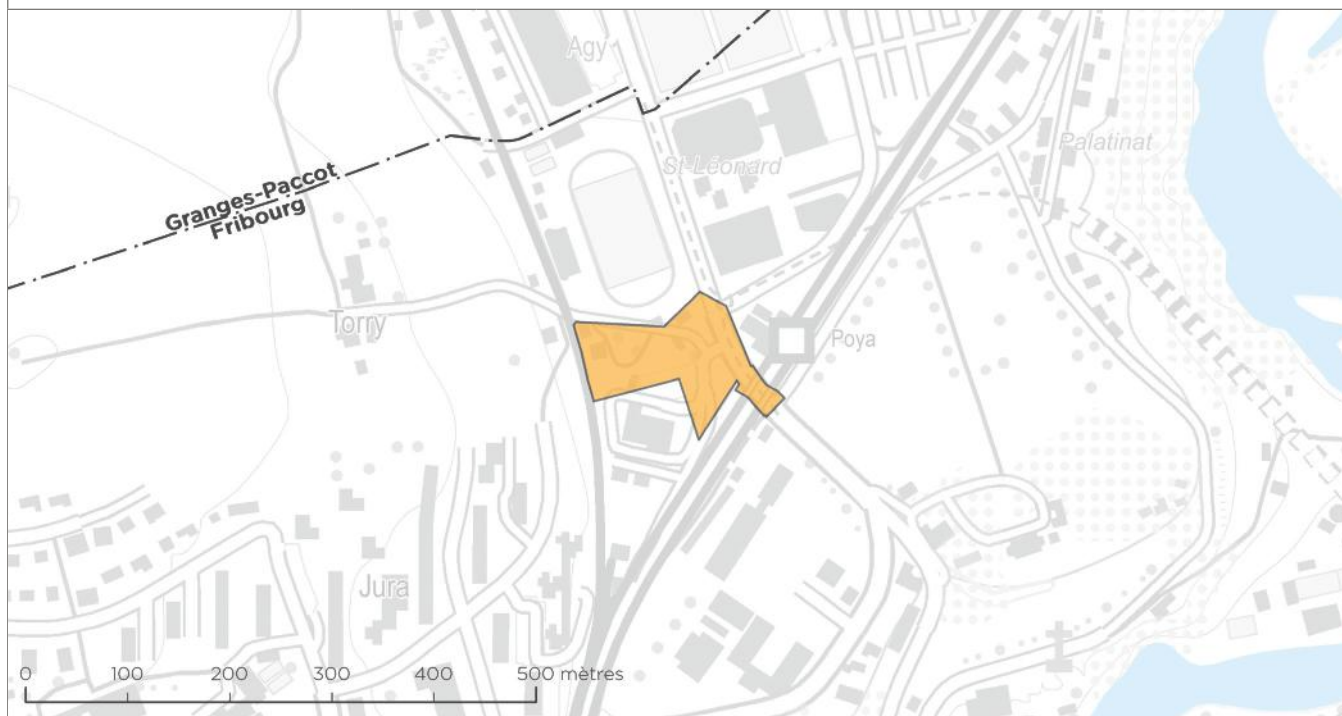
infrastructurale

Priorité: B

Coûts: 5'720'000 CHF

Maturité: 1

Mesure PA2 reprise/adaptée: -



Mesure

Etat actuel

Le plateau d'Agy, concentrant déjà des équipements importants (stade, patinoire, salles de gym, salles de conférence...). Il fait l'objet d'un important projet de développement dans le cadre du PA3. L'organisation des circulations et des TP ou la sécurité des piétons fait défaut.

Objectifs

- Réduction de l'impact du trafic automobile et amélioration de l'attractivité des mobilités douces et des TP.
- Amélioration de la qualité de l'interface TP et des connections vers les haltes existantes ou planifiées.
- Adaptation du stationnement.

Description

Les travaux consistent à:

- Aménager l'interface de la nouvelle halte CFF sur le plateau d'Agy (hors infrastructures propres à la halte).
- Requalifier la place des Anciens Abattoirs.
- Adapter le nombre de places de stationnement et la gestion de ces dernières.

Opportunité

Le secteur de Saint-Léonard constitue un site stratégique pour l'Agglomération de Fribourg et le Canton. Son réaménagement, en faveur des TP et des MD, contribuera à en améliorer l'attractivité et à diminuer la part des TIM. Il s'agit aussi d'adapter le stationnement en regard de l'urbanisation du secteur.

<p>Utilité</p> <p>C1: améliore l'attractivité des transports publics et de la mobilité douce favorisant ainsi les modes de transports les plus rationnels.</p> <p>C2: en améliorant la qualité de l'espace public, cette mesure contribue à renforcer l'attractivité du secteur, notamment pour les piétons.</p> <p>C3: améliore la sécurité de tous les usagers, en particulier des cycles et piétons.</p> <p>C4: réduit les nuisances environnementales (bruit, pollution) en reportant une partie du trafic automobile sur les transports publics et la mobilité douce.</p>	
<p>Réalisation</p>	
<p>Calendrier de remise de l'avant-projet</p>	
<p>Calendrier de mise en œuvre</p> <p>Date prévue du début des travaux: 2022</p> <p>Date prévue de la mise en service: 2023</p>	<p>Etat d'intégration dans le plan directeur</p> <p><input type="radio"/> Pas d'état de coordination</p> <p><input type="radio"/> Information préalable</p> <p><input type="radio"/> Coordination en cours</p> <p><input type="radio"/> Coordination réglée</p>
<p>Pertinence de la mesure par rapport au plan directeur</p> <p>Plan directeur cantonal en cours de révision.</p>	
<p>Financement</p> <p>Part fédérale:</p> <p>Part cantonale:</p> <p>Part communale:</p>	
<p>Compétences</p>	
<p>Instance responsable</p> <p>Commune de Fribourg</p>	<p>Instances concernées</p> <p>Canton</p>
<p>Tâche de l'Agglomération</p> <p>Soutient la commune dans sa démarche.</p>	
<p>Tâche des Communes</p> <p>Planifie et réalise la mesure. Coordonne la planification avec les acteurs concernés.</p>	
<p>Tâche du Canton</p> <p>Participe à la planification des mesures en raison de l'importance stratégique du site.</p>	
<p>Autres</p>	
<p>Mesures corrélées et liens à la conception</p> <p>-</p>	
<p>Mesures A du PA2 en relation</p> <p>-</p>	

Mesure 3M.09.04**Réaménagement de la traversée de Belfaux**

Axe Belfaux/Givisiez	Paquet n°9 Centralités et traversées	Mesure infrastructurale
Priorité: B	Coûts: 2'500'000 CHF	Maturité: 1

Mesure PA2 reprise/adaptée:

Mesure n°43.10 - Réaménagement de la traversée de localité de Belfaux (VALTRALOC), phase II (paquet P17) - priorité Be - code ARE: 2196.2.116

**Mesure****Etat actuel**

Belfaux fait l'objet d'un aménagement VALTRALOC d'une partie de sa traversée dans le cadre du PA2. Il s'agit désormais de poursuivre la phase 2 de l'aménagement prévu dans le PA2.

TJM: 15'000 véhicules (TJM 2010)

Objectifs

- Amélioration du confort et de la sécurité des usagers de mobilité douce.
- Amélioration de la qualité de l'espace public.

Description

Les travaux consistent à:

- Mettre en oeuvre la phase II de l'aménagement prévu dans le PA2 sur la section Château du Bois - Pont de la Sonnaz (mesure 43.10). Cette mesure comprend principalement l'aménagement de mesures de modération du trafic et d'amélioration et sécurisation des déplacements piétonniers et cycles.

Opportunité

La phase 2 de l'aménagement de la traversée de Belfaux concerne un tronçon moins urbanisé que le tronçon aménagé au titre du PA2. Il ne justifie pas aujourd'hui d'être aménagé en priorité A. En revanche ultérieurement, l'aménagement d'éléments de modération du trafic et d'amélioration et de sécurisation des déplacements piétonniers et vélos sont justifiés du fait de la traversée journalière de près de 15'000 véhicules (TJM 2010).

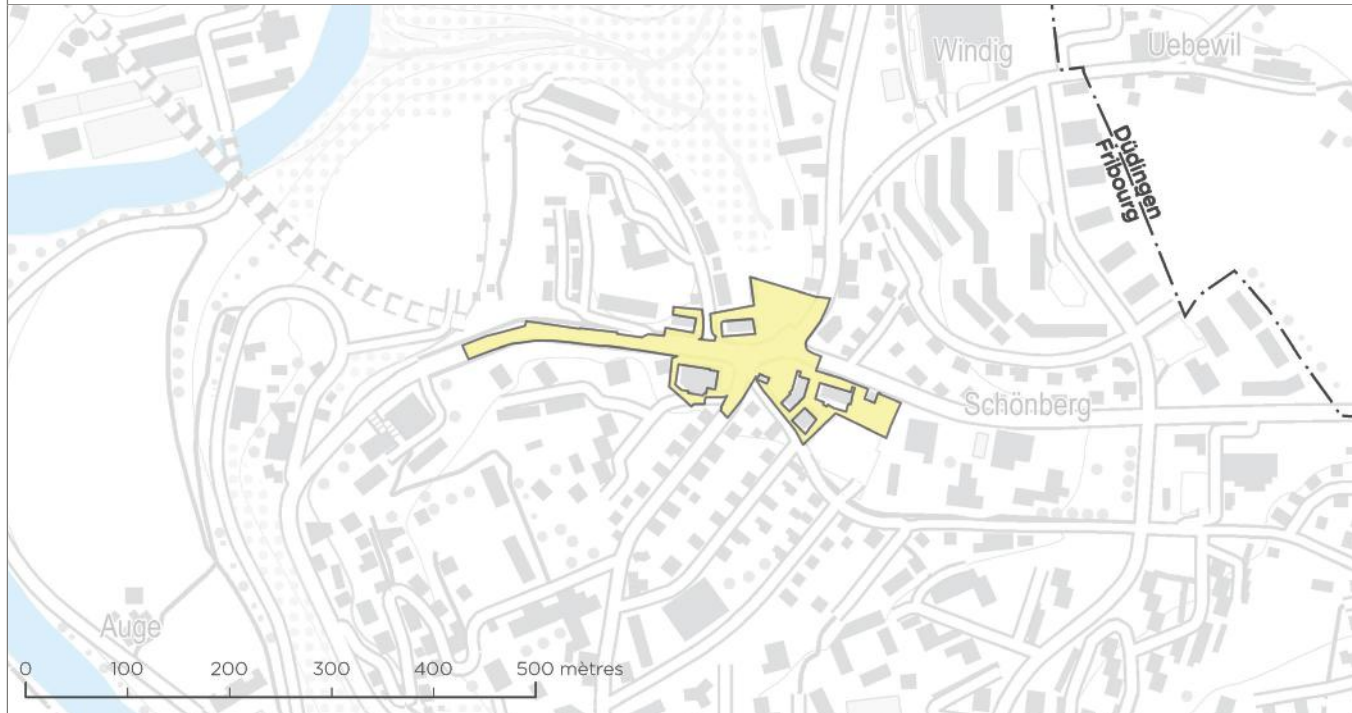
<p>Utilité</p> <p>C1: améliore la sécurité et contribue à l'attractivité de la mobilité douce.</p> <p>C2: en améliorant la qualité de l'espace public, cette mesure contribue à renforcer l'attractivité du secteur, notamment pour les piétons.</p> <p>C3: améliore la sécurité de tous les usagers, en particulier des cycles et piétons.</p> <p>C4: réduit les nuisances environnementales (bruit, pollution) en reportant une partie du trafic automobile sur les transports publics et la mobilité douce.</p>	
<p>Réalisation</p>	
<p>Calendrier de remise de l'avant-projet</p>	
<p>Calendrier de mise en œuvre</p> <p>Date prévue du début des travaux: 2025</p> <p>Date prévue de la mise en service: 2026</p>	<p>Etat d'intégration dans le plan directeur</p> <p><input type="radio"/> Pas d'état de coordination</p> <p><input type="radio"/> Information préalable</p> <p><input type="radio"/> Coordination en cours</p> <p><input type="radio"/> Coordination réglée</p>
<p>Pertinence de la mesure par rapport au plan directeur</p> <p>Plan directeur cantonal en cours de révision.</p>	
<p>Financement</p> <p>Part fédérale:</p> <p>Part cantonale:</p> <p>Part communale:</p>	
<p>Compétences</p>	
<p>Instance responsable</p> <p>Canton</p>	<p>Instances concernées</p> <p>Commune de Belfaux</p>
<p>Tâche de l'Agglomération</p> <p>Veille à la coordination entre les aménagements locaux et cantonaux. Soutient la commune dans sa démarche de mise en œuvre.</p>	
<p>Tâche des Communes</p> <p>Participe à la planification et à la réalisation de la mesure.</p>	
<p>Tâche du Canton</p> <p>Assure la planification et les réalisations sur le réseau cantonal. Assure la coordination avec la commune et l'Agglomération.</p>	
<p>Autres</p>	
<p>Mesures corrélées et liens à la conception</p> <p>-</p>	
<p>Mesures A du PA2 en relation</p> <p>Mesure n°43.9 - Réaménagement de la traversée de localité de Belfaux (VALTRALOC), phase I (paquet P17) - priorité Ae - code ARE: 2196.2.115</p>	

Mesure 3M.09.05	Requalification de la centralité du quartier du Schönberg	
------------------------	--	--

Axe Schönberg/Tafers	Paquet n°9 Centralités et traversées	Mesure infrastructurale
--------------------------------	---	----------------------------

Priorité : C	Coûts : 11'870'000 CHF	Maturité : 1
--------------	------------------------	--------------

Mesure PA2 reprise/adaptée :
Mesure n°41.4 - Réaménagement de la centralité de Schönberg (paquet P5) - priorité B - code ARE: 2196.2.083



Mesure

Etat actuel
Ce secteur, essentiellement routier, manque d'attractivité. Il constitue pourtant le cœur d'un important quartier d'habitation de la ville de Fribourg. Les routes de Berne et de Tavel y convergent avant d'accéder au pont de la Poya et à l'autoroute. Le PA2 avait identifié le besoin d'aménager la centralité de Schönberg.

- Objectifs**
- Amélioration de la qualité de l'espace public.
 - Amélioration du confort et de la sécurité des usagers de mobilité douce.
 - Amélioration de la circulation des TP.

Description
Les travaux consistent à :

- Mettre en œuvre la mesure prévue dans le PA2.

Opportunité
L'ouverture du pont de la Poya a renforcé le trafic sur la route de Berne et la route de Tavel. Elles sont aujourd'hui essentielles pour rejoindre le pont de la Poya et l'axe de distribution urbaine qui contourne Fribourg. Ainsi, ces deux routes, constituant toutes deux des pénétrantes d'accès en ville de Fribourg depuis l'Est, nécessitent un réaménagement valorisant leurs abords.

<p>Utilité</p> <p>C1: améliore la circulation des transports publics et l'attractivité de la mobilité douce tout en diminuant la pression du trafic automobile au centre du Schönberg.</p> <p>C2: en améliorant la qualité de l'espace public, cette mesure contribue à renforcer l'attractivité du secteur, notamment pour les piétons.</p> <p>C3: améliore la sécurité de tous les usagers, en particulier des cycles et piétons.</p> <p>C4: réduit les nuisances environnementales (bruit, pollution) en reportant une partie du trafic automobile sur les transports publics et la mobilité douce.</p>	
<p>Réalisation</p>	
<p>Calendrier de remise de l'avant-projet</p>	
<p>Calendrier de mise en œuvre</p> <p>Date prévue du début des travaux: 2028 Date prévue de la mise en service: 2029</p>	<p>Etat d'intégration dans le plan directeur</p> <p><input type="radio"/> Pas d'état de coordination <input type="radio"/> Information préalable <input type="radio"/> Coordination en cours <input type="radio"/> Coordination réglée</p>
<p>Pertinence de la mesure par rapport au plan directeur</p> <p>Plan directeur cantonal en cours de révision.</p>	
<p>Financement</p> <p>Part fédérale: Part cantonale: Part communale:</p>	
<p>Compétences</p>	
<p>Instance responsable</p> <p>Commune de Fribourg</p>	<p>Instances concernées</p> <p>Canton</p>
<p>Tâche de l'Agglomération</p> <p>Soutient la commune dans sa démarche.</p>	
<p>Tâche des Communes</p> <p>Planifie et réalise la mesure. Coordonne la planification avec les acteurs concernés.</p>	
<p>Tâche du Canton</p> <p>Veille à la conformité de la mesure avec les planifications supérieures. Participe à la planification en raison des connexions avec le réseau routier cantonal.</p>	
<p>Autres</p>	
<p>Mesures corrélées et liens à la conception</p> <p>-</p>	
<p>Mesures A du PA2 en relation</p> <p>-</p>	

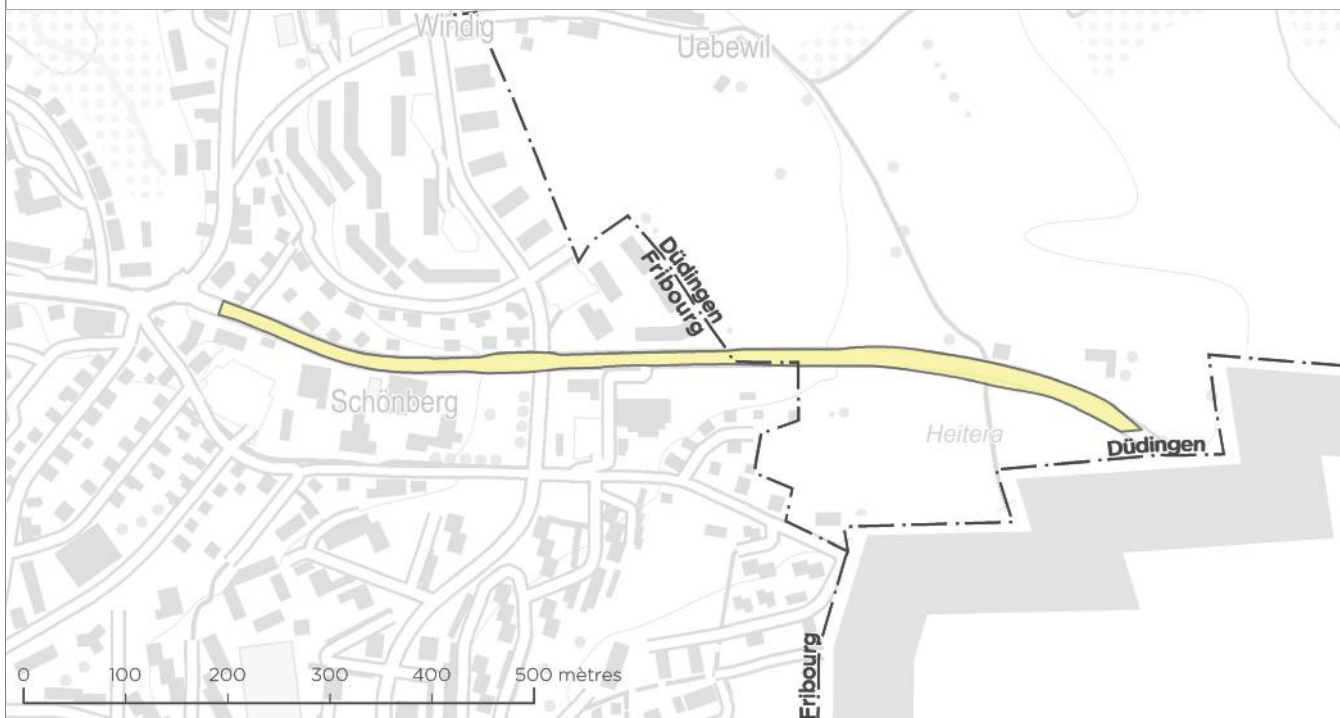
Mesure 3M.09.06		Requalification de la route de Berne	
Axe Schönberg/Tafers		Paquet n°9 Centralités et traversées	Mesure infrastructurale
Priorité: C	Coûts: 4'800'000 CHF		Maturité:
Mesure PA2 reprise/adaptée: -			
Mesure			
Etat actuel			
Ce secteur, essentiellement routier, manque d'attractivité. Il constitue pourtant le cœur d'un important quartier d'habitation de la ville de Fribourg. Les routes de Berne et de Tavel y convergent avant d'accéder au pont de la Poya et à l'autoroute.			
Objectifs			
<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la qualité de l'espace public et connexion à la centralité de quartier. • Amélioration du confort et de la sécurité des usagers de mobilité douce. • Amélioration de la circulation des TP. 			
Description			
Les travaux consistent à: <ul style="list-style-type: none"> • Requalifier la route de Berne conformément aux objectifs précédents. 			
Opportunité			
L'ouverture du pont de la Poya a renforcé le trafic sur la route de Berne et la route de Tavel. Elles sont aujourd'hui essentielles pour rejoindre le pont de la Poya et l'axe de distribution urbaine qui contourne Fribourg. Ainsi, ces deux routes, constituant toutes deux des pénétrantes d'accès en ville de Fribourg depuis l'Est, nécessitent un réaménagement valorisant leurs abords.			

<p>Utilité</p> <p>C1: améliore la circulation des transports publics et l'attractivité de la mobilité douce tout en diminuant la pression du trafic automobile au centre du Schönberg.</p> <p>C2: en améliorant la qualité de l'espace public, cette mesure contribue à renforcer l'attractivité du secteur, notamment pour les piétons.</p> <p>C3: améliore la sécurité de tous les usagers, en particulier des cycles et piétons.</p> <p>C4: réduit les nuisances environnementales (bruit, pollution) en reportant une partie du trafic automobile sur les transports publics et la mobilité douce.</p>	
<p>Réalisation</p>	
<p>Calendrier de remise de l'avant-projet</p>	
<p>Calendrier de mise en œuvre</p> <p>Date prévue du début des travaux: 2029</p> <p>Date prévue de la mise en service: 2029</p>	<p>Etat d'intégration dans le plan directeur</p> <p><input type="radio"/> Pas d'état de coordination</p> <p><input type="radio"/> Information préalable</p> <p><input type="radio"/> Coordination en cours</p> <p><input type="radio"/> Coordination réglée</p>
<p>Pertinence de la mesure par rapport au plan directeur</p> <p>Plan directeur cantonal en cours de révision.</p>	
<p>Financement</p> <p>Part fédérale:</p> <p>Part cantonale:</p> <p>Part communale:</p>	
<p>Compétences</p>	
<p>Instance responsable</p> <p>Commune de Fribourg</p>	<p>Instances concernées</p> <p>Canton</p>
<p>Tâche de l'Agglomération</p> <p>Soutient la commune dans sa démarche.</p>	
<p>Tâche des Communes</p> <p>Planifie et réalise la mesure. Coordonne la planification avec les acteurs concernés.</p>	
<p>Tâche du Canton</p> <p>Participe à la planification de la mesures et à sa réalisation.</p>	
<p>Autres</p>	
<p>Mesures corrélées et liens à la conception</p> <p>-</p>	
<p>Mesures A du PA2 en relation</p> <p>-</p>	

Mesure 3M.09.07**Requalification de la route de Tavel**

Axe Schönberg/Tafers	Paquet n°9 Centralités et traversées	Mesure infrastructurale
Priorité: C	Coûts: 2'900'000 CHF	Maturité:

Mesure PA2 reprise/adaptée: -

**Mesure****Etat actuel**

Ce secteur, essentiellement routier, manque d'attractivité. Il constitue pourtant le cœur d'un important quartier d'habitation de la ville de Fribourg. Les routes de Berne et de Tavel y convergent avant d'accéder au pont de la Poya et à l'autoroute.

Objectifs

- Amélioration de la qualité de l'espace public et connexion à la centralité de quartier.
- Amélioration du confort et de la sécurité des usagers de mobilité douce.
- Amélioration de la circulation des TP.

Description

Les travaux consistent à:

- Requalifier la route de Tavel conformément aux objectifs précédents.

Opportunité

L'ouverture du pont de la Poya a renforcé le trafic sur la route de Berne et la route de Tavel. Elles sont aujourd'hui essentielles pour rejoindre le pont de la Poya et l'axe de distribution urbain qui contourne Fribourg. Ainsi, ces deux routes, constituant toutes deux des pénétrantes d'accès en ville de Fribourg depuis l'Est, nécessitent un réaménagement valorisant leurs abords.

<p>Utilité</p> <p>C1: améliore la circulation des transports publics et l'attractivité de la mobilité douce tout en diminuant la pression du trafic automobile au centre du Schönberg.</p> <p>C2: en améliorant la qualité de l'espace public, cette mesure contribue à renforcer l'attractivité du secteur, notamment pour les piétons.</p> <p>C3: améliore la sécurité de tous les usagers, en particulier des cycles et piétons.</p> <p>C4: réduit les nuisances environnementales (bruit, pollution) en reportant une partie du trafic automobile sur les transports publics et la mobilité douce.</p>	
<p>Réalisation</p>	
<p>Calendrier de remise de l'avant-projet</p>	
<p>Calendrier de mise en œuvre</p> <p>Date prévue du début des travaux: 2028 Date prévue de la mise en service: 2029</p>	<p>Etat d'intégration dans le plan directeur</p> <p><input type="radio"/> Pas d'état de coordination</p> <p><input type="radio"/> Information préalable</p> <p><input type="radio"/> Coordination en cours</p> <p><input type="radio"/> Coordination réglée</p>
<p>Pertinence de la mesure par rapport au plan directeur</p> <p>Plan directeur cantonal en cours de révision.</p>	
<p>Financement</p> <p>Part fédérale: Part cantonale: Part communale:</p>	
<p>Compétences</p>	
<p>Instance responsable</p> <p>Commune de Fribourg</p>	<p>Instances concernées</p> <p>Canton</p>
<p>Tâche de l'Agglomération</p> <p>Soutient la commune dans sa démarche.</p>	
<p>Tâche des Communes</p> <p>Planifie et réalise la mesure. Coordonne la planification avec les acteurs concernés.</p>	
<p>Tâche du Canton</p> <p>Participe à la planification de la mesures et à sa réalisation.</p>	
<p>Autres</p>	
<p>Mesures corrélées et liens à la conception</p> <p>-</p>	
<p>Mesures A du PA2 en relation</p> <p>-</p>	

Mesure 3M.09.08**Requalification de la traversée de Bourguillon**

Axe Schönberg/Tafers	Paquet n°9 Centralités et traversées	Mesure infrastructurale
Priorité: C	Coûts: 2'490'000 CHF	Maturité: 1

Mesure PA2 reprise/adaptée:
 Mesure n°43.1 - Réaménagement de la traversée de localité de Bourguillon pour sécuriser les circulations mobilité douce (paquet P17) - priorité C

**Mesure****Etat actuel**

Le hameau de Bourguillon est aujourd'hui traversé par un axe cantonal. Le PA2 avait identifié le besoin de réaménager la traversée de localité de Bourguillon pour sécuriser les circulations de mobilité douce.

Objectifs

- Amélioration de la qualité de vie des riverains.
- Amélioration de la qualité de l'espace public.
- Amélioration du confort et de la sécurité des usagers de mobilité douce.

Description

Les travaux consistent à:

- Mettre en œuvre la mesure prévue dans le PA2.

Opportunité

La valorisation de la traversée de Bourguillon est indispensable pour améliorer la qualité de vie des habitants (leur confort et leur sécurité) et pour favoriser le recours aux mobilités douces et aux transports publics.

<p>Utilité</p> <p>C1: améliore la circulation des transports publics et le réseau de mobilité douce tout en diminuant la pression du trafic automobile sur l'axe Marly-Fribourg.</p> <p>C2: en améliorant la qualité de l'espace public, cette mesure contribue à renforcer l'attractivité du secteur, notamment pour les piétons.</p> <p>C3: améliore la sécurité de tous les usagers, en particulier des cycles et piétons.</p> <p>C4: réduit les nuisances environnementales (bruit, pollution) en reportant une partie du trafic automobile sur les transports publics et la mobilité douce.</p>	
<p>Réalisation</p>	
<p>Calendrier de remise de l'avant-projet</p>	
<p>Calendrier de mise en œuvre</p> <p>Date prévue du début des travaux: 2029 Date prévue de la mise en service: 2029</p>	<p>Etat d'intégration dans le plan directeur</p> <p><input type="radio"/> Pas d'état de coordination</p> <p><input type="radio"/> Information préalable</p> <p><input type="radio"/> Coordination en cours</p> <p><input type="radio"/> Coordination réglée</p>
<p>Pertinence de la mesure par rapport au plan directeur</p> <p>Plan directeur cantonal en cours de révision.</p>	
<p>Financement</p> <p>Part fédérale: Part cantonale: Part communale:</p>	
<p>Compétences</p>	
<p>Instance responsable</p> <p>Commune de Fribourg</p>	<p>Instances concernées</p> <p>Canton</p>
<p>Tâche de l'Agglomération</p> <p>Soutient la commune dans sa démarche.</p>	
<p>Tâche des Communes</p> <p>Planifie et réalise la mesure. Coordonne la planification avec les acteurs concernés.</p>	
<p>Tâche du Canton</p> <p>Participe à la planification de la mesures et à sa réalisation.</p>	
<p>Autres</p>	
<p>Mesures corrélées et liens à la conception</p> <p>-</p>	
<p>Mesures A du PA2 en relation</p> <p>-</p>	

Mesure 3M.10.01

Adaptation des règlements des constructions pour le stationnement privé

Agglomération

Paquet n°10
Stationnement

Mesure non
infrastructurale

Priorité :

Coûts : 200'000 CHF

Maturité : 1

Mesure PA2 reprise/adaptée : -

Mesure

Etat actuel

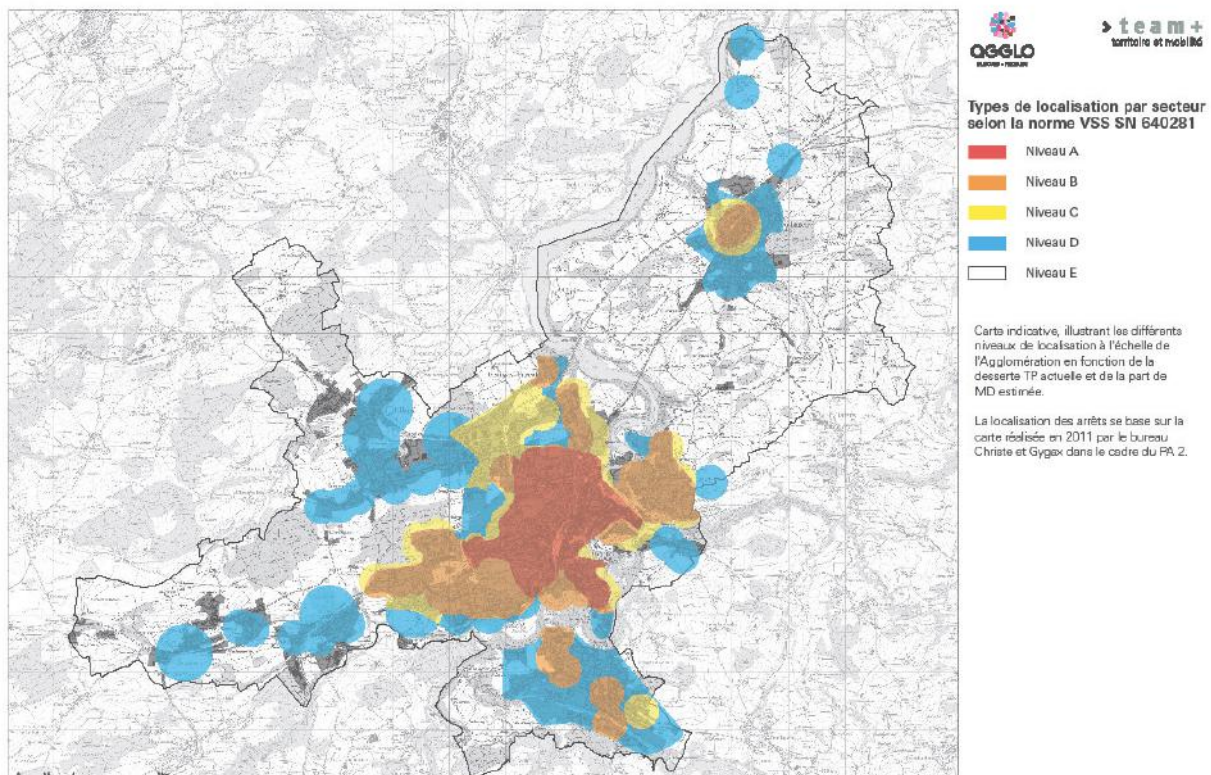
Les communes de l'Agglomération sont tenues par la législation cantonale de mettre en place des concepts communaux de stationnement. Les directives cantonales restent cependant relativement générales quant au contenu desdits concepts. Elles se limitent à rappeler les exigences des normes VSS. Les concepts entre les communes ne sont pas coordonnés entre eux.

Objectifs

- Réduction de la croissance continue du trafic automobile dans l'Agglomération.
- Cohérence entre les concepts communaux de stationnement des communes de l'Agglomération.

Description

- Les concepts communaux de stationnement, et les règlements communaux d'urbanisme (RCU) seront adaptés afin de diminuer l'offre en stationnement privé pour les nouvelles constructions et pour les projets de transformation ou d'agrandissement.
- Les normes VSS continueront à servir de référence quant à la méthode de dimensionnement et à la définition des coefficients de localisation.
- Les coefficients de réduction liés à la qualité de l'offre en transports publics et à la possibilité de se déplacer en mobilité douce seront cependant réduits par rapport aux coefficients proposés par les normes.
- Pour le stationnement lié aux activités : La valeur inférieure de la fourchette sera fixée à la moitié de la valeur inférieure de la norme, la valeur supérieure de la fourchette sera fixée à la valeur moyenne de la norme.
- Pour le stationnement lié aux logements : La norme VSS en vigueur est la référence.
- Pour le stationnement privé liés aux activités et aux logements : Un article complémentaire permettra de réduire encore ces valeurs si les circonstances le justifient.
- Les règlements de construction des communes de l'Agglomération seront en outre adaptés afin d'imposer aux entreprises de plus de 30 employés la mise en oeuvre d'un plan de mobilité lors de projets de construction ou de transformation.



<p>Opportunité</p> <p>L'offre en stationnement est un élément déterminant quant à l'attractivité des transports individuels. Il est donc pertinent, dans l'Agglomération, de réduire au maximum l'offre en stationnement privé. Il y aura cependant lieu de s'assurer de la viabilité économique de l'Agglomération.</p>	
<p>Utilité</p> <p>C1: en réduisant l'attractivité du trafic automobile pour les déplacements quotidiens, cette mesure contribue à l'amélioration des conditions de circulations des TP et de la MD.</p> <p>C2: en diminuant le trafic automobile, la mesure permet une requalification des espaces publics favorisant ainsi l'habitat dans l'Agglomération.</p> <p>C3: améliore la sécurité de tous les usagers en diminuant la part modale TIM.</p> <p>C4: réduit les nuisances environnementales (bruit, air) par une diminution de la part modale TIM.</p>	
<p>Réalisation</p>	
<p>Calendrier de remise de l'avant-projet</p>	
<p>Calendrier de mise en œuvre</p> <p>Date prévue du début des travaux: 2019 Date prévue de la mise en service: 2020</p>	<p>Etat d'intégration dans le plan directeur</p> <p><input type="radio"/> Pas d'état de coordination <input type="radio"/> Information préalable <input type="radio"/> Coordination en cours <input type="radio"/> Coordination réglée</p>
<p>Pertinence de la mesure par rapport au plan directeur</p> <p>Plan directeur cantonal en cours de révision.</p>	
<p>Financement</p> <p>Part fédérale: Part cantonale: Part communale:</p>	
<p>Compétences</p>	
<p>Instance responsable</p> <p>toutes les communes</p>	<p>Instances concernées</p> <p>Canton</p>
<p>Tâche de l'Agglomération</p> <p>Elle Planifie et coordonne la mesures avec les acteurs concernés. Elle édicte les règles cadres de portée régionale sur la base du plan directeur régional.</p>	
<p>Tâche des Communes</p> <p>Elles tiennent compte des conditions cadres. Elles Élaborent les règlements communaux.</p>	
<p>Tâche du Canton</p> <p>Soutient l'Agglomération dans sa démarche.</p>	
<p>Autres</p>	
<p>Mesures corrélées et liens à la conception</p> <p>-</p>	
<p>Mesures A du PA2 en relation</p> <p>-</p>	

Mesure 3M.10.02**Gestion coordonnée du stationnement public**

Agglomération

Paquet n°10
StationnementMesure non
infrastructurale

Priorité:

Coûts: 100'000 CHF

Maturité: 1

Mesure PA2 reprise/adaptée: -

Mesure**Etat actuel**

Le stationnement d'accès public, qu'il soit sur le domaine public ou sur le domaine privé, est généralement géré par chaque commune individuellement, sans coordination avec les autres communes de l'Agglomération.

Objectifs

- Réduction, par une saine gestion du stationnement à usage public, du trafic automobile dans l'Agglomération.
- Diminution de l'emprise du stationnement sur l'espace public.

Description

La mesure consiste à créer des conditions cadres et coordonner les communes entre elles dans le but que celles-ci mettent en oeuvre les éléments suivants:

- Le nombre de places de stationnement publiques est réévalué sur la base d'une analyse spécifique dans les différents secteurs de l'Agglomération.
- La localisation des places de stationnement est optimisée de manière à réduire les trajets du trafic cherchant à accéder à ces places. Le trafic « tournant » à la recherche d'une place de stationnement doit être plus particulièrement examiné.
- La tarification du stationnement est adaptée en fonction des secteurs de manière à favoriser l'utilisation des places publiques par les usagers auxquels elles sont destinées (les visiteurs et les clients).
- L'attribution des vignettes de stationnement aux habitants et aux actifs est réexaminée de manière à ne pas contourner la réglementation du stationnement privé (mesure 10.1). Le principe d'offrir une place de stationnement dans le secteur de travail ou de domicile n'est plus la règle. Les places de stationnement de remplacement sont mises à disposition en périphérie de l'Agglomération.
- Les places publiques ainsi libérées au centre-ville et dans les centres secondaires sont supprimées et réaffectées à l'espace public.
- La localisation du stationnement en souterrain est privilégiée.

Opportunité

L'offre en stationnement est un élément déterminant quant à l'attractivité des transports individuels. Il est donc pertinent, dans l'Agglomération, de réduire au maximum l'offre en stationnement public. Il y aura cependant lieu de s'assurer de la viabilité économique de l'Agglomération. La réduction du nombre de vignettes de stationnement offertes aux habitants et aux actifs à proximité immédiate de leur lieu d'habitat ou d'activité contribuera à encourager l'utilisation des transports publics. Elle permettra également de restituer de l'espace public à la ville.

<p>Utilité</p> <p>C1: en réduisant l'attractivité du trafic automobile pour les déplacements quotidiens, cette mesure contribue à l'amélioration des conditions de circulations des TP et de la MD.</p> <p>C2: en réduisant le nombre de places de stationnement sur domaine public, permet de revaloriser l'espace public urbain. De surcroît, la diminution du trafic automobile liée à cette mesure permet une requalification des espaces publics favorisant ainsi l'habitat dans l'Agglomération.</p> <p>C3: améliore la sécurité de tous les usagers en diminuant la part modale TIM.</p> <p>C4: réduit les nuisances environnementales (bruit, air) par une diminution de la part modale TIM.</p>	
<p>Réalisation</p>	
<p>Calendrier de remise de l'avant-projet</p>	
<p>Calendrier de mise en œuvre</p> <p>Date prévue du début des travaux: 2019 Date prévue de la mise en service: 2020</p>	<p>Etat d'intégration dans le plan directeur</p> <p><input type="radio"/> Pas d'état de coordination</p> <p><input type="radio"/> Information préalable</p> <p><input type="radio"/> Coordination en cours</p> <p><input type="radio"/> Coordination réglée</p>
<p>Pertinence de la mesure par rapport au plan directeur</p> <p>Plan directeur cantonal en cours de révision.</p>	
<p>Financement</p> <p>Part fédérale: Part cantonale: Part communale:</p>	
<p>Compétences</p>	
<p>Instance responsable</p> <p>Agglomération</p>	<p>Instances concernées</p> <p>Toutes les communes</p>
<p>Tâche de l'Agglomération</p> <p>Planifie et coordonne la mesure avec les acteurs concernés. Elle édicte les conditions cadres de portée régionale permettant la mise en oeuvre de mesures concrètes par les communes.</p>	
<p>Tâche des Communes</p> <p>Tiennent compte des conditions cadres. Élaborent les règlements communaux permettant d'atteindre l'objectif. Elles mettent en œuvre la mesure.</p>	
<p>Tâche du Canton</p> <p>Soutient l'Agglomération dans sa démarche.</p>	
<p>Autres</p>	
<p>Mesures corrélées et liens à la conception</p> <p>-</p>	
<p>Mesures A du PA2 en relation</p> <p>-</p>	

Mesure 3M.10.03		Généralisation des plans de mobilité pour les grands générateurs de trafic dans les collectivités/entreprises publiques	
Agglomération		Paquet n°10 Stationnement	Mesure non infrastructurale
Priorité:	Coûts: 200'000 CHF		Maturité: 1
Mesure PA2 reprise/adaptée: -			
Mesure			
Etat actuel Aujourd'hui, certaines communes imposent déjà, dans leurs règlements de construction, la réalisation de plans de mobilité pour les entreprises comptant un certain nombre de salariés (en cas de projets de construction ou de transformation). Cette obligation n'est cependant pas la règle dans l'Agglomération.			
Objectifs <ul style="list-style-type: none"> • Incitation, par la mise en place de mesures adaptées dans les entreprises, à l'utilisation des modes de transport TP et MD pour se rendre au travail. 			
Description La mesure consiste à créer des conditions cadres et coordonner les communes entre elles dans le but que celles-ci mettent en oeuvre les éléments suivants: <ul style="list-style-type: none"> • Les collectivités publiques et les entreprises majoritairement en main publique basées dans l'Agglomération mettent en oeuvre des plans de mobilité. • Ces plans de mobilité devront agir, notamment, en limitant le stationnement. • Ils devront avoir comme objectif de diminuer la part des déplacements en transports individuels motorisés. • L'efficacité des mesures proposées devra être évaluée périodiquement. • Les places de stationnement ainsi récupérées pourront être utilisées comme places de stationnement publiques. Un nombre de places de stationnement au-moins équivalent devra cependant être supprimé parallèlement. 			
Opportunité Le trafic lié au travail est celui qui peut être, le plus facilement, reporté sur les transports publics ou la mobilité douce. La mise en place de plans de mobilité par les collectivités publiques et les entreprises para-étatiques contribuera de manière significative, compte tenu de l'importance du nombre d'emplois concernés, à la diminution du trafic automobile dans l'Agglomération.			

<p>Utilité</p> <p>C1: en réduisant l'attractivité du trafic automobile pour les déplacements liés au travail, cette mesure contribue à l'amélioration des conditions de circulation des TP et de la MD.</p> <p>C2: en diminuant le trafic automobile, permet une requalification des espaces publics favorisant ainsi l'habitat dans l'Agglomération. En outre, les places de stationnement privées ainsi récupérées pourront être réaffectées au public permettant de supprimer un nombre de places équivalent sur le domaine public.</p> <p>C3: améliore la sécurité de tous les usagers en diminuant la part modale TIM.</p> <p>C4: réduit les nuisances environnementales (bruit, air) par une diminution de la part modale TIM.</p>	
<p>Réalisation</p>	
<p>Calendrier de remise de l'avant-projet</p>	
<p>Calendrier de mise en œuvre Date prévue du début des travaux: 2019 Date prévue de la mise en service: 2021</p>	<p>Etat d'intégration dans le plan directeur</p> <p><input type="radio"/> Pas d'état de coordination</p> <p><input type="radio"/> Information préalable</p> <p><input type="radio"/> Coordination en cours</p> <p><input type="radio"/> Coordination réglée</p>
<p>Pertinence de la mesure par rapport au plan directeur Plan directeur cantonal en cours de révision.</p>	
<p>Financement Part fédérale: Part cantonale: Part communale:</p>	
<p>Compétences</p>	
<p>Instance responsable L'Agglomération</p>	<p>Instances concernées Toutes les Communes et le Canton</p>
<p>Tâche de l'Agglomération Planifie et coordonne la mesure avec les acteurs concernés. Elle édicte les conditions cadres de portée régionale.</p>	
<p>Tâche des Communes Tiennent compte des conditions cadres. Élaborent les règlements communaux permettant d'atteindre l'objectif, elle mettent en œuvre la mesure.</p>	
<p>Tâche du Canton Élabore les règlements permettant d'atteindre l'objectif. Met en œuvre la mesure.</p>	
<p>Autres</p>	
<p>Mesures corrélées et liens à la conception -</p>	
<p>Mesures A du PA2 en relation -</p>	

Mesure 3M.11.01		Mise à niveau des infrastructures ferroviaires en vue d'une desserte RER cadencée au quart d'heure (y.c. halte d'Agy et Avry)	
Agglomération		Paquet n°11 HorsInfra	Mesure non infrastructurale
Priorité:	Coûts: 0 CHF		Maturité: 1
Mesure PA2 reprise/adaptée: -			
Mesure			
Etat actuel Aujourd'hui, le réseau RER fribourgeois offre une desserte à la demi-heure au sein de l'Agglomération.			
Objectifs <ul style="list-style-type: none"> • Offre d'une desserte au quart-d'heure sur le réseau RER de l'Agglomération. 			
Description <ul style="list-style-type: none"> • Rénovation des infrastructures ferroviaires. 			
Opportunité En améliorant le réseau TP ferroviaire de l'Agglomération (véritable colonne vertébrale de la stratégie TP), cette mesure permet de relier l'ensemble des centres secondaires au centre-ville à une cadence attractive. De plus, la mesure est nécessaire pour adapter l'offre du réseau de bus local.			

<p>Utilité</p> <p>C1: favorise l'utilisation des transports publics.</p> <p>C2: en améliorant l'attractivité des TP et en diminuant le trafic automobile qui y est lié, permet une requalification des espaces publics favorisant ainsi l'habitat dans l'Agglomération.</p> <p>C3: améliore la sécurité de tous les usagers en reportant une partie du trafic automobile sur les transports publics.</p> <p>C4: réduit les nuisances environnementales (bruit, pollution) en reportant une partie du trafic automobile sur les transports publics.</p>	
<p>Réalisation</p>	
<p>Calendrier de remise de l'avant-projet</p>	
<p>Calendrier de mise en œuvre</p> <p>Date prévue du début des travaux: 2019</p> <p>Date prévue de la mise en service: 2025</p>	<p>Etat d'intégration dans le plan directeur</p> <p><input type="radio"/> Pas d'état de coordination</p> <p><input type="radio"/> Information préalable</p> <p><input type="radio"/> Coordination en cours</p> <p><input type="radio"/> Coordination réglée</p>
<p>Pertinence de la mesure par rapport au plan directeur</p> <p>Plan directeur cantonal en cours de révision.</p>	
<p>Financement</p> <p>Part fédérale:</p> <p>Part cantonale:</p> <p>Part communale:</p>	
<p>Compétences</p>	
<p>Instance responsable</p> <p>Canton</p>	<p>Instances concernées</p> <p>OFT, Agglomération</p>
<p>Tâche de l'Agglomération</p> <p>Veille à mettre en oeuvre le réseau de bus local en coordination avec l'offre ferroviaire et plus largement l'offre régional de transports.</p>	
<p>Tâche des Communes</p> <p>-</p>	
<p>Tâche du Canton</p> <p>Assure la planification et les réalisations du réseau ferroviaire en lien avec l'OFT et le projet ferroviaire PRODES.</p>	
<p>Autres</p>	
<p>Mesures corrélées et liens à la conception</p> <p>-</p>	
<p>Mesures A du PA2 en relation</p> <p>-</p>	

Mesure 3M.11.02		Mise en place d'une démarche qualité des services TP harmonisée au niveau de l'Agglomération	
Agglomération		Paquet n°11 HorsInfra	Mesure non infrastructurale
Priorité:	Coûts: 200'000 CHF		Maturité: 1
Mesure PA2 reprise/adaptée: -			
Mesure			
Etat actuel Aujourd'hui, la qualité des services des transports publics a été fortement améliorée dans l'Agglomération fribourgeoise. Certains éléments cependant, notamment dans l'information et le service aux usagers, peuvent encore être améliorés.			
Objectifs <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'attractivité des transports publics pour tous les usagers. 			
Description <ul style="list-style-type: none"> • La mise en place d'un service d'information aux voyageurs est souhaitée aux arrêts notamment. 			
Opportunité L'amélioration de la qualité du service à l'utilisateur augmentera l'attractivité des transports publics contribuant ainsi à diminuer le trafic automobile et les nuisances qui y sont liées.			

<p>Utilité</p> <p>C1: favorise l'utilisation des transports publics.</p> <p>C2: en améliorant l'attractivité des TP et en diminuant le trafic automobile qui y est lié, permet une requalification des espaces publics favorisant ainsi l'habitat dans l'Agglomération.</p> <p>C3: améliore la sécurité de tous les usagers en reportant une partie du trafic automobile sur les transports publics.</p> <p>C4: réduit les nuisances environnementales (bruit, pollution) en reportant une partie du trafic automobile sur les transports publics.</p>	
<p>Réalisation</p>	
<p>Calendrier de remise de l'avant-projet</p>	
<p>Calendrier de mise en œuvre</p> <p>Date prévue du début des travaux: 2019</p> <p>Date prévue de la mise en service: 2020</p>	<p>Etat d'intégration dans le plan directeur</p> <p><input type="radio"/> Pas d'état de coordination</p> <p><input type="radio"/> Information préalable</p> <p><input type="radio"/> Coordination en cours</p> <p><input type="radio"/> Coordination réglée</p>
<p>Pertinence de la mesure par rapport au plan directeur</p> <p>Plan directeur cantonal en cours de révision.</p>	
<p>Financement</p> <p>Part fédérale:</p> <p>Part cantonale:</p> <p>Part communale:</p>	
<p>Compétences</p>	
<p>Instance responsable</p> <p>L'Agglomération</p>	<p>Instances concernées</p> <p>Canton, TPF, communes de l'Agglomération</p>
<p>Tâche de l'Agglomération</p> <p>L'Agglomération mène les études conjointement avec le Canton et les TPF. Elle définit des critères en matière d'information aux voyageurs en collaboration avec les instances concernées pour le réseau local. Elle veille à assurer les synergies avec le réseau régional de TP. Elle coordonne la mise en œuvre des projets, qui sont réalisés par les communes et les TPF.</p>	
<p>Tâche des Communes</p> <p>Participent à la planification de la mesure. Réalise la mesure conjointement avec les TPF.</p>	
<p>Tâche du Canton</p> <p>Collabore avec l'Agglomération pour assurer la cohérence entre les besoins en matière d'informations aux voyageurs sur le réseau TP régional et le réseau TP local.</p>	
<p>Autres</p>	
<p>Mesures corrélées et liens à la conception</p> <p>-</p>	
<p>Mesures A du PA2 en relation</p> <p>-</p>	

Mesure 3M.11.03**Couverture de l'A12****Axe**

Belfaux/Givisiez

Paquet n°11

HorsInfra

Mesure non

infrastructurale

Priorité:

Coûts: indéfini

Maturité: 1

Mesure PA2 reprise/adaptée:

Mesure n°30.5 - Couverture de l'autoroute A12 - priorité Av

**Mesure****Etat actuel**

Aujourd'hui, l'autoroute traverse l'Agglomération à l'air libre, générant d'importantes nuisances dans le secteur de la route du Jura.

Objectifs

- Protection contre le bruit.
- Réduction des césures urbaines.
- Densification du secteur.
- Valorisation des aspects du paysage.
- Amélioration des conditions pour les MD.

Description

- La solution développée dans le cadre du PA2 prévoyait la construction d'une tranchée couverte de 620 mètres de longueur, complétée à ses deux extrémités par des murs antibruit. Le projet définitif a été élaboré sur la base de cette variante. Cependant, les études complémentaires proposent de prolonger la couverture de l'autoroute au sud du carrefour de la Chassotte, sur une plus grande longueur que celle prévue dans le PA2. Elle est désormais de 1000 mètres. Quant au coût de l'ouvrage, ils sont de l'ordre de 88 millions. La répartition du coût entre les acteurs n'est pas encore définie.

Opportunité

La solution proposée permet à la fois de résoudre les problèmes liés au bruit, d'optimiser l'utilisation de l'espace public et de densifier un secteur adjacent à l'autoroute selon la stratégie de densification. Il permettra d'améliorer les liaisons MD entre les quartiers de part et d'autre de l'autoroute. Les aspects du paysage pourront être également valorisés.

<p>Utilité</p> <p>C1: permet l'amélioration des liaisons de mobilité douce entre les deux côtés de l'autoroute.</p> <p>C2: offre un important potentiel de requalification urbaine dans un secteur aujourd'hui fortement dégradé.</p> <p>C3: améliore la sécurité de tous les usagers en permettant un report d'une partie du trafic automobile sur la mobilité douce.</p> <p>C4: réduit les nuisances environnementales de l'autoroute.</p>	
<p>Réalisation</p>	
<p>Calendrier de remise de l'avant-projet</p>	
<p>Calendrier de mise en œuvre</p> <p>Date prévue du début des travaux: 2022</p> <p>Date prévue de la mise en service: 2030</p>	<p>Etat d'intégration dans le plan directeur</p> <p><input type="radio"/> Pas d'état de coordination</p> <p><input type="radio"/> Information préalable</p> <p><input type="radio"/> Coordination en cours</p> <p><input type="radio"/> Coordination réglée</p>
<p>Pertinence de la mesure par rapport au plan directeur</p> <p>Plan directeur cantonal en cours de révision.</p>	
<p>Financement</p> <p>Part fédérale:</p> <p>Part cantonale:</p> <p>Part communale:</p>	
<p>Compétences</p>	
<p>Instance responsable</p> <p>Canton</p>	<p>Instances concernées</p> <p>Communes de Fribourg, Granges-Paccot, Givisiez, OFROU</p>
<p>Tâche de l'Agglomération</p> <p>Veille à la coordination entre les aménagements locaux et cantonaux. Soutient les communes dans leur démarche de mise en œuvre.</p>	
<p>Tâche des Communes</p> <p>Participent à la planification et à la réalisation de la mesure.</p>	
<p>Tâche du Canton</p> <p>Assure la planification et les réalisations sur le réseau cantonal. Assure la coordination avec les communes et l'Agglomération. Il coordonne avec l'OFROU les aspects liés à l'autoroute.</p>	
<p>Autres</p>	
<p>Mesures corrélées et liens à la conception</p> <p>-</p>	
<p>Mesures A du PA2 en relation</p> <p>-</p>	

Paquet 3NP.01

Parcs urbains accueillants, accessibles et riches en biodiversité

Zone urbaine

Type: non infrastructurelle

Priorité: -

Coûts: 20'500'000 CHF



Mesure

Objectifs

La mesure a pour objectif l'aménagement et, dans certains cas, la création ou l'extension de parcs urbains accueillants, accessibles et riches en biodiversité. La valorisation ainsi que la mise en réseau des parcs urbains constituent également des objectifs importants.

Description

Les démarches sont les suivantes:

- établir un diagnostic biodiversité des parcs et définir les exigences par rapport aux espèces cibles.
- évaluer leur accessibilité et leur connexion par rapport à la mobilité douce.
- proposer un plan d'action pour chaque parc avec des mesures d'aménagement au niveau des loisirs, de la biodiversité et de la mobilité douce.

Parcs urbains concernés

3NP.01.01: Poya - Palatinat

- suppression des clôtures.
- amélioration de l'accessibilité.
- conversion des surfaces agricoles à l'intérieur des périmètres des parcs en espaces de détente.
- amélioration des cheminements à l'intérieur du parc.
- augmentation de l'arborisation.
- aménager au moins 20 % de l'espace en surfaces favorables à la biodiversité (espèces cibles).
- entretien extensif (fauche tardive, aménagement de microstructures, renonciation aux pesticides).

3NP.01.02: Ste Agnès - Porte de Morat

- amélioration de l'accessibilité.
- amélioration des cheminements à l'intérieur du parc.
- aménager au moins 20 % de l'espace en surfaces favorables à la biodiversité (espèces cibles).
- entretien extensif (fauche tardive, aménagement de microstructures, renonciation aux pesticides).

3NP.01.03: Université Miséricorde

- aménager au moins 20 % de l'espace en surfaces favorables à la biodiversité (espèces cibles).
- entretien extensif (fauche tardive, aménagement de microstructures, renonciation aux pesticides).

3NP.01.04: Grand-Places

- création d'un nouveau parc (sur la base du projet lauréat du MEP des Grand-Places).
- aménager au moins 20 % de l'espace en surfaces favorables à la biodiversité (espèces cibles).
- entretien extensif (fauche tardive, aménagement de microstructures, renonciation aux pesticides).

3NP.01.05: Université Pérolles – Sainte-Croix / Arboretum

- augmentation de l'arborisation.
- diminution des surfaces minérales et remplacement par des surfaces rudérales ou des prés.
- aménager au moins 20 % de l'espace en surfaces favorables à la biodiversité (espèces cibles).
- entretien extensif (fauche tardive, aménagement de microstructures, renonciation aux pesticides).
- améliorer la continuité écologique entre les deux espaces naturels du Lac de Pérolles.

3NP.01.06: Domino

- aménager au moins 20 % de l'espace en surfaces favorables à la biodiversité (espèces cibles).
- entretien extensif (fauche tardive, aménagement de microstructures, renonciation aux pesticides).

3NP.01.07: Cormanon

- amélioration des cheminements à l'intérieur du parc.
- aménager au moins 20 % de l'espace en surfaces favorables à la biodiversité (espèces cibles).
- entretien extensif (fauche tardive, aménagement de microstructures, renonciation aux pesticides).

3NP.01.08: Platy

- amélioration des cheminements à l'intérieur du parc.
- aménager au moins 20 % de l'espace en surfaces favorables à la biodiversité (espèces cibles).
- entretien extensif (fauche tardive, aménagement de microstructures, renonciation aux pesticides).

3NP.01.09: Bertigny

- conversion des surfaces agricoles à l'intérieur du parc en espaces de détente.
- amélioration des cheminements à l'intérieur du parc.
- augmentation de l'arborisation.
- aménager au moins 20 % de l'espace en surfaces favorables à la biodiversité (espèces cibles).
- entretien extensif (fauche tardive, aménagement de microstructures, renonciation aux pesticides).

3NP.01.10: Guintzet

- conversion des surfaces agricoles à l'intérieur du parc en espaces de détente.
- amélioration des cheminements à l'intérieur du parc.
- aménager au moins 20 % de l'espace en surfaces favorables à la biodiversité (espèces cibles).
- entretien extensif (fauche tardive, aménagement de microstructures, renonciation aux pesticides).

3NP.01.11: Etang du Jura

- amélioration de l'accessibilité.
- aménager au moins 20 % de l'espace en surfaces favorables à la biodiversité (espèces cibles).
- entretien extensif (fauche tardive, aménagement de microstructures, renonciation aux pesticides).

3NP.01.12: Torry

- création d'un nouveau parc.
- conversion des surfaces agricoles à l'intérieur du parc en espace de détente.
- amélioration des cheminements à l'intérieur du parc.
- augmentation de l'arborisation.
- aménager au moins 20 % de l'espace en surfaces favorables à la biodiversité (espèces cibles).
- entretien extensif (fauche tardive, aménagement de microstructures, renonciation aux pesticides).

3NP.01.13: Blue Factory

- création d'un nouveau parc.
- aménager au moins 20 % de l'espace en surfaces favorables à la biodiversité (espèces cibles).
- entretien extensif (fauche tardive, aménagement de microstructures, renonciation aux pesticides).
- priorisation donnée à l'emploi d'espèces indigènes.

Opportunité

Les parcs urbains sont les poumons verts de l'agglomération. Ils jouent un rôle essentiel pour la qualité de vie et le bien-être de la population. Actuellement, une grande partie des parcs se compose de gazons tondu, souvent démunis d'ombre et désertés par la population les jours de grande chaleur. Les boisements comptent beaucoup d'espèces non indigènes. Fréquemment, la taille répétée des couronnes des arbres les empêche de s'épanouir et de créer de l'ombre. Certains parcs sont en partie rendus inaccessibles par des clôtures et/ou utilisés en tant que surfaces agricoles.

Utilité

Compenser la densification en aménageant des parcs urbains de qualité, accueillants, accessibles et riches en biodiversité et ainsi améliorer la qualité de vie et de l'habitat.

Effets escomptés

Amener la population à fréquenter ces espaces et à y accéder par des mesures de mobilité douce.
Amélioration de l'habitat pour la flore et la faune et augmentation de la biodiversité, en particulier des espèces végétales indigènes et des espèces-cibles.

Compétences

Instance responsable

Agglomération de Fribourg

Instances concernées

Agglomération de Fribourg
communes
canton (SNP)
Propriétaires privés

Communes concernées

Fribourg
Granges-Paccot
Villars-sur-Glâne

Tâche de l'Agglomération

L'Agglomération élabore, en collaboration avec les communes, un concept de mise en réseau des parcs urbains. Cette étude devra notamment permettre de définir les liaisons de mobilité douce ainsi que d'assurer la continuité de la trame verte. Des objectifs d'aménagements seront également fixés pour chaque parc urbain.

Tâche des communes

Les communes élaborent, pour chaque parc, et sur la base du concept établi par l'Agglomération, un plan d'action englobant des mesures d'aménagement, de valorisation et de protection de la nature, de biodiversité, de loisirs et de mobilité douce. Les communes mettent en place les mesures du plan d'action et assurent l'entretien des infrastructures et des espaces verts des parcs urbains.

Tâche du Canton

Soutien et conseil de la part du Service de la nature et du paysage (SNP), notamment pour l'élaboration du concept de mise en réseau des parcs urbains.

Réalisation

Programme

- élaboration d'un concept de mise en réseau des parcs urbains 2018 - 2022 : réalisation des mesures.
- élaboration d'un plan d'action avec mesures pour chaque parc.
- réalisation des mesures.

Financement

Agglomération de Fribourg, communes concernées, participation financière du canton pour les mesures biodiversité (SNP).

Autres

Mesures corrélées et liens à la conception

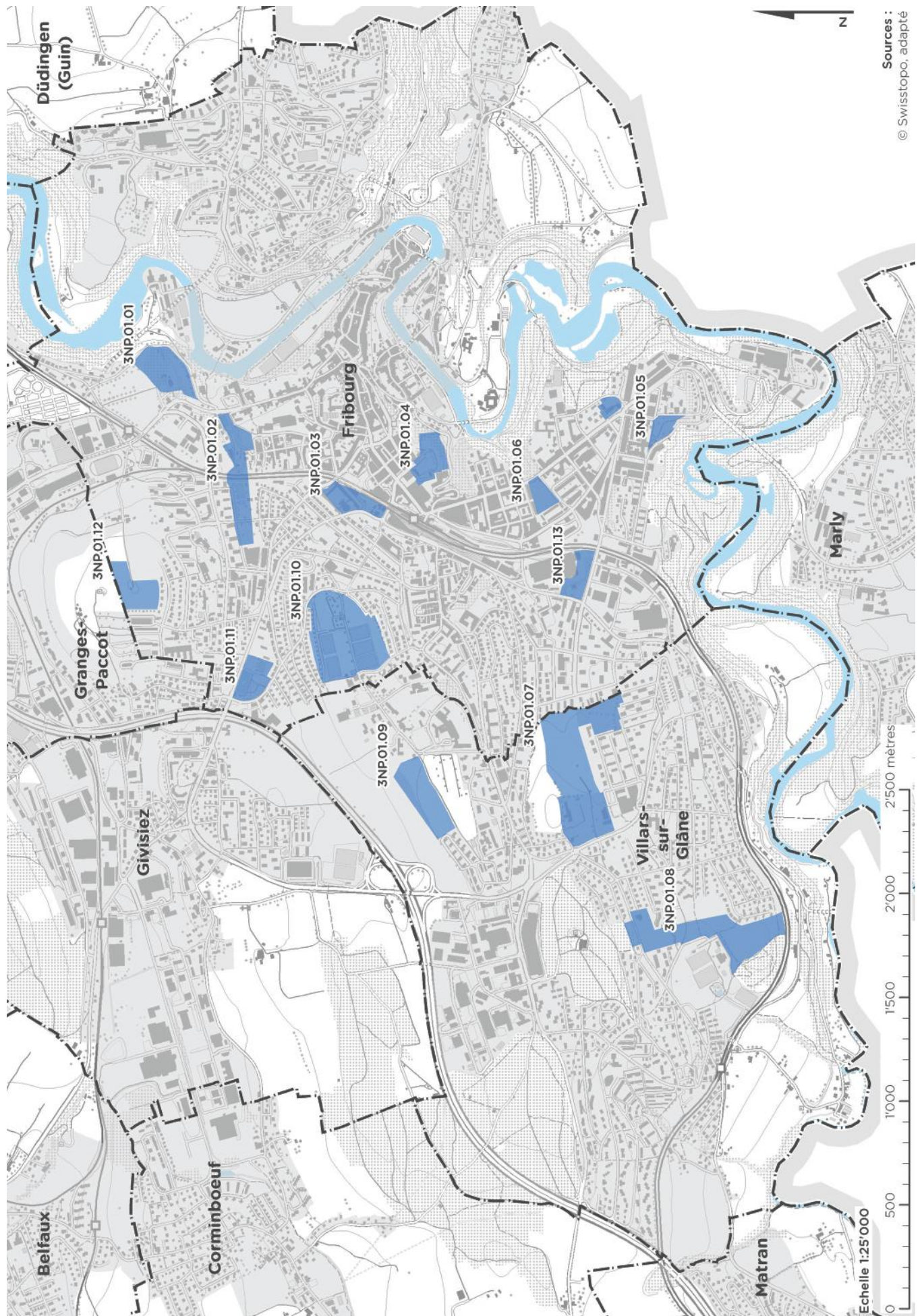
3NP.11.00 - Mesures visant à favoriser les espèces cibles spécifiques à l'agglomération.

Données de base, études réalisées

-

Paquet 3NP.01

Parcs urbains accueillants, accessibles et riches en biodiversité : localisation des parcs concernés



Sources :
© Swisstopo, adapté

Mesure 3NP.02.00

Aménagement naturel et entretien extensif des espaces publics

Zone urbaine

Type: non infrastructurelle

Priorité: -

Coûts: 630'000 CHF



Mesure

Objectifs

L'objectif de la mesure est d'avoir un maximum d'espaces publics aménagés naturellement et dont l'entretien est extensif.

Pour ce faire, il faudra:

- diminuer les surfaces minérales en faveur des surfaces vertes (surfaces rudérales, prairies extensives ou haies et bosquets champêtres);
- éliminer les espèces exotiques envahissantes et les remplacer de préférence par de la végétation indigène ou par des espèces exotiques non envahissantes.
- procéder à un entretien extensif.

Description

Mesures d'aménagement:

- arborisation.
- diminution des surfaces minérales et remplacement par des surfaces vertes (surfaces rudérales, prés, haies, etc.).
- utiliser de préférence des espèces indigènes.

Mesures d'entretien:

- création de microstructures favorables à la petite faune.
- conservation de zones non fauchées servant de refuge à la petite faune.
- utilisation de méthodes d'entretien favorables à la petite faune en renonçant au « mulching » par exemple.
- renoncer à l'arrosage, aux engrais et à l'utilisation de pesticides.

Dans un premier temps, il sera nécessaire de faire un inventaire des surfaces concernées pour ensuite proposer des mesures d'aménagement et d'entretien pour chaque surface.

Surfaces concernées

Les surfaces concernées par cette mesure sont les espaces dont la propriété et/ou l'entretien sont publics. A ces surfaces s'ajoutent les espaces classés en zones libres dans les PAL.

Opportunité

En plus des parcs urbains, l'agglomération compte d'innombrables espaces publics non construits et susceptibles d'être mis en valeur. La taille de ces espaces peut fortement varier, allant de la place de jeu d'une école au rondpoint ou bac à fleurs utilisés pour la modération du trafic en passant par le bord de routes et la place engazonnée. L'aménagement naturel et l'entretien extensif et différencié de ces espaces permettent de diminuer les différentes sources de pollution, d'augmenter la biodiversité et de réduire les coûts d'entretien.

Utilité

La mesure permet une amélioration de la qualité de vie et de l'habitat ainsi que la diminution des nuisances liées à l'entretien.

Effets escomptés

Amélioration de l'habitat pour la faune et la flore et augmentation de la biodiversité, en particulier des espèces végétales indigènes et des espèces cibles.

Diminution de la pollution

- pollution de l'eau et des sols (engrais et pesticides).
- pollution sonore (tondeuse et souffleuse).
- pollution de l'air (moteurs des machines).

Diminution des coûts d'entretien et de la production de déchets verts.

Compétences

Instance responsable

Communes

Instances concernées

Agglomération
Communes
Canton (Service des bâtiments)

Communes concernées

toutes

Tâche de l'Agglomération

L'Agglomération soutient les initiatives lancées par les pouvoirs publics ou les privés qui visent à améliorer l'aménagement des espaces ouverts accessibles au public. Elle élabore une boîte à outils avec des propositions pour améliorer la qualité environnementale et paysagère des espaces ouverts publics. L'agglomération sensibilise par ce biais les agents territoriaux communaux chargés d'entretenir les espaces publics.

Tâche des Communes

Les communes établissent un inventaire des espaces ouverts publics et mettent en œuvre, sur la base de la boîte à outils élaborée par l'Agglomération, des mesures pour améliorer la qualité des espaces ouverts publics.

Les communes édictent les directives concernant l'entretien des espaces publics.

Tâche du Canton

Le Service des bâtiments du canton veille à ce que la mesure soit appliquée aux biens immobiliers dont il a la responsabilité.

Réalisation

Programme

- élaboration de la boîte à outils et établissement d'un inventaire des espaces ouverts publics susceptibles d'être mis en valeur.
- planification et mise en œuvre des mesures d'aménagement et d'entretien.

Financement

Agglomération de Fribourg et communes concernées.

Autres

Mesures corrélées et liens à la conception

3NP11.00 - Mesures visant à favoriser les espèces cibles spécifiques à l'agglomération.

Données de base, études réalisées

Fiches de conseil de Pro Natura téléchargeables sous www.pronatura-fr.ch, rubrique « Jardins papillons »

Mesure 3NP.03.00

Aménagement « nature & paysage » en relation avec les mesures de mobilité

Zone urbaine

Type : infrastructurelle

Priorité : -

Coûts : 850'000 CHF



Mesure

Objectifs

Améliorer la qualité paysagère et écologique le long des voies de communication.

Description

Les critères « nature & paysage » à appliquer le long des voies de communication et lors des aménagements de carrefours sont les suivants :

- utiliser de préférence la végétation indigène et privilégier les écotypes locaux.
- aménager, dans la mesure du possible, les bords de routes en prairies maigres ou zones rudérales.
- encourager l'aménagement des zones rudérales dans les ronds-points, ilots, etc.
- prévoir de la place pour des structures arborescentes, telles que les allées ou les lignés d'arbres.
- En cas de manque de place, choisir des arbres à port fastigié dont les rameaux sont orientés vers le sommet de la plante, en se serrant contre la tige principale (variété « pyramidale »). Alternier les chênes pédonculés (*Quercus robur* « pyramidalis ») à croissance lente au peuplier d'Italie (*Populus nigra 'Italica'*) à croissance rapide.
- pour les tronçons distants de moins de 500 mètres des sites de reproduction d'amphibiens, appliquer les mesures de protection des amphibiens à l'ensemble du système d'évacuation des eaux, en commençant par les bouches d'égout, les tuyaux d'eaux claires et les regards selon les recommandations du Centre de Coordination pour la Protection des Amphibiens et des Reptiles de Suisse (karch).
- opter pour des bordures de trottoirs inclinées pouvant être franchies par la petite faune.

Aménagements concernés par la mesure :

Sont concernés par cette mesure tous les aménagements de route et de carrefours, ainsi que toutes autres mesures de mobilité impliquant une végétalisation et/ou arborisation.

Pour l'emplacement se référer au plan « mesures mobilité » du PA3 (voir catalogue des mesures: mesures mobilité).

Opportunité

Par définition, les voies de communication sont des éléments linéaires permettant de relier un endroit à un autre. Bien que ces tronçons puissent interrompre les couloirs de déplacement de certaines espèces (cervidés, amphibiens), ils peuvent également servir d'habitat à d'autres espèces, en particulier des espèces végétales, mais également à beaucoup d'invertébrés (sauterelles, papillons ou abeilles) à condition que l'aménagement soit naturel et l'entretien extensif.

Utilité

La réalisation de mesures « nature & paysage » le long des voies de communication contribue non seulement à rendre les tronçons plus attractifs pour les usagers, mais aussi à la création d'habitat pour la petite faune et la flore et ainsi à favoriser les espèces cibles.

Effets escomptés

Amélioration de l'habitat pour la flore et la faune et augmentation de la biodiversité, en particulier des espèces végétales indigènes et des espèces-cibles.

Rendre les axes de mobilité attractifs pour tous les usagers.

Amélioration du microclimat.

Compétences

Instance responsable

Communes

Instances concernées

Agglomération
Communes
Canton (SNP)
Propriétaires privés

Communes concernées

toutes

Tâche de l'Agglomération

L'Agglomération veille à ce que des mesures paysagères soient prises en compte dans le cadre de la planification et la réalisation des mesures de mobilité du PA3.

Tâche des Communes

Les communes planifient des mesures paysagères à intégrer dans les mesures de mobilité du PA3 et les réalisent. Les projets doivent être accompagnés par un spécialiste du paysage afin d'intégrer la composante paysagère dans les mesures de mobilité. Les communes entretiennent de manière adéquate les infrastructures et la végétation.

Tâche du Canton

-

Réalisation

Programme

- à coordonner avec les mesures de mobilité

Financement

Agglomération de Fribourg et communes concernées.

Autres

Mesures corrélées et liens à la conception

3NP.08.00 - Mesures « nature & paysage » le long du tronçon de la TransAgglo.

3NP.11.00 - Mesures visant à favoriser les espèces cibles spécifiques à l'agglomération.

Mesures mobilité.

Données de base, études réalisées

-

Mesure 3NP.04.00

Inciter les propriétaires fonciers à aménager les espaces ouverts

Zone urbaine

Type : non infrastructurale

Priorité : -

Coûts : 2'000'000 CHF



Mesure

Objectifs

La mesure vise à inciter les propriétaires fonciers à aménager et entretenir les espaces ouverts de manière à les rendre attractifs, à favoriser les relations sociales et à diminuer les sources de pollution ainsi qu'à augmenter la biodiversité.

Description

La mesure consiste à soutenir les initiatives lancées par les pouvoirs publics ou les privés qui visent à améliorer l'aménagement des espaces ouverts selon les objectifs précédemment énoncés ainsi qu'à offrir des conseils ponctuels et gratuits en la matière aux personnes intéressées.

Surfaces concernées

Les surfaces concernées par cette mesure sont les espaces en propriété privée ou publique situés en zone urbaine, et qui sont largement accessibles au public. Les parcs et les jardins publics déjà aménagés en sont exclus.

Opportunité

Les espaces ouverts du périmètre bâti de l'agglomération possèdent un grand potentiel pour favoriser la biodiversité, diminuer la pollution et améliorer la qualité de vie des habitants. La plupart de ces surfaces se trouvent en main de propriétaires fonciers privés.

Utilité

L'aménagement d'espaces ouverts conviviaux et accueillants est une mesure qui permet d'améliorer la qualité de vie de la population résidant et/ou travaillant dans l'agglomération.

Effets escomptés

Améliorer la qualité de vie et le bien-être de la population travaillant en milieu urbain.

Mise en valeur des espaces ouverts accessibles au public mais sous-utilisés.

Diminution de la pollution :

- pollution de l'eau et des sols (engrais et pesticides).
- pollution sonore (tondeuse et souffleuse).
- pollution de l'air (moteurs des machines).

Augmentation de la biodiversité, en particulier des espèces cibles grâce à :

- l'utilisation d'espèces végétales indigènes.
- l'aménagement de microstructures et le maintien de surfaces non-fauchées.
- la suppression du « mulching ».
- la lutte contre les plantes néophytes dans les espaces privés.

Compétences

Instance responsable

Agglomération de Fribourg

Instances concernées

Agglomération
Communes
Les privés (propriétaires fonciers)

Communes concernées

toutes

Tâche de l'Agglomération

L'Agglomération définit les critères d'aménagement et d'entretien compatibles avec les objectifs de la mesure et informe les personnes responsables du conseil au niveau communal. L'Agglomération soutient financièrement les initiatives lancées par les propriétaires fonciers publics ou privés visant à aménager les espaces ouverts conformément aux objectifs de la mesure.

Tâche des Communes

Les communes prennent des initiatives visant à améliorer l'aménagement des espaces ouverts accessibles au public et encouragent les propriétaires privés à en faire de même.

Les communes répondent aux demandes des propriétaires privés.

Tâche du Canton

-

Réalisation

Programme

- encouragement et promotion des initiatives lancées par les pouvoirs publics ou les privés qui visent à améliorer l'aménagement des espaces ouverts accessibles au public.
- définition des critères d'aménagement et d'entretien et information aux personnes responsables du conseil au niveau communal.
- répondre aux demandes des propriétaires privés.

Financement

Agglomération de Fribourg et communes concernées.

Autres

Mesures corrélées et liens à la conception

3NP.02.00 - Aménagement naturel et entretien intensif des espaces publics.

3NP.12.00 - Aménagement des berges de la Sarine.

Données de base, études réalisées

Fiches de conseil de Pro Natura téléchargeables sous www.pronatura-fr.ch, rubrique « Jardins papillons »

Mesure 3NP.05.00	Promotion du label « Nature & Economie »
Zone urbaine	Type : non infrastructurelle
Priorité : -	Coûts : 10'000 CHF



Mesure

Objectifs

La mesure consiste à faire la promotion du label « Nature & Economie » auprès des entreprises établies ou voulant s'établir dans le périmètre de l'agglomération.

Description

Un des critères pour obtenir le label est qu'au moins 30 % des terrains entourant les bâtiments doivent être aménagés de façon naturelle. Sont notamment considérées comme surfaces naturelles:

- les cours d'eau et zones humides aménagés de manière naturelle.
- la forêt, les arbres indigènes, les vergers haute-tige.
- les haies d'arbustes et d'arbres indigènes.
- les prairies fleuries, les prairies maigres (non fumées et fauchées au maximum 2 fois par an).
- les surfaces rudérales, les friches, les surfaces graveleuses - les murs de pierre sèche, les murgiers, les tas de bois.
- les façades végétalisées (végétation indigène, naturelle).
- les toitures végétalisées (végétation indigène, naturelle).
- les circulations (routes, chemins, places de stationnement) avec surface perméable et infiltration des eaux pluviales.

Surfaces concernées

La mesure concerne les surfaces privées situées en zone d'activités.

Opportunité

La Fondation Nature & Economie certifie les sites d'activités, les gravières et les zones d'habitation présentant de grandes qualités naturelles en leur attribuant le label « Nature & Economie ».

Utilité

La mesure permet une amélioration de la qualité de vie pour la population travaillant en milieu urbain et permet de favoriser la biodiversité.

Effets escomptés

Amélioration de la qualité de vie et du bien-être de la population travaillant en milieu urbain.

Diminution de la pollution :

- pollution de l'eau et des sols (engrais et pesticides).
- pollution sonore (tondeuse et souffleuse).
- pollution de l'air (moteurs des machines).

Augmentation de la biodiversité, en particulier des espèces cibles grâce à :

- l'utilisation d'espèces végétales indigènes.
- l'aménagement de microstructures et le maintien de surfaces non-fauchées.
- la suppression du « mulching ».
- la lutte contre les espèces exotiques envahissantes dans les espaces privés.

Compétences

Instance responsable

Agglomération

Instances concernées

Agglomération
Communes en tant que actionnaire
d'entreprise
Propriétaires privés

Communes concernées

toutes

Tâche de l'Agglomération

L'Agglomération fait la promotion du Label « Nature & Economie » auprès des entreprises établies ou qui souhaitent s'établir dans son périmètre. Elle met à disposition les informations promotionnelles nécessaires aux communes et au canton.

Tâche des Communes

Les communes font la promotion du Label « Nature & Economie » auprès des entreprises lors du dépôt des demandes de permis de construire.

Tâche du Canton

Le canton fait la promotion du Label « Nature & Economie » auprès des entreprises dans lesquelles il est actionnaire. Le Service de la nature et du paysage (SNP) promeut le label dans le cadre de ses prévis.

Réalisation

Programme

- promotion du Label « Nature & Economie ».

Financement

-

Autres

Mesures corrélées et liens à la conception

3NP.11.00 - Mesures visant à favoriser les espèces cibles spécifiques à l'agglomération.

Données de base, études réalisées

Description du projet à consulter sur le site de la fondation Nature & Economie: www.natureeteconomie.ch

Paquet 3NP.06	Rencontre entre la population citadine et rurale
Zone urbaine	Type: non infrastructurelle
Priorité: -	Coûts: 130'000 CHF



Mesure

Objectifs

La mesure vise les objectifs suivants:

- créer des lieux de rencontre entre la population citadine et rurale.
- valoriser la qualité de l'espace rural et l'habitat pour la faune et la flore.
- améliorer l'accessibilité à la mobilité douce.
- améliorer l'offre de détente et loisir en respectant les exigences de l'agriculture.
- la mise à disposition, contre rémunération, de surfaces agricoles par les agriculteurs pour le besoin de la population, les écoles et autres.
- permettre aux agriculteurs de vendre leurs produits et de présenter leur métier.
- maintenir l'activité agricole dans le paysage de l'Agglomération et autour de la limite d'urbanisation.

Description

Les démarches sont les suivantes:

- définir les attentes des acteurs concernés.
- soutenir les agriculteurs dans la réalisation des projets.

Surfaces concernées

- 3NP.06.01: Avry
- 3NP.06.02: Corminboeuf - Givisiez Sud
- 3NP.06.03: Corminboeuf Nord
- 3NP.06.04: Vallon de la Sonnaz
- 3NP.06.05: Givisiez Nord
- 3NP.06.06: Torry
- 3NP.06.07: Uebewil
- 3NP.06.08: Horiatal - Brugera
- 3NP.06.09: Birch
- 3NP.06.10: Givisiez - Corberayes
- 3NP.06.11: Marly - Chésalles

Opportunité

La population citadine apprécie de se rendre dans les espaces ruraux de l'agglomération pour la détente et les loisirs. Ces zones, qui par endroit sont caractérisées par la présence de vieux chênes isolés ou de longues haies champêtres, ont cependant pour première vocation la production agricole. Les activités de détente et de loisirs peuvent être source de conflits avec le monde agricole et vice versa. Par exemple, les chiens qui ne sont pas tenus en laisse, les déchets abandonnés ou les voitures parquées sont tout aussi problématiques que le lisier répandu sur le sentier pédestre.

Utilité

La mesure permet une amélioration de la qualité de vie pour la population travaillant en milieu urbain et permet de favoriser la biodiversité.

Effets escomptés

Etablir un dialogue entre la population citadine et celle de la campagne.
Permettre aux agriculteurs de promouvoir leurs activités et leurs produits.
Inciter la population à consommer des produits locaux.
Amener la population citadine à fréquenter ces espaces et à y accéder par des mesures de mobilité douce.
Compenser la densification en offrant des lieux de détente en périphérie de l'agglomération.
Diminuer les conflits liés aux chiens, aux déchets et au stationnement de voitures en campagne.
Valoriser le paysage.
Augmenter la biodiversité, en particulier des espèces-cibles.

Compétences

Instance responsable

Agglomération

Instances concernées

Agglomération de Fribourg
communes
Propriétaires privés
Exploitant agricoles

Communes concernées

Avry
Belfaux
Corminboeuf
Düdingen
Fribourg
Givisiez
Granges-Paccot

Tâche de l'Agglomération

L'Agglomération élabore un recueil de bonnes pratiques concernant des projets agrotouristiques, didactiques et d'agriculture de proximité.

Tâche des Communes

Les communes organisent des rencontres avec les exploitants intéressés et soutiennent les agriculteurs dans la réalisation des projets.

Tâche du Canton

-

Réalisation

Programme

- définition des attentes des acteurs concernés (agriculteurs, écoles, etc.)
- planification et concrétisation des projets

Financement

Agglomération de Fribourg et communes concernées

Autres

Mesures corrélées et liens à la conception

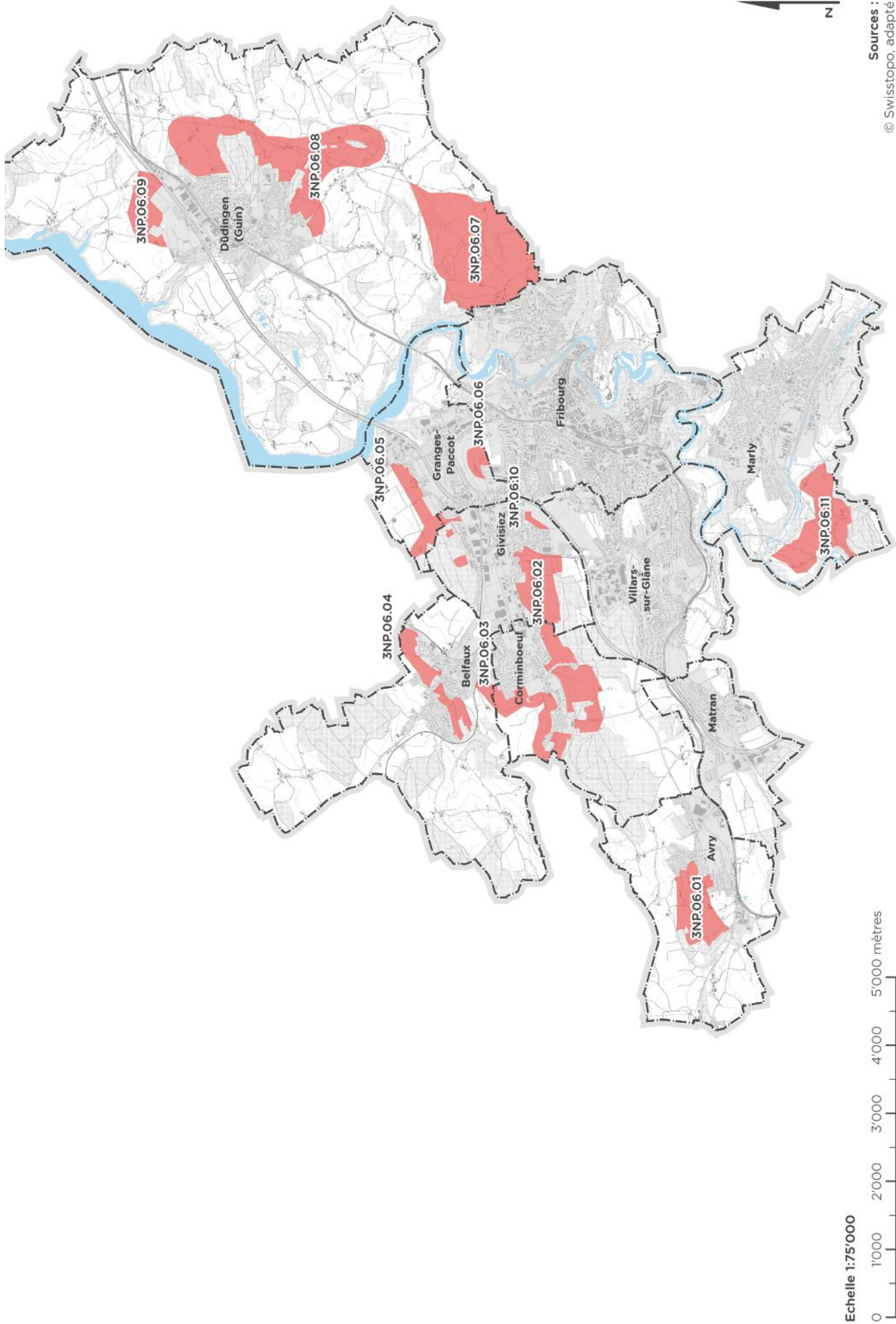
3NP11.00 - Mesures visant à favoriser les espèces cibles spécifiques à l'agglomération.

Données de base, études réalisées

-

Paquet 3NP.06

Rencontre entre la population citadine et rurale : Espaces concernés



Paquet 3NP.07

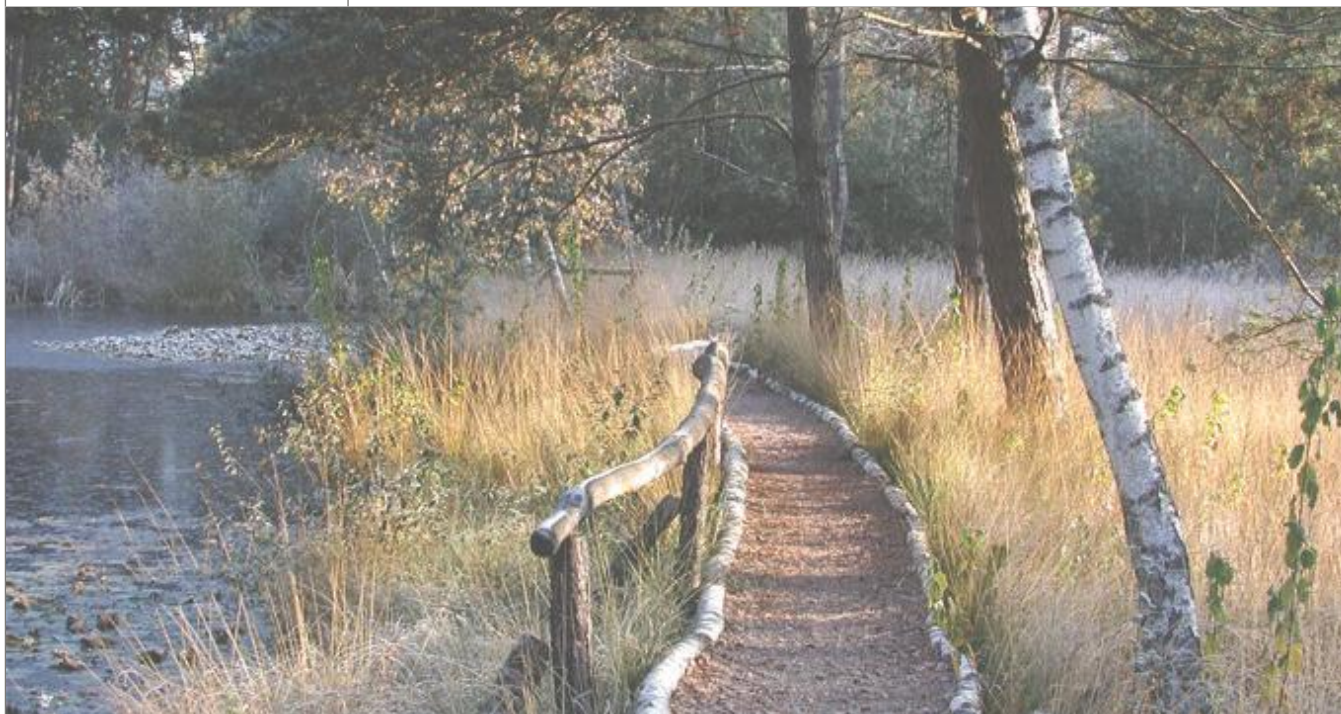
Conserver, entretenir, valoriser et découvrir la nature et le paysage

Zone nature - loisir

Type : non infrastructurelle

Priorité : -

Coûts : 5'500'000 CHF



Mesure

Objectifs

La mesure a pour objectif de conserver, entretenir et valoriser la nature et le paysage ainsi que de permettre à la population de les découvrir. Elle vise en particulier à :

- garantir la protection des zones sensibles.
- créer des zones de détente et de loisirs accessibles à la mobilité douce en proposant des itinéraires pédestres et cyclables.
- compléter les « Sentiers de l'eau » par des nouveaux itinéraires.
- valoriser les itinéraires pédestres et cyclables par la plantation d'allées, de lignées d'arbres ou d'arbres isolés.
- créer un réseau de plans d'eau pour batraciens.
- créer des mesures favorables aux reptiles dans les zones prioritaires selon les données du Service cantonal de la nature et du paysage.

Description

Les démarches sont les suivantes :

- définir les attentes de la population.
- définir les projets et mesures.
- définir les itinéraires pédestres et vélo ainsi que les places de loisir et de détente.
- élaborer et réaliser les projets.

Surfaces concernées et mesures possibles :

3NP.07.01: Düdingen

- sentier pédestre Schönberg - Schiffenen, partie Düdingen (objet No 5 sur le plan).
- planification des rives du Lac de Schiffenen.
- îlot de vieux bois Kiemy.
- plantations d'allées d'arbres.
- autres éléments à planifier.

3NP.07.02: Granges-Paccot

- planification des rives du Lac de Schiffenen.
- autres éléments à planifier.

3NP.07.03: Fribourg

- sentier pédestre Schönberg - Schiffenen, partie Fribourg (objet No 5 sur le plan).
- passerelle Plötscha (objet No 4 sur le plan).
- revitalisation des bords de la Sarine (objet No 3 sur le plan).
- sentier Pérolles - Maigne (objet No 6 sur le plan).

3NP.07.04: Marly

- revitalisation des bords de la Gérine sur environ 500 mètres (objet No 1 sur le plan).
- création d'une passerelle piétonne.
- autres éléments à planifier.

3NP.07.05: Villars-sur-Glâne

- passerelle Les Auges (objet No 2 sur le plan).
- autres éléments à planifier.

3NP.07.06: Matran

- projet de création et de remise en valeur des sentiers pédestres.

Opportunité

La mesure est dérivée de la mesure P1 « Parc naturel périurbain fluvial de la Sarine et de ses affluents » du PA2 qui avait pour but la création d'un parc naturel périurbain répondant aux critères de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Les exigences étant trop élevées, cet objectif a été abandonné et la mesure et le périmètre ont été adaptés.

L'espace « nature - loisir » est caractérisée par la présence de milieux naturels de grande valeur, tels les marais de Guin, la Glâne, la Gérine, la Sarine et les lacs de Pérolles et de Schiffenen avec leurs berges boisées.

Utilité

La mesure permet de mettre en valeur un paysage splendide et de le rendre accessible à la population ainsi que de favoriser la prolifération d'espèces indigènes.

Effets escomptés

Augmentation de la biodiversité, en particulier des espèces-cibles.

Valorisation du paysage par des éléments structurants.

Amener la population à fréquenter ces espaces et à y accéder par des mesures de mobilité douce.

Compétences

Instance responsable

Agglomération de Fribourg

Instances concernées

Agglomération de Fribourg
Communes
Propriétaires privés
Exploitant agricoles

Communes concernées

Düdingen
Fribourg
Granges-Paccot
Marly
Matran
Villars-sur-Glâne

Tâche de l'Agglomération

L'Agglomération identifie, en collaboration avec les communes et les services cantonaux concernés, les projets ainsi que les mesures à planifier à l'intérieur des espaces nature et loisirs.

Tâche des communes

Les communes sondent les attentes de la population en ce qui concerne les espaces nature et loisirs.
Les communes élaborent et réalisent les projets et mesures permettant la protection et la valorisation du paysage ainsi que la création d'aménagements pour la pratique d'activités didactiques et / ou de loisirs.

Tâche du Canton

Soutien et conseil de la part du Service de la nature et du paysage (SNP) dans le cadre de l'identification des projets et des mesures.

Réalisation

Programme

- identification des projets et des mesures
- préparation des projets communaux
- réalisation des projets

Financement

Agglomération de Fribourg, communes concernées, participation financière du canton pour les mesures biodiversité (SNP) et de tiers (associations de protection de la nature / Loterie Romande, etc.).

Autres

Mesures corrélées et liens à la conception

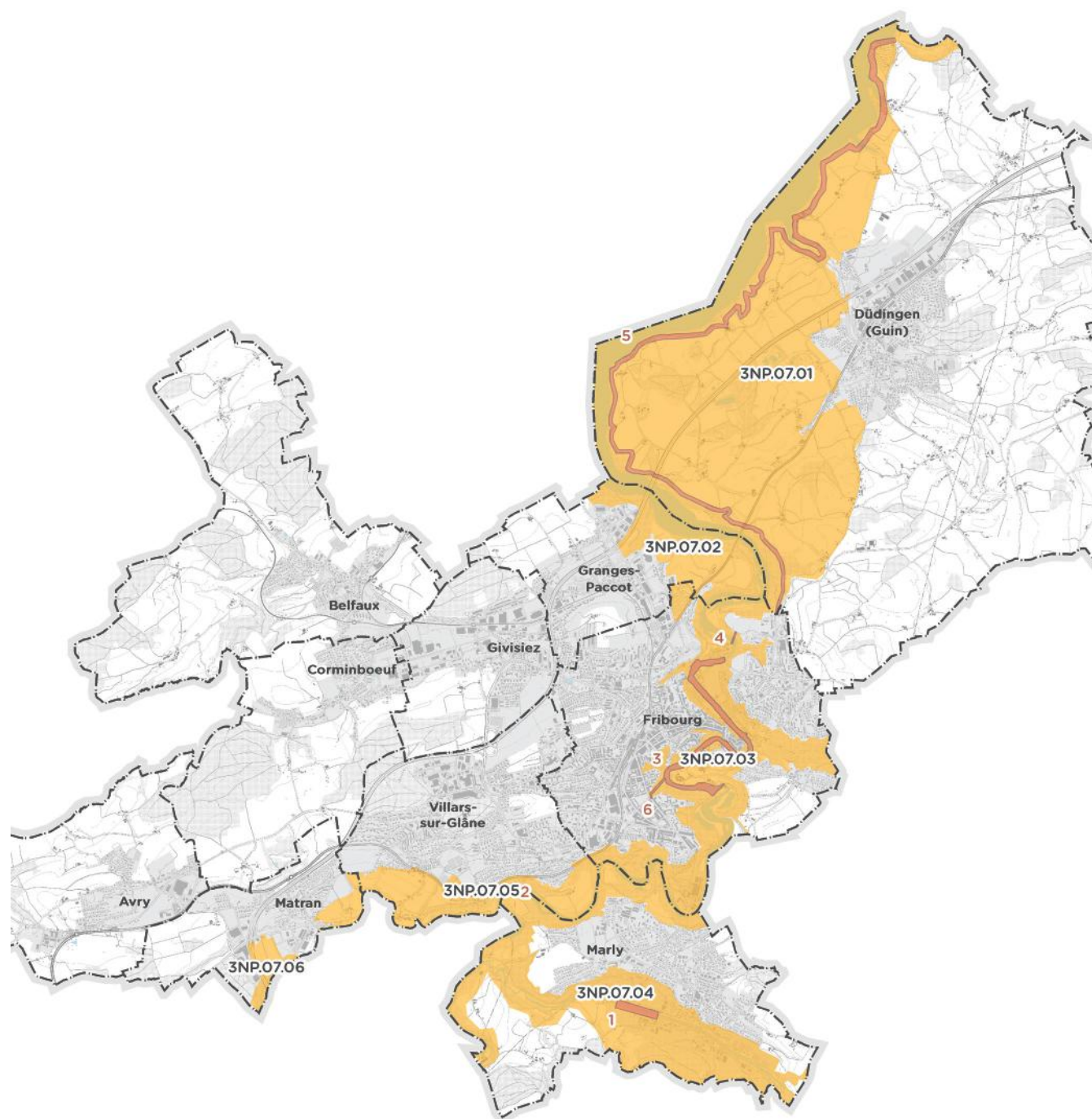
3NP.11.00 - Mesures visant à favoriser les espèces cibles spécifiques à l'agglomération.
3NP.12.00 - Aménagement des berges de la Sarine.

Données de base, études réalisées

Plan de gestion des forêts et boisés naturels de la Ville de Fribourg 2012-2023 (www.ville-fribourg.ch).
Plan de gestion du Lac de Pérolles (disponible au SNP).
Plan de gestion des Marais de Guin (disponible au SNP).

Paquet 3NP.07

Conserver, entretenir, valoriser et découvrir la nature et le paysage : Espaces concernés



Echelle 1:75'000

0 1'000 2'000 3'000 4'000 5'000 mètres



Sources :
© Swisstopo, adapté

Mesure 3NP.08.00

Mesures « nature & paysage » le long du tronçon de la TransAgglo

TransAgglo

Type : non infrastructurelle

Priorité : -

Coûts : 260'000 CHF



Mesure

Objectifs

L'objectif de la mesure est de favoriser des microstructures et des éléments structurants de végétation de préférence indigène, diversifiés et identitaires ainsi que d'aménager un mobilier urbain attractif le long de la TransAgglo.

Description

Coordonner la planification et la réalisation de mesures paysagères le long de la TransAgglo.

Les éléments de végétation structurants sont :

- les arbres et allées.
- les haies.
- les chemins creux.
- les murs en pierres sèches.
- les banquettes et talus fleuris.

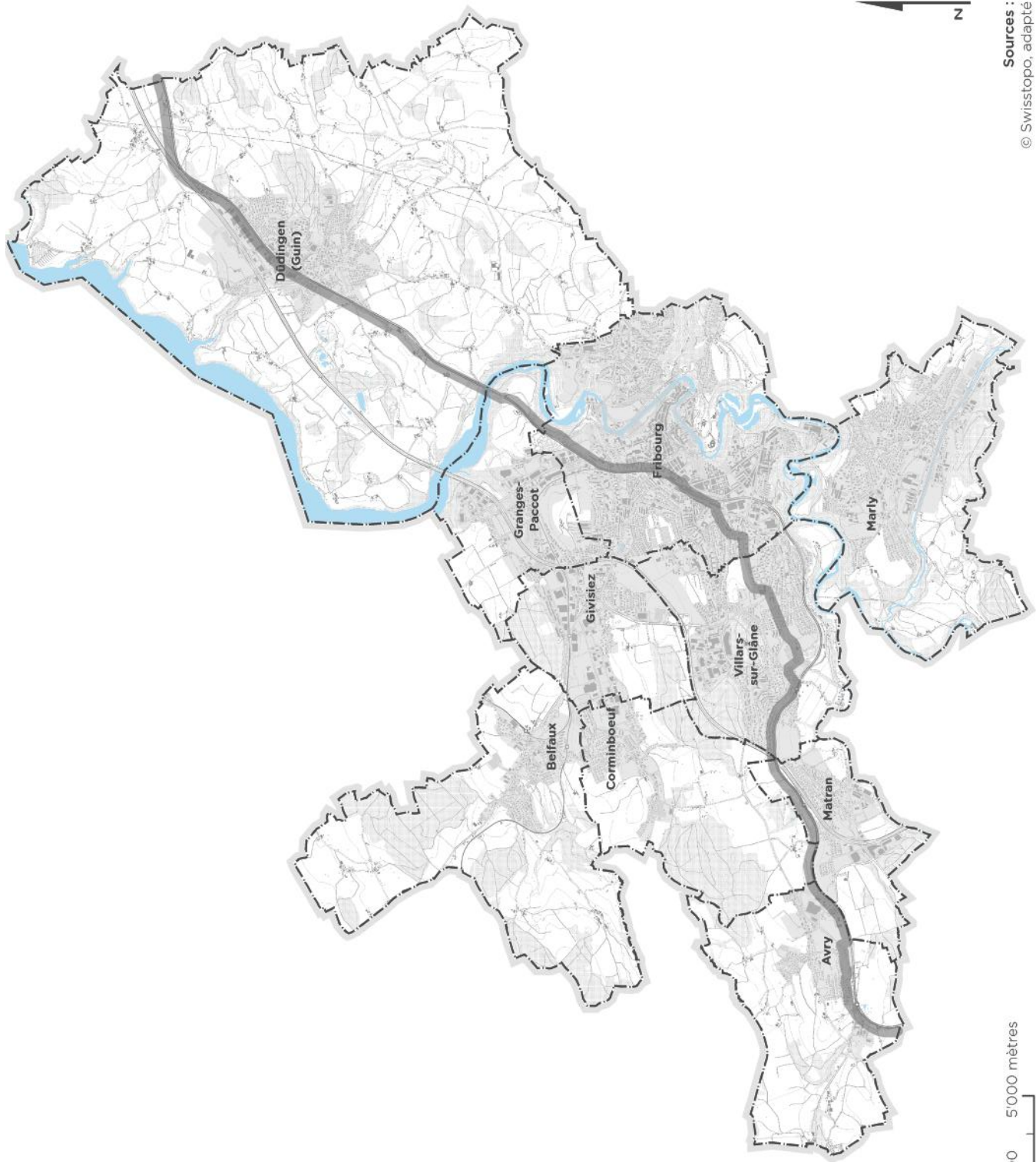
Afin de donner une identité à la TransAgglo, une végétation et des infrastructures (poteaux indicateurs, lampadaires, bacs à fleurs, bancs etc.) typiques « agglo » devront être développées.

Surfaces concernées

Les surfaces concernées se trouvent le long du tracé de la TransAgglo.

<p>Opportunité</p> <p>L'attractivité de la TransAgglo dépend d'une part du tracée qu'elle emprunte mais également de son aménagement. La présence d'arbres, de buissons ou de prairies fleuries le long de la TransAgglo valorisera le tronçon pour les usagers ainsi que pour la faune et la flore. En effet, le tronçon se trouvant en grande partie dans des secteurs favorables aux reptiles, des mesures spécifiques à ces espèces seront réalisées en particulier dans des talus exposés au sud.</p>		
<p>Utilité</p> <p>L'attractivité de la TransAgglo doit inciter les pendulaires à l'utiliser et ainsi contribuer à réduire le trafic individuel motorisé.</p>		
<p>Effets escomptés</p> <p>Rendre la TransAgglo attractive pour les usagers. Doter la TransAgglo d'éléments de végétation et d'infrastructures qui lui sont typiques et qui permettent de la différencier d'autres tronçons. Valorisation esthétique du paysage. Amélioration de l'habitat pour les espèces cibles, le lézard des murailles en particulier.</p>		
<p>Compétences</p>		
<p>Instance responsable</p> <p>Agglomération de Fribourg</p>	<p>Instances concernées</p> <p>Agglomération de Fribourg Communes</p>	<p>Communes concernées</p> <p>Avry Corminbeauf Düdingen Givisiez Fribourg Granges-Paccot Marly Matran Villars-sur-Glâne</p>
<p>Tâche de l'Agglomération</p> <p>L'Agglomération veille à ce que des mesures paysagères soient prises en compte dans le cadre de la planification et la réalisation des mesures de mobilité du PA3.</p>		
<p>Tâche des communes</p> <p>Les communes planifient et réalisent les mesures sur les nouveaux tronçons et ceux déjà réalisés.</p>		
<p>Tâche du Canton</p> <p>Le Canton, par le biais du Service de la nature et du paysage (SNP), soutient et conseille l'Agglomération et les communes pour les mesures reptiles.</p>		
<p>Réalisation</p>		
<p>Programme</p> <ul style="list-style-type: none"> • planification des mesures pour les nouveaux tronçons et les tronçons déjà réalisés. • réalisation des mesures. 		
<p>Financement</p> <p>Agglomération de Fribourg et communes concernées.</p>		
<p>Autres</p>		
<p>Mesures corrélées et liens à la conception</p> <p>3NP.11.00 - Mesures visant à favoriser les espèces cibles spécifiques à l'agglomération. Mesure 3M.11.03 - Couverture de l'A12.</p>		
<p>Données de base, études réalisées</p> <p>Notice pratique petites structures Niches pierreuses, karch Centre de coordination pour la protection des amphibiens et des reptiles de Suisse, 2011.</p>		

Localisation mesure 3NP.08.00
Mesures « nature & paysage » le long du tronçon de la TransAgglo



Echelle 1:75'000
0 1'000 2'000 3'000 4'000 5'000 mètres

Sources :
© Swisstopo, adapté

Paquet 3NP.09

Aménagement d'espaces de détente et loisirs en forêt

Zone forestière

Type : non infrastructurelle

Priorité : -

Coûts : 40'000 CHF



Mesure

Objectifs

La mesure a pour objectif l'aménagement d'espaces de détente, de loisirs et de découverte en forêt et de les rendre accessibles à la mobilité douce.

Les modes d'exploitation sont à adapter à la fonction de détente de la forêt. Ceci implique :

- la renonciation aux processus qui détruisent les sentiers et aux coupes à grande échelle.
- la renonciation aux plantations et favorisation du rajeunissement naturel.

Description

La démarche est la suivante :

- inventorer les espaces existants et leurs accès.
- définir les besoins en matière de détente et les loisirs.
- proposition de projets et mesures pour chaque massif forestier concerné en collaboration avec le Service des forêts et les propriétaires.

Surfaces concernées

3NP.09.01: Belle Croix (Villars-sur-Glâne).

3NP.09.02: Bois de Moncor (Corminbeauf, Givisiez, Villars-sur-Glâne).

3NP.09.03: Bois de la Faye (Givisiez).

3NP.09.04: Le Gretson / Verdilloud (Corminbeauf).

Opportunité

Les forêts en périphérie et à l'intérieur de la zone urbaine jouent un rôle important pour la détente et les loisirs de la population citadine. En Suisse, l'accès aux forêts est libre et la loi fédérale sur les forêts (LFo) place la fonction sociale de la forêt sur le même plan que ses fonctions protectrice et économique. Ainsi, nombreux sont ceux qui en profitent. Mais l'utilisation de la forêt pour la détente et les loisirs peut générer des conflits avec d'autres intérêts, tels la préservation de la faune et la flore ou l'exploitation forestière. Afin de tenir compte des différents intérêts et de gérer les différentes fonctions de la forêt, le canton établit des planifications forestières.

Utilité

Une forêt attractive et accueillante à proximité du lieu de domicile ou de travail incite la population à se promener et à faire du sport et permet de réduire le trafic lié aux loisirs. La mesure contribue ainsi à l'amélioration de la qualité de vie et de l'habitat.

Effets escomptés

Compenser la densification en offrant des lieux de détente à l'intérieur et en périphérie de l'agglomération.
Créer un réseau d'espaces de détente et de loisirs accessible à la mobilité douce.
Éviter les conflits d'intérêt liés à l'utilisation des forêts pour la détente et les loisirs.

Compétences

Instance responsable

Agglomération de Fribourg

Instances concernées

Agglomération de Fribourg
Communes
Canton (SFF)
Propriétaires privés

Communes concernées

Corminbeauf
Givisiez
Villars-sur-Glâne

Tâche de l'Agglomération

L'Agglomération élabore, en collaboration avec les communes et le Service cantonal des forêts et de la faune (SFF), une étude de faisabilité permettant de définir, dans les périmètres identifiés, les projets de détente et loisirs en forêt conformes à la législation fédérale et cantonale.

L'Agglomération soutient les communes dans la planification des projets d'aménagement d'espaces de loisirs et de découverte en forêt.

Tâche des communes

Les communes établissent un état des lieux de la situation actuelle permettant de répertorier les aménagements existants en forêt ainsi que l'offre en loisirs. Elles sondent les attentes de la population en ce qui concerne les activités en forêt et coordonnent l'élaboration des projets avec les corporations forestières et le Service des forêts et de la faune. Enfin, elles réalisent les projets et assurent l'entretien des infrastructures d'intérêt public.

Tâche du Canton

Soutien et conseil de la part du Service des forêts et de la faune (SFF).

Réalisation

Programme

- prise de contact avec le SFF, évaluation des besoins et définition des projets.
- réalisation des projets.

Financement

Agglomération de Fribourg, communes concernées, canton (SFF) et des tiers (associations de protection de la nature / Loterie Romande, etc.).

Autres

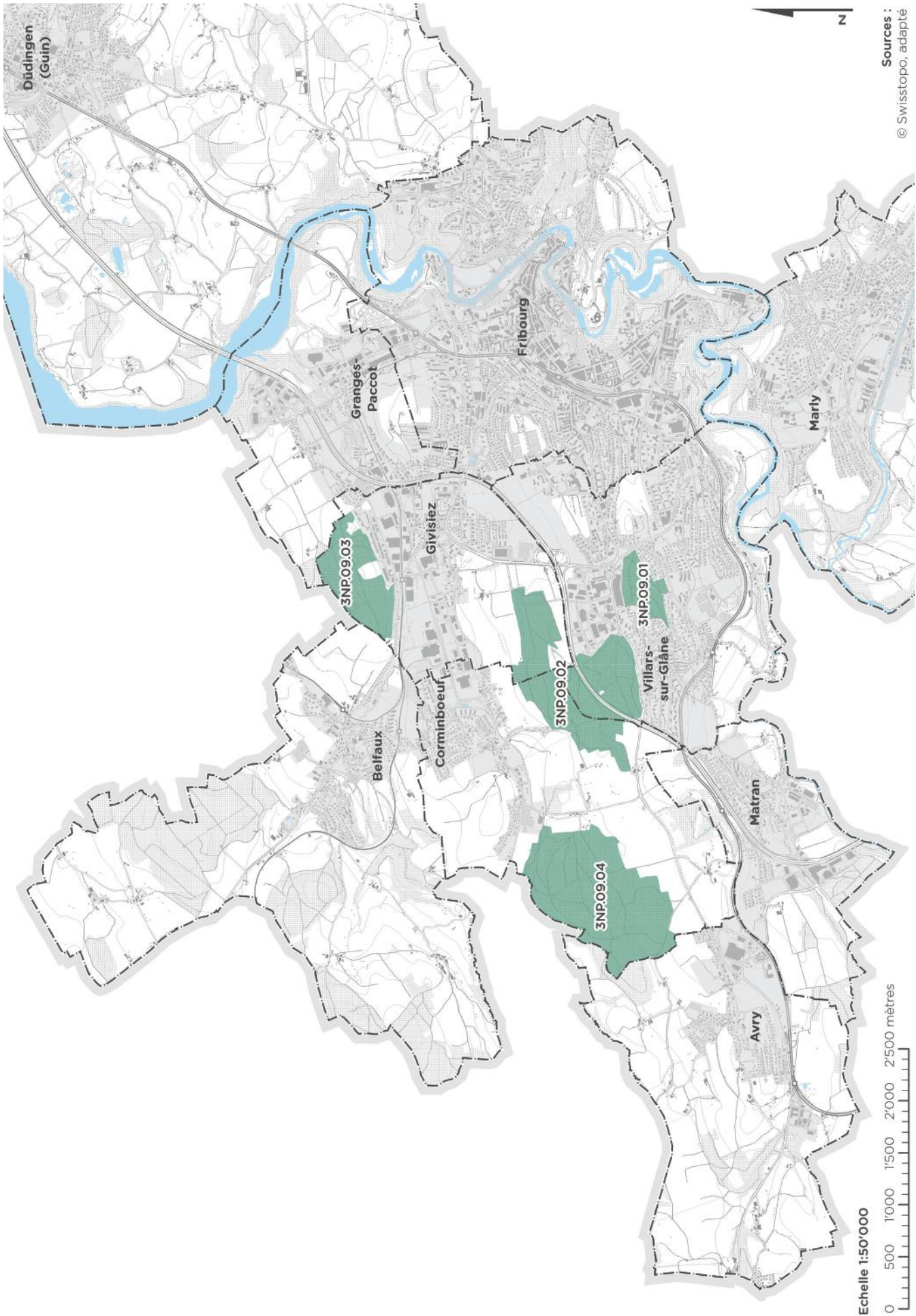
Mesures corrélées et liens à la conception

3NP.11.00 - Mesures visant à favoriser les espèces cibles spécifiques à l'agglomération.

Données de base, études réalisées

-

Localisation paquet 3NP.09
aménagement d'espaces de détente et loisirs en forêt



Mesure 3NP.10.00

Promotion de la revitalisation de cours d'eau

Espaces cours d'eau

Type: non infrastructurelle

Priorité: -

Coûts: 1'100'000 CHF



Mesure

Objectifs

La mesure a pour objectif d'encourager la revitalisation des cours d'eau. Ceci implique entre autres:

- la création de zones accessibles, destinées aux loisirs et à la détente pour la population.
- la végétalisation et la perméabilité pour la petite faune des clôtures nécessaire à la sécurité.
- l'ensemencement des berges avec des mélanges de prairies fleuries.
- l'utilisation d'essences variées et de station pour le boisement des berges.
- la création de structures favorables aux amphibiens.
- la création de plans d'eau favorables aux reptiles.

Description

La réalisation de la mesure implique les démarches suivantes:

- coordination avec la Section lacs et cours d'eau du Service des ponts et chaussées (SPC) et les communes afin de de fixer les priorités d'actions (définition des cours d'eau d'importance régionale à revitaliser).
- lancement et concrétisation des projets de revitalisation.

Surfaces concernées

La mesure concerne l'espace réservé aux cours d'eau.

Opportunité

La loi fédérale sur la protection des eaux oblige à revitaliser les cours d'eaux. Durant les prochains 80 ans, 4000 km de cours d'eau devraient être revitalisés à l'échelle de la Suisse, ce qui correspond à environ 125 km dans le canton de Fribourg, soit 1 à 2 km par année.

Utilité

Les cours d'eau proches de l'état naturel et disposant d'un espace suffisant sont la meilleure garantie contre les crues et les inondations. En plus de cela, ils contribuent à recharger les nappes phréatiques et à la mise en réseau des habitats. Des cours d'eau structurellement riches et proches de l'état naturel constituent en outre des lieux de détente particulièrement recherchés.

Effets escomptés

Amélioration de l'habitat pour la flore et la faune en particulier pour les amphibiens et les batraciens.
Amélioration de l'espace de détente et de loisir.
Contribution à la protection contre les crues.
Contribution à l'effort national de renaturation des cours d'eau.

Compétences

Instance responsable

Communes

Instances concernées

Agglomération de Fribourg
Communes
Canton (SPC)

Communes concernées

toutes

Tâche de l'Agglomération

L'Agglomération définit, en accord avec les communes et le Service cantonal des ponts et chaussées, section lacs et cours d'eau, les cours d'eau intercommunaux d'importance régionale qu'elle souhaite revitaliser. Cela conformément à la planification stratégique cantonale qui est établie selon les exigences de la Confédération. Elle coordonne les projets de revitalisation des cours d'eau d'importance régionale.

Tâche des communes

Les communes participent aux projets de revitalisation des cours d'eau d'importance régionale et mettent en œuvre les mesures.
Elles établissent des plans d'entretien et de gestion des cours d'eau.

Tâche du Canton

Le Canton (Section Lac et cours d'eau) soutien et conseil l'Agglomération et les communes dans leurs démarches.

Réalisation

Programme

- identification des cours d'eau d'importance régionale à revitaliser.
- lancement et réalisation des projets.

Financement

-

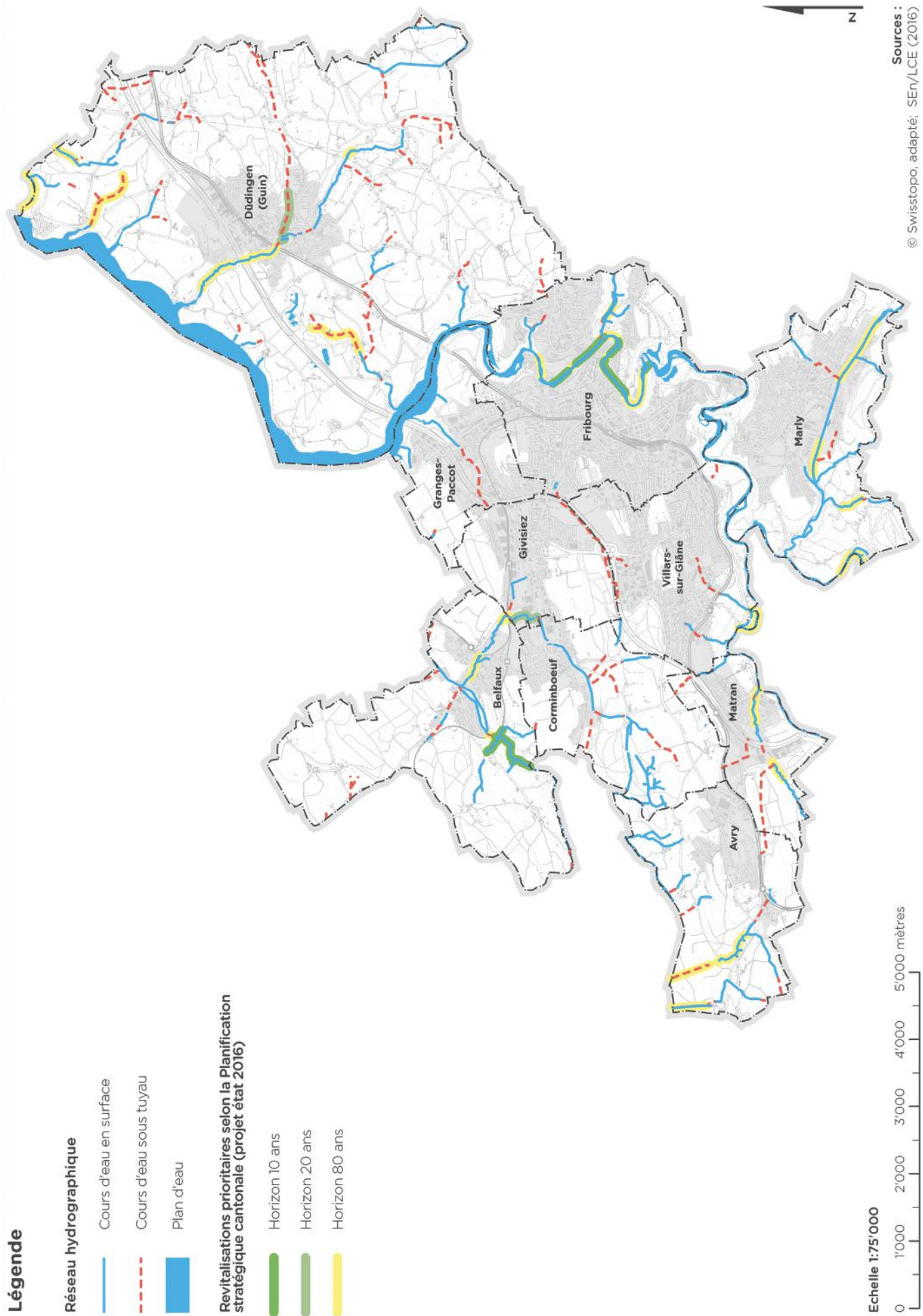
Autres

Mesures corrélées et liens à la conception

3NP.11.00 - Mesures visant à favoriser les espèces cibles spécifiques à l'agglomération.

Données de base, études réalisées

-



Mesure 3NP.11.00

Mesures visant à favoriser les espèces cibles spécifiques à l'agglomération

Mesure globale

Type : non infrastructurelle

Priorité : -

Coûts : 40'000 CHF



Mesure

Objectifs

L'objectif de la mesure vise à promouvoir les espèces cibles et à inciter les collectivités publiques et les privés à valoriser leurs habitats.

Description

Les espèces cibles sont des espèces végétales ou animales qui sont propres au périmètre de l'agglomération et qui sont d'un intérêt particulier pour la biodiversité. Ces espèces permettront également de sensibiliser le public à la nature et la biodiversité qui les entourent. Elles doivent donc être visibles et faciles à observer. Les espèces cibles retenues sont :

- les abeilles sauvages.
- les caloptèrix (libellule).
- le machaon (papillon).
- le demi-deuil (papillon).
- le triton alpestre.
- le lézard des murailles.
- le rouge-queue à front blanc.
- le pic vert.
- le hérisson.
- les chauves-souris.

Mesures pour les abeilles sauvages

Les fleurs

- une bonne offre est caractérisée par une abondance, une diversité et une présence continue de fleurs pendant toute la bonne saison. Celles-ci peuvent être semées, plantées, ou simplement pas fauchées si elles se développent spontanément. Les représentants des familles des légumineuses, des crucifères, des composées et des lamiacées constituent les sources de pollen les plus importantes pour une grande partie des abeilles sauvages. Certaines fleurs ornementales non-indigènes, ainsi que certaines plantes aromatiques du bassin méditerranéen, sont également utilisées comme sources de nourriture. De manière générale, les plantes indigènes, comme par exemple les campanules, les saules et la vipérine, sont pourtant préférables.

Les structures

- les structures pouvant servir de sites de nidification potentiels sont très variées, mais elles doivent en tout cas être bien exposées au soleil (orientation sud). Même en petite quantité, du bois en décomposition, des tas de pierres, des tiges de « grandes herbes », des troncs présentant des galeries forées par des coléoptères xylophages, peuvent être facilement colonisés. C'est aussi le cas de petites surfaces de sol sans végétation. Un simple bac à fleurs sur le balcon peut déjà attirer des abeilles fouisseuses. L'aménagement d'un nichoir à insectes est une solution optimale, qui permet non seulement l'installation de nombreuses espèces sur une surface très réduite, mais qui offre également une bonne opportunité de pouvoir les observer de tout près.

Source: Connaître et protéger les abeilles sauvages du Valais, © 2014, SFP, Etat du Valais, Sion

Mesures pour les caloptéryx

- favoriser les réseaux de cours d'eau: mettre à ciel ouvert ruisseaux et ruisselets.
- enlever les plantes aquatiques, en partie seulement et uniquement si nécessaire (par année, au maximum 3/4 du peuplement).
- favoriser et maintenir les ourlets riverains (mégaphorbiaies, roselières), les entretenir par des fauches alternées.
- planter des buissons riverains ou les maintenir sur certains tronçons (couverture max. 10 %).

Source: Cartes des espèces caractéristiques, © 2009, Station ornithologique Suisse, Sempach

Mesures pour le machaon

- garantir l'offre en plantes-hôtes des chenilles (carotte sauvage, cumin des prés, peucedans, lasers).
- garantir l'offre en plantes nectarifères, p. ex. par des fauches alternées ou l'aménagement d'ourlets.
- des jachères florales, des jachères tournantes et des ourlets.
- en présence de l'espèce, renoncer à tout pesticide.

source: Cartes des espèces caractéristiques, © 2009, Station ornithologique Suisse, Sempach

Mesures pour le demi-deuil

- aménager et maintenir des ourlets, les entretenir par des fauches alternées (surtout dans les milieux secs en bordure des prairies, en lisière, dans les talus, etc.).
- prairies maigres: faucher de manière échelonnée; première fauche dès juillet, laisser au moins 10 % sur pied et ne les faucher qu'en automne.
- prairies à fromental (prairies grasses, riches en fleurs): deux fauches, la première en juin.
- pâturages: pâturer extensivement; pâturer les endroits abritant les plantes-hôtes des chenilles (molinies, brome dressé) seulement dès mi-juillet.
- relier les stations colonisées, p. ex. avec des ourlets.
- appliquer des techniques de fauche ménageant la faune (faucheuse à barre de coupe).

source: Cartes des espèces caractéristiques, © 2009, Station ornithologique Suisse, Sempach

Mesures pour le triton alpestre

- création de plans d'eau.
- les limites de la parcelle ne doivent pas constituer un obstacle pour les amphibiens: créez une haie ou une clôture perméable au lieu d'un mur de béton.
- les tas de feuilles, de branches ou de pierres, les piles de bois, les souches, les creux dissimulés sous les dalles de pierres et les fentes dans les murs en pierres sèches constituent des cachettes appréciées.
- utiliser des plantes indigènes. Des branches d'arbustes épineux constituent une protection efficace contre les chats.
- renoncer aux produits toxiques et aux engrais chimiques.
- faucher l'herbe à la faux ou avec une motofaucheuse en laissant une hauteur de coupe d'au moins 10 cm.
- ne reprendre le compost qu'en avril/mai, en évitant autant que possible de blesser un amphibien.
- barrer l'accès aux pièges potentiels tels puits de lumière et d'aération aux parois verticales, escaliers, fenêtres de cave ouvertes en imposte, piscines en les recouvrant avec des moustiquaires (maillage 3-4 mm), de la tôle perforée (diamètre du trou jusqu'à 3 mm), des plaques de verre ou de plastique ou des plaques d'égout.
- appliquer le long des routes les mesures de protection des amphibiens à l'ensemble du système d'évacuation des eaux, en commençant par les bouches d'égout, les tuyaux d'eaux claires et les regards selon les recommandations du Centre de Coordination pour la Protection des Amphibiens et des Reptiles de Suisse (karch).

source: Des amphibiens autour de sa maison, © 2013, Pro Natura, Bâle

Mesures pour le lézard des murailles

- utilisation restreinte des produits chimiques.
- Elimination des broussailles tendant à envahir les versant ensoleillés; éviter de colmater les murs secs, préserver quelques refuges et ne pas les remplacer par des murs en béton.
- préservation ou création de petites structures telles que tas de pierres et murs de pierres sèches en des endroits bien ensoleillés (même dans les jardins).
- remplir l'espace derrière les murs de pierres avec du sable plutôt qu'avec de la terre végétale.

source : Le Lézard des murailles, © 2009, Centre de coordination pour la protection des amphibiens et des reptiles de Suisse KARCH, Berne

Mesures pour le rouge-queue à front blanc

- planter, densifier et conserver des vergers haute-tige.
- conserver les vieux arbres dans les parcs urbains.
- installer des nichoirs, conserver les arbres creux.
- exploiter extensivement la végétation dans les vergers haute-tige ou faucher des parties assez souvent, afin qu'il y ait toujours de la végétation rase.
- garantir la pérennité des arbres par des nouvelles plantations.
- favoriser le sol nu (chemins, plates-bandes de légumes, talus à végétation éparse) dans les zones où se trouvent des arbres propices au rouge-queue.

source : Cartes des espèces caractéristiques, © 2009, Station ornithologique Suisse, Sempach

Mesures pour le pic vert

- conserver les vieux arbres (poiriers haute-tige, chênes, tilleuls, érables) et garantir la pérennité des peuplements en plantant de nouveaux arbres.
- aménager et conserver des herbages extensifs où s'imbriquent des surfaces en friche (but : favoriser les fourmis des prés).
- ne faucher qu'occasionnellement les talus herbeux et conserver les fourmilières.
- favoriser la fourmi des bois (protéger les colonies dans les lisières ensoleillées).
- planter, densifier et conserver des vergers haute-tige.
- favoriser le bois mort, conserver les arbres creux.
- étager les lisières (manteau forestier, ourlet et surfaces herbeuses extensives attenantes).

source : Cartes des espèces caractéristiques, © 2009, Station ornithologique Suisse, Sempach

Mesures pour le hérisson

- les clôtures doivent être perméables pour le hérisson et la petite faune en générale. Placer les treillis 15 cm au-dessus du sol, utiliser des palissades avec des espacements de plus de 20 cm ou créer des passages de 20 cm sur 20 cm dans les murs de séparation et clôtures.
- pour que les trottoirs puissent être franchi les bordures devraient être inclinées.
- les tas de feuilles ou de composte sont des milieux favorables au hérisson. Il y trouve de la nourriture et un abri. Prendre garde au potentiel locataire lorsque le composte est retourné.
- les tas de bois où vieilles souches sont des structures idéales pour la construction du nid et l'hivernation. Les tas de bois ne devraient pas être touchés durant l'hiver.
- les tas de bois peuvent être remplacés par des abris pour hérissons. Divers modèles sont disponible dans le commerce.
- les murs en pierres sèches peuvent également servir de refuge et fournir de la nourriture sous forme d'invertébrés.
- les prairies fleuries contribuent à améliorer l'habitat du hérisson en leurs fournissant entre autres de la nourriture sous forme d'invertébrés.

source : <http://www.igelschutz-ev.de/igelgarten>

Mesures pour les chauves-souris

- protéger les bâtiments et autres ouvrages ainsi que les arbres à cavités qui abritent des colonies de chauves-souris.
- tenir compte des chauves-souris lors de rénovations de bâtiments ou l'abatage d'arbres à cavités susceptibles d'abriter des chauves-souris (contacter des spécialistes: fribat.org).
- poser des nichoirs sur les façades de bâtiments, sous les ponts au contre des troncs d'arbres en forêt et dans les parcs.
- l'utilisation de végétation indigène contribue à améliorer l'habitat des chauves-souris en leurs fournissant de la nourriture sous forme d'invertébrés.

<p>Surfaces concernées La mesure s'applique à l'ensemble du périmètre de l'agglomération.</p>		
<p>Opportunité Les espaces verts en milieu urbain abritent une flore et une faune variées et sont de grande importance pour la biodiversité. Ainsi, la Confédération prévoit dans sa stratégie « Biodiversité Suisse » une mesure visant à améliorer la qualité du milieu urbain. Elle a comme objectif que « d'ici à 2020, la biodiversité connaisse un développement dans l'espace urbain, que les espèces typiques y soient préservées et que la population ait accès à la nature là où elle habite et dans des zones de détente de proximité. »</p>		
<p>Utilité Une étude menée par le WSL a mis en évidence que les milieux riches en biodiversité étaient également les plus appréciés par la population pour les loisirs et la détente.</p>		
<p>Effets escomptés Amélioration de l'habitat des espèces cibles. Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain. Sensibilisation de la population pour les espèces cibles.</p>		
<p>Compétences</p>		
<p>Instance responsable Agglomération de Fribourg</p>	<p>Instances concernées Agglomération de Fribourg Communes Canton (SeCA)</p>	<p>Communes concernées toutes</p>
<p>Tâche de l'Agglomération L'Agglomération fait la promotion des mesures visant à favoriser les espèces cibles propres à l'agglomération auprès des communes et du canton. Elle veille à ce que les mesures soient respectées lors de la réalisation de projets d'importance régionale.</p>		
<p>Tâche des communes Les communes, en collaboration avec le canton, définissent un plan d'action (inventaire des milieux à améliorer, priorisation des sites à revitaliser, etc.) en fonction des différentes espèces cibles. Par la suite, elles intègrent les mesures visant à favoriser les espèces cibles dans le cadre des aménagements qu'elles réalisent. Elles veillent à ce que les mesures de compensation écologique demandées dans le cadre des procédures de demande de permis de construire permettent de favoriser les espèces cibles.</p>		
<p>Tâche du Canton Le canton (SeCA) veille à ce que les mesures visant à favoriser les espèces cibles soient prises en compte lors de projets de grande envergure demandant des compensations écologiques. Le canton intègre les mesures visant à favoriser les espèces cibles dans le cadre des aménagements qu'il réalise.</p>		
<p>Réalisation</p>		
<p>Programme</p> <ul style="list-style-type: none"> • promotion des mesures visant à favoriser les espèces cibles spécifiques à l'agglomération. • mise en œuvre des mesures. 		
<p>Financement Agglomération</p>		
<p>Autres</p>		
<p>Mesures corrélées et liens à la conception toutes les mesures nature et paysage.</p>		
<p>Données de base, études réalisées Guide pour la protection des chauves-souris lors de la rénovation des bâtiments, OFEV (cahier de l'environnement n° 169, 1992).</p>		

Mesure 3NP.12.00	Aménagement des berges de la Sarine
Mesure globale	Type : non infrastructurelle
Priorité : -	Coûts : 1'600'000 CHF



Mesure

Objectifs

La mesure a pour objectif d'aménager les berges de la Sarine, dans le secteur de l'Auge en créant un cheminement de mobilité douce attractif permettant à la population de se balader au plus près de la rivière. Ce cheminement permet également de densifier le réseau de mobilité douce de la Basse Ville.

Description

Il n'existe actuellement pas de continuité directe dans la liaison MD entre les quartiers de l'Auge et de la Neuveville. Deux impasses mènent de part et d'autre d'une falaise. Les berges de la Sarine seront donc aménagés avec un cheminement de mobilité douce sécurisé passant au droit de la falaise. Ce nouvel itinéraire permettra de créer un espace de promenade le long de la rivière. Celui-ci permettra une multitude d'usages allant de la flânerie à l'usage sportif. Des bancs pourraient également être installés afin de permettre aux usagers de se reposer le long du cours d'eau.

Surfaces concernées

La mesure se situe le long de la Sarine dans le secteur de l'Auge.

<p>Opportunité L'aménagement des berges vise à favoriser les modes de transport alternatif à la voiture tout en créant un itinéraire de promenade et de détente attractif et sécurisé au bord de la Sarine dans le secteur de la Basse Ville.</p>		
<p>Utilité La mesure permet d'améliorer la continuité du réseau de mobilité douce et d'atténuer l'effet de coupure le long de la Sarine. La mesure améliore aussi la sécurité et l'attractivité de la mobilité douce. La population peut également se réappropriier les rives de la rivière.</p>		
<p>Effets escomptés Valorisation des berges de la Sarine. Amélioration de la continuité du réseau de mobilité douce. Inciter la population à se réappropriier les rives. Valorisation esthétique du paysage. Inciter la population à faire du sport.</p>		
<p>Compétences</p>		
<p>Instance responsable Commune de Fribourg</p>	<p>Instances concernées Agglomération de Fribourg Commune de Fribourg Propriétaires fonciers</p>	<p>Communes concernées Commune de Fribourg</p>
<p>Tâche de l'Agglomération L'Agglomération vérifie la conformité du cheminement MD avec la stratégie MD du PA3.</p>		
<p>Tâche des communes La commune planifie le cheminement MD et réalise les aménagements nécessaires.</p>		
<p>Tâche du Canton -</p>		
<p>Réalisation</p>		
<p>Programme</p> <ul style="list-style-type: none"> • planification du cheminement MD et des aménagements nécessaires. • réalisation de la mesure. 		
<p>Financement Agglomération de Fribourg et commune de Fribourg.</p>		
<p>Autres</p>		
<p>Mesures corrélées et liens à la conception 3NP.04.00 - Inciter les propriétaires fonciers à aménager les espaces ouverts. Paquet 3NP.07 - Conserver, entretenir, valoriser et découvrir la nature et le paysage.</p>		
<p>Données de base, études réalisées -</p>		

Mesure 3NP.13.00	Diminution de la pollution lumineuse
Mesure globale	Type: non infrastructurelle
Priorité: -	Coûts: 370'000 CHF



Mesure

Objectifs

La mesure a pour objectif de sensibiliser les communes et les privés à la problématique de la pollution lumineuse et de les inciter à prendre des mesures pour lutter contre le phénomène.

Description

La démarche consiste à:

- faire un diagnostic dans les différentes communes.
- identifier des mesures appropriées.
- Informer la population sur la problématique et les mesures pour lutter contre le phénomène.

Surfaces concernées

La mesure s'applique à l'ensemble du périmètre de l'agglomération.

Opportunité

La lumière naturelle qu'émettent le soleil, la lune et les étoiles est une partie essentielle du paysage. Or les sources de lumière artificielle réduisent progressivement notre perception des phénomènes naturels. L'éclairage nocturne a considérablement augmenté au cours de ces dernières décennies en Suisse: +70% en 20 ans selon les chiffres officiels. La lumière artificielle perturbe les animaux nocturnes, entrave les observations des astronomes et influence la santé et le bien-être. La lumière nocturne peut être source d'insomnie. La pollution lumineuse est une problématique grandissante et l'éclairage public y joue un rôle important. L'excès d'éclairage nocturne engendre également un gaspillage d'énergie et des coûts supplémentaires.

Utilité

La mesure contribue à améliorer la qualité de vie et de l'habitat, à préserver la faune, à économiser de l'énergie et à diminuer les coûts liés à l'éclairage.

Effets escomptés

Amélioration de la qualité de vie et de l'habitat.
Amélioration de l'habitat pour la faune (chauves-souris).
Economie d'énergie et diminution des coûts liés à l'éclairage.

Compétences

Instance responsable

Agglomération de Fribourg

Instances concernées

Agglomération de Fribourg
Communes
Canton (SeCA)

Communes concernées

toutes

Tâche de l'Agglomération

L'Agglomération fait la promotion des mesures visant à lutter contre la pollution lumineuse auprès des communes et compile les bonnes pratiques en la matière.

Tâche des communes

Les communes font un diagnostic communal et intègrent des mesures visant à lutter contre la pollution lumineuse dans le cadre des aménagements qu'elles réalisent.

Tâche du Canton

Le canton (SeCA) veille à ce que des mesures visant à lutter contre la pollution lumineuse soient prises en considération lors de l'octroi des permis de construire.

Réalisation

Programme

- réalisation des diagnostics, identification des mesures.
- information de la population et des communes et inscription des mesures dans les projets.

Financement

Agglomération

Autres

Mesures corrélées et liens à la conception

3NP.11.00 - Mesures visant à favoriser les espèces cibles spécifiques à l'agglomération.
Paquet 3NP.07 - Conserver, entretenir, valoriser et découvrir la nature.

Données de base, études réalisées

Recommandations pour la prévention des émissions lumineuses, Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage OFEFP, Berne, 2005.

Mesure 3NP.14.00	Organisation d'une journée de la biodiversité
Mesure globale	Type: non infrastructurelle
Priorité: -	Coûts: 100'000 CHF



Mesure

Objectifs

L'objectif de la mesure est d'organiser en 2018 – année du 10^{ième} anniversaire de l'Agglomération – une journée de la biodiversité.

Description

Dans les différents milieux de l'agglomération, des spécialistes s'efforceront de recenser un maximum d'espèces. La mesure poursuit également un objectif pédagogique et de sensibilisation. En parallèle aux groupes d'experts ce seront les écolières et écoliers encadrés par des spécialistes qui tenteront de faire le même exercice.

La préparation de la journée implique les démarches suivantes:

- création d'un groupe de pilotage.
- recherches d'experts pour les recensements et l'accompagnement des élèves.
- information pour les écoles.
- préparation des classes intéressées.
- définition des zones à prospecter.
- préparation de la journée (communication à la presse, récolte et transfère des informations, lieux de rencontre et d'échange pour les groupes participants et le public).
- évaluation des résultats.

Afin de garantir une organisation optimale, il s'agira d'assurer une collaboration étroite avec les services de l'Etat, les milieux universitaires, le jardin botanique et les associations de protection de la nature et du paysage.

Surfaces concernées

La mesure s'applique à l'ensemble du périmètre de l'agglomération.

<p>Opportunité Des journées biodiversité sont couramment organisées en Allemagne et sont patronnées par le magazine GEO. Le but de l'action est de recenser pendant 24 heures un maximum d'espèces présentes dans un périmètre défini. Une journée biodiversité a été organisée en 2006 dans les gorges de la Singine.</p>		
<p>Utilité La mesure permettra de faire un bilan sur l'état de la biodiversité dans le périmètre de l'agglomération et de sensibiliser la population.</p>		
<p>Effets escomptés Sensibiliser la jeunesse à la biodiversité.</p>		
<p>Compétences</p>		
<p>Instance responsable Agglomération de Fribourg</p>	<p>Instances concernées Agglomération de Fribourg Ecoles Canton (SNP, SFF, etc.) Musée d'histoire naturelle Jardin Botanique autres</p>	<p>Communes concernées toutes</p>
<p>Tâche de l'Agglomération L'Agglomération coordonne l'action avec les communes, et met sur pied un groupe de pilotage qui s'occupe de la recherche de fonds et de spécialistes. Elle se charge de l'organisation de la journée et de la communication.</p>		
<p>Tâche des communes Les communes se chargent de la promotion de l'action auprès des écoles.</p>		
<p>Tâche du Canton Le canton met à disposition de spécialistes des différents services (SNP, SFF) et instances (Musée d'histoire naturelle, Jardin Botanique).</p>		
<p>Réalisation</p>		
<p>Programme</p> <ul style="list-style-type: none"> • préparation du projet et promotion. • organisation de la journée de la biodiversité. 		
<p>Financement Agglomération de Fribourg, communes, canton (SNP) et des tiers (associations de protection de la nature / Loterie Romande, etc.).</p>		
<p>Autres</p>		
<p>Mesures corrélées et liens à la conception -</p>		
<p>Données de base, études réalisées Information concernant le GEO Tag der Artenvielfalt du journal GEO sous : www.geo.de/GEO/natur/oekologie/</p>		

Paquet 3NP.15

Action : un arbre - un enfant

Mesure globale

Type : non infrastructurelle

Priorité : -

Coûts : 630'000 CHF



Mesure

Objectifs

La mesure a pour objectif de mettre à disposition des parents qui le désirent des surfaces hors forêt où ils peuvent planter un arbre pour leur enfant.

Un choix d'essences indigènes sera proposé en fonction des caractéristiques du lieu. Les arbres seront munis d'une plaque avec le nom de l'espèce et, si les parents le veulent, de l'enfant.

Description

La démarche consiste à :

- créer un groupe de pilotage.
- trouver des emplacements pour planter les arbres (idéalement dans chaque commune).
- organiser la procédure de plantation.
- gérer les demandes et y répondre.

Surfaces concernées :

Certaines communes ont déjà un emplacement pour la plantation. Ils sont représentés sur le plan.

3NP.15.01: Belfaux

3NP.15.02: Matran

3NP.15.03: Avry

<p>Opportunité Planter un arbre pour un enfant est une vieille tradition.</p>		
<p>Utilité La mesure contribue à valoriser le paysage et permet de rapprocher les gens de la nature.</p>		
<p>Compétences</p>		
<p>Instance responsable Agglomération de Fribourg</p>	<p>Instances concernées Agglomération de Fribourg communes canton en tant que propriétaire foncier Propriétaires privés</p>	<p>Communes concernées toutes</p>
<p>Tâche de l'Agglomération L'Agglomération coordonne l'action et met sur pied un groupe de pilotage.</p>		
<p>Tâche des communes Les communes se chargent de trouver des emplacements pour la plantation des arbres, de promouvoir la mesure et de gérer les demandes ainsi que les plantations.</p>		
<p>Tâche du Canton Le canton en tant que propriétaire foncier met des surfaces à disposition pour la plantation.</p>		
<p>Réalisation</p>		
<p>Programme</p> <ul style="list-style-type: none"> • création du groupe de pilotage, recherche d'emplacement. • réalisation. 		
<p>Financement Agglomération de Fribourg, communes concernées canton (SNP) et des tiers (association de protection de la nature / Loterie Romande, etc.).</p>		
<p>Autres</p>		
<p>Mesures corrélées et liens à la conception -</p>		
<p>Données de base, études réalisées -</p>		

Paquet 3NP.15
Un arbre - un enfant : localisation des emplacements prévus pour les plantations

